



**IPERIA** *Les Éditions*



**IPERIA** *Les Éditions*

**Le domicile :** enjeu sociétal majeur ou dérisoire ?

CONFÉRENCE DE CONSENSUS - 17 & 18 DÉCEMBRE 2014

17/18  
DÉCEMBRE  
2014

ALENÇON  
CONFÉRENCE DE CONSENSUS

# Le domicile : enjeu sociétal majeur ou dérisoire ?

**IPERIA** *Les Éditions*



# Le domicile :

enjeu sociétal majeur ou dérisoire ?

17/18  
DÉCEMBRE  
2014

ALENÇON  
CONFÉRENCE DE CONSENSUS

En hommage à Jacques Lemonnier

## Sommaire

<b>La conférence de consensus</b>	<b>5</b>
Introduction : présentation de la démarche	7
<b>1) Le texte consensuel</b>	<b>11</b>
<b>2) Les écrits</b>	<b>17</b>
- <i>Le texte initial</i>	18
- <i>Les contributions écrites</i>	20
<b>3) La conférence</b>	<b>99</b>
- <i>Introduction</i>	100
- <i>Les contributions orales</i>	104
<b>4) Les débats autour des contributions</b>	<b>129</b>
- <i>Les débatteurs</i>	130
- <i>Les échanges avec l'ensemble des auditeurs</i>	163
<b>5) L'élaboration du texte consensuel</b>	<b>175</b>
- <i>Un projet de texte et des propositions d'amendements</i>	176
- <i>L'écriture commune de la note de consensus</i>	202
<b>Les perspectives</b>	<b>225</b>
Introduction	227
<b>1) Le Conseil de l'Innovation Sociale</b>	<b>231</b>
<b>2) L'Université du Domicile</b>	<b>237</b>
<b>3) Recherche « Travail et apprentissage au domicile »</b>	<b>241</b>
<b>Annexe : la liste des participants à la conférence</b>	<b>246</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>248</b>
<b>Glossaire</b>	<b>252</b>



# LA CONFÉRENCE DE CONSENSUS



# INTRODUCTION : PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

### **Pourquoi le secteur de l'emploi entre particuliers organise-t-il, dans le cadre d'IPERIA l'Institut, une conférence de consensus sur un sujet aussi vaste que le domicile ?**

Tout d'abord, parce que les particuliers employeurs, leur famille et leurs salariés, au total près de 10 millions de citoyens en France, expérimentent tous les jours le rôle du domicile, sa richesse, mais aussi la difficulté d'en faire le lieu privilégié d'expression de son identité et de protection de sa famille.

Les gardes d'enfants comme les parents constatent la difficulté de transmettre des savoirs familiaux et de créer un espace de protection pour les enfants à l'époque de Snapchat, de Facebook et des tablettes. Les employés familiaux, les assistants de vie constatent comme les familles de personnes en perte d'autonomie que si chacun veut « vieillir chez soi », chacun a besoin d'être capable de maîtriser sa vie au domicile, de prendre des décisions pour pouvoir partager, créer du lien social, exercer les lois de l'hospitalité qui, dans toutes les sociétés, différencient le domicile de l'espace public.

Ensuite, parce que le recueil de ces témoignages au travers des missions portées par la FEPEM, l'IRCEM et IPERIA l'Institut nous amènent à considérer que la question du domicile est une question éminemment sociétale, que notre capacité à vivre ensemble, à tirer profit des mutations de notre société et à faire face collectivement aux grands enjeux auxquels nous sommes confrontés, se joue également dans nos domiciles. L'exemple de la transition écologique est un exemple parmi d'autres : qui peut nier aujourd'hui que notre capacité à créer un développement économique durable est étroitement liée à la capacité de chacun à modifier ses habitudes de consommation énergétique ou de traitement des déchets ?

Enfin, parce que pour participer au débat public, nous voulions faire consensus en choisissant une méthode ouverte et non partisane. Au-delà des intuitions issues de la pratique, nous avons organisé le débat autour d'économistes, de sociologues, de spécialistes des TIC mais aussi de praticiens issus de l'hospitalisation à domicile ou de la télémédecine, pour partager et clarifier des notions, mais également faire des propositions concrètes.

Nous souhaitons que ces propositions, dont certaines ont commencé à être initiées par les acteurs de notre écosystème, puissent influencer les décideurs politiques afin que dans leur rôle de coordination de l'effort social, dans leurs actions visant à donner aux citoyens la conscience et la maîtrise de leur devenir, ils n'oublient pas le rôle éminent du domicile et l'importance de renforcer chaque citoyen dans sa capacité d'agir au sein de son domicile et de son foyer.

**Marie-Béatrice Levoux**  
Présidente de la FEPEM



# LE TEXTE CONSENSUEL



## Le domicile : enjeu sociétal majeur ou dérisoire ?

Après avoir été consacré à la seule «vie de famille», voire «vie domestique» et de ce fait négligé dans nombre de réflexions, le domicile devient du fait d'évolutions structurelles de notre société (numérique, télétravail, maintien au domicile, hospitalisation à domicile...) un lieu à nouveau central dans la vie sociale et ainsi un enjeu considéré par tous les membres de la conférence de consensus comme un enjeu sociétal majeur.

Si le domicile peut être défini par des invariants structurants, ceux-ci sont questionnés par les évolutions actuelles de notre société. Face à ces évolutions, comment le domicile s'adapte-t-il, comment favoriser des adaptations développant l'autonomie des acteurs du domicile, gage du succès et de l'appropriation de celles-ci ?

Aujourd'hui juridiquement encadré par un ensemble de textes le définissant comme un lieu privé, protégé et inviolable, associé à la localisation administrative de la personne et de la famille, le domicile est défini par les 9 invariants suivants :

- Le domicile est un lieu que chacun veut de sécurité et de protection.
- Le domicile est un lieu de construction de l'identité personnelle et sociale.
- Le domicile est un lieu d'appropriation, d'expression et de projection de cette identité.
- Le domicile est un lieu de construction d'un ensemble de relations positives et négatives.
- Le domicile est un lieu de vie et de créativité personnelle ; c'est aussi éventuellement un lieu d'activités professionnelles en fonction des choix de la personne. Dans tous les cas, c'est un territoire que l'on construit et que l'on défend.
- Le domicile est un lieu de production, d'expression et de pérennisation culturelles incluant notamment l'éducation, la transmission des savoirs, des savoir-vivre, des valeurs et traditions, et comportements.
- Le domicile est un lieu d'apprentissages co-construits par des interactions et des ajustements mutuels. Ces apprentissages sont incorporés et donc difficilement codifiables.
- Le domicile est un lieu de partage et d'accueil (relations intergénérationnelles au sein de la famille, réseau de relations).
- Le domicile est un lieu d'accompagnement, de solidarité dans la prise en charge de toutes les étapes de la vie qu'il s'agisse des moments heureux ou douloureux (prendre soin).

Tous ces éléments montrent combien le domicile constitue un élément essentiel pour la personne, la famille mais également la société.

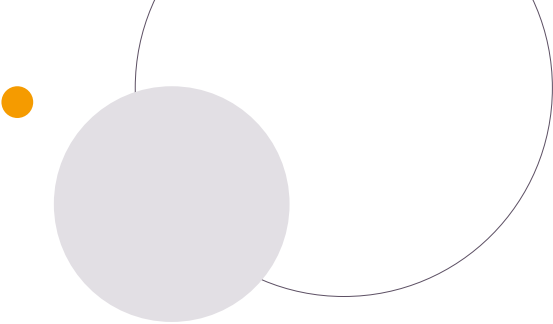
Néanmoins, nous ne pouvons que constater des évolutions démographiques, sociétales ou économiques qui questionnent les invariants structurant le domicile :

1. Fragilisation économique et sociale d'un nombre croissant de personnes, nouvelles formes de précarité (paupérisation, perte du domicile, perte d'emploi, isolement...)
2. Développement de l'automatisation et de la digitalisation : domotique, domiciles connectés et mis en réseaux, big data...
3. Evolution des structures familiales : familles recomposées, monoparentales, nouvelles formes de parentalité...
4. Apparition de nouvelles mobilités : mobilités de carrières, de métiers, de domicile, célibat professionnel...
5. Allongement de la durée de vie

Face à ces évolutions, le domicile s'est adapté :

1. Développement au sein du domicile de nouvelles formes de lien social/ nouveaux modes de relations : développement des habitats intergénérationnels, accueil d'inconnus dans le cadre de relations marchandes, développement de la vente à domicile...
2. Apparition ou revalorisation de formes d'habitat non conventionnelles : colocation, habitat partagé, béguinage, MARPA et résidence services, «babayaga», habitat communautaire, accueil familial...
3. Emergence de nouvelles formes de prévention et de prise en charge des individus développées au domicile dans les domaines du bien-vieillir, de la maladie, de la perte d'autonomie et du vieillissement : aménagement de l'espace au sein du domicile, hospitalisation à domicile, soins ambulatoires, télémédecine, développement du maintien à domicile et des soins palliatifs...
4. Développement de nouvelles formes de travail au domicile : télétravail, autoentrepreneur, activité indépendante...
5. Développement de l'économie de la réciprocité : échanges de savoirs et de services facilités par les TIC... - et de l'économie collaborative et de partage...

Si ces évolutions peuvent induire de nombreux risques (repli sur soi/enfermement, envahissement du domicile physique ou «numérique», violation d'identité



numérique, éclatement social...), ces adaptations du domicile démontrent selon nous l'intérêt de renforcer le pouvoir d'agir et l'autonomie des acteurs du domicile.

Quatre types d'action nous semblent devoir être menés dans ce sens :

### **1. La valorisation du domicile**

La transmission, au sein du domicile, des valeurs, des cultures de chacun doit être valorisée dans l'esprit de ceux qui s'y trouvent ou qui s'y retrouvent. Il en va de même pour les compétences qui sont développées au domicile et qui accompagnent l'émergence de nouveaux métiers. Le développement d'outils de recherche et de développement centrés sur ce thème nous apparaît également comme un élément de valorisation.

### **2. La responsabilisation des acteurs du domicile**

La création d'une charte de bonnes pratiques pour tous les acteurs du domicile, la prise en compte de l'autonomie des individus dans le corpus législatif qui accompagnera les évolutions du domicile sont des éléments à prendre en compte.

### **3. La formation et la professionnalisation des acteurs du domicile**

Au-delà des actions de professionnalisation liées aux Branches des assistants maternels et des salariés du particulier employeur, le développement des formations pour les aidants, les particuliers employeurs (accès et désinhibition vis-à-vis du numérique, management partagé...), les télétravailleurs... renforceront la capacité d'agir des acteurs du domicile.

### **4. La création d'un écosystème favorable**

Afin de mener à bien ces actions, il nous semble important de co-construire avec les pouvoirs publics un cadre institutionnel, technique, légal, financier adapté.



LE TEXTE INITIAL  
-  
LES CONTRIBUTIONS ÉCRITES

# LES ÉCRITS

## Conférence de consensus des 17 et 18 décembre 2014

### Le domicile : enjeu sociétal majeur ou dérisoire ?

#### Pourquoi une conférence de consensus sur le domicile ?

Après avoir été consacré à la seule «vie de famille», voire «vie domestique» et de ce fait négligé dans nombre de réflexions, le domicile semble – c'est une intuition partagée – devenir du fait d'évolutions (numérique, télétravail, maintien au domicile, Hospitalisation à Domicile...) un lieu à nouveau central dans la vie sociale.

De ce fait découle l'intérêt de lui consacrer des recherches nouvelles, mais aussi des actions d'accompagnement, de formation, d'encadrement économique pour qu'il participe dans le bon sens de l'évolution de notre société dans tous les domaines où son existence et son intervention peuvent être identifiés.

Il est possible de répertorier ces domaines selon quatre registres :

- Son rôle sociétal : il reste le creuset de nombre d'aspects de la vie de la société.
- Son caractère, de plus en plus marqué, de lieu pluri-finalisé.
- Le réinvestissement dont il est l'objet.
- Le fait qu'il est un lieu d'évolution et de projets.

#### Le rôle sociétal

De nombreuses observations donnent à penser que le domicile est un lieu qui reste le «sanctuaire» de la vie personnelle, individuelle et collective et dans le même temps un lieu de conservation et de pérennisation de cultures en même temps qu'un lieu privilégié de leur expression.

Par ailleurs, le domicile reste le lieu d'éducation et de transmission, en plus d'être le lieu des premiers apprentissages et de ceux qui concourent à notre identité tout au long de notre vie. A ce titre, le domicile voit en son sein se construire la vie de deux, voire trois générations. Sous ce même toit, se vivent le quotidien et des préoccupations communes autour de la vieillesse, de la dépendance ou du handicap.

Dans tous les cas, le domicile est aujourd'hui réinvesti par plusieurs rôles que les conditions économiques et sociales imposent.

#### Le domicile, objet de réinvestissement

Ce lieu «intime» tend à devenir l'objet d'un réinvestissement conceptuel. On voit se développer les concepts d'art culinaire à domicile, mais aussi l'engouement pour les activités de jardinage, de bricolage, etc. On donne alors au domicile un rôle essentiel qui va bien au-delà de ses fonctions protectrices et qui renvoie à l'ensemble de la problématique autour de la privation de domicile.

Par ailleurs, ce lieu autrefois uniquement consacré à la vie de famille, se croise de plus en plus avec les relations professionnelles notamment par l'introduction dans sa vie personnelle des objets connectés qui font souvent de nous des «travailleurs» au-delà de notre lieu de travail. De même, se développe aujourd'hui, toujours grâce au numérique, le télétravail ou la création d'activités professionnelles à son domicile avec l'essor des ventes à domicile par exemple.

La recherche de nouveaux modes de consommation (démarche environnementale pousse et réduction des déplacements), liée parfois à des enjeux économiques, pousse les citoyens à donner au domicile de nouvelles formes et de nouveaux rôles. C'est le cas à travers la création d'habitats partagés, de colocation intergénérationnelle, de développement de foyers résidentiels pour répondre au plus près des besoins des personnes vieillissantes.

De ces premiers constats et recherches, nous souhaitons ouvrir nos réflexions aux chercheurs, universitaires et praticiens pour qui la thématique du domicile traverse leurs axes de travail et fonder ainsi à leurs côtés une démarche réflexive et collaborative à travers une conférence de consensus.

#### Les axes de réflexion

#### L'équipe d'IPERIA, avec le soutien de ses partenaires à l'IRCEM et à la FEPEM, a préparé des contributions pour alimenter nos réflexions lors de cette conférence de consensus :

- Quel est exactement le périmètre du domicile (maison, jardin, espace vert, voiture(s), espace numérique...) et quelle en est donc la définition aujourd'hui ?
- Quels sont et seront les rôles du domicile, et de quoi sera-t-il exactement le lieu ?
- Le domicile comme espace de flux économiques est-il en expansion ou en régression ?
- Quel sens donner à la croissance du rôle du domicile dans le domaine de la santé (HAD, ambulatoire...) ?
- En quoi le numérique modifie-t-il l'usage même du domicile ?
- Le sens du terme domicile évolue-t-il, et en quoi, du fait de nouvelles solidarités (colocation, domicile collectif pour personnes âgées, intergénérationnel...) ?

**Question 1 :** Quel est exactement le périmètre du domicile (maison, jardin, espace vert, voitures(s), espace numérique...) et quelle en est donc la définition aujourd'hui ?

**Question 2 :** Quels sont et seront les rôles du domicile, et de quoi sera-t-il exactement le lieu ?

**Question 3 :** Le domicile, lieu de domination par excellence ?

**Question 4 :** Quel sens donner à l'accroissement du domicile dans le sanitaire (HAD, ambulatoire...) ?

**Question 5 :** En quoi le numérique modifie-t-il l'usage même du domicile ?

**Question 6 :** Le sens du terme domicile évolue-t-il, et en quoi, du fait notamment de l'émergence de nouvelles solidarités ?

**Question juridique :** Comment le domicile est-il appréhendé par le droit ?

---

## Question 1 :

Quel est exactement le périmètre du domicile (maison, jardin, espace vert, voitures(s), espace numérique...) et quelle en est donc la définition aujourd'hui ?

---

## Contribution de Jean-Paul Finot

---

«De toutes les pièces de l'immeuble, c'est de celle-là que Valène gardait le souvenir le plus proche, cette chambre tranquille et un peu lourde, avec ses hautes plinthes de bois sombre, le lit recouvert d'une courteline mauve, l'étagère en bois torsadé croulant sous des livres disparates et, devant la fenêtre, la grande table où Marguerite travaillait.»

*La Vie mode d'emploi*, Georges Perec, Hachette, 1978

Parler du domicile, est-ce banal, ou est-ce questionner notre environnement immédiat, pour y déceler des facteurs de structuration sociale ? Parler du domicile, n'est-ce pas revenir sur le vécu de chacun, ou est-ce une façon de regarder notre société, ses composantes et son évolution ?

Notre propos ici est de reprendre les éléments clés qui peuvent nous permettre de questionner ce que signifie aujourd'hui la notion de domicile, et comment celle-ci se configure et se périmètre, et donc d'inviter à la réflexion sur le rôle que joue le domicile dans notre société.

### Questionner le domicile

La définition du domicile nous entraîne naturellement aux racines de ce mot d'usage, venu du latin «*domicilium*», et construit sur le mot latin «*domus*», qui signifie «maison, demeure, logis», mais aussi «famille, maison»<sup>(1)</sup>. Cette maison, au sens latin du terme, est l'ensemble du logis et de ses dépendances, et par extension, de ses occupants.

On notera que le mot «*domus*» est lui-même ancré sur la racine indo-européenne «*dem*», qui signifie «idée de bâtir, idée de maison», déployée en grec, en latin et dans les langues européennes (*domus*, *dominus*, *domicile*, *domestique*, *domicilio*, *duomo*, *zimmer*...) <sup>(2)</sup>. La notion est forte, ancrée dans l'histoire et partagée par les cultures humaines.

Dans les définitions courantes, le domicile serait donc «le lieu choisi par une personne pour son habitation ordinaire»<sup>(3)</sup>, ou «l'habitation fixe ou la plus ordinaire de quelqu'un»<sup>(4)</sup>, ou «lieu dans lequel une personne est censée demeurer en permanence, habitat d'un ou plusieurs particuliers», ou encore «lieu personnel d'habitation où l'on fixe sa demeure ou son principal établissement»<sup>(5)</sup>.

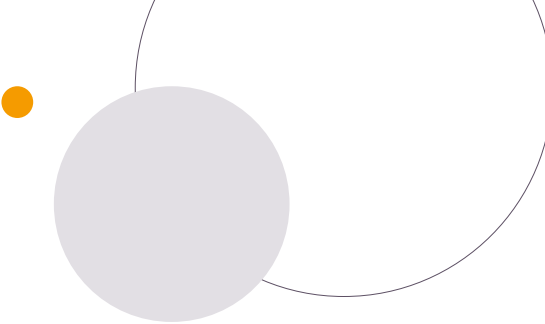
(1) Dictionnaire illustré latin-français, Félix Gaffiot, Hachette, 1934.

(2) Dictionnaire des racines des langues européennes, Larousse, 1994.

(3) Académie française, 1935.

(4) Dictionnaire Littré.

(5) CNRTL, Ortolang.



On ne peut parler du domicile sans parler de la maison, de l'habitation, du foyer, du logis, de la maisonnée, de la famille. On ne peut non plus parler du domicile sans parler de « domiciliation », ou « d'élection de domicile » : ceci concerne aussi bien les personnes physiques que les personnes morales, quant au choix non seulement d'une localisation, d'une implantation, d'une « adresse », mais aussi du point de convergence des intérêts personnels.

Or le domicile n'est-il pas comme un point sur notre trajectoire ? On le traverse, on en vient, on y va, on y reste... Il est notre ancrage, notre port d'attache. Le domicile n'est-il pas comme le point d'eau sur le trajet du nomade au désert ? N'est-il pas notre oasis ?

La notion de domicile questionne le proche et le lointain, le statique et le mouvement : on rêve d'en partir, on aime y revenir. Loin d'ici, il est porteur de nostalgie. Le domicile est donc bien un lieu : le point sur la carte, mais pas n'importe quel point, le mien, celui qui me désigne sur la terre, le point marqué par « Google Maps » sur la carte...

Mais lorsque je voyage, quel est mon domicile, ou quelle est la part de domicile que je transporte avec moi, comme le nomade transporte le « foyer » avec lui ? Quelle part du domicile le voyageur aujourd'hui transporte-t-il dans son smartphone ou sa tablette ?

Le domicile questionne la vie. Le domicile est lieu de vie : il est le lieu de l'intime, de naissance et de croissance, lieu de visite, il est un lieu ouvert, point de jonction des réseaux sociaux personnels et familiaux, qu'ils soient physiques ou numériques.

Le domicile questionne la vie. Qui n'a pas ou plus de domicile perd son identité : de « sans domicile fixe » à « SDF », la catégorisation gomme jusqu'au terme de domicile... et l'on ne peut questionner le domicile sans référence à la perte du domicile, d'autant que le nombre de personnes concernées est de plus en plus important<sup>(6)</sup>.

Mais n'y a-t-il pas aussi le domicile introuvable, le domicile idéalisé, le domicile rêvé ?

N'est-ce pas à partir du domicile que se pensent aujourd'hui les modes de vie de demain ?

(6) « Mal logement : le nombre de SDF a augmenté de 50 % en trois ans », C. Rollot, *Le Monde*, 30/01/2014.

## Le domicile, un périmètre délimité et localisé, un lieu privé

Le domicile correspond donc à la localisation stable et permanente de la personne, qui y construit et modélise son habitation, et qui y concentre ses intérêts. On parle de domicile principal, comme lieu géographique permettant la distinction, l'individualisation et la personnalité.

Cette localisation permet la détermination des autorités juridiques et administratives territorialement compétentes pour intervenir : la personne doit « élire » domicile, pour être répertoriée et identifiée. En matière juridique, le domicile est nécessaire pour que la personne exerce ses droits civils et politiques. Sans domicile fixe, des dispositions existent pour que la personne puisse être juridiquement rattachée à une instance. Si le domicile est nécessaire, il doit aussi être unique dans l'espace et peut changer dans le temps. Cette définition du domicile se distingue évidemment de la notion de résidence, qui exprime le lieu de vie, éphémère ou permanent, qui peut être différent du domicile au sens juridique du terme<sup>(7)</sup>.

La notion de domicile confère donc à son occupant le droit au respect de la vie privée et familiale, et en droit pénal, ce lieu est élargi à tout « lieu où une personne, qu'elle y habite ou non, a le droit de se dire « chez elle », quel que soit le titre juridique de son occupation et l'affectation donnée aux locaux ».

Ainsi, le domicile recouvre généralement l'habitation, et ses dépendances immédiates, garage ou parking, cave, jardin, terrasse, ou encore véhicule aménagé de type camping-car, bateau ou tente...

Le domicile est donc le lieu privé par excellence, lieu protégé, lieu que l'on ne peut violer. C'est le lieu par excellence du libre choix : « chez moi, je fais ce que je veux ».

Et si le domicile est privé, c'est le lieu fermé du moi, c'est le lieu de mes habitudes, c'est le lieu de construction des usages personnels et familiaux. S'y construisent et s'y déploient les règles qui définissent les modes de vie, les façons de vivre et les relations entre les personnes qui y vivent : habiter, cuisiner, bouger, s'asseoir, dormir, aimer...

Élire domicile, c'est choisir son lieu de vie. Plus que se loger ou résider, il s'agit donc d'habiter, au sens de la construction de l'individu et du groupe, entendue comme une activité primordiale et constitutive de l'être humain dans sa relation à l'espace<sup>(8)</sup>. Habiter est ainsi un mode de connaissance, un mode d'action, un mode d'affectivité associé au « chez soi ».

(7) « Les députés s'opposent à la déclaration de domicile obligatoire », localtis.info, 17/04/2014.

(8) « Bâti, habiter, penser », *Essais et conférences*, Martin Heidegger, 1951.

Le domicile est le lieu de mes peines et de mes joies, le lieu du vivre en famille et du vivre ensemble : c'est le lieu du ressourcement, lieu du repli, lieu de la « reprise », mais aussi le lieu des angoisses, des affrontements, le lieu des querelles, le lieu de la montée des crises<sup>(9)</sup>.

### Le domicile, un lieu de vie, un lieu ouvert

Le domicile, au-delà de ses définitions juridiques et sociales, est un lieu de vie : il est le lieu où l'on naît, où l'on grandit, où l'on crée une famille, où l'on souffre aussi, et où s'interrompent et se renouvellent les cycles de vie.

Le domicile se définit comme un lieu de vie, pour son ou ses occupants, permettant en cela toutes les configurations possibles, alors que traditionnellement l'image attachée au domicile est celle de la famille, avec ou sans enfants. Les évolutions de la société mettent aujourd'hui en avant les multiples formes dont relève le concept de famille : en quoi les familles homoparentales, pluriparentales, monoparentales ou pluriculturelles sont-elles révélatrices de bouleversements qui affectent les pratiques du vivre à la maison et donc les fonctions du domicile ? On dit souvent que les enfants de familles séparées ont deux maisons, mais ces deux maisons sont-elles pour eux deux domiciles ? Y aurait-il des typologies spécifiées des espaces de vie en fonction de ces évolutions ?

Les occupants du domicile, cependant, ne sont pas forcément tenus par des liens familiaux : le domicile est aussi un lieu qui se partage, c'est le lieu de la cohabitation, et le domicile alors se compose des parties privées et des parties communes, partagées dans les usages du quotidien. Pourrait-on ajouter, si l'on parle des acteurs du domicile, les animaux domestiques qui partagent leur vie, de façon totale ou intermittente ?

Enfin, les statisticiens repèrent et catégorisent les occupants du domicile, en parlant de ménages<sup>(10)</sup>. Selon les critères d'analyse que l'on choisit, ces notions de domicile, de résidences et de ménages ne se recouvrent pas : « être chez moi », à mon domicile, peut-être « en résidence », constituant ou pas un ménage, au sens ici indiqué. En ce sens, cette définition se spécifie d'ailleurs, lorsque sont réalisées les enquêtes auprès des ménages<sup>(11)</sup> : on parle ici de résidence habituelle, principale ou non, où l'on a l'habitude de vivre...

(9) « Violences conjugales : 146 personnes mortes en 2013 », *Le Monde*, 07/05/2014.

(10) L'Insee définit ainsi le « ménage » : « De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. »

(11) Pour l'Insee, « est considéré comme un ménage l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun. La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre. Font donc partie du même ménage des personnes qui ont un budget commun, c'est-à-dire qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage et/ou qui bénéficient simplement de ces dépenses ».

Le domicile est donc l'espace de vie personnelle, partagé ou non, il est espace vécu, espace de référence, et dans cet espace se nouent les ouvertures sur les autres et sur le monde. C'est à partir de cet espace que se créent la plupart des liens personnels : le domicile est le point à partir duquel se crée le lien, à commencer par la proximité des liens de voisinage, de village ou de quartier. Le domicile est lieu de relation, lieu ouvert sur les autres, lieu des relations et des échanges : on y vient, on en repart, accompagné de l'autre ou des autres.

Le domicile est le point à partir duquel s'installent les réseaux multiples que l'évolution technologique permet : des premières installations du téléphone au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>(12)</sup>, aux offres « triple play » ou « quadruple play »<sup>(13)</sup>, qui permettent aujourd'hui de bénéficier chez soi de la fantastique ouverture sur les réseaux numériques de l'Internet, de la télévision et du téléphone, le domicile d'aujourd'hui est ouvert sur l'univers et sur l'universel. L'ère s'ouvre de la maison connectée, qui permet les échanges avec l'espace externe, proche ou lointain, avec toute l'interactivité que permettent les nouveaux outils de la mobilité.

Mais le domicile est aussi le lieu du retour sur soi dans sa relation au monde et à la transcendance : point d'ancrage du souvenir, du lien aux anciens et aux défunts, le domicile peut aussi être le lieu du ressourcement, lieu créatif du devenir personnel, lieu de la recherche intime et personnelle, lieu de la prière et de la méditation, passage du domicile au cosmos, ou entrée dans la thématique de l'être dans le monde ?

### Le domicile, un lieu d'activité, de savoir-faire et d'apprentissage

Si le domicile est lieu de vie pour ses occupants, s'y construisent alors l'ensemble des relations entre les personnes, et s'y déploient toutes les pratiques liées à sa gestion et à son organisation. Le domicile est le creuset de l'apprentissage de la vie relationnelle. Il est aussi le lieu d'expression de nombreuses pratiques.

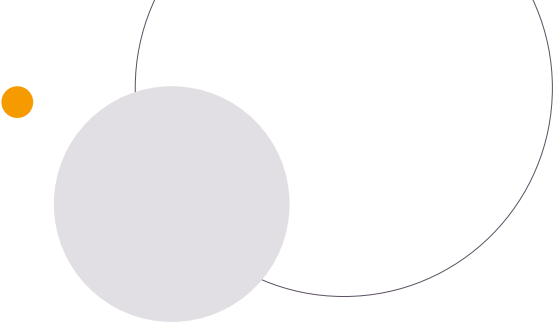
#### Le domicile, lieu du savoir-vivre en famille et/ou à plusieurs

C'est surtout en famille que s'apprennent les règles du savoir-vivre<sup>(14)</sup>, à commencer par le respect de l'autre, qui n'est possible que dans le respect de soi-même. C'est au sein du domicile et de la famille que se transmettent ce qui peut constituer les règles de la vie sociale : en ce sens, la construction des relations entre les membres de cette petite communauté constituent en

(12) Création du Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphone en 1929 (Décret du 3 novembre 1929).

(13) « Le quadruple play (néologisme venant de l'anglais *quadruple play* au baseball) est, dans l'industrie des télécommunications, une offre commerciale dans laquelle un opérateur propose à ses abonnés (à l'ADSL, au câble, ou plus récemment à la fibre optique) un ensemble de services dans le cadre d'un contrat unique : l'accès à l'Internet à haut, voire très haut débit, la téléphonie fixe (le plus souvent sous forme de voix sur IP), la télévision (par ADSL ou par câble) avec parfois des services de vidéo à la demande, et la téléphonie mobile » (source Wikipédia).

(14) Autrefois appelé « l'art de vivre », ces dispositions et règles, n'ont jamais autant fait l'objet d'articles, de livres et d'émissions télévisées.



permanence une expérimentation de la relation sociale réussie, mais aussi de la gestion des tensions et de des conflits. C'est dans cette communauté que s'apprennent les différenciations qui interrogent nos sociétés : la question du sexe, de l'intergénérationnel, de la vie du couple, et de la relation à l'éducation et aux enfants.

Savoir accueillir les autres est une dimension complémentaire importante du domicile : on y accueille les membres de la famille, les voisins, les amis des enfants. Les modalités relationnelles trouvent donc ici de nouveaux terrains d'exercice, qui ont pu aussi donner lieu à toutes les codifications du « bien recevoir ».

Enfin, le domicile un lieu qui se partage : au-delà du partage traditionnel entre les membres de la famille, l'accueil temporaire ou permanent de personnes qui viennent y résider constitue aujourd'hui une pratique sociale qui se construit et qui nécessite aussi un apprentissage spécifique de cette nouvelle relation. Accueil gratuit d'un étudiant dont on connaît les parents et qui vient vivre ici une année scolaire, mais aussi accueil locatif de personnes de plus ou moins longue durée, toutes les formules sont possibles, mais on remarquera que le contexte économique et le tassement des revenus incitent de plus en plus les particuliers à recourir à la sous-location d'une partie de leur domicile.

Dans ce contexte, des initiatives sont valorisées et finalisées sur des aspects sociétaux favorisant la mixité sociale : pour favoriser les liens intergénérationnels et lutter contre l'isolement des personnes âgées, des associations leur proposent d'héberger à leur domicile un jeune étudiant qui, en échange, peut apporter présence, sécurité et services<sup>(15)</sup>. Si l'idée est bonne, de nombreuses difficultés restent à travailler sur la qualité de la relation et les conditions de vie des deux parties.

Le partage du domicile se réalise de façon encore plus nette et formalisée dans le cas de la colocation d'une maison ou d'un appartement : qu'il s'agisse d'étudiants ou de jeunes travailleurs, voire aujourd'hui de familles ou de personnes engagées dans la vie professionnelle ou sociale, les conditions de ces types de colocation sont, elles aussi, diverses. Les raisons qui les motivent le sont tout autant : d'un idéal de vie alternative aux strictes raisons économiques de limitation des coûts de l'habitation, le spectre est large. Dans ce cadre aussi, le champ d'expérimentation des pratiques sociales est vaste : c'est l'apprentissage d'une vie semi-collective, où l'engagement et l'implication personnelle de chacun est nécessaire.

La colocation est une pratique qui ne répond pas seulement à la nécessité d'abaisser le coût de l'habitation, elle devient aussi une pratique sociale nouvelle qui répond à des besoins sociaux d'équilibrage entre l'isolement de l'individu

(15) Une charte des bonnes pratiques « Un toit, deux générations », est proposée par le secrétariat d'Etat aux Personnes âgées et la Fondation Nationale de Gérontologie aux associations qui offrent ce service aux étudiants. Un réseau national Logement Intergénérationnel et Solidaire (LIS) a été mis en place avec le soutien des pouvoirs publics et fédère une vingtaine d'associations dans les villes universitaires : [www.reseau-cosi.com](http://www.reseau-cosi.com)

dans une société plurielle et complexe et son inscription dans le collectif et la mobilité : la petite communauté de repli, la communauté sociale et professionnelle, les communautés numériques. La colocation a toujours existé, mais le contexte social actuel favorise son développement : propositions des institutionnels, organisation de conditions dédiées de colocation<sup>(16)</sup>. Toute une organisation s'installe pour offrir, gérer et encadrer ces pratiques.

En matière de domicile partagé, l'exhaustivité des pratiques et des expériences est loin d'être réalisée. Il conviendrait d'observer plusieurs autres modalités :

- celles constituant de nouvelles voies de recherche liées à la santé, telle la mise en place d'espaces de vie permettant la mixité entre occupants valides et occupants en situation de handicap ;
- celles relevant du partage passager organisé et relevant de l'échange d'hospitalité comme le Couchsurfing<sup>(17)</sup> ;
- celles relevant des habitats intégrant des espaces communautaires, qui reprend pour partie des modalités ancrées dans l'histoire (le couvent, le béguinage, la maison de retraite, le foyer logement) et qui s'installe aujourd'hui dans les nouvelles visions sociales de « l'habiter autrement », qui, au-delà de la question du domicile, intègrent les questions de territoire, d'urbanisme, d'architecture, d'énergies nouvelles, de sociologie et d'évolution du droit<sup>(18)</sup>.

On pointe ici l'idée que les nouvelles façons « d'habiter ensemble » questionnent la définition du domicile : peut-on parler de domicile partagé, ou de communauté de domicile, de co-domicile ? Quel est alors, pour chaque occupant, avec son identité propre, le lieu de repli intime et personnel ?

#### Le domicile, lieu du savoir-faire domestique

Le domicile est par excellence le lieu où se déploient les arts de la maison, les « arts ménagers »<sup>(19)</sup>, les techniques de l'entretien de la maison, qui ont longtemps fait l'objet de programmes dans les écoles normales d'instituteurs, puisqu'au-delà de la simple transmission familiale, l'éducation institutionnelle se devait de favoriser les apprentissages des savoir-faire normatifs.

Ce temps semble dépassé, la période des Trente Glorieuses a apporté la technologie au service des activités de la maison et pourtant l'on constate aujourd'hui un regain d'intérêt pour les savoir-faire domestiques, qu'il s'agisse de

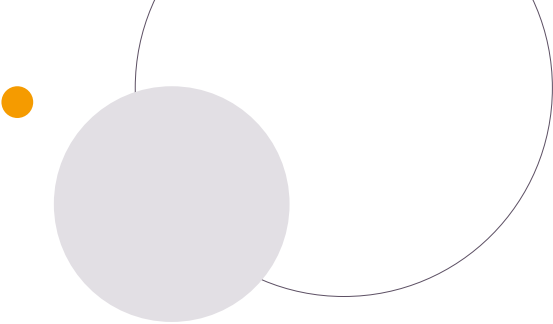
(16) Certaines entreprises de l'immobilier en font une activité spécialisée : « location d'appartements meublés à partager ou pas pour le court terme (à partir d'un mois) ou le long terme ».

(17) « [www.couchsurfing.com](http://www.couchsurfing.com) est le site le plus important de l'échange d'hospitalité. L'association compte plus 7 millions de membres, de 247 pays différents et de 100 000 villes ! » (source Le Routard).

(18) Voir les Actes du colloque « Et si nous habitions autrement ? », Louvain La Neuve, octobre 2000.

(19) Le premier Salon des arts ménagers a eu lieu en 1926 et a accompagné l'évolution des technologies du domicile, et des savoir faire de la maison, avec un pic de fréquentation en 1955, jusqu'en 1983 ! Il existe cependant encore en Belgique (Charleroi, du 1<sup>er</sup> au 16 novembre 2014).





la décoration, de l'embellissement de la maison ou des arts culinaires... Les émissions télévisées se concurrencent sur le sujet, l'édition sur cette thématique est florissante, les sites sur l'Internet se multiplient, et une grande librairie de référence ajoute à ses rayons de livres une offre d'appareils ménagers hauts de gamme... Pour la mise en scène de certaines émissions débats, on reprend aujourd'hui volontiers le concept du domicile et de la réception organisée autour du repas ou du salon<sup>(20)</sup>...

En réaction à la surconsommation de masse et à l'industrialisation mondiale de l'agroalimentaire, une partie de la population souhaite apprendre ou ré-apprendre le « bien manger », retrouver les traditions et le patrimoine culinaire spécifique du pays et des régions.

Equiper sa cuisine devient une fierté du domicile, s'inscrivant en cela dans la longue tradition de la place de la cuisine au sein de la maison et du domicile.

L'ouverture de la maison aux techniques et pratiques du numérique vient aujourd'hui prendre le relais des avancées technologiques de la cuisine et de ses fonctions : une des premières tablettes numériques n'était-elle pas faite de façon quasi exclusive pour diffuser dans la cuisine les bonnes recettes<sup>(21)</sup> ? La connectivité des appareils permettant leur gestion et leur surveillance à distance n'en est qu'à ses débuts.

Alors, le domicile devient laboratoire, lieu des apprentissages et des échanges de pratiques. Cette expérience n'a de sens que si elle est partagée, partagée au sein du domicile, mais plus sûrement à l'externe, au sein des réseaux familiaux, sociaux et professionnels, et là aussi dans le cadre des communautés numériques : foire aux questions, blogs spécialisés, échanges de pratiques sur la toile.

Le domicile est bien dans son rôle de point de recherche, de pratique et de diffusion : il n'y a pas de diffusion s'il n'y a pas non plus d'agrégation de données, d'informations qu'il convient d'organiser, de stocker, de travailler.

Le domicile se fait aussi sur ces pratiques le lieu d'accueil d'autres praticiens, expérimentés ou en découverte de techniques et de savoir-faire : on y organise l'accueil pour apprendre ensemble et transférer ces savoir-faire. Dès les années soixante, s'organisaient dans le sud-ouest les « week-end foie gras », permettant aux citadins, parisiens la plupart, de venir à la ferme pour apprendre à transformer la volaille grasse en foies gras et confits... la cuisine de la maison, élevée au rang de laboratoire de formation, mais dans la recherche d'un accueil convivial et respectueux des différences.

(20) Voir la célèbre émission de T. Ardisson : « 93 faubourg Saint-Honoré » sur Paris Première, un dîner à son domicile personnel où il dialogue avec diverses personnalités, 2003-2007 (source Wikipédia).

(21) Apparue en 2009, la tablette Qooq, première tablette tactile multimédia pour la cuisine, « made in France » ; le premier iPad a été commercialisé par Apple en avril 2010 !

Nombre d'expériences et d'offres se sont formalisées depuis : l'ouverture de la cuisine, au domicile, à des personnes étrangères au cercle familial ou amical a fait l'objet d'une professionnalisation et d'un glissement vers des offres entrepreneuriales de formation aux arts culinaires assorties d'un accueil chaleureux autour de la dégustation des plats réalisés<sup>(22)</sup>.

D'autres expériences d'activité au domicile, qui participent autant du lien social que de la valeur ajoutée économique, peuvent être rappelées : la diffusion de produits domestiques ou de savoir-faire particuliers, basée sur le regroupement au domicile de personnes de l'entourage proche et du voisinage, pour y conduire démonstration et vente<sup>(23)</sup>.

Ce retour vers la valorisation du savoir-vivre et des savoir-faire de la maison correspond aussi à la volonté d'initiative, de liberté entrepreneuriale, de construction individuelle de son parcours : la désaffectation de la relation au travail, et en particulier au salariat, constitue un moteur pour retrouver des formes alternatives d'activité, au sein desquelles les savoir-faire de la maison trouvent leur place. On assiste aujourd'hui, et l'Internet en est un vecteur puissant, à une multiplicité d'expressions de cette valorisation : faire le pain chez soi, cuisiner chez soi, « à temps choisi » et mettre le produit de cette préparation à la vente à des tiers, dans son entourage, et grâce à la puissance des sites et réseaux de l'Internet<sup>(24)</sup>, pouvoir « faire de votre passion un métier à part entière »...

#### Le domicile, lieu du « savoir travailler au domicile »

Organiser le domicile pour y développer des activités liées aux traditions de la vie ménagère et domestique est en soi une façon de remarquer ces activités, de les valoriser et de les formaliser. Mais au-delà du développement de ces pratiques, le domicile est aussi, et de plus en plus, le lieu d'usages et de pratiques professionnelles :

- soit l'activité professionnelle externe finit par entrer au domicile et l'on sait aujourd'hui combien la porosité entre le monde professionnel et le monde personnel est de plus en plus importante, et commence, pour certaines catégories de professionnels à prendre des formes qui détériorent la relation entre la vie personnelle et la vie professionnelle<sup>(25)</sup> ;

(22) Un exemple : <http://sortir.telarama.fr/marseille/lieux/restos/l-atelier-de-georgiana,14146.php>

(23) L'exemple le plus connu est le mode de diffusion des produits « Tupperware », qui tend à faire de la personne invitante une « conseillère culinaire » ; après un certain tassement, ce mode de diffusion de produits au domicile trouve aujourd'hui de nouvelles formes sur de nouveaux produits (parfums, bijoux, produits bio, lingerie fine...).

(24) Voir *Le Figaro-Madame* 05 janvier 2011 : « C'est prêt, près de chez vous ! », à propos du réseau social [www.supermarmite.com](http://www.supermarmite.com) (« un réseau social où se mijotent de bons petits plats à partager entre gens de son quartier »).

(25) « Le syndicat des cadres se bat pour le droit à la déconnexion », *Cadre Emploi*, 05 septembre 2014.

- soit l'activité professionnelle se prolonge de façon normée au domicile, dans ce qu'il est convenu d'appeler télétravail, dans des formes pas toujours abouties, depuis l'avantage donné au salarié de pouvoir passer une journée de travail chez lui, à une organisation formalisée, qui tend à se structurer sur le plan juridique<sup>(26)</sup>, et à entrer dans les accords d'entreprise<sup>(27)</sup> ;
- soit se développent au domicile des activités professionnelles propres, sous l'influence de nouvelles pratiques sociales plus personnelles, plus entrepreneuriales, où l'on considère que l'activité individuelle s'épanouit dans un travail géré librement depuis «chez soi»<sup>(28)</sup> : du travail d'appoint au réel projet d'entrepreneuriat, là encore le spectre est large et les usages et conditions d'exercice en sont très diversifiés<sup>(29)</sup>.

Dans tous les cas, l'évolution des usages et technologies numériques favorisant la connectivité entre les groupes humains est le principal facteur de développement, pouvant provoquer une intégration des réalités professionnelles et personnelles : l'entreprise entre-t-elle au domicile, le domicile devient-il une annexe de l'entreprise ? Ou au contraire, se prépare-t-on à imaginer de nouveaux espaces professionnels, réalité composite de domiciles conjugués comme autant de points de maillage permettant l'activité connectée ? Quelle est la place de l'aménagement des territoires<sup>(30)</sup> dans la mise en place de ces dispositifs de travail en réseaux, mixant lieux professionnels (entreprises, centres de télétravail, espaces de coworking<sup>(31)</sup>) et lieux personnels, domiciles ou parties de domiciles<sup>(32)</sup> ?

Dans cet environnement mouvant et complexe, qui s'inscrit dans une révolution attendue du travail et de la relation de l'individu au travail, de la recherche d'une amélioration du travail et de la vie, les expériences nombreuses et les expérimentations conduisent à la nécessité d'observer et d'analyser ces nouvelles pratiques afin d'en décoder le sens et de permettre la mise en œuvre de préventions, de formalisations et de valorisations.

Enfin, le domicile, lieu de travail, pour soi ou pour d'autres : la forme la plus traditionnelle du travail au domicile est bien l'accueil à temps plein ou à temps partiel de personnes destinées à accompagner la vie de la famille, du foyer et

(26) La loi Warsmann, 22 mars 2012 : <http://www.wk-rh.fr/actualites/detail/53684/le-teletravail-fait-uneentree-timide-dans-le-code-du-travail.html>

(27) Beaucoup d'entreprises du secteur privé mais aussi du secteur public se sont engagées dans ces types d'accord, accords, conventions ou chartes, suite à l'ANI 2005 et à la loi de mars 2012, et voir aussi le Guide du télétravail salarié, Obergo, 2014 : <http://teletravail.enquete.free.fr/Basededonneesdesaccordsteletravail.htm>

(28) De nombreux sites proposent et vantent le travail au domicile pour la liberté et les revenus générés (!) : <http://domicile-emploi.net/c/103-travailler-chez-soi>

(29) [http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/efficacite-personnelle/travail-a-domicile\\_1499499.html](http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/efficacite-personnelle/travail-a-domicile_1499499.html)

(30) Voir les expérimentations développées par les territoires (Pays de Murat, Savoie, Orne, Pays de la Bresse Bourguignonne, Haut-Jura, Grand-Genève...), avec l'appui d'agences conseil spécialisées (<http://www.ocalia.fr>, <http://www.conseil-teletravail.com>).

(31) Modes d'organisation et lieux de travail partagés inscrits dans des réseaux d'activité, « travailler mieux et vivre mieux », <http://zevillage.net>

(32) Voir le Plan de développement de l'économie numérique, (appelé plan Besson), octobre 2008.

de ses diverses activités domestiques : d'une forme de fusion inconsciente de l'aide-ménagère à la vie et aux travaux du domicile, ces activités se sont organisées, structurées, leur permettant d'acquérir une reconnaissance et une valorisation caractéristiques de métiers s'exerçant avec savoir-faire et responsabilité.

Le domicile aujourd'hui est donc le lieu de travail pour ces personnes, particulièrement dans les trois dimensions du champ d'activité des emplois familiaux :

- la garde d'enfants au domicile ;
- l'entretien de la maison et du cadre de vie,
- l'accompagnement des personnes fragilisées, personnes âgées, personnes en situation de handicap.

L'espace de travail de l'intervenant est le domicile privé, qui définit en lui-même l'environnement des situations d'activité, avec sa propre histoire et sa propre culture, ses propres règles, codes, et ses propres caractéristiques d'accessibilité, d'espace et d'aménagement d'espace.

Ces activités au domicile, cependant, sont réalisées essentiellement par deux types de modalités, qui influent de façon essentielle, sur leur vécu et sur les conditions de leur réalisation, aussi bien pour le particulier à son domicile que pour la personne qui y intervient : soit l'intervenant est salarié du particulier à son propre domicile<sup>(33)</sup>, soit il est salarié d'une structure externe, et à ce titre, le particulier est acheteur de la prestation servie.

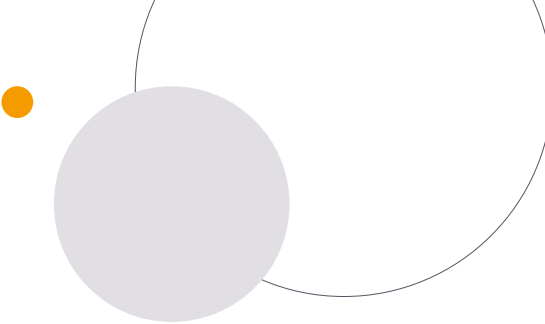
Si la première forme est la plus ancienne dans la tradition des emplois domestiques, ainsi que la plus largement répandue, les acteurs qui la représentent<sup>(34)</sup> ont su, depuis une vingtaine d'années, faire émerger ces pratiques de l'informel et structurer un secteur spécifique, à la fois par la reconnaissance du statut de «particulier employeur» et par la valorisation des emplois au domicile : dans ce contexte, choisir librement la personne salariée qui va intervenir au domicile constitue le premier acte de la construction d'une relation originale de travail. Il s'agit de mettre en œuvre un management spécifique<sup>(35)</sup> visant la qualité de la vie familiale, dans le respect de ses choix culturels et sociaux.

La deuxième forme est tout aussi traditionnelle, issue des courants de la solidarité et de l'entraide bénévole : elle déploie des activités de services aux familles,

(33) On notera que le secteur du particulier employeur recouvre aussi les assistants maternels, pour lesquels le domicile, lieu de travail, est le leur propre, l'employeur lui confiant ses enfants. A ce titre, le domicile lieu de travail de l'assistant maternel fait l'objet d'un cahier des charges spécifique.

(34) On se référera aux textes fondateurs du secteur du particulier employeur, et à la structuration juridique de la relation de travail, ainsi qu'à sa politique de professionnalisation sur les sites : <http://www.fepem.fr> et <http://www.iperia.eu>

(35) Voir les Actes de la conférence de consensus de mars 2011 : « Management partagé, l'émergence d'un nouveau modèle pour les emplois de la famille », Iperia, octobre 2014.



délivrées par le monde associatif et par le monde institutionnel<sup>(36)</sup>. Dans ce cadre aussi se développent des valeurs de respect des bénéficiaires<sup>(37)</sup> et de leur cadre de vie, le domicile. Le domicile est bien sûr le lieu de travail du salarié, mais la relation qui s'installe n'est pas de même nature : c'est l'association qui a la responsabilité de la prestation effectuée.

De façon plus récente, ces mêmes activités de service sont aujourd'hui marchandisées : il s'agit de l'émergence d'un secteur privé, qui, à l'instar des services proposés aux entreprises, construit une gamme de services permettant aux particuliers d'accéder à une meilleure qualité de vie. La croissance de ce secteur marchand a été soutenue par les pouvoirs publics, essentiellement depuis la loi Borloo<sup>(38)</sup>. Si ce secteur est en progression, il s'agit d'un mode d'intervention axé sur la distribution de services et de produits qui restent difficiles à adapter aux spécificités des besoins des personnes et de leur domicile.

La question du respect du domicile, comme lieu privé, au sein duquel n'entre pas qui n'y est pas convié, reste donc entièrement posée pour toutes les démarches professionnelles qui nécessitent une intervention spécifique, et bien au-delà des services proposés sur les champs des services dits «à domicile» : quelles sont en effet les pratiques de travail des intervenants ponctuels sur l'aménagement, l'entretien de la maison, de l'appartement et de ses dépendances : travaux d'entretien, installations mobilières, installation de cuisine, installation électrique, téléphonique, dépannage... ?

Pour aller plus loin, le domicile devient un lieu ressource exploitable par d'autres : on peut louer son domicile ou partie de son domicile. Les idées fleurissent et se diffusent sur l'Internet, dont voici deux applications :

- La mise à disposition d'une partie de son domicile pour que des tiers puissent y stocker des affaires et des biens : pratiquer le stockage, c'est ce que propose une jeune entreprise «Co-stockage» avec cette annonce : «le garde meuble facile, pas cher et plus proche»<sup>(39)</sup>.

(36) A titre d'exemple, l'ADMR existe depuis 1946 et offre aujourd'hui des services aux familles au travers de plus de 3000 associations locales. Les Centres communaux d'action sociale sont structurés depuis 1953.

(37) On notera le glissement effectué du terme de «bénéficiaire» à celui de «client» dans les dernières plaquettes de présentation, telle celle de l'ADMR.

(38) Loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

(39) <https://www.costockage.fr>

- Louer son domicile pour accueillir des travailleurs : c'est la proposition de nouvelles formes d'utilisation du domicile à l'instar de ce qui s'est réalisé avec «Airbnb», sous l'entête «Bienvenue à la maison»<sup>(40)</sup>. Louer ma maison, mon appartement pendant que je ne suis pas là, pendant que je suis en vacances ou en congés, c'était déjà une forme plus évoluée de l'échange entre appartements. Ici, «Ma maison est votre bureau», dit la plateforme du site<sup>(41)</sup> : pendant mon absence, pendant la journée, je loue mon appartement à d'autres qui y viennent faire leur bureau à mon domicile.

Curieuse évolution, qui vient en permanence mettre le flou dans des périmètres qui étaient très délimités : le domicile privé, appartement ou maison, avec ses dépendances, et l'espace du travail, entreprise, magasin, bureau... Le domicile lui-même se réinvente à l'aune de ces évolutions. Le rapport au domicile, à la maison serait-il moins affectif, pour que nombre de tiers s'y introduisent de cette façon ? Ou au contraire, ces nouvelles expressions participent-elles d'une nouvelle façon d'être, plus partageuse, moins fermée ? Le domicile est-il un rêve pour soi-même ?

### Conclusion : le domicile acteur ?

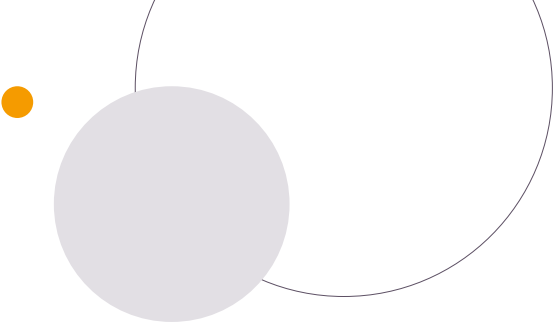
Le domicile, c'est le lieu où je veux être maître de moi-même et de mes décisions, c'est le lieu où je souhaite me retrouver, me reposer, me construire et me reconstruire, et en même temps exercer le contact avec le monde. C'est sur ce lieu que je souhaite inventer de nouveaux modes de travail, de collaboration. Dans un monde complexe et de mobilités, le domicile se vit davantage comme un moment que comme un lieu stable et fixe, il peut en devenir éphémère : le domicile n'est plus la maison de famille, qui a vu croître les générations passées ; le domicile c'est le lieu et le moment. Aussi ce lieu peut-il varier, changer, en fonction non seulement des étapes du parcours personnel, mais aussi du moment où s'inscrit dans le temps ce besoin de recentrage personnel.

L'interaction est tellement forte entre l'individu et son domicile que l'on ne peut pas ne pas se poser la question : le domicile est-il un acteur de notre environnement ?

Le domicile participe de notre quotidien et de notre façon d'être : nous agissons sur lui en permanence et il agit sur nous. Nous le transportons avec nous, à l'instar du sac à main ou de l'iPad dans lequel tout ce qui me réfère au monde est enregistré, non seulement mon carnet d'adresses, mes codes d'accès, mais aussi ma capacité à me connecter aux autres et au monde.

(40) <https://www.airbnb.fr>

(41) <http://www.officeriders.com>



Notre vie d'aujourd'hui est faite de mobilités et de changements, alors ne devrait-on pas parler des domiciles, qui sont les nôtres et que nous traversons : notre maison, notre logement, nos lieux de vacances, nos déplacements, nos lieux de travail, nos lieux de rencontre ?

## Contribution de Jacques Lemonnier

Il y a, par rapport au domicile, plusieurs angles de vision ; en particulier une vision juridique et le point de vue de l'utilisateur.

Au plan juridique, il me semble bien que la vision est celle d'un lieu de vie individuelle sanctuarisée, et où l'on se fait adresser documents et notifications officielles. Il n'est pas possible de ne pas posséder de domicile. Le SDF a un domicile officiel ! Il en va de même des gens du voyage. En quelque sorte, si l'on fait référence à la notion de périmètre, un domicile peut être totalement virtuel.

Pour le point de vue de l'utilisateur (de l'habitant) je me suis fait aider... Je me suis adressé à quelques relations, via un questionnaire évidemment dépourvu de caractère scientifique, mais qui pour moi était indispensable pour l'énoncé d'un point de vue ; je suis psychologue, pas sociologue.

Ce qui ressort de ce questionnaire quant au périmètre, et pour faire référence à des biens possédés par tous mes interlocuteurs, est qu'ils considèrent majoritairement comme éléments du domicile : maison ou appartement, résidence principale (100%), résidence secondaire (50%), potager (50%), parc ou jardin (50%).

Contrairement au législateur qui considère qu'il peut y avoir de la vie privée sur une adresse Web, mes quelques interlocuteurs excluent du domicile, presque unanimes, les adresses Facebook, Viadeo, LinkedIn...

Ils s'y expriment pourtant (surtout sur Facebook), mais ne semblent pas considérer que la vie privée qu'ils y évoquent est... privée.

Il y a une légère tendance (20%) pour considérer que la voiture fait partie du domicile.

Si l'on cherche à ces tendances une explication, et si l'on croise avec les réponses évoquées par ailleurs (voir la question 2), il y a, me semble-t-il, deux composantes fortes : intimité et personnalisation.

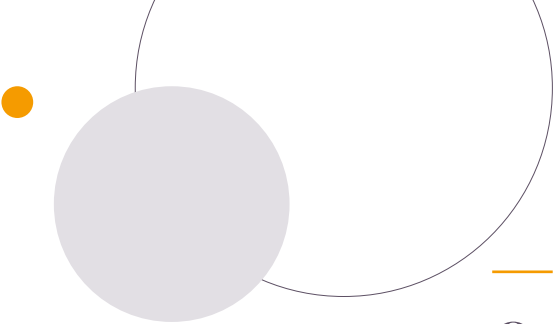
Si une adresse mail ou de réseau social est personnalisée, elle n'est pas intime. Si une voiture peut être considérée comme relevant d'une certaine intimité (elle peut être verrouillée) elle n'a sans doute pas été considérée comme très personnalisable.

Il eût été intéressant d'obtenir l'opinion d'un propriétaire de véhicule « customisé ».

Il semble bien que la vision du domicile reste traditionnelle, dans son périmètre comme dans l'énoncé de ses rôles.

Aux mêmes personnes, j'ai demandé de m'indiquer leur définition du domicile. Voici les réponses (sur 18 personnes, une n'a pas répondu à cette question).

M 50 (h)	«Là où nous vivons et dormons quotidiennement».
M 62 (h)	Résidence habituelle et personnelle.
L 25 (f)	Un lieu confortable où l'on est content de rentrer et où l'on se sent à l'aise.
K 70 (h)	Un endroit où on passe la majorité de sa vie.
D 70 (h)	La résidence permanente.
C 70 (f)	Lieu de vie personnelle, familiale et havre de paix.
Y 60 (h)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un domicile est le lieu de la résidence principale, quelle qu'en soit la forme.</li> <li>• Il doit apporter confort de vie y compris la sécurité et l'intimité.               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un lieu où on peut se ressourcer.</li> </ul> </li> <li>• C'est un lieu central, un lieu repère pour la vie citoyenne, civile, sociale.</li> </ul>
S 40 (f)	C'est le foyer, un lieu privé où l'on est à l'abri. C'est un cocon où la famille vit, échange, partage, se construit, évolue.
G 60 (f)	Le lieu où je vis chaque jour tout au long de l'année.
F 55 (f)	La résidence permanente où il fait bon vivre.
T 27 (h)	L'endroit où l'on se sent chez soi.
A 50 (f)	Le lieu où j'habite la majeure partie du temps.
A 70 (h)	Un refuge, une vitrine, un confort ; c'est l'écrin pour la famille, à la fois pour la protéger mais aussi pour la mettre en valeur et pour assurer à ses occupants un bien-être.
B 70 (h)	Lieu dans lequel je me sens bien, où j'ai des attaches, et dans lequel je me rends régulièrement.
J 40 (f)	Lieu de vie quotidien.
E 40 (f)	Le lieu où je réside avec l'ensemble de ma famille et une notion légale.
P 40 (f)	J'utilise le terme «domicile» quand je parle de l'adresse de mes factures. Je ne l'assimile pas à «maison», mais c'est une question de langue maternelle.



Ces réponses font du domicile un point d'ancrage d'une existence personnelle (individuelle ou collective).

Une existence qui se matérialise à la fois par une présence récurrente, et par une sensation de sécurité et d'intimité.

Si j'ajoute à ces quelques propos des éléments de ma réponse à la question concernant le rôle du domicile, je propose donc de considérer le domicile comme «un lieu privilégié – voire unique – d'existence, de maintien et d'expression d'une identité individuelle et collective».

A cette proposition de définition, je joindrais volontiers, pour la conforter, quelques considérations sur l'évolution de certains loisirs ou hobbies : potager et jardinage avec leur conséquence, associée à la volonté d'hygiène de vie : le retour de l'art culinaire familial ou non, et leurs alliés, le bricolage (qui peut aussi avoir des raisons économiques) et le développement durable, dont le domicile est un lieu d'élection.

Ces pratiques en expansion concernent bien ces éléments «élus» du périmètre du domicile (Je n'ai pas intégré dans ces espaces ceux dédiés au sport. C'est peut-être une erreur, mais il me semble que classes moyenne et populaire n'ont pas toujours accès à la piscine, au terrain de tennis ou au spa privés).

Enfin, il me semble utile d'associer à ces perceptions du domicile et à cette définition un espoir : celui d'une culture et d'une créativité personnelles en développement, et une crainte : celle d'un repli sur soi, d'un domicile bunkerisé.

Le développement durable tend vers une forte urbanisation, mais nous ne savons pas gouverner les banlieues où se multiplient des zones de non-droit. Il est possible de faire de plus en plus de choses au domicile, mais il est de plus en plus dangereux d'en sortir...

## Question 2 :

### Quels sont et seront les rôles du domicile, et de quoi sera-t-il exactement le lieu ?

#### *Contribution de Jacques Lemonnier*

Cette question n'est pas, hélas, sans quelques recouvrements avec la première. En effet, il y a, quant au périmètre comme quant au rôle, des registres de réponses évidentes :

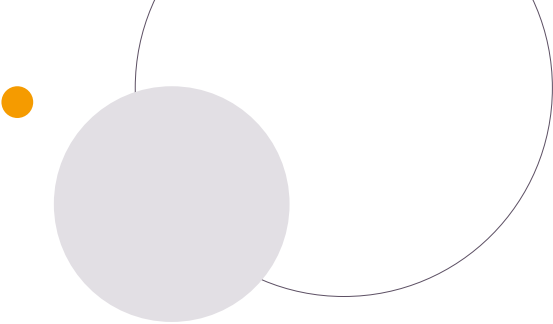
- celle du législateur qui fait du domicile un lieu sanctuarisé (sous réserve qu'il soit clos), mais où, finalement, gendarmes et huissiers doivent pouvoir vous trouver,
- celle de l'utilisateur – j'en ai donc interrogé quelques-uns qui en conservent une vision (voir quelques réponses) traditionnelle.

Il en découle qu'il n'y a pas, quant à ce qu'est le domicile, d'évolution fondamentale.

Pour preuve, voici les réponses apportées à ces quelques personnes que j'ai interrogées (ce n'est pas un échantillon représentatif, mais c'est relativement révélateur) sur deux aspects :

- ce qu'elles attendent du domicile ;
- ce que doivent être pour elles les caractéristiques essentielles d'un domicile satisfaisant.

Les réponses à ce questionnaire (que j'aimerais, avec quelques amendements, continuer à adresser d'ici notre conférence) de 18 personnes pour la première question et de 13 d'entre elles pour la seconde (il y a eu de mauvais élèves) sont les suivantes :



Pensez-vous que le domicile est le meilleur endroit pour ?

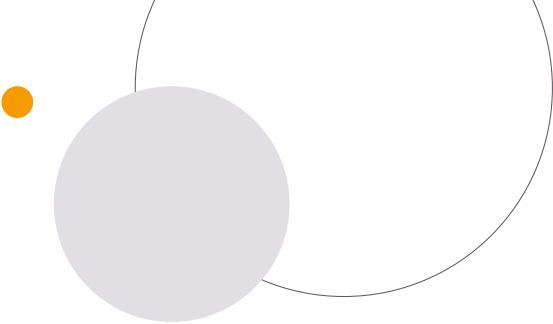
	Oui	Non	Ne sait pas	Non répondu
<b>Eduquer ses enfants</b>	<b>18</b>			
<b>Recevoir des amis</b>	<b>18</b>			
<b>Transmettre des valeurs</b>	<b>16</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
<b>Conserver une tradition</b>	<b>15</b>	<b>2</b>		<b>1</b>
<b>Conserver ses biens</b>	<b>15</b>	<b>3</b>		
<b>Vivre une relation amoureuse</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Transmettre un savoir-vivre</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Etre malade</b>	<b>13</b>	<b>4</b>		<b>1</b>
<b>Transmettre un savoir-faire culinaire</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Maintenir une proximité intergénérationnelle</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Mourir</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>Participer à des réseaux sociaux</b>	<b>7</b>	<b>9</b>		<b>2</b>
<b>Maintenir une vie sociale (domicile collectif par exemple)</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Exercer un métier</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>1</b>

- Pouvez-vous classer par ordre d'importance (en 1 le plus important) les caractéristiques que doit/peut présenter une résidence principale ?

Caractéristiques	Rang
<b>Confort personnel</b>	<b>1</b>
<b>Sécurité</b>	<b>2</b>
<b>Intimité</b>	<b>3</b>
<b>Protection de la vie privée</b>	<b>4</b>
<b>Possibilité de recevoir</b>	<b>5</b>
<b>Esthétique</b>	<b>6</b>
<b>Possibilité de personnalisation</b>	<b>7</b>
<b>Espace</b>	<b>8</b>
<b>Situation dans un environnement fonctionnel</b>	<b>9</b>
<b>Situation dans un environnement attrayant</b>	<b>10</b>
<b>Ergonomie (ménage, entretien)</b>	<b>11</b>
<b>Coût modéré</b>	<b>12</b>
<b>Equipement complet (électroménager par exemple)</b>	<b>13</b>
<b>Bonne réception numérique</b>	<b>14</b>
<b>Possibilité d'animal de compagnie</b>	<b>15</b>
<b>Diversité des activités possibles</b>	<b>16</b>
<b>«Sanctuarisation» (pas de possibilité d'incursion d'une institution par exemple)</b>	<b>17</b>
<b>Possibilité d'y être malade</b>	<b>18</b>
<b>Compatibilité vieillissement</b>	<b>19</b>
<b>Compatibilité fin de vie</b>	<b>20</b>

A la première question «le domicile – meilleur endroit pour...», on est frappé par le fait que les réponses renvoient majoritairement, pour les trois quarts des répondants, au rôle traditionnel du domicile : éduquer ses enfants, recevoir des amis, transmettre des valeurs, conserver une tradition, vivre une relation amoureuse, préserver ses biens, transmettre un savoir-vivre.

Les rôles qui pourraient être conséquence d'une évolution actuelle, liée à la numérisation, au télétravail, à l'intégration, au maintien à domicile sont nettement moins plébiscités, comme si cette évolution n'était pas encore entrée dans les archétypes.



Vont dans le même sens les réponses à une question portant sur les caractéristiques que doit présenter une résidence principale : confort personnel, sécurité, intimité, protection de la vie privée, possibilité de recevoir, esthétique, personnalisation, sont, sur 20 critères, les 7 premiers (donc le premier tiers). Pour l'utilisateur comme pour le législateur, le domicile reste un cocon !

Laissons ici l'exploitation d'un questionnaire dont l'aspect non scientifique est évident, assumé et avoué, n'ayant pas la prétention d'alimenter un texte de recherche mais d'étayer une réflexion personnelle (il y a, cependant, dans mes répondants, des trentenaires, des quadra, des quinquas, des sexa et des septuagénaires, des jeunes, des actifs, des retraités, et même un colocataire, et peu de différence significative entre leurs réponses) – c'est à approfondir, si j'y suis autorisé.

L'évolution du rôle du domicile cependant me semble n'être que fort peu la conséquence d'une évolution des attentes à son égard.

L'évolution du domicile s'inscrit donc dans la constance des attentes de ses occupants à cet égard, mais est influencée par des évolutions « techniques », en particulier via la santé (voir la question concernant celle-ci), le numérique et le télétravail, auxquels il est sans doute possible d'ajouter la domotique.

Pour celle-ci, elle me semble intervenir comme facilitant les activités traditionnelles au domicile, donc initiant une plus grande disponibilité pour d'autres activités, en même temps qu'une plus grande sécurité.

Pour la santé, je renverrai paresseusement à ma réponse à la question la concernant, et... aux apports de la domotique et du numérique.

Pour le télétravail, qui changera le rôle et la conception d'une partie du domicile, il me vient une boutade : si une partie du domicile peut devenir un lieu de travail, pourquoi une partie du lieu de travail ne serait-elle pas une annexe du domicile ?

C'est d'ailleurs la vision que peuvent induire certains aménagements de bureaux : photographie, décoration murale, bibelots, voire napperons au crochet, sont une manière d'importer sur le lieu de travail une extension du domicile, une permanence d'existence personnelle.

Cette interrogation m'amène d'ailleurs à un deuxième point et – osons – à une quasi-provocation : l'actuelle préoccupation de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle se traduit parfois dans les entreprises par la mise en place d'aides à la vie personnelle (crèches, épiceries, blanchisseries...). Une certaine logique d'équilibre, si l'on ne considère pas (c'est le cas pour l'instant, mais...) cet équilibre comme une contrainte pour la seule entreprise, peut nous amener à importer au domicile (le télétravail y incitant aussi) des éléments constitutifs de vie professionnelle, à travers sans doute les plus personnalisés et personnalisables.

Cette perméabilité sera sans doute renforcée par la numérisation : 20% du temps de travail (ou plutôt de présence ?) est d'ailleurs consacré à la vie personnelle d'après une étude citée par le MEDEF.

Sauf à interdire (comment ?) à une personne au domicile de s'intéresser sur Google à des questions ressortant de son métier et de sa vie professionnelle, la perméabilité « vie pro/vie perso » ne saurait être à sens unique.

La professionnalisation des emplois de la famille en est d'ailleurs, peut-être, un facteur.

Il faut donc admettre que s'exerce au domicile une partie (en dehors du télétravail institué qui bien sûr y concourt également) de la vie professionnelle, qui renvoie sans doute à ses aspects les plus personnels, comportant un certain plaisir, de la créativité, du développement personnel.

Développement personnel facilité par le fait que le domicile devient, via le numérique, un lieu d'apprentissage, de formation, d'éducation renforcée, qu'il s'agisse de soi ou des autres (et en particulier des enfants), ce qui n'est pas sans une dangereuse contradiction avec la démission parentale souvent constatée.

Le numérique, d'ailleurs, initie un agrandissement virtuel de l'espace domiciliaire : la bibliothèque, la discothèque, l'album photo, voire la collection d'œuvres d'art (sans renvoyer à leur valeur financière), de livres de cuisine, et, plus généralement, les archives personnelles vont pouvoir être stockés dans un tiroir, et ne pas exiger de nombreux mètres linéaires d'étagères.

En quelque sorte, le patrimoine culturel de chacun n'a plus de limites liées à la capacité de stockage ni au coût.

Si l'on croise cette question avec celle concernant le périmètre du domicile, constatons qu'il y a derrière tous ces éléments une forte connotation d'expression personnelle.

Je proposerai donc, pour évoquer le rôle du domicile (mais aussi sa définition sollicitée dans la question concernant son périmètre) de le définir comme « un lieu privilégié et protégé d'expression et de maintien d'une identité individuelle et collective ».

## Contribution de Mélanie Tocqueville

«Domicile, toujours inviolable. Cependant la Justice, la Police y pénètrent quand elles veulent. Je regagne mes pénates. Je rentre dans mes lares.»

Dictionnaire des idées reçues (1913) – Gustave Flaubert

### Introduction

La question telle qu'elle est posée ne pousse pas l'auteur à ancrer ses réflexions dans une brève histoire du domicile. Pourtant, la réalité de notre étude nous a conduit à pousser les portes du passé pour combler notre curiosité sur le mot domicile qui par le fond et par la forme est, justement, protéiforme. L'exemple le plus palpable de cet état de fait est la polysémie du terme «domicile» qui nous renvoie à une kyrielle de synonymes.

On parle de demeure, de logement, d'habitat, de foyer, de maison, de gîte, de nid, de propriété, de résidence... de pénates ou de lares. Quel que soit le terme, on se perd dans une compréhension d'un domicile pouvant être symbolisé par des poupées russes : c'est en soulevant un terme que l'on en découvre un pour en découvrir un autre qui en découvre un autre, etc.

L'intérêt de la question soulevée dans le cadre de cette conférence de consensus sur le domicile est justement de pouvoir entrouvrir, ou pourrions-nous dire ouvrir des portes, autour de la thématique du domicile et, plus précisément ici, de ses rôles d'aujourd'hui et de demain.

Nous présenterons notre écrit en deux points reprenant la forme de conjugaison de la question posée, autrement dit les rôles actuels du domicile et les rôles à venir (déjà esquissés parfois).

### Les rôles actuels du domicile

Cette première partie tend à replacer quelques grands principes qui délimitent les rôles du domicile. Il est rare de trouver un sujet qui ne trouve pas de réponse dans une recherche Internet et pourtant nul ne pourra trouver de réponse formalisée sur la question du rôle du domicile. La raison tient en ce que les études et recherches sur le domicile sont encore trop peu nombreuses et qu'il n'existe pas de corpus de référence. Des chercheurs ont travaillé de manière disparate sur la thématique du domicile, mais sans que cela ne constitue un terreau de recherche conséquent. D'ailleurs, bien souvent, la question du domicile renvoie à des travaux en ethnologie ou en anthropologie, comme si le domicile était apparenté à une sorte de problématique éloignée géographiquement.

Pourtant les métiers au domicile, les emplois de la famille, les services à domicile, les services de proximité – quel que soit le terme employé – ne cessent de se développer. Le domicile n'a jamais été autant lieu de regards, lieu de débats, lieu de critiques, lieu de construction.

Le premier rôle du domicile est lié à la protection. Le domicile qu'il soit yourte, tipi, maison, gîte, igloo ou encore les *minka* au Japon, a pour rôle de protéger les habitants. Il protège des intempéries, des dangers de l'extérieur, des malfaisants, etc. A ce titre, dans nos sociétés contemporaines, les débats sur le domicile «non protecteur» sont légion. Il suffit d'ouvrir la presse quotidienne pour entendre parler de l'insalubrité des logements, des risques de saturnisme, des logements construits en zone inondable, et les exemples ne manquent pas. Le domicile est avant tout un toit, des murs, des fondations solides, une porte qui s'ouvre vers un autre monde que notre intimité souvent préservée.

Le deuxième rôle du domicile est lié par essence au premier, il est métaphoriquement lié au premier. En effet, le toit et les murs nous protègent des intempéries comme ils nous protègent de tout danger extérieur, tandis que la porte ou les fenêtres donnent à voir vers le monde extérieur que nous voulons (ou pas) nous approprier. Le domicile est le prolongement de notre intimité et rapport au corps. La façon dont nous disposons des pièces, dont nous montrons ou cachons certaines choses renvoie à notre caractère et à nos habitudes de vie.

Car le domicile est le lieu de protection de nous-mêmes, mais aussi de ceux qui constituent notre famille et en l'occurrence, bien souvent nos enfants. Il devient alors lieu de transmission des savoir-faire, des goûts et des traditions familiales, y compris la relation au domicile. On parle d'ailleurs de domicile familial ou domicile conjugal du point de vue du droit.

Le droit justement, encadre le troisième rôle du domicile, à savoir le lieu principal de résidence comme le précise l'article 202 du Code civil qui considère le domicile comme le lieu dans lequel la personne a «son principal établissement». En d'autres termes, l'endroit où elle est supposée demeurer en permanence et qui permettra de pouvoir la contacter (pour raisons administratives et fiscales en premier lieu). Le domicile contribue à individualiser davantage la personne en la rattachant par un lien géographique facilitant ainsi l'exercice de ses droits et constituant également une sécurité juridique à l'égard de ceux envers qui la personne s'est engagée ; il est donc bien loin d'être dénué d'intérêts concrets. Rappelons à ce titre que depuis 1975, les conjoints peuvent choisir le lieu de leur domicile. Ce dernier peut être différent entre les époux puisque la femme n'est plus contrainte d'avoir le même lieu de domicile que son mari. Le domicile en droit est donc une notion fondamentale qui ancre son rôle administratif et social.

L'intrusion dans le domicile est perçue parfois comme une violation de domicile. Le domicile est le prolongement de soi, de son intimité, de ses secrets, de sa vie que l'on ne dévoile pas ou peu.

Parfois, on choisit sciemment et sans contrainte de donner à regarder dans son domicile, on y invite ses amis, sa famille, etc. Mais celui qui n'est pas invité n'a pas



à y rentrer. Typiquement, les rares professions autorisées à entrer au domicile sont celles liées à la justice (huissier, forces de l'ordre), à l'imminence d'un danger (pompiers ou ouvriers mandatés par la justice, par exemple en cas de suspicion de saturnisme dans l'habitation) ou encore à la mise en danger d'autrui comme l'intervention d'agents de l'administration dans le cadre des enquêtes sociales.

Erving Goffman présentait le monde comme une pièce de théâtre où chaque individu est un acteur. Ses « mises en scène de la vie quotidienne<sup>(42)</sup> » restent pour beaucoup d'entre nous une référence en sociologie car elles témoignent souvent des réalités vécues. Le domicile prend toute sa place dans cette scénographie. En effet, le domicile est le lieu où pénètrent des amis, des collègues, notre famille, des connaissances, où se nouent des relations sociales. La maison est alors le lieu d'une « mise en scène », la scène de théâtre de Goffman et comme toute scène, elle se prépare, elle se décortique, elle s'organise. Notre domicile reflète notre personnalité, nos habitudes de vie, notre caractère, nos passions et parfois nos convictions.

Le quatrième rôle du domicile se fonde donc en ce qu'il nous ressemble, il est la continuité de ce que nous sommes, il est par essence ce que nous voulons donner à voir. Mais les sociétés actuelles se construisent dans les réseaux (familiaux, culturels, professionnels, etc.) et en cela le domicile a évolué pour devenir peut-être une fenêtre du monde, de notre monde.

### Le domicile de demain : de l'innovation au pas de notre porte...

Les nouvelles technologies ont permis la naissance de nouveaux réseaux de communication. Au-delà de ces premiers enjeux, liés surtout aux jeux vidéo, au ludique sous toutes ses formes, les technologies de l'information et de la communication ont transformé, en si peu de temps, notre monde et nos habitudes de vie. Loin d'être anecdotique, la frontière devenue mince entre notre vie professionnelle et notre vie personnelle influe sur le rôle du domicile. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'on parle aujourd'hui de « droit à la déconnexion » vis-à-vis de son entreprise.

Selon une enquête du Credoc<sup>(43)</sup> de novembre 2013, les trois quarts des cadres se connectent pour des raisons professionnelles le soir, le week-end, ou en vacances et, pour près de la moitié d'entre eux, cela empiète sur leur vie privée.

(42) E. Goffman, *Les mises en scène de la vie quotidienne*, Les Editions de Minuit, 1973.

(43) Disponible via le lien <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R297.pdf>

En Allemagne, ce sont les syndicats qui ont poussé Volkswagen à couper le cordon. Et pas seulement un soir par semaine. Début 2012, l'entreprise a signé un accord pour bloquer l'accès aux BlackBerry professionnels de 18h15 à 7 heures du matin<sup>(44)</sup>.

Toutefois, cet exemple reste rarissime. La symbolique de la porte qui se ferme lorsque l'on rentre chez soi et qui laisse derrière elle notre monde professionnel est devenue de moins en moins vraie. Il devient donc de la responsabilité de chacun de penser l'utilisation des nouvelles technologies selon sa vie au domicile.

Nous pensons alors le domicile comme potentiellement ouvert à d'autres via les outils connectés. Et c'est depuis cette prise de conscience, liée à la massification des outils<sup>(45)</sup>, que nous avons vu émerger d'autres rôles. Et ces rôles sont très nombreux et foisonnent aujourd'hui de créativité... Car les nouvelles technologies, souvent décriées, peuvent engendrer de formidables aventures humaines et permettre ainsi d'ouvrir le domicile à l'extérieur et de s'en nourrir.

Grâce à la mise en réseaux, à la création de communautés virtuelles, les internautes ont su donner un sens nouveau à ce lieu autrefois fermé qu'est le domicile. D'abord uniquement virtuelles, les relations sont devenues « réelles », « physiques » et le média Internet est devenu juste un outil.

Voilà une transformation récente mais si innovante qu'elle peut en paraître déroutante. Il y a peu on s'amusait à prendre en photos nos créations culinaires et à les « poster » sur notre réseau d'amis ou encore on donnait à voir nos dernières « idées déco » pour la chambre de bébé. Aujourd'hui, le monde virtuel connaît ses premières limites et les internautes tendent à ce que leur vie connectée ne soit plus déconnectée de la réalité. C'est ainsi que désormais Internet est aussi un outil, un prétexte à se rencontrer réellement et à partager ensemble physiquement ce que l'on ne partageait que virtuellement il y a peu.

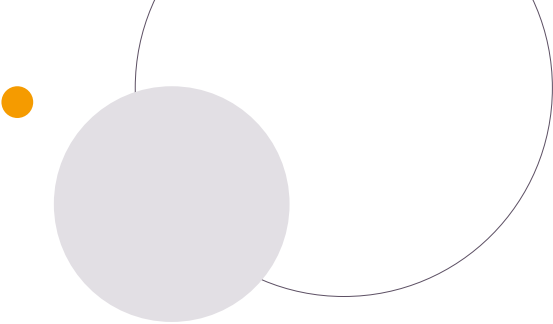
La société veut renouer avec ses fondamentaux : se rencontrer, partager, créer ensemble, etc. Et le domicile se transforme, se métamorphose en un lieu d'accueil, un lieu d'ouverture autrefois réservé à un cercle restreint.

Car la métamorphose est là : le domicile devient l'illustration de ce qui s'est fait sur Internet il y a peu. Rien ne serait possible sans les nouvelles technologies, mais elles prennent alors un rôle de second plan, remplaçant les individus au cœur de relations non virtuelles et de proximité.

A ce titre, les emplois de la famille sont souvent décrits comme étant des services de proximité. Il ne s'agit pas ici de s'appesantir sur la présentation de ce secteur, mais de présenter toutes les innovations ancrées dans le lieu même du domicile. En effet, les emplois de la famille, les emplois au plus près des familles qui vont de

(44) Cf. article publié sur le site de Challenges en 2013 <http://www.challenges.fr/management/20131130.CHA7774/allemande-une-loi-pour-interdire-les-emails-apres-le-travail.html>

(45) 8 foyers sur 10 sont aujourd'hui équipés d'un ordinateur et d'un smartphone.



la garde d'enfants à la prise en charge d'un proche dépendant mais aussi au portage des repas, sont les premières «ouvertures» constatées du domicile. Mais l'émergence de ces emplois tient en partie à leur ultime nécessité, liée notamment au travail des femmes, à la pénurie de places en maisons de retraite, à l'augmentation des divorces, etc. Dans tous les cas, ces métiers ont été ancrés dans des réalités sociales qui ont impliqué une mise en œuvre effective car peu d'autres solutions existaient alors.

Aujourd'hui, les citoyens s'approprient leur domicile comme étant aussi un lieu pouvant accueillir d'autres personnes, et parfois des inconnus ou des «peu connus», sans qu'aucune contrainte sociale ne soit visible. En ce sens, le domicile prend de nouvelles formes de socialisation qui n'infèrent pas toujours sur une nécessité sociale ou familiale. Même dans le cadre de l'émergence des colocations intergénérationnelles, où la nécessité financière des deux acteurs est un facteur important, les témoignages prouvent que le domicile est devenu lieu de solidarité et de socialisation.

On recherche alors une place du domicile dans notre vie sociale à grande échelle. Voici plusieurs exemples de nouveaux rôles pour le domicile :

#### Le domicile, gain de temps pour la famille : à votre service...

Le premier domaine de référence concernant les nouveaux rôles du domicile s'ancre dans ce que l'on appelle la restauration livrée. En France, près de 2 500 entreprises de restauration faisant la livraison à domicile sont recensées en 2013 et ce qui apparaissait avant comme l'apanage des grandes villes s'ancre de plus en plus dans les communes rurales afin de lutter contre la désertification. Au-delà de toute considération qualitative, la restauration livrée est considérée par les familles comme un vrai gain de temps au quotidien et notamment par les cadres qui en sont les plus grands consommateurs. Se faire livrer à domicile, c'est rester chez soi mais profiter *a minima* de la carte d'un restaurant, d'une pizzeria ou d'un traiteur.

Implantée dans notre pays depuis plus de trente ans, la restauration livrée renvoie à l'univers culinaire, à la notion du plaisir de la table, qui était incarnée autrefois par la réalisation par nos soins de petits plats à partager. Le domicile était, est et reste, comme évoqué plus haut, le lieu de transmission des traditions culinaires, notamment dans la relation mères-filles. Et c'est pourquoi l'innovation n'est pas tant aujourd'hui dans la restauration livrée que dans l'ouverture du domicile et, en son sein la cuisine, à des marmitons de tous horizons investissant votre chez-vous pour partager un repas.

Cuisiner, c'est tendance, et les médias se sont emparés de cela. C'est pourquoi l'univers privé du domicile a lui aussi suivi cette mode et aujourd'hui se développent de manière exponentielle les cours de cuisine à domicile, les ateliers culinaires autour d'un produit spécifique ; des savoir-faire autrefois transmis de mères en filles. Autre pratique de plus en plus répandue : faire venir un chef à domicile. Là encore, on «offre» sa cuisine, son espace privé, à la venue d'un grand chef qui va préparer pour nos convives un repas aux mille saveurs.

L'ouverture du domicile, et plus encore de sa cuisine, à des «inconnus» renvoie à un rôle du domicile aujourd'hui inscrit dans la recherche de nouvelles relations sociales, dans le partage, dans la convivialité et dans l'ouverture de son espace privé.

Lieu de partage et de convivialité recréée, le domicile tend également à devenir un espace collaboratif de travail.

#### Le domicile : lieu de ventes et d'achats, parfois confidentiels...

Les années 70 ont été marquées en France par l'avènement d'un géant américain, Tupperware, sur le marché de la vente à domicile. D'abord exclusivement réservée à la vente d'articles de cuisine, la vente à domicile connaît aujourd'hui un regain de vitalité. Là encore, il y a quarante ans, le domicile avait déjà trouvé son rôle de lieu de vente, mais les nouvelles technologies ont accru l'ouverture de ce secteur à des produits jusqu'alors réservés à la vente en magasin comme c'est le cas de la lingerie.

Le secteur de la vente directe<sup>(46)</sup> représente aujourd'hui quatre milliards d'euros de chiffre d'affaires en France<sup>(47)</sup>. Ces ventes prennent des formes très différentes allant de ce qu'on peut y voir de plus traditionnel comme les «réunions Tupperware» à des achats et ventes de produits plus confidentiels tels que les sex toys. Là encore, ce n'est pas anecdotique de se voir construire ce type de marché car le domicile, lieu du privé, parfois du secret, devient lieu où on parle de ses secrets, de son intimité. Précisons que la vente de ces produits représente environ un quart des ventes directes à domicile.

La vente directe se développe notamment parce qu'elle correspond bien à certaines attentes sociétales. La forte individualisation des besoins favorise le développement des valeurs d'hédonisme : rejet de la contrainte, recherche du bonheur «tout de suite», en visant la convivialité, le partage de bons moments entre amis ou inconnus qui peuvent devenir des amis. En effet, là aussi on ouvre son domicile à des personnes qui nous sont parfois inconnues, mais qui potentiellement peuvent devenir plus proches et qui assurément vont partager notre lieu de vie pendant un temps. Selon l'enquête du Credoc<sup>(48)</sup>, 83% des acheteurs interrogés recherchent dans ce mode de vente la convivialité quand 61% sont attirés par la proximité.

On sait que, comme dans le cadre des emplois de la famille, la vente directe nécessite une formation solide pour appréhender la question du domicile qui devient alors lieu d'achat. Il n'est pas anodin de réunir des inconnus dans une même pièce, souvent pièce familiale, lieu de vie qu'est le salon, pour proposer à

(46) On distingue la vente directe ou vente à domicile de la vente à distance ou par correspondance et de la vente en magasin. La vente directe se définit comme la rencontre hors d'un lieu commerçant (dans 99% des cas le domicile) d'un vendeur et d'un potentiel acheteur.

(47) Cf. étude du Credoc via le lien <http://www.fvd.fr/system/files/files/4%20pages%20Cr%C3%A9doc.pdf>

(48) *Ibid.*

la vente des produits. Entrer chez un autre «chez soi» est toujours l'affaire d'une compréhension de l'Autre et de son intimité. Comme dans les emplois de la famille, au-delà du geste technique, au-delà de la raison princeps de la venue, on entre «chez» quelqu'un avec tout ce que cela induit. Dans tous les cas, les questions du lien social, de la proximité, de la mise en exergue de ses propres représentations doivent être maîtrisées et saisies.

La vente à domicile ne peut se réduire à la venue de vendeurs pour différents types de produits. Elle s'inscrit aussi dans la recherche de création d'un nouveau réseau social autour de la thématique de la vente. Ainsi, on doit aussi concevoir le domicile-lieu de vente autour de services marchands autrefois uniquement accessibles dans des lieux de commerce, comme c'est le cas par exemple de la coiffure à domicile. Le secteur de la coiffure à domicile était autrefois considéré comme marginal et la plupart du temps le fruit du bouche-à-oreille et du voisinage. Aujourd'hui, la création du statut d'auto-entrepreneur mais aussi la crise connue dans le secteur de la coiffure «traditionnelle»<sup>(49)</sup>, a induit de nouvelles pratiques professionnelles et a fait de la coiffure à domicile un secteur en plein essor avec un chiffre d'affaires annuel qui augmente de 6% par an depuis 2010.

L'innovation dans ce secteur répond à des besoins connus dans notre société actuelle que sont notamment la recherche de services de proximité (ne pas se déplacer), mais aussi la recherche de nouveaux liens sociaux. Michel Messu, sociologue et ethnologue, a été directeur de recherche au Crédoc et il a mené une recherche de proximité<sup>(50)</sup> auprès d'un panel de clients allant chez le coiffeur essayant de répondre à la problématique suivante : «pourquoi allons-nous chez le coiffeur ?» Il montre combien il est symbolique de passer la porte du coiffeur, combien confier nos cheveux dans ce lieu neutre et grouillant de bruit nous conduit à nous mettre à nu. Ne dit-on pas que le coiffeur est le lieu des potins, de ce qu'il se passe dans le village, des confidences sur la famille, etc. Il y a une relation particulière avec son coiffeur. Pourtant, les discussions se déroulent sous les yeux des autres clients et l'ethnologue a suivi de près le son de la voix qui baisse pour confier au praticien capillaire quelques secrets que l'on ne veut pas partager.

Voilà une des raisons majeures de l'avènement de ce secteur innovant qu'est la coiffure à domicile : la relation confidentielle qui s'instaure entre le coiffeur et le client. Le domicile devient le lieu d'un service marchand hautement lié à sa dimension et son rôle social. On ne peut se départir de considérer ce moment comme un moment de partage. Cela est renforcé par la nécessité de voir se développer ce type de services marchands à domicile avec la problématique

(49) Depuis 2009, le marché de la coiffure est à la peine et se contracte. Les données INSEE indiquent pour 2012 à nouveau une baisse de 2% du chiffre d'affaires (CA) en volume et de 0,9% en valeur, pour un chiffre d'affaires global de 6,2 milliards d'euros (source INSEE/ESANE 2011).

(50) M. Messu, *Un ethnologue chez le coiffeur*, Fayard, 2013.

de la désertification et de la solitude des personnes âgées. Malheureusement, nous n'avons pas à notre disposition de données panelistes, mais la réalité de notre société actuelle rend de plus en plus attractif ce secteur.

Le domicile répond en son rôle de lieu de vente et d'achat à une demande sociétale de proximité avec le commerce et les services marchands. On entre dans l'ère de la personnalisation et de l'individualisation des prestations. Il y a très peu d'années, on ne pouvait concevoir que l'on ouvre son domicile à un lieu de transaction financière, où chèques, billets et pièces pouvaient être échangés. Pourtant, on choisit son lieu de vie, son salon, sa salle de bain, comme lieu de commerce. La dimension économique du domicile est renforcée par l'avènement du télétravail (encore une fois que l'on ne peut distinguer des nouvelles technologies), mais elle ne se réduit pas à cela. Notre «nid», notre «chez-nous» désormais se partage avec d'autres acheteurs, d'autres profits qui, bien au-delà d'échanges d'argent, s'ancrent dans la richesse des relations sociales.

#### Le domicile : lieu de tous les dangers ?

Nous avons porté jusque-là un regard plutôt positif sur le domicile et ses nouveaux rôles, associés notamment à la mise en perspective de la recherche de nouveaux réseaux sociaux. Pourtant, dans cette dernière partie, nous aimerions aborder aussi le domicile comme lieu de dangers, lieu de secrets inviolables, lieu d'insécurité.

On ne peut distinguer le domicile de son rôle de «sanctuaire» de la vie personnelle et familiale. La famille est protégée par le domicile, au sens de ce que le domicile est constitué de quatre murs, de sa porte symbolisant le pas entre l'intérieur et l'extérieur, de son toit protecteur. On peut voir derrière chacun de ces termes une symbolique mais au-delà des mots, le domicile se caractérise par un espace clos, fermé, qui parfois ne se donne pas à voir, coupé du monde ou alors caché au monde... Un domicile sans fenêtre extérieure de peur que des regards s'y posent.

Le rôle du domicile est très lié à la protection de la vie de famille, à la propriété privée et de fait à son inviolabilité. Comme énoncé plus haut, le cadre juridique français renforce cette approche et construit parfois autour du domicile une «omerta» qui conduit à cacher la réalité de la vie quotidienne.

Claude Lévi-Strauss (1966) démontrait dans sa recherche longitudinale auprès des populations amazoniennes combien il existait des rapports d'interdépendance entre l'habitat et tous les aspects de la vie quotidienne. Son habitat, son domicile, c'est le lieu de sa construction identitaire et la psychologie environnementale tend à démontrer cette problématique. Si l'habitat, le domicile sous-entend toujours l'appropriation, il fait aussi référence à la conscience de l'habitant de sa propre intimité, à ses secrets, à sa vie familiale et domestique ; en somme à son intimité.

Le propre même de l'intimité est de ne pas partager et pourtant le domicile intime est parfois le lieu de violences si dures qu'il doit se départir de ses fondations. Nous sommes ici dans l'interdépendance entre le «chez soi – dedans» qui est lié à son identité et le «chez les autres – dehors» qui est lié à son rapport au monde qui fonde aussi notre identité.

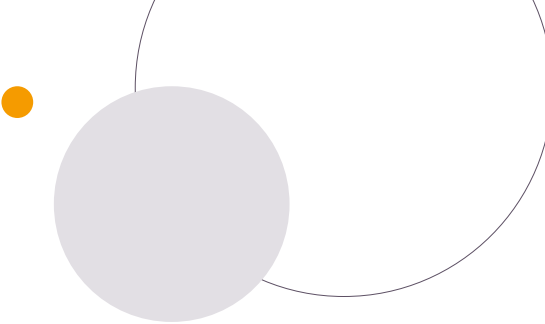
Le domicile est le lieu des violences conjugales, des mauvais traitements envers les enfants, des violences psychologiques qui s'opèrent entre membres de la famille ou bien entre un praticien à domicile et le prestataire. C'est le lieu des secrets, des abandons, de la solitude.

La canicule de 2003 a mis en perspective, de manière brutale et frontale, les défaillances d'une société individualiste où les personnes âgées mouraient seules à leur domicile, en raison de leur isolement et de rupture de lien social. Au-delà des leçons apprises par les autorités, cet événement catastrophique a réveillé les souvenirs d'un domicile comme lieu fermé, ouvert à personne, créant un cocon aussi douillet que maltraitant, aussi protecteur que malfaisant.

Là encore, les nouvelles technologies viennent au secours du caractère inviolable du domicile renforcé par la rupture de lien social que connaissent certaines populations vulnérables. Les violences conjugales sont l'exemple de cet état de fait qui conduit les politiques publiques à pénétrer au domicile sans violation de propriété privée. A l'heure où une femme meurt tous les quatre jours en France sous les coups de son conjoint, les autorités ont mis en expérimentation en 2012 dans trois régions, la mise à disposition gratuite de smartphone avec une application permettant d'appeler en une pression les services d'urgence pour faire intervenir les forces de l'ordre. En dehors des résultats de cette expérimentation, nous souhaitons souligner combien le domicile reste au carrefour des contradictions du lien entre public et privé, renforcé par le droit à l'inviolabilité de son domicile.

Les dispositifs expérimentaux d'urgence (bracelets électroniques, télécommandes d'urgence, etc.) et le développement de la téléassistance et des gérontechnologies se multiplient dans notre pays pour encadrer le domicile de toute dérive violente créant un espace de vie incontrôlable et inaliénable. L'avenir n'est sûrement pas à un contrôle excessif du domicile, mais nous pouvons penser que la situation environnementale et économique de notre pays va tendre à créer un cadre plus établi dans la lutte des violences faites aux personnes vulnérables à domicile. A titre d'exemple, les derniers chiffres disponibles quant à la violence envers les personnes âgées montraient que dans 70% des cas, il s'agissait d'une maltraitance au domicile de l'adulte vulnérable et que les auteurs présumés étaient à 73% des membres de la famille, notamment les enfants de la personne maltraitée (64%)<sup>(51)</sup>.

(51) Cf. le lien suivant <http://www.social-sante.gouv.fr/espaces.770/personnes-agees-autonomie.776/dossiers.758/maltraitance-bientraitance.785/maltraitance-des-adultes.5746.html>



### En conclusion introductive...

Ouvrir son domicile sur l'extérieur, c'est partager ses passions, ses habitudes d'achat, ses croyances, ses secrets, son intimité, sa cuisine, ses meubles... sa vie. Souvent présentés sur sa page Facebook, parfois illustrés sur son blog, l'individu d'aujourd'hui tend à vouloir se rapprocher, recréer du lien, utiliser son domicile comme média de proximités, proximité sociale, proximité affective, proximité citoyenne, etc.

Le domicile est et restera le lieu de la famille, de la construction identitaire et de l'éducation, mais il n'en reste pas moins que c'est le lieu des secrets bien gardés de la mise en danger d'autrui.

Le mot même de domicile renvoie à une polysémie qui confronte des univers différents. Selon l'approche disciplinaire, les rôles du domicile sont devenus multiformes mais toujours riches d'enseignement. L'économiste nous dira que nous avons oublié de parler du domicile comme lieu du télétravail, le sociologue nous reprochera de ne pas avoir évoqué la vie des nouveaux types de familles (monoparentales, homoparentales, familles recomposées, etc.) dans un domicile toujours plus ancré dans les réalités sociales. Enfin, le pédagogue nous incitera à réécrire une partie sur la place grandissante de l'école à la maison et de l'instruction à domicile.

C'est parce que le domicile évolue, qu'il se transforme, qu'il se donne à voir, qu'il se connecte avec le monde extérieur, qu'il est toujours nouveau et malléable, qu'il est au final difficile de l'étudier dans son entièreté et c'est ce qui fonde le débat qui nous réunit.

## Question 3 : Le domicile comme espace de flux économiques est-il en expansion ou en régression ?

### *Contribution d'Isabelle Puech*

Jusqu'aux années 1970, le domicile était considéré comme le lieu où s'exerçait par excellence la domination envers les femmes. Assignées aux tâches d'entretien et de soin dont elles avaient la charge pleine et entière, les femmes étaient reléguées dans un espace privé subordonné et dévalorisé, en opposition à l'espace public, univers dominant et dominé par les hommes.

La mise en visibilité sur la scène publique de la dimension collective de problématiques considérées jusqu'alors comme «privées» (autour du célèbre slogan féministe «le privé est politique !»<sup>(52)</sup>), ainsi que l'accélération spectaculaire de la participation des femmes au marché du travail, ont contribué à remettre en question la dichotomie entre espace privé et espace public et à reconsidérer la place et le rôle des femmes dans les deux sphères.

Dans l'espace privé du domicile, l'autonomie financière acquise par les femmes sur le marché du travail a redessiné progressivement les lignes de partage. Aussi, l'introduction de nouvelles technologies a transformé de manière significative la nature du travail domestique dont une partie croissante est réalisée contre rémunération. Ces évolutions participent d'un déplacement des frontières entre l'économie domestique et le marché, et entre l'économie domestique et l'Etat<sup>(53)</sup>.

Ce mouvement transforme les rapports de pouvoir qui se jouent au sein du domicile, entre les hommes et les femmes, mais aussi entre les femmes elles-mêmes, en particulier entre celles qui recourent à une aide extérieure rémunérée et celles qui aident contre rémunération. Dans un contexte d'internationalisation croissante du travail reproductif marqué par une reconfiguration des migrations féminines de travail, et de développement national de politiques publiques visant conjointement à développer l'emploi et à encourager le maintien à domicile des personnes dépendantes, les emplois à domicile ont connu ces vingt-cinq dernières années, en France, un développement spectaculaire, en particulier ceux exercés dans le cadre d'une relation d'emploi directe employeur-employé.

Certains y voient de nouvelles formes d'exploitation de femmes pauvres venant du sud par des femmes riches et blanches des pays du nord, qui traiteraient leurs employées de maison comme des domestiques serviles, aidées en cela par l'inviolabilité constitutionnelle du domicile qui ne rend pas possible l'intervention de l'inspection du travail.

D'autres, mettent en avant la complexité que recouvrent ces rapports d'emploi à domicile et les formes que ces derniers peuvent prendre, mettant en avant la nature d'une relation salariale particulière, dont la singularité tient à la fois à la nature même de ce travail pris dans ses différentes dimensions (domestique/de care), mais aussi au lieu même d'exercice de cette activité : le domicile<sup>(54)</sup>.

Cette contribution propose de présenter les grandes spécificités de la relation d'emploi directe employeur-employé, en la resituant dans le contexte où elle se crée : le domicile.

(52) Françoise Picq, « Le personnel est politique ». Féminisme et for intérieur », in *CURAPP, Le for intérieur*, PUF, 1995.

(53) Florence Weber, « Le maintien à domicile à quel prix ? », in Florence Weber, Loïc Trabat, Solène Billaud (dir.), *Le salaire de la confiance. L'aide à domicile aujourd'hui*, Editions Rue d'Ulm, 2014, p. 9-40.

(54) Christelle Avril et Marie Cartier, « Subordination in Home Service Jobs: Comparing Providers of Home-Based Child Care, Elder Care, and Cleaning in France », *Gender and society*, 2014.

L'hypothèse qui est formulée est que l'activité rémunérée à domicile dans le champ de l'aide à la personne s'inscrit dans une relation d'emploi qui prend des formes singulières parce qu'elle se construit précisément à l'intérieur même du domicile de l'employeur. Le domicile est un espace privilégié pour observer des relations d'emploi qui dépassent la stricte logique marchande. Cela amène à reconsidérer la complexité des rapports de pouvoir entre l'employeur et l'employé et à interroger simultanément la nature du lien de subordination.

Plusieurs éléments concourent à faire du domicile un lieu propice à un rapport de force défavorable aux femmes qui y interviennent contre rémunération : le statut singulier des salariés des particuliers employeurs dans le code du travail ; la nature même du travail – de ménage et de soin – encore aujourd'hui considéré comme relevant de qualités prétendument féminines ; les caractéristiques mêmes des personnes qui occupent ces emplois – des femmes dominées socialement, relativement âgées, arrivées tardivement dans ces emplois.

Pour autant, de nombreuses recherches montrent que le rapport entre ces femmes et leurs employeurs (majoritairement des femmes cadres ou retraitées, parfois dépendantes) est loin de se réduire à un rapport d'opposition qui enfermerait les salariées à domicile dans leur position subalterne. Ces réflexions nous amènent à remettre en question deux clichés mentaux associés au domicile.

### Le domicile : facteur d'isolement des salariés ?

Selon un pan du courant de recherche féministe, l'externalisation du travail domestique et de soin vers la sphère marchande contribuerait à enfermer les femmes dominées socialement dans la sphère privée. L'isolement dont elles feraient l'objet dans leur travail (l'absence de relations avec des collègues de travail, l'absence de collectif de travail) serait source de grand précarité pour elles (puisque placées dans un rapport de force défavorable avec leur employeur).

Si l'isolement apparaît dans les grandes enquêtes de la statistique publique à travers par exemple la non-possibilité de pouvoir échanger avec ses collègues, ou de pouvoir s'appuyer sur eux en cas de difficultés, les enquêtes ethnographiques ont montré que cet isolement est loin d'être toujours considéré comme une contrainte par des salariées qui, pour la plupart d'entre elles, ont occupé dans le passé d'autres emplois dans d'autres secteurs d'activité. Après avoir vécu des périodes de chômage, d'emplois courts ou instables, ces femmes apprécient, dans l'emploi à domicile, le fait de travailler seules et de pouvoir organiser leur emploi du temps et leur travail avec plus de liberté qu'elles ne pouvaient le faire auparavant<sup>(55)</sup>. Cette autonomie et cette liberté sont particulièrement répandues

(55) Christelle Avril, *Les aides à domicile. Un autre monde populaire*, Paris, La dispute, 2014.

dans les emplois des femmes de ménage qui interviennent au domicile de leurs employeurs quand ces derniers sont absents<sup>(56)</sup>. Elles existent aussi lorsque la salariée travaille davantage au contact de son employeur. L'enquête menée en 2008 par la DREES auprès des intervenants au domicile des personnes dépendantes, montre ainsi que le quart des intervenants en emploi direct citent, parmi les aspects positifs de leur travail, le fait d'être plus libres et moins dépendants de leur employeur que dans d'autres secteurs<sup>(57)</sup>. Cela corrobore les résultats d'autres enquêtes qui montrent que les salariées en emploi direct qui disposent le plus de ressources (de réseau notamment) ont souvent plus de marge de manœuvre pour choisir les personnes chez lesquelles elles interviennent (en fonction de leur niveau de dépendance par exemple, de leur niveau d'exigence, du niveau de rémunération négociable, de la distance entre le domicile de la personne aidée et celui de la professionnelle) et pour gérer de façon relativement souple leurs emplois du temps et leur portefeuille d'employeurs<sup>(58)</sup>.

La relation directe d'emploi à domicile emprunte ici des caractéristiques au travail indépendant (autonomie, pluralité des lieux de travail...). En contrepartie de cet isolement, les salariées bénéficient d'une autonomie et d'une liberté dont elles ne bénéficiaient pas dans leurs métiers antérieurs où elles étaient tenues de respecter strictement des consignes et de se soumettre au contrôle de leur superviseur, contraintes qu'elles ne retrouvent pas, ou dans de moindres proportions, dans l'emploi à domicile<sup>(59)</sup>.

En outre, dans les situations d'accompagnement à domicile des personnes dépendantes, voire lourdement dépendantes<sup>(60)</sup> (l'Observatoire des emplois de la famille estime à 368000 le nombre de particuliers employeurs âgés dépendants et à 70000 le nombre de particuliers employeurs en situation de handicap<sup>(61)</sup>), l'isolement des salariés à domicile est relatif : non seulement ils travaillent directement au contact de leur employeur, mais ils sont aussi bien souvent en interaction avec l'aidant informel (voire plus largement avec la famille de la personne aidée), ainsi qu'avec d'autres intervenants à domicile, employés directement ou relevant du champ sanitaire et médico-social. L'ensemble des intervenants formels et informels liés dans la relation d'aide composent, à domicile, un collectif dont le fonctionnement mériterait d'être

(56) Isabelle Puech, « L'emploi des femmes dans les services à domicile. Quelle croissance, quelle qualité, quelles politiques ? Une comparaison France-Belgique des femmes de ménage travaillant chez des particuliers », Rapport de recherche, DULBEA, Université libre de Bruxelles, janvier 2007.

(57) Sophie Bressé, Isabelle Puech, « Qui sont les particuliers employeurs en perte d'autonomie et leurs salariés ? », Observatoire des emplois de la famille, décembre 2011.

(58) Delphine Clozel, « Analyse qualitative des risques professionnels, des conditions de travail et de l'état de santé des salariés de l'aide et du soin à domicile pour soumettre plusieurs méthodes d'approche à investiger », Mémoire de l'EHESS, septembre 2008 ; Loïc Trabut et Florence Weber, « L'emploi direct déclaré ou non, un révélateur des besoins d'aide ? Point de vue des salariés et point de vue des familles », Rapport de recherche, mars 2011.

(59) Avril, Cartier, *op. cit.*

(60) Bressé, Puech, *op. cit.*

(61) Sophie Bressé, « Les particuliers employeurs en situation de handicap : quelles réalités ? » Observatoire FEPEM, novembre 2014.

mieux étudié<sup>(62)</sup>. En outre, la présence d'un aidant informel, au côté de l'employeur, et son intervention probable dans la gestion de la relation d'emploi à domicile interroge la diversité des formes de lien de subordination qui se déploient au sein du domicile.

### **Le domicile : lieu corrompu par le marché ? Ou pourquoi argent et sentiments ne feraient-ils pas bon ménage ?**

L'externalisation de certaines tâches domestiques ou de soin vers la sphère marchande contribue à faire du domicile un lieu d'échange économique. La marchandisation de l'intime est souvent perçue comme « contre-nature » par les tenants d'une vision traditionnelle de la famille qui voient dans le mélange d'intimité et de transfert monétaire une forme de corruption par le marché des relations au sein de la famille. La réalité est plus complexe, comme l'ont montré les travaux des économistes féministes américaines Susan Himmelweit sur l'économie des soins aux personnes, ou ceux de J. A. Nelson et Viviana Zelizer sur la garde des enfants. « Le spectre du marché grand corrupteur (...) refuse le fait que des gens, c'est le cas de beaucoup de ceux qui s'occupent d'enfants, puissent faire un travail qu'ils aiment, avec des gens qu'ils aiment et recevoir en même temps de l'argent<sup>(63)</sup>. »

Dans la relation de service à domicile, des liens personnels peuvent bel et bien s'établir, précisément parce que l'objet premier de ce service a trait à l'intimité de l'employeur et se réalise au sein de son domicile, au contact parfois des membres de sa famille. Et c'est précisément souvent la qualité de ces relations interpersonnelles qui fait la qualité de la prestation pour la personne qui bénéficie du service, mais aussi la qualité du travail pour la salariée. Cela est particulièrement le cas lorsque la personne aidée et l'aidant sont en contact prolongé. Cette dimension est également essentielle pour les femmes de ménage qui interviennent au domicile de leur employeur en leur absence. Les travaux récents de Carla Banens ont mis en avant ce paradoxe<sup>(64)</sup>.

La dimension relationnelle et émotionnelle du travail à domicile, qui peut être pour la salariée à la fois source de pénibilité physique et mentale (notamment dans les cas d'accompagnement de personnes lourdement dépendantes) mais aussi de bien-être au travail (plusieurs recherches ont mis en avant les « gains » pour la salariée, en termes de valorisation et de pouvoir<sup>(65)</sup>), rend difficile toute forme d'objectivation de la qualité du service et de standardisation du service.

(62) Ce sera l'un des objets de l'étude qualitative en cours sur l'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap (Observatoire des emplois de la famille novembre 2014-juin 2015).

(63) J.A. Nelson citée par Viviana Zelizer, « Transactions intimes », *Genèses*, 2001/1 - n°42, p. 121-144.

(64) Carla Banens, *L'humain avant tout. Recherche d'humanisation et reconnaissance du travail dans le ménage à domicile*, Mémoire de Master 2 Genre, politique et sexualités, soutenu le 22 septembre 2014, EHESS.

(65) Liliane Bernardo, « La place des sentiments dans l'aide professionnelle de gré à gré », in Florence Weber, Séverine Gojard, Agnès Gramain (dir.), *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, La découverte, Paris, p. 362-389.

Elle pose l'épineuse question de la reconnaissance de ces pans invisibles du travail des salariés à domicile qui semblent pourtant être précisément ce qui révèle la richesse de leurs compétences. Cela est particulièrement le cas dans les situations d'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap. Les demandes d'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap sont souvent complexes (elles supposent des compétences diverses, de la disponibilité, mais aussi de la souplesse et un cadre sécurisé), voire contradictoires (l'accompagnement étant bien souvent le vecteur d'une plus grande autonomie et, dans le même temps, il peut être porteur de nouvelles dépendances quand il devient trop envahissant). En outre, les besoins de la personne évoluent, avec son état de santé, son âge, sa situation familiale, le contexte géographique. Ainsi, l'attente première d'accompagnement est généralement celle d'une compréhension fine de la situation personnelle de la personne aidée à laquelle le salarié doit pouvoir adapter sa posture professionnelle, au cas par cas<sup>(66)</sup>. «La personne accompagnée exprime souvent le souhait d'être alors le principal formateur de ses accompagnateurs.<sup>(67)</sup>» Autrement dit, le service rendu à domicile nécessite bien souvent des ajustements au cadre de travail (le domicile), aux attentes et aux besoins de la personne aidée, et suppose un bon réglage de la distance au cas par cas, en concertation avec la personne aidée. Cela repose sur un niveau élevé de complexité éthique et psychologique qui est encore trop rarement pris en compte dans les référentiels de formation et qui est pourtant au cœur des métiers de l'accompagnement.

Cette contribution montre que la nécessaire individualisation du service à domicile pousse à penser autrement les logiques de valorisation des compétences dans les référentiels de formation et les formes d'organisation du travail des salariés peu qualifiés. Cette réflexion ne peut pas se mener en rattachant ces enjeux à ceux de la norme d'emploi fordiste telle qu'elle s'est imposée au cours des Trente Glorieuses autour d'un emploi stable occupé à vie chez un seul et même employeur, à temps plein, selon des normes collectives pré-définies. La notion de collectif, de lien de subordination, de rapports de pouvoir, sont à questionner dans le cadre d'un débat plus large sur l'évolution des formes d'emploi et sur la nécessaire sécurisation et reconnaissance de ces dernières.

## Contribution de Mélanie Tocqueville

Historiquement, le travail à domicile a toujours existé et constitué un espace de flux économique. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, un courant de philanthropie patronale s'était engagé à accompagner le développement économique des

(66) Henri-Jacques Sticker, José Puig, Olivier Huet, *Handicap et accompagnement. Nouvelles attentes, nouvelles pratiques*, Paris, Dunod, 2009.

(67) Sticker, Puig, Huet, *op. cit.*, p. 136.

territoires et à limiter les effets de l'exode rural en fournissant des outils de travail à domicile (métier à tisser, etc.) pour permettre aux familles de conserver une activité agricole, tout en améliorant leur revenu par la production de produits finis collectés par les manufactures (Daniel Legrand). L'objectif était alors de maintenir l'équilibre démographique des territoires, tout en développant des moyens de production performants et une qualité artisanale des produits manufacturés. Le XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'avènement du Taylorisme et de la production de masse dans le cadre des usines urbaines, a réduit à néant ce réseau économique à domicile pour lui substituer les chaînes de production qui emploient massivement une main d'œuvre familiale (outre les hommes, les femmes et les enfants). Ce modèle sera paradoxalement développé à la fois au sein de l'économie libérale qui l'a vu naître, mais aussi dans le cadre de l'économie marxiste dans les pays d'Europe de l'Est. L'avènement des nouvelles technologies à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, ainsi que la perte de croyance dans les modèles dominants libéraux ou marxiste, contribuent à redessiner l'espace de flux économique, et à ouvrir de nouvelles possibilités pour le cadre familial et le domicile privé, de contribuer au développement économique global. Il est donc légitime de se demander dans quelle mesure le domicile redevient aujourd'hui, compte tenu des évolutions historiques, un lieu d'échange économique.

D'un point de vue purement économique, un territoire est structuré par deux grands types d'activités :

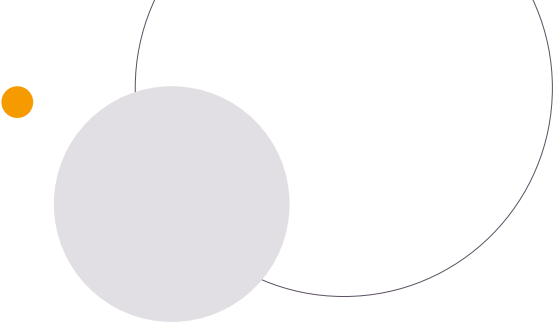
- Celles destinées à satisfaire les besoins des populations locales (permanents ou temporaires) ;
- Celles produisant des biens et des services destinés aux marchés nationaux et internationaux.

Les premières constituent l'économie résidentielle, réputée moins exposée à la concurrence. Cette économie résidentielle fournit aujourd'hui plus de la moitié des emplois. Les acteurs sont en général moins qualifiés ou moins bien rémunérés à qualification égale. La population concernée, plus féminine, est dépendante des financements publics.

Le travail à domicile s'inscrit principalement dans le cadre général de l'économie résidentielle, en particulier pour toutes les activités de services à la personne. Par exemple, le vieillissement de la population peut participer au développement économique d'un territoire en modifiant la structure de la demande de services à la population et donc l'émergence d'emplois nouveaux.

### Le vieillissement de la population comme vecteur de transformation du domicile

En 2010, sur 16 millions de propriétaires occupants en France, presque 4 millions ont 70 ans ou plus. Parmi eux, 800 000 sont considérés comme « à faible revenu ». D'autre part, à l'horizon 2060, le ratio de dépendance entre actifs et personnes



de plus de 65 ans passera de 4 pour 2 à 4 pour 3. Le « bien vieillir » à domicile est devenu un enjeu pour les territoires et l'ergonomie de l'habitat (cf. Muriel Boulmier). Le lien entre le vieillissement de la population européenne et un habitat adapté et abordable est désormais établi. La contribution publique ne suffira pas au financement des services : celle des acteurs familiaux et privés deviendra indispensable. L'allongement de la durée de la vie constitue donc un espace à conquérir.

L'inadaptation du logement des personnes âgées constitue le risque principal du maintien à domicile : une enquête de l'Institut de Veille Sanitaire (INVS) de 2006 a montré que, tous âges confondus, les chutes ont constitué la première cause de décès par accident de la vie courante et que plus des trois quarts sont survenus chez des personnes âgées de 75 ans et plus. D'après le rapport de M. Boulmier, la population cible qui pourrait bénéficier de l'adaptation préventive du logement est estimée à 2 millions de personnes. Elle propose ainsi de diffuser une grille d'évaluation des risques au domicile auprès des familles, des élus, des artisans, des aides à domicile et des travailleurs sociaux pour constituer un socle commun de langage et de dialogue.

Pour permettre la mobilité des personnes âgées au-delà de leur domicile, condition essentielle du maintien du lien social et de l'autonomie, trois espaces d'interventions doivent être pris en compte : privé (le logement), collectif (les parties communes) et public.

Des modalités nouvelles sont apparues pour faciliter le maintien à domicile, parmi lesquelles on peut relever : l'habitat intergénérationnel, c'est-à-dire, l'occupation partagée d'un même logement par deux générations en dehors du lien familial ou la colocation entre seniors et les coopératives d'habitants (exemple Habicop).

La nouvelle stratégie « Europe 2020 » qui oriente la politique de l'UE pour les 10 années à venir, annonce un renforcement de l'innovation, en particulier dans le domaine des « technologies permettant aux personnes âgées d'être indépendantes et actives dans la société » (gérontotechnologies).

Le Comité Européen de Normalisation (CEN), en lien avec la Direction Générale de l'Emploi et des Affaires sociales (DGEA) propose un cadre de réflexion pour le développement économique du secteur :

- Favoriser la recherche multidisciplinaire dans le domaine des bâtiments ;
- Mettre en place un projet pour travailler sur le développement de la qualité des services à la personne dans le cadre particulier du vieillissement ;
- Soutenir la formation professionnelle et la VAE pour donner des perspectives de carrières à des emplois jusqu'alors peu reconnus (programme Leonardo) ;
- Favoriser le développement de projets intergénérationnels, en particulier dans les zones urbaines.

Dominique Kern, chercheur au laboratoire LISEC et spécialiste de l'étude des besoins en formation de la personne âgée au niveau européen, développe des programmes de recherche/formation prenant en compte les 4 orientations ci-dessus.

Le vieillissement de la population est donc vecteur de création d'une sphère économique croissante, dont l'enjeu principal réside dans le maintien des personnes à domicile. Evidemment, ce nouvel axe de réflexion induit une mutation progressive du domicile tant par sa structure, qui doit s'adapter aux nouvelles exigences d'un public grandissant que par ses occupants : des professionnels doivent être formés pour permettre le maintien à domicile (aide-ménagère, assistant de vie, etc.).

Bien que l'exemple de personnes âgées soit symbolique de la mutation du rôle du domicile au XXI<sup>e</sup> siècle, gardons à l'esprit que d'autres aménagements sont nécessaires pour répondre à une réalité nouvelle : garde d'enfants à domicile et assistantes maternelles, employé familial, livraison de produits au domicile, aménagement des foyers selon l'activité pratiquée au domicile sont autant de domaines progressivement intégrés à la société, mais peu maîtrisés de nos jours.

## E-commerce

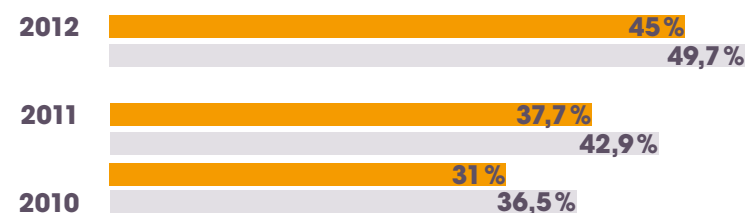
Selon l'INSEE, les services de e-commerce forment, après les e-mails, le service Internet connaissant la plus forte expansion actuellement : par exemple, la vente d'objet aux enchères, sur des sites tels qu'EBay ou Le Bon Coin a augmenté de 20% entre 2007 et 2012 contre 10% pour les jeux en réseaux et 6% pour la création de blogs. Ainsi, 25% des habitants de France métropolitaine ont vendu des biens sur Internet en 2012 (contre seulement 6% en 2007).

La Fédération E-commerce et Vente À Distance (FEVAD) précise qu'en France, les ventes sur Internet atteignent 51,1 milliards d'euros en 2013, soit 13,5% de plus qu'en 2012. Les « consommateurs à domicile » sont donc de plus en plus nombreux, on estime cette croissance à 5% par an. Ceci n'empêche pas ces consommateurs d'être mieux avertis et plus exigeants : le « panier » moyen étant passé de 87,5€ en 2012 à 84,5€ en 2013.

Ainsi, le e-commerce est une véritable révolution de notre société actuelle, puisque les ventes à distance, fonctionnant principalement par catalogue avant l'émergence des TIC, sont quasi-uniquement effectuées à travers le e-commerce aujourd'hui, comme le montre ce schéma proposé par la FEVAD :



### Le marché e-commerce et vente à distance (en milliards d'euros)

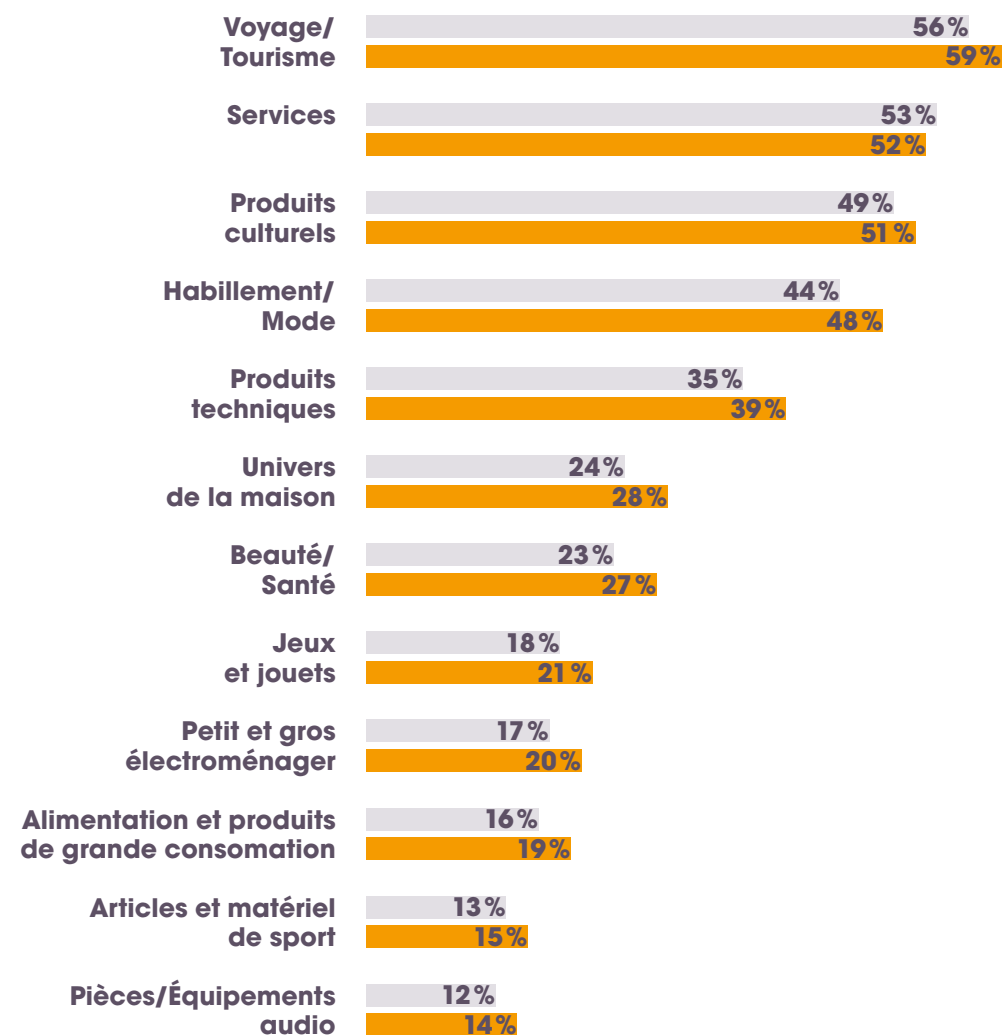


■ Ensemble des ventes en ligne    ■ Ensemble des ventes à distance

Cette explosion du e-commerce se confirme à travers le choix toujours plus grand de plate-formes consacrées à la vente et à l'achat d'objets de toutes sortes : 20000 nouveaux sites ont été créés en France pour l'année 2013. De plus, on ne décompte pas moins de 600 millions de transactions sur Internet pour cette même année, soit 17,5% de plus qu'en 2012. Ajoutons que cette croissance est largement favorisée par la facilitation des échanges économiques par l'intermédiaire des technologies mobiles (smartphones, tablettes numériques, etc.), aussi appelé m-commerce (mobile commerce).

Ajoutons ici que ces achats, qui concernaient principalement des objets culturels à l'origine sont aujourd'hui largement diversifiés (vêtements, produits alimentaires, médicaments sans ordonnance, accessoires automobiles, etc.) ; une fois encore, la FEVAD nous propose un schéma comparatif pour 2012/2013 :

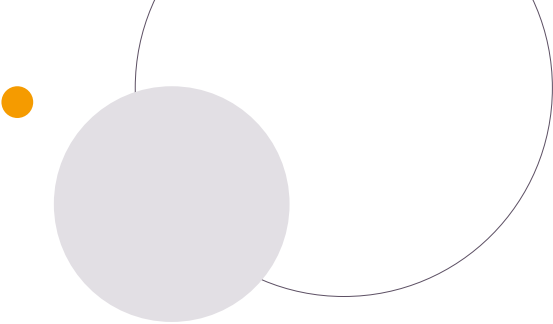
### Produits achetés en ligne en France (en % des internautes)



■ 2012 (au cours des 6 derniers mois)    ■ 2013

Il existe deux facteurs importants de la croissance exponentielle du e-commerce : les prix souvent bien plus bas qu'en magasin et la possibilité de comparer directement les produits, incitant les entreprises à harmoniser leurs offres.

Nous venons donc de constater une forte croissance du e-commerce en France depuis quelques années. Mais cette évolution significative implique-t-elle une révolution du domicile ? La grande différence entre e-commerce et commerce



traditionnel réside dans l'inversion du principe de distribution : le produit vient désormais au client et non l'inverse. On note aussi l'accélération des processus de vente (temps entre la commande et l'arrivée du produit). Cependant, le consommateur n'en voit pas son quotidien complètement modifié ; notons qu'une grande partie des utilisateurs se servent des sites de e-commerce pour sélectionner, comparer et choisir plus judicieusement les produits avant de se déplacer en magasin pour en faire l'acquisition.

Mais, si le e-commerce ne transforme pas les habitudes du domicile du consommateur, il peut par contre modifier celui du vendeur. En effet, c'est sur ce point que le e-commerce peut révolutionner le domicile : il est aujourd'hui beaucoup plus aisé de créer son site Internet et de vendre son produit ou son service directement depuis chez soi : le nombre croissant d'utilisateurs réguliers d'Internet permet une grande visibilité de l'entreprise qui n'a plus besoin de point de vente ou de publicité papier/télévisée. L'émergence des TIC et l'explosion d'Internet permettent d'entreprendre facilement des démarches qui nécessitaient jusqu'alors de nombreuses étapes longues et complexes. En ce sens, le e-commerce modifie le domicile du commerçant qui crée, gère et pérennise son entreprise depuis son domicile.

Mais le e-commerce n'est pas l'unique vecteur d'expansion du travail à domicile. En effet, les TIC et Internet permettent à une population de plus en plus nombreuse de travailler dans de nombreux domaines, directement depuis leur foyer.

### **Le travail à domicile et ses conséquences**

Les économistes de l'OCDE associent le travail à domicile au secteur informel. Ce secteur représente une part importante de l'économie et tend à absorber la majeure partie de l'augmentation de la main-d'œuvre dans les zones urbaines. Les activités du secteur informel génèrent des biens et services dont la production et la distribution sont parfaitement légales contrairement à ceux de la production souterraine.

Le travail à domicile, on l'a vu, est une organisation ancienne. Pour éclairer notre discours, nous nous baserons sur sa principale déclinaison contemporaine : le télétravail à domicile. Fondé sur l'utilisation de l'informatique et des TIC, celui-ci redéfinit les frontières spatiales et temporelles qui structuraient le monde du travail. Son développement soulève de nouvelles questions comme la nécessité d'une forte implication personnelle, sa valorisation pour des questions de liberté et de créativité, la séparation des sphères professionnelles et privées, etc. Le télétravail est emblématique des transformations contemporaines du rapport au travail et à l'emploi. Les populations concernées par le télétravail sont de plus en plus qualifiées. Cette forme d'activité connaît une progression lente, mais régulière. Du point de vue de l'environnement, il est perçu comme un moyen de réaménager le territoire en facilitant les délocalisations. La limitation des déplacements quotidiens participe à la lutte contre la pollution et à la recherche d'économie d'énergie. La pratique salariée à domicile implique l'autocontrainte,

l'adhésion aux valeurs et aux objectifs d'une entreprise, et l'intériorisation de normes comportementales. Le télétravail à domicile renforce l'indépendance du travailleur puisqu'il est libre d'organiser son travail et ses horaires comme il l'entend.

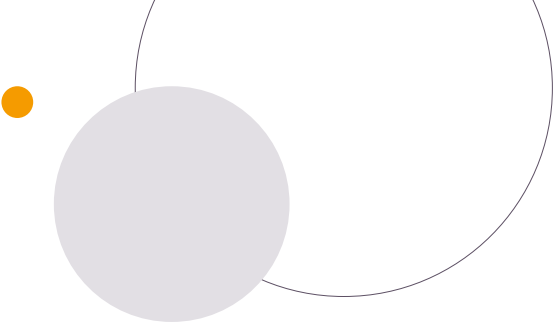
En résumé, cette nouvelle forme d'activité génère quatre interrogations majeures :

- Comment construire la frontière entre vie privée et vie professionnelle ?
- Quelles modalités de contrôle de l'activité ?
- Quelles nouvelles attentes vis-à-vis du travail et du plaisir d'apprendre ?
- La croissance de la sphère du travail à domicile doit-elle inciter à repenser l'ergonomie d'un domicile peu adapté à ce mode de vie ?

En 2004, une étude de la DARES évaluait à 2% la proportion de salariés français pratiquant le télétravail à domicile et à 5% le télétravail nomade. En 2012, l'étude du ministère de l'Economie, des Finances et du Commerce extérieur évalue à 12,4% la proportion de salariés français pratiquant le télétravail plus de 8h par mois dans les grandes entreprises. D'autres études évaluent à 16,7% le nombre d'actifs pratiquant le télétravail à domicile ou de façon nomade, et à 40% le nombre d'entreprises du CAC 40 disposant d'un accord de télétravail. Chez certains de nos voisins européens (Allemagne, Pays-Bas, Finlande, Danemark...), plus de 20% des salariés pratiquent le télétravail.

Le ministère chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique est à l'origine d'un rapport intitulé «*Le télétravail dans les grandes entreprises françaises – Comment la distance transforme nos modes de travail*», dans lequel on trouve les dix chiffres clés du télétravail en France :

- 12,4% : proportion des salariés français qui télétravaillent au moins huit heures par mois en 2012 ;
- 92% des employeurs considèrent que le premier frein au développement du télétravail est la réticence des managers intermédiaires ;
- 85% des mises en place du télétravail sont d'abord motivées par l'amélioration de la qualité de vie des salariés ;
- 32,5€ d'indemnité moyenne mensuelle versée aux télétravailleurs pour compenser les frais induits par le télétravail ;
- 1370€ : coût moyen par télétravailleur de la mise en place du télétravail incluant le pilotage du projet, les formations, les équipements informatiques ;
- +22% : gain moyen de productivité en télétravail grâce à une réduction de l'absentéisme, à une meilleure efficacité et à des gains de temps ;



- 37 min : temps moyen gagné au profit de la vie familiale par jour de télétravail ;
- 45 min : temps moyen de sommeil supplémentaire par jour de télétravail ;
- 96 % : taux de satisfaction liée au télétravail de toutes les parties prenantes : télétravailleurs, managers, et employeurs ;
- 144 : nombre d'arbres à planter par an pour économiser autant de CO<sub>2</sub> que le télétravailleur moyen français économise en un an.

Bien que le télétravail à domicile ne soit pas adaptable à tous les contextes, il semble légitime d'affirmer l'importance croissante qu'il occupe dans notre société, faisant du domicile un espace de travail.

### Les flux économiques au sein des membres d'un même domicile

Définition du travail domestique : «Concourt à la production domestique, toute activité non rémunérée exercée par un membre du ménage (...) et résultant dans la production d'un bien ou d'un service nécessaire au déroulement de la vie quotidienne et pour lequel il existe un substitut marchand dans les normes sociales actuelles» (Fouquet et Chadeau, 1981).

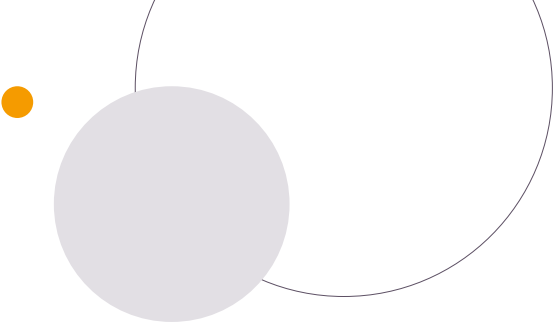
Exemple : les soins personnels peuvent être confiés à des coiffeurs manucures, gardes d'enfants, assistants de vie, conduire une voiture, etc.

Chaque jour en moyenne, un Français consacre plus de trois heures à des tâches domestiques. Il produit des services dont lui-même et ses proches peuvent profiter. Ces services ne sont pas comptabilisés dans le PIB. Ils le seraient si nous les achetions par exemple sous la forme d'heures de ménage. Il importe de connaître la valeur potentielle de cette production. Selon les activités que l'on retient comme productives, le temps consacré à la production domestique sur une année en France représente une à deux fois le temps de travail rémunéré. Cette production est évaluée à 33% du PIB. Ce travail est majoritairement réalisé par les femmes (64% des heures de travail domestique). On peut comptabiliser sur une année le temps que les Français consacrent aux activités domestiques selon trois catégories.

Tâches domestiques principales		Tâches domestiques secondaires		Tâches domestiques par extension	
Tâches	Nombre d'heures par an	Tâches	Nombre d'heures par an	Tâches	Nombre d'heures par an
Cuisine	217h	Courses	129h	Trajets en voiture	253h
Ménage	199h	Bricolage	74h		
Enfants	148h	Jardinage	63h		
Linge	69h	Education des enfants	30h		
Autres	132h				
<b>TOTAL</b>	<b>765 heures</b>	<b>TOTAL</b>	<b>296 heures</b>	<b>TOTAL</b>	<b>253 heures</b>

Le temps total réservé aux tâches domestiques principales réalisées en France en 2010 représente plus de 42068 millions d'heures, soit 110% du temps de travail rémunéré. Si on y ajoute le temps réservé aux tâches domestiques secondaires, on obtient 60964 millions d'heures, soit 159% du temps de travail rémunéré. Enfin, si on ajoute les trajets en voiture, le chiffre est 77245 millions d'heures, soit 201 % du temps de travail rémunéré.

Nous pouvons souligner ici que ces tâches sont, dans certains cas, rémunérées : argent de poche, travail au noir dans le cadre familial, échanges de services sont autant de flux d'ordre économique incalculables et invérifiables. Cependant, il paraît évident que les heures consacrées aux activités domestiques potentiellement «rémunérables» forment la promesse de futures demandes croissantes.



## Question 4 : Quel sens donner à l'accroissement du rôle du domicile dans le sanitaire (HAD, ambulatoire...)?

### *Contribution de Jacques Lemonnier*

#### **Nature et causes de cet accroissement**

Il est possible de poser cette question en regard d'une première notion : celle du maintien à domicile. Si cette notion n'est pas limitée aux personnes âgées, elle peut renvoyer à plusieurs cas :

- l'hospitalisation à domicile ;
- la chirurgie ambulatoire ;
- les soins palliatifs et l'accompagnement de la fin de vie ;
- le maintien à domicile de personnes dépendantes.

On peut attribuer cette évolution à plusieurs causes.

- Une cause économique : l'HAD et l'ambulatoire renvoient à un allègement des coûts pour l'hôpital.
- Une cause plus triviale et plus controversée : la mise en œuvre des 35 heures en milieu hospitalier y a aggravé les problèmes d'organisation et de disponibilité des compétences médicales.
- Une cause psychologique : le souhait de nombre de personnes de rester le plus possible, et le plus longtemps possible, et le fait que dans certains cas le domicile est un lieu plus confortable, psychologiquement, que l'hôpital.

Il s'agit là, sans doute d'évidences. Mais d'autres facteurs me semblent également concourir au même phénomène, dans un registre différent : celui, globalement, de la sensibilisation croissante à l'hygiène de vie.

L'hygiène de vie elle-même, dans son sens le plus restreint, renvoie à la question de l'activité physique, à la diététique (comment et où manger cinq fruits et légumes par jour ?), à la non-addiction, à la gestion du stress global.

A celle-ci se joint, car elle en relève souvent, la prévention. Certes, il y a la médecine préventive, mais il y a aussi l'éducation à la santé qui fait du domicile un des lieux d'exercice, sinon de la médecine préventive, du moins des comportements qui y concourent.

L'automédication, ou médication familiale, est désormais plus conseillée et facilitée qu'auparavant, y compris par les pharmacies. Dans le prolongement de la prévention, mais aussi de la moindre disponibilité des médecins de ville - moins nombreux, moins enclins à des emplois du temps chargés, peu enclins aux urgences - la médecine familiale est peut-être également (c'est à vérifier) encouragée par les déremboursements.

L'évolution technique à travers des applications de la télégestion : télé-vigilance, téléalarme, télé-médecine, rendent également possibles au domicile des pratiques qui n'étaient auparavant possibles qu'en structure de soins. A quand le défibrillateur chez soi, par exemple ?

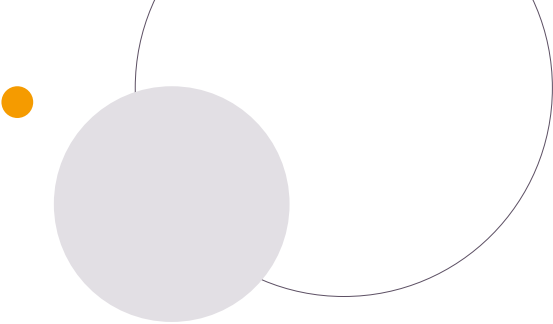
#### **Le sens et ses implications**

De l'ensemble de ces facteurs découle un domicile qui serait un lieu privilégié de pratiques sanitaires fondées sur la prise en charge par chacun du maintien de sa santé et de celle de son entourage.

Ce domicile « centre de santé », plus préventif bien sûr que curatif, implique sans doute une plus grande responsabilisation de chacun, ce qui n'est plus dans ce domaine comme dans d'autres comme la GRH, sans contradiction avec les discours de médias.

Pour que cette évolution ait lieu, pour qu'elle soit fiable et ne se traduise pas par un deuil bien français de la prise en charge par les institutions mais bien par une prise en charge de soi, quelques registres d'actions me semblent ressortir :

- celui, d'abord, de l'éducation à la santé, qui se fait sous des formes diverses, à harmoniser, mettre en cohérence, à développer ;
- celui, cohérent avec celle-ci, d'une responsabilisation vers l'hygiène de vie, la prévention, la capacité à avoir recours à des pratiques de soins autres que la boulimie de tranquillisants (il en existe sans ordonnance...);
- celui, donc, de la diffusion d'un socle minimum de connaissances paramédicales évitant négligences dangereuses et errements hypochondriaques... et d'une formation généralisée aux premiers secours.



Formation aux premiers secours qui doit s'accompagner de réelle solidarité de voisinage qui, comme bien d'autres aspects de la citoyenneté, n'est pas en développement dans notre pays.

Les médias peuvent bien sûr jouer dans tout cela un rôle important, qui selon leurs penchants, peut être positif (par l'information, l'éducation, la démythification parfois) ou négatif (par la publicité prématurée de débats déroutants qui se traduisent parfois par l'abandon par certains patients de traitements indispensables).

### Pour conclure

Cette évolution du rôle du domicile va sans doute dans le sens d'une plus grande prise en charge, par chacun et par les familles, de la santé et du maintien de celle-ci. Il faut sans doute mettre en place des actions d'éducation, mais aussi de formation, des professionnels de l'emploi entre particuliers qui pourraient peut-être trouver là, sans en faire des intervenants médicaux, une spécificité : leur contribution par des pratiques quotidiennes à l'équilibre sanitaire des occupants du domicile.

## Contribution de Mélanie Tocqueville

*«La maison, c'est la maison de famille, c'est pour y mettre les enfants et les hommes, pour les retenir dans un endroit fait pour eux, pour y contenir leur égarement, les distraire de cette humeur d'aventure, de fuite qui est la leur depuis les commencements des âges.»*

*La vie matérielle* – Marguerite Duras

### Introduction

Le domicile a évolué ces dernières décennies au rythme des avancées sociales. D'abord lieu de transmission familiale, d'éducation, d'expression et de créativité personnelle, il est devenu aussi le lieu de tous les âges de la vie. Chaque étape qui fonde notre construction identitaire est affiliée à un lieu et aux souvenirs (bons ou mauvais) qui y sont associés.

En ce sens, la société a compris que loin d'être une adresse, le domicile est un lieu vivant, ayant un grand rôle de socialisation. Pourtant, les dernières années et

particulièrement la canicule de 2003, ont mis l'accent sur un domicile devenu parfois sanctuaire. Car ce lieu « vivant », ce lieu où « on vit » épouse nos bonheurs et nos malheurs et la vie allant, nous vieillissons.

C'est par l'angle de la vieillesse que l'on pense souvent la thématique croisée entre domicile et santé, et pourtant la santé au domicile ne se réduit pas à la personne âgée comme nous allons le voir. Nous allons remonter les âges de la vie...

### Vieillir chez soi... et qualité de vie

La qualité de vie est une notion complexe à appréhender comme le rappelle les chercheurs de l'Insee<sup>(68)</sup> dans leur dossier consacré aux conditions de vie. Chacun a sa propre définition de la qualité de vie et elle revêt de nombreux aspects d'étude. La mesure des situations dans chacune des dimensions de la qualité de vie repose sur plusieurs indicateurs. Par exemple, la mesure des conditions de vie matérielles est appréhendée par 9 indicateurs relatifs aux conditions de logement, et par 13 indicateurs relatifs aux restrictions de consommation (en matière d'alimentation, de biens durables, de vacances, etc.). Les conditions de travail sont, quant à elles, décrites au travers de 12 indicateurs (existence de conflits, surcharge de travail, horaires atypiques, etc.). Le nombre d'indicateurs dépend bien sûr de l'information disponible : concernant la santé, seuls deux indicateurs, relativement généraux, sont utilisés.

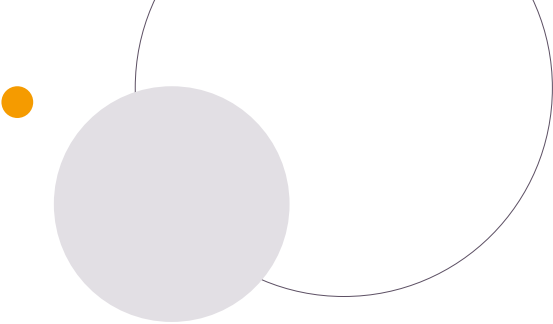
Le fait que le domicile devienne un lieu de « santé », ou plus exactement que le domaine de la santé investisse le lieu du domicile, est à mettre en perspective avec la notion de qualité de vie.

En effet, dans le cadre de la prise en charge du vieillissement par les politiques publiques, on constate que le domicile devient de plus en plus le lieu de tous les aspects de la vie quotidienne car la vieillesse souvent isole et se joue alors des enjeux économiques, relationnels, culturels, affectifs, etc. Mais parfois le domicile est également le lieu d'une autre vie, une vie qui est empliée d'autres occupations que celles que l'on avait pendant sa vie professionnelle.

Toutes les personnes âgées ne sont pas dépendantes, loin de là... puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012, en France métropolitaine, 1,17 million de personnes âgées sont dépendantes au sens de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), soit 7,8% des 60 ans ou plus. À l'horizon 2060, selon le scénario intermédiaire des projections de dépendance, le nombre de personnes âgées dépendantes atteindrait 2,3 millions<sup>(69)</sup>.

(68) [http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/ref/FPORSOC10E.pdf](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/FPORSOC10E.pdf)

(69) [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=T14F096](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=T14F096)



La dépendance ne doit pas être réduite à l'impotence, mais elle doit englober toute forme de passages de vie où nous devons recourir à une aide. A ce titre, on distingue deux types de dépendance :

- la perte des capacités fonctionnelles : elle est le plus souvent la conséquence des déficiences liées au vieillissement et correspond à la diminution des performances du sujet vieillissant dans la réalisation des tâches habituelles de la vie ;
- la perte de l'autonomie : l'autonomie est la capacité à se gouverner, à faire ses choix, à gérer sa vie ; elle nécessite l'intégrité des fonctions intellectuelles.

On distingue de façon schématique la dépendance d'origine physique et la dépendance d'origine mentale. Ainsi, la vieillesse doit s'entendre aussi comme un corps et une tête qui vieillissent, qui ont d'autres besoins sans que cela fasse nécessairement référence à l'incapacité.

Le domicile devient alors le lieu d'une vie nouvelle avec d'autres aspirations et d'autres réponses à des habitudes de vie. En ce sens, il est très intéressant de constater que lorsque nous parlons de santé au domicile, nous parlons aussi de l'entrée au domicile de matériel médical, or qui pense faire d'un lit médicalisé un nouvel objet de notre mobilier ?

L'excellente étude menée par l'Ifop pour l'Inpes en novembre 2010 sur les pratiques et les perceptions des aidants professionnels dans la prise en charge à domicile des patients atteints de la maladie d'Alzheimer<sup>(70)</sup> rend compte de la place du matériel médical dans le domicile et de l'importance que cela revêt que ce soit pour les malades eux-mêmes ou pour leur entourage. Il n'est pas anodin de voir son salon ou sa chambre se transformer en unités médicales, de vivre à son domicile au rythme des appareils respiratoires.

Le secteur de l'assistance médicale à domicile est en plein essor sachant que 70% des personnes de plus de 80 ans restent à domicile, ce qui nécessite pour une partie d'entre elles une assistance médicale. Par ailleurs, ce secteur profite des incitations des pouvoirs publics à la réduction de durée de séjour à l'hôpital, le coût d'une hospitalisation à domicile étant quatre fois moindre. Si le segment des appareillages et des produits de confort, estimé à 550 millions d'euros en France, n'est pas pris en charge par la sécurité sociale, celui des prestations de soins est réglementé.

L'assistance médicale à domicile est une coordination de soins sur prescription médicale (à ne pas confondre avec une hospitalisation à domicile) qui regroupe l'ensemble des services qui permettent à certains patients de suivre leur traitement chez eux.

(70) <http://alzheimer.inpes.fr/pdf/fr/rapport-aidants-quali.pdf>

L'assistance médicale à domicile intervient dans plusieurs domaines :

- le maintien à domicile grâce aux aides techniques : fauteuil roulant, cannes, accessoires, lit médicalisé, soulève-malade, matelas anti-escarre, prise en charge de l'incontinence ;
- l'assistance respiratoire ;
- la perfusion à domicile, utilisée pour certains cancers, la dénutrition, la mucoviscidose ou pour assurer un traitement de la douleur ;
- la nutrition entérale à domicile.

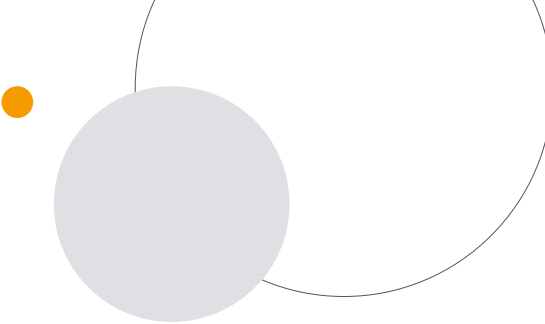
Le rôle du prestataire consiste à installer le matériel médical prescrit, à en assurer la maintenance, mais également, quand cela se révèle nécessaire, à coordonner les intervenants paramédicaux auprès du patient qui bénéficie d'un suivi personnalisé. Le service ne se limite pas à l'installation d'un matériel, mais comprend également un suivi technique. Il joue un rôle non négligeable dans l'éducation thérapeutique du patient sur lequel nous allons revenir ci-dessous.

Tous ces services sont mis en place sur prescription médicale et peuvent être assurés 24h/24, 7 jours sur 7. Ils s'adressent aussi bien à des personnes résidant à leur domicile ou chez un proche qu'à des personnes résidant en foyer-logement ou en EHPAD.

L'hospitalisation à domicile (HAD) est bien évidemment un écran du paysage de l'entrée du domaine de santé dans ce lieu autrefois privé. Là encore, nous ne devons pas réduire l'hospitalisation à domicile à l'image de la sénescence mais penser toutes sortes d'hospitalisations, de courte, moyenne ou longue durée. Dans ce chapitre, nous allons présenter l'HAD pour les personnes âgées, restant dans notre thématique de première partie. Toutefois, l'hospitalisation à domicile concerne des malades de tous âges – enfants, adolescents, adultes – atteints de pathologies graves aiguës ou chroniques, souvent multiples, évolutives et/ou instables qui, en l'absence de prise en charge en structure d'hospitalisation à domicile, seraient hospitalisés en établissement de santé traditionnel.

Le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, définit l'hospitalisation à domicile comme étant « une forme d'hospitalisation à temps complet au cours de laquelle les soins sont effectués au domicile de la personne. L'hospitalisation à domicile couvre maintenant l'ensemble du territoire national, et constitue désormais une des réponses à l'aspiration grandissante de la population à être soignée dans son environnement familial quand la situation le permet. »

L'âge moyen des patients pris en charge en HAD s'établit en 2010 à 60,7 ans, en léger rajeunissement par rapport à 2009. Il est très dispersé selon les différents modes de prise en charge s'étalant de 82,8 ans à 0,3 an. 48,1% des séjours concernent des personnes de plus de 60 ans, dont plus des deux tiers des patients âgés de plus de 75 ans.



L'évolution des techniques médicales, des liens entre patients et environnement renforcés par la loi «Hôpital, patients, santé et territoires» de 2009 a mis en lumière l'hospitalisation à domicile et la place du patient au cœur de son parcours de santé car prévoir l'hôpital à la maison c'est prévoir l'hôpital dans «sa» maison, au sens de «son» univers. Les praticiens de l'hospitalisation à domicile ont donc renforcé leurs compétences sur l'importance de la prise en compte du domicile en tant que lieu de vie pour améliorer, en plus de l'état de santé et de l'acceptation de sa condition physique, les liens sociaux et psycho-affectifs absolument nécessaires dans la réalisation d'actes médicaux dans un univers privé.

Au-delà des actes médicaux réalisés par les professionnels, le débat d'aujourd'hui sur l'hospitalisation à domicile est l'entrée dans ce lieu privé des préoccupations du monde médical telles que la question de la lutte contre les infections nosocomiales qui, par-delà les murs des institutions hospitalières, se font dans un «chez soi».

Selon la Société française d'hygiène hospitalière (SF2H), qui consacre un des numéros de sa revue *Hygiène*<sup>(71)</sup> (2012) à la question de l'introduction des maladies nosocomiales au domicile, les logements ne sont pas prévus, ne sont pas dotés de moyens suffisants pour lutter contre les infections. Les praticiens, quel que soit leur professionnalisme, sont parfois confrontés à des réalités et des contraintes de terrain si grandes qu'elles peuvent déterminer des risques sanitaires. Le patient devient parfois l'expert du matériel médical et les aidants tout particulièrement expriment à travers différentes études leur difficulté de devenir, «du jour au lendemain» des spécialistes d'un monde qui leur était jusqu'alors inconnu. Et c'est pourquoi, tant du côté de la lutte contre les infections nosocomiales que du côté de l'hospitalisation en elle-même, la question de la formation des acteurs (praticiens, aidants, assistants techniques, assistants de vie, patients, etc.) est fondamentale.

L'entrée du «médical», ou plus exactement du domaine de la santé adossé à l'idée de bien-être et de qualité de vie, au domicile privé est considérée par certains comme une avancée dans la prise en charge du vieillissement et de la dépendance quand pour d'autres, elle est un palliatif à la non-prise en charge collective liée aux politiques publiques (et financières...). Quel que soit le débat que nous pouvons engager sur cette thématique, nous pouvons relever combien les innovations formatives ou technologiques sont au cœur de ce changement de rôle.

(71) [http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/cclin/cclinSudEst/2012\\_HAD\\_CCLIN.pdf](http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/cclin/cclinSudEst/2012_HAD_CCLIN.pdf)

## Des innovations au plus près des besoins

La vie à domicile d'une personne dépendante, quel que soit le type de dépendance, doit obligatoirement être associée à de nouvelles représentations. Considérons dans un premier temps que nous sommes au domicile d'une personne qui a vécu de nombreuses années dans ses meubles, sa décoration, ses objets souvenirs, etc.

Ainsi, il faut penser la santé à domicile en ayant une approche environnementale.

Nous prendrons deux exemples d'innovations qui sont adossées à ce nouveau rôle du domicile. Nous avons pris le parti de choisir deux angles spécifiques qui sont celui de l'innovation technologique, mais aussi de l'innovation en termes de formation.

Les innovations technologiques nous entourent et à IPERIA l'Institut, nous avons d'ailleurs par le biais de deux projets européens, Carer + et CareNet, renforcé nos formations via les outils connectés que sont notamment les tablettes. Au-delà de ces deux expérimentations, c'est la question de la place de ces outils et des services offerts par ces derniers qui replace le rôle du domicile dans le domaine de la santé.

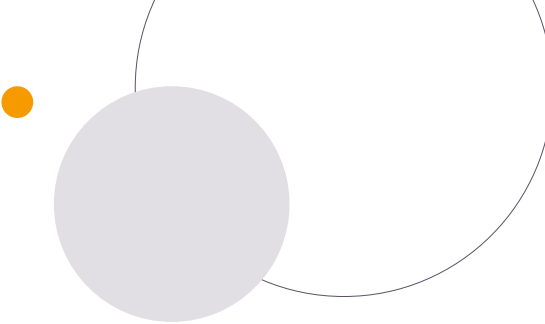
La médecine connaît des révolutions permanentes, des transformations constantes, des avancées au quotidien qui bouleversent la vie des patients et des praticiens. Mais les changements s'accompagnent, s'expliquent, se construisent, s'expérimentent et s'évaluent.

L'un des changements constatés depuis quelques années déjà est l'introduction des nouvelles technologies au domicile qui ont pour premier objectif de sécuriser le logement et ses habitants.

Le secteur de la télémédecine est défini par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 1997 comme «la partie de la médecine qui utilise la transmission par télécommunication d'informations médicales (images, comptes rendus, enregistrements, etc.), en vue d'obtenir à distance un diagnostic, un avis spécialisé, une surveillance continue d'un malade, une décision thérapeutique». Les technologies du numérique appliquées à la santé couvrent le champ de l'e-santé ou télésanté et offrent des possibilités nouvelles d'accès aux soins, des champs nouveaux dans l'organisation des soins, les pratiques professionnelles et la formation des professionnels de santé<sup>(72)</sup>.

Nous nous attacherons ici à la question de la téléassistance qui a connu un grand essor ces dernières années et a conduit à une kyrielle de services associés. La téléassistance connaît plusieurs définitions. Elle peut être un acte médical

(72) [http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_final\\_Telemedecine.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_final_Telemedecine.pdf)



lorsqu'un médecin assiste à distance un autre médecin en train de réaliser un acte médical ou chirurgical. Le médecin peut également assister un autre professionnel de santé qui réalise un acte de soins ou d'imagerie, voire dans le cadre de l'urgence, assister à distance un secouriste ou toute personne portant assistance à personne en danger en attendant l'arrivée d'un médecin.

Dans le cas qui nous intéresse particulièrement, nous nous attacherons à la téléassistance définie comme la palette de services et outils connectés qui permettent d'aider une personne dans ses actes quotidiens, notamment en cas de danger.

L'avancée des nouvelles technologies pousse les industriels à être de plus en plus inventifs. C'est ainsi que se développent la visio-assistance ou encore les fonctions d'analyse comportementale (perte de poids, battements de cœur, suivi médicamenteux, etc., via Internet). La prise en charge à distance d'un protocole de sécurité en cas de chute ou en cas d'augmentation du taux de glycémie interroge le domicile comme sanctuaire, parfois lieu d'isolement, en lieu de sécurisation de l'individu. Sans aller vers des situations critiques, les nouvelles technologies donnent au domicile un nouveau rôle de relais protecteur. Le lieu fermé, le cocon, peut s'ouvrir en cas de danger, en cas d'urgence, grâce à cette connectique toujours plus efficace.

Pourtant rien n'est possible sans information, sans formation adaptée à l'utilisation de ces gérontechnologies. L'humain est et reste au cœur de ces nouveaux processus.

Une note d'analyse de la Caisse des Dépôts<sup>(73)</sup> rappelle combien les propos doivent être mesurés quant à la place des nouvelles technologies dans la prise en charge à domicile des «seniors». En effet, les auteurs insistent sur les freins rencontrés pour équiper les personnes âgées et le premier des freins est l'aspect économique. Non industrialisés à grande échelle, les produits sont souvent commercialisés pour peu de clients, ce qui crée une rareté qui augmente considérablement le prix du produit. On suppose parfois que les personnes âgées sont réticentes vis-à-vis des technologies innovantes. Des travaux montrent que, au-delà d'un effet d'âge, jouerait surtout un effet de génération. Surtout, les technologies sont mieux accueillies à partir du moment où leur utilité est démontrée par un technicien lors de son achat. Un outil technique peut ainsi être utilisé dans des orientations opposées : certaines technologies de communication (comme la visioconférence ; Skype pour rapprocher les familles en est le meilleur exemple) peuvent permettre de resocialiser la personne en perte d'autonomie, mais aussi contribuer à l'isoler davantage, notamment si ces outils techniques se substituent à du personnel soignant. La médiation d'un membre de la famille (enfants, petits-enfants) ou d'amis renforce les chances

d'acceptation d'un nouvel outil technologique par les seniors. Enfin, la complexité de certaines technologies rend parfois leur accès difficile (design, aspect pratique souvent mal adapté, poids du produit, ergonomie, etc.).

Là encore, le domicile remplit son rôle de «sécurité en cas d'insécurité». Et le fait que la santé soit «entrée» au domicile nécessite pour les praticiens, mais aussi pour les théoriciens, de repenser l'Homme au cœur de son domicile lorsque la santé défaille. C'est ce que développe le concept de l'éducation thérapeutique qui d'abord s'est construit autour d'analyses de cas pratiques en établissements, mais qui très vite a construit tout un champ d'études autour du domicile.

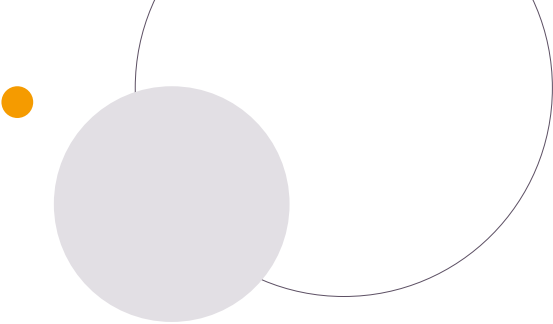
L'éducation thérapeutique a pour principe fondamental de replacer le patient au centre de son parcours de santé. Ce concept n'est pas sans bousculer les pratiques médicales et les liens patients/corps médical. Pourtant, le patient est toujours un patient lorsqu'il quitte l'établissement de santé, il «emporte» avec lui sa pathologie, sa souffrance, ses besoins, etc. C'est en cela que l'éducation thérapeutique a toute sa place dans le cadre du nouveau rôle du domicile dans ce lien santé/territoire car elle permet d'être au plus près des besoins des patients en ayant une approche strictement environnementale.

C'est l'individu dans son environnement, dans ses habitudes de vie, dans ses souvenirs mobiliers, dans les pièces de sa maison, qui se construit en tant que patient. C'est la maladie qui arrive dans une vie établie, la maladie qui transforme déjà l'individu en ce qu'il est et ne peut, selon le concept de l'éducation thérapeutique, supporter plus de changements qu'il n'en subit déjà. Seul un patient nouvellement diabétique sera à même de pouvoir réorganiser ses placards de cuisine pour suivre son régime strict, seule une patiente stomisée pourra appréhender sa salle de bains en tant que lieu de soin quand elle devra changer sa stomie, sans croiser le regard de ses enfants et ainsi mettre en place sa stratégie dans son domicile. Le patient est un patient hors des murs de l'institution hospitalière et en cela, on ne peut appréhender le parcours d'un patient que dans la perception pleine et entière de son environnement de vie.

En ce sens, le domicile peut devenir lieu de formation et d'information pour être au plus près des besoins des patients, quel que soit leur âge, quelle que soit la pathologie. Replacer le patient au cœur de son parcours de soin comme l'exige l'OMS depuis 1998, c'est penser les moyens de sécurisation des patients et notamment la formation des patients et des aidants à leur posture souvent subie. L'éducation thérapeutique est un des moyens de renforcer le rôle du domicile en tant que lieu de formation sanitaire, d'appropriation des besoins médicaux et de prévention contre l'isolement, la solitude, mais aussi les gestes et comportements inadéquats.

(73) [http://www.caissedesdepots.fr/fileadmin/PDF/06.\\_solutionsdurables\\_tv/EM14note\\_de\\_veille\\_les\\_technologies\\_pour\\_l\\_autonomie\\_dec\\_2009\\_cas\\_original.pdf](http://www.caissedesdepots.fr/fileadmin/PDF/06._solutionsdurables_tv/EM14note_de_veille_les_technologies_pour_l_autonomie_dec_2009_cas_original.pdf) 7 Ibid.





## En conclusion

Naître, vivre et vieillir à domicile : voilà des étapes dans la vie d'un Homme qui sont construites autour de ce lieu privé qui tend à s'ouvrir au monde. L'individualisme de nos sociétés modernes, la situation économique vacillante, les politiques publiques sur la prise en charge de la dépendance et sur l'hôpital plus généralement, tendent à redonner au domicile un rôle majeur dans les parcours de soin.

La question de la santé à domicile concerne tous les âges de la vie. Par exemple, le domicile s'est fortement médicalisé ces dernières années, notamment pour les enfants en situation de handicap. Faute de places en structure, avec un handicap on est parfois contraint de grandir au sein des murs familiaux, au domicile des parents. Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile que sont les Sessad, remplissent cette mission en intégrant le domicile des enfants pour y prodiguer des soins, mais aussi pour créer une (re) socialisation nécessaire à la construction identitaire de l'enfant et de son développement psycho-affectif.

Les débats ne cesseront pas d'évoluer tant que la question de la recherche de solutions adéquates et personnalisées ne sera pas étudiée de près. La recherche de nouveaux besoins en matière de santé est devenue la recherche aussi de nouveaux besoins au domicile pour une meilleure santé.

---

## Question 5 : En quoi le numérique modifie-t-il l'usage même du domicile ?

---

### *Contribution de Jean-Paul Finot*

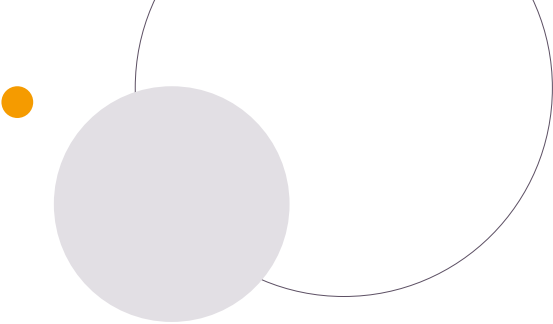
---

L'avènement de l'Internet, dans le prolongement de l'évolution des technologies de l'information et de la communication, constitue une étape dans le développement de nos sociétés : société de l'information, société en réseaux, ou société numérique... Les débats sont nombreux, mais il apparaît clairement que la puissance des technologies irrigue la totalité des activités humaines, qu'elles soient professionnelles, familiales ou intimes. Cette évolution en cours, depuis une trentaine d'années, touche, à des degrés divers, la totalité des pays de la planète.

Aussi, le regard que nous portons sur le domicile et ses usages est-il naturellement baigné de ces évolutions et ne leur échappe-t-il pas. En faisant l'analyse de ces usages, pouvons-nous spécifier comment ces évolutions tendent à modifier et à transformer les comportements, et questionner une remise en cause possible des usages traditionnels du domicile ?

### **Les usages du domicile au regard de ses occupants, sont nombreux. Ils se caractérisent par l'histoire, la culture, l'âge et le nombre de personnes qui y vivent et se déploient cependant sur les grandes fonctions de la vie humaine :**

- **vivre ensemble** : le domicile est le lieu de l'apprentissage de la vie sociale, il est le lieu de l'expression des relations et des échanges entre les personnes qui l'occupent, cadre familial ou pas, marqué ou pas par les relations intergénérationnelles ;
- **accueillir l'autre** : le domicile est le lieu de l'accueil et de l'écoute, il est ouvert sur le monde, il prépare la mise en relation, il accompagne cette relation, naturelle avec les proches, plus distanciée avec les convives plus éloignés ;
- **maintenir la santé** : l'une des fonctions principales du domicile est sa contribution essentielle au maintien de la santé de ses occupants, à commencer par le repos et le sommeil, mais aussi par l'ensemble des usages liés à la santé et à l'hygiène du corps ;
- **se nourrir** : c'est bien sûr au domicile que l'on apprend à manger, à se nourrir, et en cela à contribuer à la santé de la personne. Mais le domicile est aussi le lieu des expérimentations : on se nourrit, mais on y apprend et on y exerce les activités de préparation des repas. On en fait même un divertissement, on y développe aussi une expertise... ;
- **se divertir** : lieu du repos, lieu du divertissement, le domicile reste le lieu où l'on «fait ce que l'on a envie de faire», et où le loisir s'exerce dans les interstices de la vie. Les formes de ces usages sont multiples et variées, façonnées par l'histoire personnelle et la culture ;
- **entretenir le cadre de vie** : le domicile est un lieu nécessitant en permanence organisation et entretien pour y maintenir le bien-être physique et l'opérationnalité des biens qui le constituent ;
- **travailler** : le domicile est aussi un lieu où l'on travaille, où l'on produit, qu'il s'agisse du travail réalisé par un professionnel employé à domicile pour accompagner la vie familiale, ou que l'on fasse de son domicile un lieu annexe à sa propre activité professionnelle, principale ou secondaire, rémunérée ou pas... ;



- **se former et s'informer** : le domicile est un des lieux qui concourent à l'apprentissage, à la formation, à la socialisation et à l'acquisition des compétences ; il se pose en ressource complémentaire : des « devoirs faits à la maison » lorsque l'on est enfant, à l'apprentissage de savoirs ou de techniques tout au long de la vie ;
- **sécuriser** : enfin, le domicile est par définition le lieu qui protège ses occupants : il est le lieu du repli, de la sécurité, du chez-soi intime. La porte fermée en est l'expression symbolique, et l'on « se barricade chez soi pour être tranquille ».

### **Sur l'ensemble de ces usages, l'évolution technologique portée par le développement de l'informatique conditionne les modalités d'action et de relation entre les êtres et les choses :**

- sans faire l'histoire des arts ménagers, on repère bien la place de l'informatique dans les process techniques d'automatisation de tous les biens qui concourent à faciliter la vie quotidienne au domicile ;
- depuis l'implantation de la radio et du téléphone dans les foyers, jusqu'à la mise en place de systèmes globaux de communication permettant d'échanger avec le monde, de recevoir, de traiter et de diffuser l'information, le chemin, relativement court dans le temps, est cependant considérable ;
- enfin, les progrès liés à l'architecture, à la qualité du bâti et à la sécurisation de la maison ou de l'appartement, les technologies liées à la sécurisation du domicile, à sa protection et à sa maintenance sont nombreux et complexes.

L'ensemble des ressources technologiques externes qui permettent « la maison connectée », ou « l'habitat intelligent » visent bien ces trois champs : ils permettent à l'utilisateur de profiter d'équipements technologiques, de services spécifiques et de dispositifs de traitement de l'information.

Au centre de ces évolutions, le smartphone constitue bien aujourd'hui le prolongement direct du cerveau et de la main de l'utilisateur : qu'il s'agisse de pilotage d'appareils, d'ouverture, de fermeture, de modulation de chauffage, d'éclairage, d'appel médical, d'échanges d'informations, de téléphonie et de visiophonie, de démarrage de la voiture... il est l'objet connecté par excellence, par lequel passe toute information, toute communication, toute décision... C'est bien à partir de ces évolutions de la facilité de connexion que les nouveaux services se construisent et se proposent aux personnes, en particulier pour accélérer le bien-être au domicile.

Ces champs peuvent être plus finement analysés, pour identifier en quoi et comment la puissance de la technologie vient marquer les usages et les pratiques : si les usages du domicile s'en trouvent le plus souvent facilités, voire modifiés par leur transformation ou leur substitution, le sens donné à ces usages s'en trouve-t-il fondamentalement modifié ?

Les apports de la domotique permettent de faciliter la vie à la maison, et d'en sécuriser le périmètre : elle est d'un apport considérable dans les situations où les personnes sont fragilisées ou en situation de handicap, elle permet le maintien à domicile de personnes âgées ce qui ne pouvait être envisagé autrefois. Elle permet de mieux assumer les nombreuses tâches que nécessitent l'entretien, la maintenance et la production interne du domicile. Mais l'ensemble de ces dispositifs et équipements, détecteurs, caméras, microphones, systèmes d'identification biométriques, ne risquent-ils pas de donner au domicile une allure de prison dorée, forteresse imprenable, qui renferment les individus dans un isolement très lointain des idéaux communautaires qui par ailleurs, président aux destinées de l'Internet ?

Le domicile, maison « connectée », devient ainsi un point dans un réseau. Lien permanent entre ses occupants, le domicile est le lieu d'un échange de flux : les flux d'information entrants, les flux d'information sortants déterminent son fonctionnement, et les usages se fondent dans ces échanges, domicile lieu de culture, lieu de travail, lieu sécurisé et ouvert, où la communication entre les personnes est aussi communication entre les objets...

Les technologies numériques de communication sont conçues pour rapprocher, pour construire des liens entre les personnes : au sein du domicile, les personnes entre elles en sont-elles plus proches ? Si l'immédiateté de la mise en relation entre les personnes est bien un acquis de cette évolution, on constate cependant les risques de repli identitaires et de renfermement social : ce n'est pas parce que l'on est connecté avec la planète entière qu'on pratique l'écoute et le respect de la personne physiquement proche. En ce sens, la qualité de la relation humaine reste toujours à construire, quelles qu'en soient les modalités pratiques ou technologiques de mise en relation.

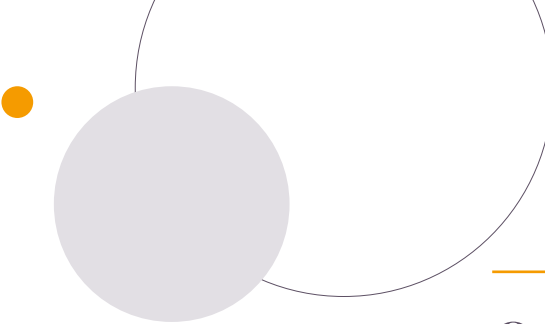
### **Ainsi, les questions restent nombreuses quant aux évolutions attendues et aux impacts de la société numérique sur les comportements, sur la culture et les façons de vivre, en particulier chez soi.**

- Que faut-il craindre vis-à-vis des effractions possibles des réseaux numériques et des systèmes d'information dans la vie privée et au sein du domicile ? Qu'attend-on lorsque l'on envisage une domotique appliquée au domicile des personnes âgées et pilotée de l'extérieur par des tiers ?
- Comment traiter la question de l'appropriation des usages et des services numériques, dans une société où se contredisent à la fois la volonté d'une démocratisation totale de l'accès au savoir et aux informations, et en même temps le développement de systèmes inégalitaires de richesse et de financement ?

- Quels effets peut-on attendre sur le développement des savoirs et des compétences, sur les comportements d'apprentissage, dans un univers de zapping permanent et de fragmentation culturelle ? L'intelligence humaine peut-elle gagner en capacité de raisonnement et d'organisation des savoirs et des savoir-faire ? Quelles productions nouvelles peuvent être attendues de la puissance des échanges et du travail collaboratif ?
- Quels effets la société numérique aura-t-elle sur la conscience citoyenne ? Le développement des communautés d'opinions et d'échanges permettra-t-il de nouvelles constructions responsables au sein de la société civile ?
- Ces questions aujourd'hui rendent toute prospective difficile : l'avenir de la société numérique se dessine encore avec des contours très flous, tendus entre l'universalité attendue de l'accès aux savoirs et aux échanges, et une partition sociale et économique encore plus marquée... Alors, au croisement de l'individu et du collectif monde, au croisement de l'intime et du lointain, la société numérique produira-t-elle un changement des modalités du savoir être et de la construction relationnelle entre les individus ?

Certes, la technologie rompt toute distance entre les personnes et entre les activités. Elle favorise l'imbrication entre l'intime et le collectif, entre le travail, la vie professionnelle et la vie familiale et personnelle, entre le dedans et le dehors, entre la santé et les loisirs... Le domicile en devient un point dans le maillage du parcours de vie, l'essentiel étant de rester «connecté». Un nomade, «l'homo numericus», vivant simplement accroché à son identité numérique, son «carnet d'adresses», son «Internet» et son «mail» ?

Peut-être est-ce dans ces raccourcis entre l'espace et le temps que les usages se modifient, et que se crée une nouvelle culture de la vie et de la relation, qui renforcerait l'idée que l'Internet n'amène pas une révolution au sens économique du terme, mais plutôt une révolution de la culture, de l'intelligence et de la créativité.



## Question 6 :

Le sens du terme domicile évolue-t-il, et en quoi, du fait notamment de l'émergence de nouvelles solidarités ?

### *Contribution de Mélanie Tocqueville*

Madame,

*Nous tenons, mes sœurs, mon frère et moi-même à remercier votre association qui nous a mis en contact avec Nicolas F.C.*

*Nicolas a habité deux ans avec notre père, André B, qui vient de décéder. Ils se sont très bien entendus, ces derniers mois en particulier, Nicolas ne s'est pas contenté d'être présent, il a beaucoup aidé notre père et lui a témoigné une affection et un dévouement qui nous ont tous beaucoup touchés.*

*Encore une fois, merci à votre association!*

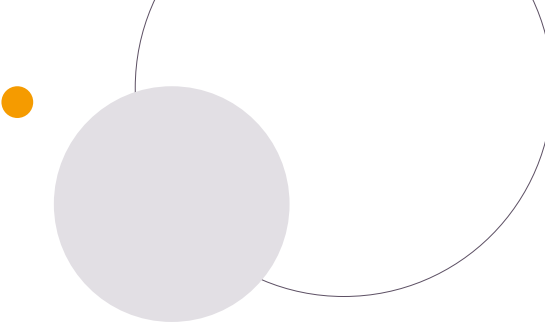
Françoise K. au nom de tous les enfants d'André B...<sup>(74)</sup>

#### Introduction

Penser le domicile aujourd'hui, c'est le replacer au centre de nos habitudes de vie. La vie professionnelle se construit parfois hors des murs du bureau ou de l'usine, en lien avec l'introduction des téléphones et autres outils professionnels qui se transportent d'un lieu à un autre. Quant à notre vie familiale ou personnelle, elle est, elle aussi, bousculée par les réalités sociales et économiques d'aujourd'hui ; comme un domicile qui se partage d'autant plus que les enfants quittent le domicile familial un peu plus tard. De la même manière, le domicile a été pendant des années le lieu de vie des familles au sens de la famille élargie. Comme le rappelle le livre de Jean-Philippe Blondel, *This is not a love song*<sup>(75)</sup>, est-ce qu'on reste responsable des gens avec lesquels on a vécu, une fois que notre histoire commune s'est terminée ? Le roman relate habilement combien revivre au domicile (pour une courte période) de ses parents âgés, domicile qui

(74) Témoignage sur le site « Le pari solidaire ».

(75) J.-P. Blondel, *This is not a love song*, Robert Laffont, 2007.



a été le nôtre, celui où on s'est construit, peut devenir une épreuve. Ce domicile autrefois commun nous devient parfois inconnu, comme étranger à nos souvenirs passés.

Le domicile a évolué au rythme des évolutions sociales et familiales, dans un monde qui se construit autour de nouvelles quêtes, relayées par des réseaux sociaux virtuels qui nous éloignent ou nous rapprochent selon comment on les appréhende. Dans tous les cas, le domicile reste un statut administratif et ne pas en avoir, être sans domicile, est une condition sociale lourde de sens.

Le rôle du domicile est très lié à l'idée d'appartenance. On pourrait même oser dire, d'appartenances au pluriel : notre domicile nous appartient tout comme nous appartenons à notre domicile. Notre environnement de vie qu'est le domicile reflète notre personnalité, notre spiritualité, nos goûts, nos passions, notre famille, notre caractère, notre âge, etc. On doit alors considérer le domicile comme lieu de vie au sens de vivre – grandir.

Mais la vie est faite d'étapes et les rôles du domicile prennent racine dans ces étapes. A l'heure où la vie est parfois émaillée de moments plus ou moins difficiles à vivre, où la mobilité professionnelle est parfois nécessaire mais aussi où les études deviennent longues et coûteuses, où le logement coûte cher ou encore où l'on souhaite vieillir à domicile, ce lieu de vie et ses rôles évoluent à grands pas.

Il s'agit dans cette contribution de pouvoir présenter les innovations que connaît le domicile, notamment en matière de solidarités, et qui sont directement liées avec les exemples ci-dessus. Car tous les âges de la vie connaissent des épreuves et en ce sens, le lieu du domicile peut remplir son rôle solidaire car, comme précisé plus haut, il est et reste au niveau du droit notamment, un lieu d'appartenance et d'établissement. Pouvoir donner une adresse, s'établir, aménager, appartenir parfois à un quartier et à sa communauté de quartier, restent des actes de la vie quotidienne qui prennent du sens, surtout quand on en a été privé ou exclu.

Les solidarités se fondent et se forment à tous âges de la vie et cette contribution va tenter d'illustrer quelques exemples innovants d'actions expérimentales ou plus anciennes.

### **Papa, maman, moi et... ma vie d'adulte**

François de Singly rappelle dans son ouvrage *Sociologie de la famille contemporaine* (2010)<sup>(76)</sup> que nous sommes passés en quelques décennies d'un chez-soi à un chez-nous. Il explique que l'histoire de la famille moderne peut être

(76) F. De Singly, *Sociologie de la famille contemporaine*, Armand Colin, 2010.

décrite en deux phases : la première avec le repli sur le domicile familial, l'intimité familiale, et la seconde avec la tentative pour chacun des membres de la famille de posséder son espace privé.

Selon l'Office européen des statistiques, Eurostat, on estimait qu'en 2008, un homme sur trois et une femme sur cinq, âgés de 18 à 34 ans, habitaient toujours chez leurs parents dans l'Union européenne<sup>(77)</sup>. Parfois appelé en France le phénomène Tanguy, le fait de partager jusqu'à un âge avancé le domicile familial et la plupart du temps, de vivre dans sa chambre d'enfant ou d'adolescent, devient un phénomène de société. Souvent un non-choix, ancré dans une réalité économique, le fait de « quitter le nid » devient le symbole d'un passage à la vie d'adulte avec toutes les difficultés que cela représente. Autrefois, on quittait son foyer pour créer le sien ; on passait du domicile familial au domicile conjugal. Aujourd'hui, la scolarisation massive, la démocratisation des études, tendent à créer des étapes entre ces deux domiciles.

A l'heure où le salariat étudiant est un vrai problème de société et où plus d'un étudiant sur deux travaille au moins à mi-temps pour payer ses études, des solutions innovantes se mettent en place pour permettre de renforcer la solidarité envers la condition étudiante.

Mais quitter le domicile parental reste parfois une gageure du fait notamment de la pénurie des logements étudiants et du prix des loyers. Nous souhaitons ainsi présenter une initiative qui commence à prendre de l'essor et qui, nous allons le voir, est solidaire à plusieurs titres.

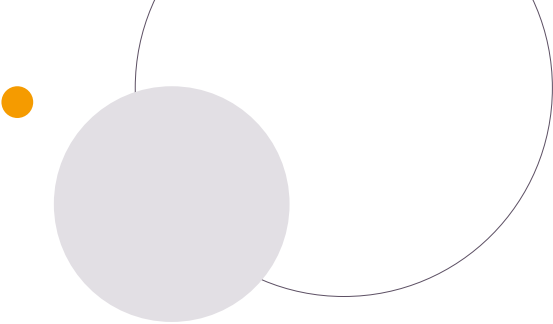
Il y a des mondes qui, sur le papier, ne sauraient se rencontrer, se parler, s'entraider... Pourtant, le logement et le bonheur étudiants sont parfois dans le pré...

La Fédération des Associations des Fermes d'Accueil en Chambres d'étudiants, a imaginé et mis en œuvre un concept où chacun peut trouver sa place. La principale association nommée Campus vert permet à deux mondes qui n'ont a priori rien à partager, de partager énormément.

Le monde étudiant est aujourd'hui en proie à des difficultés économiques qui continuent de s'accroître avec les rentrées qui passent. De leur côté, les agriculteurs rencontrent des difficultés pour mener à bien leurs activités et tentent par divers moyens de diversifier leur offre.

Parmi ces offres, un constat a été fait : les agriculteurs ont parfois des corps de ferme relativement grands et non exploités qui pourraient constituer des possibilités de logement pour ceux qui en ont le plus besoin et dont font partie les étudiants.

(77) <http://lci.tf1.fr/monde/europe/2010-10/le-tanguy-europeen-est-slovene-6093835.html>



C'est ainsi que sur trois régions partenaires que sont la Bretagne, la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais, des agriculteurs se sont engagés à remettre en état des bâtiments pour les aménager en studios et ainsi en faire bénéficier des étudiants. Au-delà de la mise en valeur de ce patrimoine rural, les agriculteurs créent ainsi des conditions de logement favorables et à prix très modéré pour une population étudiante qui a du mal à se loger.

Dans le cas présent, le domicile personnel et professionnel que représente le corps de ferme devient le symbole d'une nouvelle solidarité entre deux mondes peu enclins à se rencontrer. Par ailleurs, les témoignages des agriculteurs et des étudiants bénéficiaires tendent à prouver qu'au-delà des avantages économiques que cela représente, se crée une connaissance réciproque des conditions de vie partagées.

Campus vert a, à ce titre, créé par le biais de ce domicile partagé agriculteur/étudiant, une proximité de services. En effet, le domicile professionnel que représente le corps de ferme devient lieu d'apprentissage pour l'étudiant. Il n'est aucunement fait obligation de participer aux activités professionnelles de l'agriculteur, mais il semble, par les témoignages recueillis sur le site, que l'attrait pour la découverte de ce métier tient une place importante dans la relation qui se crée.

Par ailleurs, le monde rural est parfois exclu de différents services que l'on peut retrouver dans la vie citadine et c'est pourquoi ils ont mis en place toute une gamme de services réciproques entre les deux partenaires. Par exemple, l'étudiant bénéficie des produits de la ferme tandis qu'il propose de l'aide aux devoirs pour les enfants de la ferme ou du village. Dans tous les cas, il y a une recherche de la réponse aux besoins pour les deux acteurs et un ancrage dans un domicile partagé qui, bien au-delà d'une contractualisation économique, renvoie à des souhaits de partage et de solidarités effectives.

### Quand son canapé devient lieu de solidarité...

Il existe un phénomène international qui met en valeur le domicile en tant que lieu de vie et de partage, quel que soit l'âge et quel que soit sa culture et son pays d'appartenance.

Le domicile est souvent lié à notre intimité. Pourtant, il est le symbole également d'hospitalité. Les réseaux sociaux et la démocratisation du tourisme, ont su créer ce que l'on appelle le «couchsurfing».

Le «couchsurfing» ou partage d'hospitalité consiste à offrir son canapé («the couch») au touriste et voyageur en recherche d'un lieu pour dormir pour une nuit ou plus. Ce réseau compte aujourd'hui 8 millions d'adhérents dans 247 pays du monde ! Il est un moyen de recréer un réseau de solidarité basé sur l'hospitalité

mais encore plus sur la gratuité. Car le couchsurfing se veut un service gratuit. On offre au voyageur un lieu pour dormir, comme le faisaient autrefois les lieux hospitaliers, souvent religieux.

L'un des premiers sites, Hospitality Club, a été inventé par un jeune Allemand en 2000. L'association Couchsurfing.com a elle été fondée par un Américain, Casey Fenton. En 2000, ce routard partait quelques jours en Islande mais n'avait aucune envie de dormir tout seul dans un hôtel. Il eut l'idée d'envoyer un mail à 1500 étudiants de Reykjavik en leur demandant si certains étaient prêts à le loger pour quelques nuits. Il reçut des dizaines de propositions. L'expérience fut au-delà de ses espérances. Il a aujourd'hui créé le site leader mondial du couchsurfing. Précisons enfin que la démarche entreprise par le créateur est celle de la création d'un réseau de rencontres culturelles car pour lui, un monde de paix se crée dans les échanges et selon sa devise «canapé après canapé» !

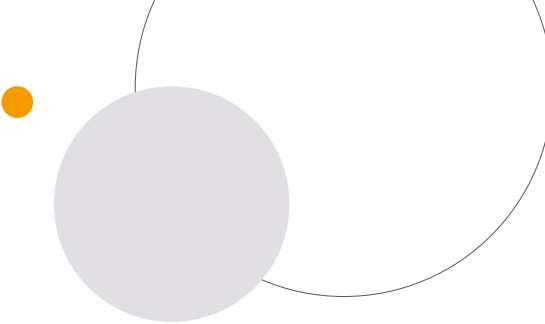
Dans le cas présent, le domicile devient donc lieu de partage et d'expériences culturelles. Le couchsurfing s'inscrit dans toutes ces démarches innovantes de création d'un réseau solidaire à travers le monde. Ce qui est particulièrement intéressant, tant dans la démarche initiale que dans l'ampleur du phénomène, c'est que notre «chez nous» devienne le lieu d'un engagement solidaire. Par ailleurs, le côté éphémère de la rencontre semble être aussi un élément clé. Il y a l'idée de «rendre service» à un moment donné où le besoin se fait ressentir. Comme sur Internet où on zappe ses connaissances sur Facebook, là on va rencontrer, comme une parenthèse dans notre quotidien, une personne venant d'ailleurs.

Les nouvelles solidarités passent par des initiatives de ce type qui mettent en lumière les réponses aux besoins de différents acteurs. Ouvrir son monde, sa maison à d'autres mondes qui nous étaient alors inconnus. La quête de la découverte longtemps passée par les réseaux sociaux et ancrée dans les nouvelles technologies, devient aujourd'hui des réalités qui ne sont plus virtuelles.

A cette envie de partager, si éphémère soit-elle, se crée toute une demande de troc de maison ou d'appartement, notamment pour les vacances. Le troc... voilà une notion qui, autrefois oubliée, revient au cœur des réseaux des nouvelles solidarités qui se créent. Là encore, nous sommes dans la création d'un dispositif qui répond en premier lieu à des réalités économiques. On troque sa maison le temps des vacances avec une autre personne, inconnue, qui va nous faire bénéficier elle aussi de son logement.

Une étude<sup>(78)</sup> réalisée en 2013 sur ce sujet démontre que 6% des Français ont déjà eu recours à ce dispositif de troc de maison. Là encore, les témoignages mettent en avant l'aspect financier, mais aussi et surtout, le besoin de ne voir en sa maison

(78) <http://www.maisonapart.com/edito/autour-de-l-habitat/acheter-louer-investir/le-troc-de-maison-fait-de-plus-en-plus-d-emules-en-8970.php>



ou en son domicile, qu'un bien comme un autre. Et nous pensons que, concernant le phénomène du couchsurfing ou celui du troc de maison, c'est un élément essentiel sur la compréhension de la place du domicile aujourd'hui.

Souvent liée à la question de la propriété privée, la maison devient, pour certains, un bien de consommation comme un autre, partageable et échangeable.

### Sans domicile...

La notion hautement symbolique du domicile ne peut pas être comprise si l'on ne regarde pas ce que c'est que de ne pas avoir de domicile. Ainsi nous utilisons communément l'expression «sans domicile fixe», ce qui ancre la question du domicile dans sa réalité d'appartenance sociale.

Rappelons-nous les premières phrases prononcées par l'Abbé Pierre lors de son appel le 1<sup>er</sup> février 1954 :

*«Mes amis, au secours... Une femme vient de mourir gelée, cette nuit à 3 heures, sur le trottoir du boulevard Sébastopol, serrant sur elle le papier par lequel, avant-hier, on l'avait expulsée.»*

La question des «sans-abri», appelés aussi «sans domicile fixe», nous rappelle combien le logement est une préoccupation sociale qui n'a cessé de grandir. Selon les derniers chiffres recensés par l'association Abbé Pierre, la France compte 693 978 SDF en 2013 et 477 personnes sont décédées dans les rues la même année, soit plus d'un mort par jour.

Il ne s'agit pas dans cette contribution de porter un regard sur la crise du logement et sur les conditions de prise en charge des sans domicile fixe par les politiques publiques, mais de rappeler que là encore de nouvelles solidarités se créent, notamment grâce à l'association, et que le domicile privé peut renvoyer à la notion d'hospitalité. C'est ainsi qu'est née, par l'initiative d'une personne ayant vécu dans la rue, l'association le «115 du particulier». Le 115 étant le numéro d'urgence que tout citoyen peut composer pour alerter les services sociaux, notamment le SAMU, quand il voit un SDF à prendre en charge. La situation des centres d'hébergement est telle que cette personne s'est posé la question de savoir si des particuliers seraient enclins à accueillir chez eux des SDF pour une courte période.

L'association met donc en relation des particuliers qui souhaitent mettre à disposition leur logement, pour une nuit ou plus afin de pouvoir accueillir un SDF. Précisons que l'association a développé aussi toute un réseau solidaire autour de la mise à disposition de services comme par exemple de sa machine à laver ou encore juste de sa salle de bain. Ici, c'est l'idée de solidarité bien entendu qui est liée au rôle du domicile, mais aussi celle de la responsabilité collective, sans que l'association ne soit donneuse de leçons.

La question du domicile, et surtout de ne pas en avoir, nous renvoie à la question des réalités sociales et des préoccupations actuelles en matière de logement. Le domicile donne à chacun de nous une identité et, cela est très important, une adresse, autrement dit une appartenance sociale. Quel que soit le rôle que nous lui donnons tout personnellement, le domicile est un prolongement de nous et le reflet de notre place dans notre société. Les nouveaux rôles du domicile qui passent par l'émergence de nouvelles solidarités tendent à mettre en perspective les volontés actuelles en matière de partage et de rencontres mutuelles.

### Entre générations...

Dans cette partie, nous souhaiterions aborder la thématique du logement intergénérationnel, qui peut prendre deux formes :

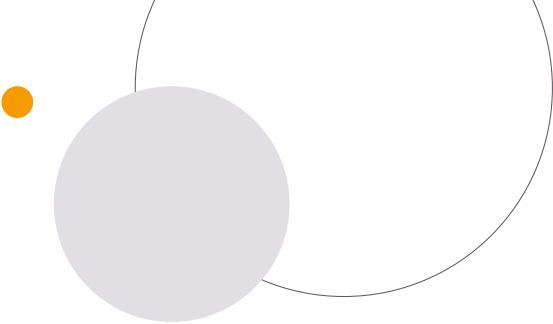
- **L'habitat kangourou** : la formule vient d'Australie. Elle est bien implantée au Québec, aux Pays-Bas, dans les pays scandinaves et commence à se développer en Belgique. Elle permet au senior de rester chez lui et d'accueillir des personnes (famille, étudiant, etc.) en échange d'un loyer modique. Ces personnes occupent une autre partie de la maison en disposant d'espaces privés. Le contrat précise les modalités de la relation de services ou d'entraide et le loyer.
- **L'habitat groupé intergénérationnel** : dans ce cas présent, il s'agit de logements conçus et aménagés – par une collectivité, ou à l'initiative d'un groupe de personnes privées – pour accueillir simultanément, des locataires jeunes et des locataires âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment, l'échange de services.

#### L'habitat kangourou :

Nous retrouvons la thématique abordée dans notre première partie qui est celle de la recherche de solutions pour la population estudiantine mais, dans le cas présent, les étudiants prennent l'initiative de vivre au domicile de la personne âgée.

Comme le souligne la citation au début de cet article, la dimension de la colocation partagée entre générations va bien au-delà des réalités économiques et nous ramène aux notions d'entraide et de partage.

La solitude des personnes âgées est la première des raisons pour lesquelles différentes associations se sont créées autour de ce dispositif. La plupart du temps, ce sont les associations d'aide aux personnes âgées qui ont créé ce service, constatant l'isolement des personnes âgées et la recherche de solutions pour répondre aux besoins de la vie quotidienne.



La colocation intergénérationnelle s'est développée dans différents pays, puis a pris son envol depuis le drame de la canicule en France. Selon une étude de la CNAF<sup>(79)</sup>, les étudiants connaissent des difficultés tandis que «les personnes âgées bénéficient de logements souvent grands et sous-peuplés, dont elles sont le plus souvent propriétaires et ce, même dans les zones les plus tendues.»

Il s'agit donc pour un étudiant de vivre au domicile d'une personne âgée, en payant un loyer modeste, et en s'engageant à rendre quelques petits services au quotidien pour améliorer la qualité de vie de la personne. C'est ainsi que le jeune peut faire les courses, acheter le pain, lire le journal, jouer ou tout simplement discuter.

La colocation intergénérationnelle permet de recréer du lien social et de permettre également une réassurance des personnes âgées dans leur domicile. Par ailleurs, il faut que chaque acteur trouve sa place dans cette colocation qui, de fait, doit s'appréhender. On pourrait en effet se poser la question de savoir quels sont les points communs entre les modes de vie des étudiants et celui des personnes âgées.

C'est pourquoi la contractualisation des services rendus, des heures de présence, des tâches à effectuer est essentielle pour éviter toute dérive de ce système. Ainsi dès 2004, Catherine Vautrin, alors secrétaire d'Etat aux Personnes âgées, avait demandé la rédaction d'une charte qui s'est appelée la charte «un toit, deux générations». La création d'un cadre juridique à ce dispositif a permis de lui donner un essor considérable et d'engager des rencontres entre deux populations qui, par-delà leurs différences, savent se comprendre et s'entraider. Il s'agit ainsi de donner à la personne âgée un cadre sécurisé et sécurisant par la présence d'un tiers à son domicile, de veiller à son bien-être au quotidien, de permettre parfois de réengager des stimuli intellectuels ou mémoriels et enfin, ce qui n'est pas négligeable au vu de la situation des personnes âgées, de permettre un complément de revenu.

Enfin, nous voudrions souligner un effet collatéral qu'a permis la colocation intergénérationnelle qui est celle de l'apprentissage des jeunes générations aux plus âgés de l'utilisation des nouvelles technologies. En effet, nombre de témoignages de personnes âgées sur les sites de colocation intergénérationnelle, mettent en avant le fait que les étudiants sont arrivés avec leur connaissance en outils numériques et qu'ils ont ainsi pu en faire bénéficier les personnes âgées. L'utilisation notamment de Skype permettant de pouvoir discuter en ligne gratuitement et de visionner notre interlocuteur a permis à nombre de personnes âgées de recréer du lien social avec leurs proches, enfants et petits-enfants, vivant loin de chez eux. C'est également cette mutualisation des connaissances

qui est à mettre en avant dans ce nouveau rôle donné au logement qui devient lieu de partages intergénérationnels, mais aussi de solidarités actives et innovantes.

#### L'habitat intergénérationnel :

L'habitat intergénérationnel se définit comme de petites unités de vie intégrant des espaces privés et des espaces communs, animées d'une vie collective et autogérées dans une perspective participative. L'habitat groupé, c'est donc posséder un chez-soi en partageant un espace de vie commun, généralement autour d'un projet de vie commun. Il comporte nécessairement une dimension d'entraide et de coopération entre les générations qui l'occupent. C'est donc plus qu'une simple cohabitation sans pour autant relever de la vie communautaire.

Il s'agit de permettre de créer une collectivité pour mieux prendre en compte financièrement, psychologiquement, géographiquement, médicalement, etc., tous les aspects du vieillissement. La question du lieu de vie et du lien social est au cœur de ce type d'initiatives innovantes. Elles partent d'un constat évident selon lequel les personnes âgées ne sont pas toutes dépendantes, mais ont généralement besoin de pouvoir avoir accès à des services qui sont liés à leur âge. C'est ainsi que l'habitat intergénérationnel et partagé recrée les conditions de vie adéquates d'une personne âgée en offrant la possibilité à celle-ci de s'établir en un lieu qui va lui permettre d'avoir «à portée de mains» ce dont elle a besoin au quotidien.

Comme nous le rappelle Anne Sépard<sup>(80)</sup>, directrice de l'association Agevie, l'habitat regroupé cherche à s'implanter sur notre territoire, ce qui n'est pas sans poser une kyrielle de questions. Tout d'abord, la question de la prise en compte de l'avancement en âge de la personne est essentielle car elle déterminera ses besoins. Par ailleurs, il est souvent évoqué la mutualisation des services qui sont offerts aux personnes âgées comme la présence quasi permanente d'assistantes de vie se relayant auprès de plusieurs personnes. Cela suppose une contractualisation et une approche de la force de travail comme pérennes et effectives. Il résulte de cette situation que l'habitat partagé doit être conçu comme une solution alternative à ce qui existe déjà, mais aussi et surtout, qui doit s'ancrer dans un paysage environnemental bien étudié.

Il est essentiel donc de concevoir l'habitat partagé comme ancré au cœur d'un réseau existant déjà dans une commune ; il est préférable de pouvoir renforcer les services déjà existants en faisant venir en ce lieu une population âgée plutôt que de créer des services et donc peut-être d'en éloigner des personnes qui ne bénéficient pas de l'habitat partagé.

(79) [https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/dossier\\_etudes/dossier\\_132\\_\\_le\\_logement\\_intergenerationnel.pdf](https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/dossier_etudes/dossier_132__le_logement_intergenerationnel.pdf)

(80) <http://www.cleirppa.fr/UserFiles/File/documents-cleirppa-n-49.pdf>

Les projets d'habitats partagés doivent se concevoir en lien avec les communes d'établissement, mais aussi avec l'ensemble des acteurs étant en contact avec les personnes âgées ou pouvant être en contact avec les personnes âgées. L'habitat partagé en ce sens, répond à des besoins déjà existants sur le territoire et qui peuvent être renforcés par l'arrivée d'un certain nombre de personnes âgées.

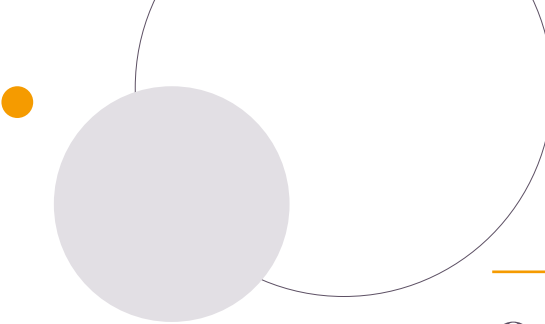
Pour l'auteur ce n'est pas LA solution pour l'avenir, mais une solution alternative qui doit être pensée en divers points. C'est ainsi qu'elle insiste sur l'importance de répondre à des besoins en petites communautés, ne créant pas ainsi de grandes résidences d'habitat partagé, qui pourraient conduire à une ghettoïsation.

### Conclusion

En conclusion de cette contribution, nous souhaiterions rappeler combien ce sont les réalités sociales et quotidiennes qui donnent au domicile de nouveaux rôles et de nouvelles formes. La solidarité naît de l'entraide des Hommes et chacun des exemples présentés illustre combien ces derniers innove pour apporter des solutions aux besoins rencontrés.

Bien sûr, nous aurions pu aborder cette question de la solidarité à travers le domicile en croisant les regards sur les nouvelles formes de domiciles qui désolidarisent. C'est le cas des réalités des personnes qui dorment dans leur voiture et qui font de cette dernière leur domicile faute de solutions adéquates.

Avoir un domicile est lourd de conséquences sur notre place dans la société. Que l'on soit jeune ou plus âgé, le domicile représente une quête de bien-être et de qualité de vie évidentes. Les initiatives qui se créent montrent que le domicile devient un espace de vie, de partage, d'entraide et de connaissance mutuelle. A cela s'ajoutent les réalités économiques qui, par choix ou par non-choix, tendent à rapprocher les générations, les citoyens, les professions, les milieux sociaux et la conviction selon laquelle la proximité peut se créer ou se recréer.



## Question juridique : Comment le domicile est-il appréhendé par le droit ?

### *Contribution de Christèle Le Basser*

Dans le langage courant, le domicile désigne le lieu où une personne habite de façon permanente et habituelle.

Le domicile se différencie de la résidence en ce que la résidence correspond à une situation de fait. La résidence est le lieu où se trouve physiquement une personne à un instant déterminé. Par exemple, en cas d'hospitalisation, la personne réside à l'hôpital.

Le domicile est, quant à lui, une notion plus permanente. Au sens du droit civil «*Le domicile de tout Français, quant à l'exercice de ses droits civils, est au lieu où il a son principal établissement*»<sup>(81)</sup>. En règle générale, le domicile correspond au lieu habituel de résidence.

Il présente en droit une double caractéristique : la nécessité et la fixité. Chaque personne dispose juridiquement d'un domicile. Le droit a même récemment érigé le principe d'un droit au logement opposable (Dalo)<sup>(82)</sup>.

En droit français, c'est le droit civil qui définit les principales règles de sa détermination. Les autres droits vont compléter ces règles civiles, y déroger ou en tirer des conséquences juridiques.

Le domicile est un élément d'individualisation de la personne. Il contribue à la situer dans l'espace. A ce titre, il joue un rôle de police civile puisqu'il permet aux pouvoirs publics de localiser une personne.

Le domicile étant au cœur de l'intimité de la famille, il joue également un rôle social et familial. Il constitue un rempart contre les agressions extérieures, rempart matérialisé par les murs ainsi que, de manière plus abstraite, par les protections juridiques dont il fait l'objet.

(81) Article 102 du Code civil.

(82) Loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable.



Le domicile a toujours fait l'objet d'une protection juridique. Il bénéficie aujourd'hui d'une inviolabilité constitutionnelle, confirmée par le droit européen<sup>(83)</sup>.

En effet, le domicile est perçu par le droit comme un sanctuaire qu'il est nécessaire de protéger mais pas seulement. Dans une conception plus « utilitariste », le droit va s'emparer de la notion de domicile pour lui assortir des conséquences juridiques.

### Le domicile, un sanctuaire protégé par le droit

Le droit consacre la protection du domicile par le biais du respect de la vie privée, sanctuarisant ainsi le domicile privé. Cette protection va s'illustrer de manière variée dans le droit.

#### Une protection consacrée dans le cadre du respect de la vie privée

Le domicile, en tant que foyer familial au cœur de l'intimité, relève de la sphère de la vie privée. C'est à ce titre qu'il est protégé par le droit.

Le droit international le protège par le biais de la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies<sup>(84)</sup> ainsi que de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme<sup>(85)</sup>.

En droit français, c'est également par le biais du respect de la vie privée que le domicile bénéficie d'une protection constitutionnelle, une garantie majeure puisque la Constitution se situe au sommet de la hiérarchie des normes. Le respect de la vie privée figure en effet au nombre des droits et libertés que la Constitution garantit<sup>(86)</sup>.

Le droit civil pose logiquement dans le Code civil le principe selon lequel : « chacun a droit au respect de sa vie privée<sup>(87)</sup> ».

Il n'existe toutefois aucune définition légale de la vie privée. C'est à la jurisprudence qu'est revenue la tâche de préciser ce qui relevait de la vie privée et devait à ce titre être protégé. Elle y a inclus le domicile<sup>(88)</sup>.

(83) Article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales – Droit au respect de la vie privée et familiale.

(84) Article 12 de la DUDH des Nations Unies.

(85) Article 8 de la CEDH : « Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance. »

(86) Article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. Voir aussi : Conseil Constitutionnel 16.09.10 n°2010-25.

(87) Article 9 du Code civil.

(88) Cass. Civ. 1<sup>er</sup> novembre 1990.

#### L'illustration de cette protection

L'inviolabilité du domicile permet de protéger son occupant contre les intrusions illicites contre le gré de l'occupant de toute personne extérieure.

Le droit pénal classe parmi les atteintes à la vie privée la violation du domicile<sup>(89)</sup>. Ces atteintes sont sanctionnées qu'elles soient commises par un simple particulier ou bien par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public<sup>(90)(91)</sup>. Cette protection n'est toutefois pas sans limite. Des « intrusions » au domicile sont possibles dans des cas limitatifs (perquisitions, arrestations selon des horaires, dans le cadre d'une instruction ou en cas de flagrant délit).

Le droit immobilier, quant à lui, met en place une protection des occupants contre les expulsions.

En matière de baux, les règles posées encadrent strictement la rupture du contrat de location (respect de préavis, motifs de résiliation du bail). La procédure d'expulsion est strictement délimitée (procédure judiciaire à respecter, nécessité d'une décision judiciaire). En outre, le droit va même jusqu'à faire bénéficier aux occupants sans droit ni titre (tels que les squatteurs) de cette protection. La procédure d'expulsion doit être respectée et la trêve hivernale s'applique.

Les propriétaires de leur domicile sont également protégés. Ainsi, la saisie immobilière est strictement encadrée par le droit.

Lorsque le domicile est le lieu de travail, le droit du travail doit concilier protection des droits du salarié et droit de l'employeur au respect de son intimité.

L'article 1 de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur précise que « le caractère spécifique de cette profession est de s'exercer au domicile du particulier employeur avec toutes les conséquences qui en découlent ». Ainsi, le lieu de travail étant le domicile privé, les règles relatives à l'assistance du salarié par un conseiller extérieur lors de l'entretien préalable à son éventuel licenciement ne sont pas applicables.

Ni l'inspecteur du travail, ni le médecin du travail n'ont le pouvoir de pénétrer au sein du domicile de l'employeur<sup>(92)</sup>.

Cette protection de l'occupant ne doit pas léser pour autant les droits du salarié. Ce dernier bénéficie de dispositions protectrices issues de la convention collective des salariés du particulier employeur. En outre si le salarié ne peut se faire assister lors de l'entretien préalable, l'employeur n'a pas non plus cette

(89) Article L226-4 du Code pénal.

(90) Article L432-8 du Code pénal.

(91) Cass. Soc. 18.10.00 n°98-45234.

(92) Article L432-8 du Code pénal.

faculté. S'agissant de la possibilité pour l'inspecteur du travail et le médecin du travail de pénétrer au sein du domicile privé, le particulier employeur a la faculté d'autoriser cette venue. A noter par ailleurs que le médecin du travail dispose d'autres moyens pour œuvrer dans une logique de préservation de la santé des salariés et de prévention des risques professionnels.

En outre, c'est par le biais du dialogue social innovant, d'adaptation des règles que les droits des salariés sont garantis (comme dans le cadre de la formation professionnelle).

Si le droit appréhende le domicile, lieu de l'intimité de l'individu et de sa famille, dans une logique de protection, il s'en saisit également dans une logique purement utilitariste pour ancrer juridiquement l'individu dans l'espace.

### Le domicile, un instrument au service du droit

Disposer d'un domicile comme instrument de localisation et d'identification de son occupant est en droit une nécessité. Une fois identifié, le droit va attacher au domicile des conséquences juridiques comme notamment en matière de compétences ou d'application de normes.

#### La nécessaire identification juridique du domicile

Le droit, guidé par le principe de nécessité du domicile, pose les règles de son identification.

Le domicile revêt également un caractère d'unicité. En cas de changement de domicile, le nouveau remplace le précédent. En droit, une personne ne peut pas avoir deux domiciles<sup>(93)</sup>.

Le domicile est en droit civil «*le lieu dans lequel une personne possède son principal établissement*»<sup>(94)(95)</sup>, c'est-à-dire le lieu de vie de la personne. Il s'agit de l'endroit où la personne habite effectivement. Le droit fiscal considère cette notion d'effectivité au regard de la durée passée au domicile au cours d'une année. Ainsi, un contribuable est fiscalement domicilié en France et donc soumis à l'impôt sur le revenu dès lors qu'il y a séjourné plus de 183 jours dans l'année.

Mais comment identifier un domicile lorsque les personnes n'en ont pas comme les «sans domicile fixe» ou n'ont pas de domicile stable ? Ici encore, le principe de nécessité, qui gouverne l'identification du domicile, conduit le droit à poser une règle permettant l'identification d'un domicile : l'élection volontaire de domicile. Ainsi, le lieu d'exercice des droits civils d'une personne sans domicile

(les SDF) ou sans domicile stable (comme les Roms) est-il celui où cette dernière a fait élection volontaire de domicile, notamment auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale<sup>(96)</sup>.

Le principe de nécessité du domicile laisse à l'individu une part de liberté dans son choix. Dans le cas des personnes sans domicile stable ou fixe, l'élection de domicile est volontaire. Il est à noter que s'agissant des personnes itinérantes comme les bateliers et autres personnes vivant à bord d'un bateau de navigation intérieure immatriculé en France, à défaut d'élection de domicile volontaire, «*leur domicile est celui du siège de l'entreprise qui exploite le bateau et, si ce siège est à l'étranger, au bureau d'affrètement de Paris*»<sup>(97)</sup>.

Ce libre choix se matérialise également dans le cas du couple marié. Le droit prévoit qu'un mari et une femme ont la faculté d'avoir des domiciles distincts<sup>(98)</sup>.

Au-delà des contraintes économiques, des exceptions à cette liberté de choix sont toutefois posées par le droit et ce, dans un but de protection :

- le mineur non émancipé est domicilié chez ses père et mère ou en cas de séparation chez celui des parents avec lequel il réside<sup>(99)</sup> ;
- le majeur sous tutelle a pour domicile celui de son tuteur.

Des règles de domiciliation sont également imposées à certains salariés auxquels est octroyé un logement de fonction (comme les fonctionnaires<sup>(100)</sup> ou bien les salariés du particulier employeur qui «*auront le même domicile que la personne... chez laquelle ils travaillent, lorsqu'ils demeureront avec elle dans la même maison*»<sup>(101)</sup>).

Une fois le domicile identifié, le droit en tire un certain nombre de conséquences juridiques utiles, notamment en termes de règlement de conflits, de normes et de compétences.

#### L'application de conséquences juridiques au domicile

Les conséquences juridiques tirées de l'identification du domicile peuvent être regroupées en plusieurs familles.

En premier lieu, le lieu du domicile est un outil de règlement des conflits de normes et de compétence.

(96) Article L. 264-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.

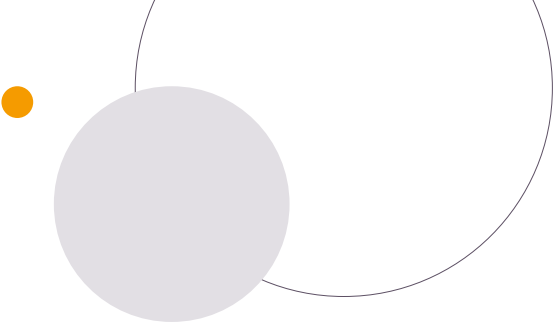
(97) Article 102 du Code civil.

(98) Article 108 du Code civil.

(99) Article 108-2 du Code civil.

(100) Article 107 du Code civil : « L'acceptation de fonctions conférées à vie emportera translation immédiate du domicile du fonctionnaire dans le lieu où il doit exercer ces fonctions. »

(101) Article 109 du Code civil.



Ainsi le domicile permet-il de déterminer la loi applicable (comme en droit international privé).

Le domicile permet également de régler des questions de compétence comme par exemple en matière procédurale :

- Détermination de la juridiction territorialement compétente en matière procédurale, qui est en principe celle du domicile du défendeur<sup>(102)</sup> ;
- Détermination du lieu de notification des actes de procédure qui sont signifiés au domicile de la personne<sup>(103)</sup>.

En deuxième lieu, le domicile est un outil juridique permettant l'exercice de droits pour son occupant.

A titre d'exemples, le domicile détermine :

- L'inscription sur les listes électorales dans la commune du domicile de l'électeur<sup>(104)</sup> ;
- La célébration du mariage étant au choix des époux, dans la commune de l'un d'eux, ou dans celle dans laquelle l'un de leurs parents aura son domicile<sup>(105)</sup> ;
- Le droit au service de prestations sociales, légales, réglementaires. Par exemple, le département débiteur de l'allocation perte d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH) est celui dans le ressort duquel l'intéressé a élu domicile.

Cette contribution de mise en perspective du droit en partant du domicile est un travail peu commun qui ouvre le chemin vers d'autres réflexions complémentaires.

(102) Articles 42 et 43 du Nouveau code de procédure civile.

(103) Article 655 du Nouveau Code de procédure civile.

(104) Article L 11 du Code électoral.

(105) Article 74 du Code civil.



INTRODUCTION  
-  
LES CONTRIBUTIONS ORALES

# LA CONFÉRENCE

## Anita Poutard

*Présidente d'IPERIA l'Institut*

Je suis très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui pour inaugurer cette conférence de consensus sur la thématique du domicile. Nous avons aujourd'hui l'occasion de pouvoir échanger, débattre, co-construire sur les enjeux majeurs du domicile. IPERIA l'Institut travaille au quotidien sur la professionnalisation des emplois de la famille et notre connaissance du secteur nous amène à concevoir un domicile en pleine évolution. Au nom du Conseil d'administration d'IPERIA l'Institut, je vous souhaite deux journées riches et prolifiques pour avancer ensemble sur le chemin de la recherche et de l'innovation sociale.

## Marie-Béatrice Levau

*Présidente de la FEPEM, Déléguée générale d'IPERIA l'Institut,  
Présidente de la Fédération Européenne des Emplois de la Famille*

Bonjour, bienvenue dans ce magnifique endroit de verdure avec un soleil éclatant.

Ce que je vais rajouter par rapport à ce qu'a dit Anita Poutard, ce sont les mots au sens «M.O.T.S» du terme.

Qu'est-ce qu'une conférence de consensus ? Ce sont, finalement, des mots. Les mots de notre secteur aujourd'hui, sont : «particulier employeur», maintenant tout le monde le sait, «emploi», «assistante de vie», «assistante maternelle», «garde d'enfants», «foyer familial», «professionnalisation»... Ce sont les mots de notre quotidien. Demain, vous serez tous invités à partager un grand moment de convivialité : nous fêterons nos 20 ans chez nous après les avoir fêtés avec l'ensemble du secteur il y a moins d'une semaine au Théâtre des Variétés.

C'est aussi bien sûr «dialogue social», donc «FEPEM, partenaires sociaux, IPERIA, IRCM». Ce sont nos mots, les mots de notre secteur, notre écosystème, ce qui nous fait vivre au quotidien. C'est 20 ans de structuration, de mise en place effective, de partage, de conviction – il en a fallu un peu –, de réglementation, de déréglementation.

C'est aussi une première conférence de consensus que vous aviez présidée, Bernard, en 2011, sur le management partagé, qui a fait l'objet d'un magnifique ouvrage remis la semaine dernière.

Tout cela pour que la société civile organisée que nous accompagnons fasse reconnaître le statut singulier de particulier employeur à domicile.

Qu'en est-il du statut singulier du domicile dans cette histoire ? C'est – il me semble – notre feuille de route de ces deux journées. C'est un espace privé, nous l'avons compris, et également un espace de travail pour les emplois à domicile. Il a pris de nombreux nouveaux rôles en moins d'une génération. On parle d'espace de travail, de télétravail, on parle d'espace du bien vieillir, d'espace du libre choix, d'espace de soins, d'hospitalisation.

Depuis peu, on parle d'espace connecté, solidaire, copartagé et durable. Voilà donc les nouveaux mots qui apparaissent aujourd'hui dans notre environnement. Il était donc opportun pour nous, à l'origine de l'emploi à domicile, et après avoir beaucoup travaillé l'emploi, de nous intéresser, de nous préoccuper de ce mot «domicile». Comprendre, partager, débattre, préfigurer, engager, accompagner sont autant d'objectifs qui rendent cette conférence de consensus légitime.

Je voulais vous lire deux ou trois textes sur demain, sur la maison de demain :

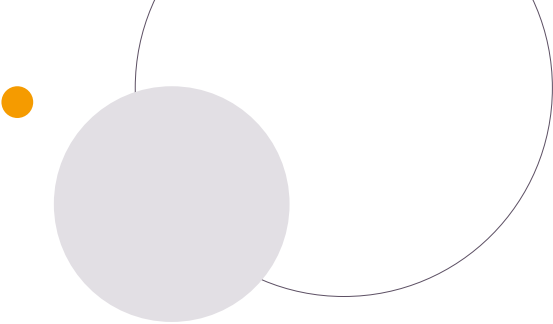
«La température de l'appartement s'adaptera à l'activité des habitants, la porte s'ouvrira quand elle détectera la présence du chat sur le paillason. Les immeubles produiront plus d'énergie qu'ils n'en consomment. On se chauffera avec nos eaux usées et nos gaz d'échappement. On habitera avec des inconnus et on partagera sa vie avec des proches lointains. On ajoutera ou supprimera une pièce à nos logements en un clin d'œil. On croisera poules, veaux, vaches, cochons dans l'ascenseur. Nos objets inutiles seront utilisés par nos voisins. Nous habiterons ensemble en restant chacun chez soi.»

Demain, c'est aussi :

«On descendra dans la rue pour dérouler son gazon et installer son bureau. On montera sur le toit pour manger ses cinq fruits et légumes et voir les poules picorer du pain dur. On fera des courses à l'abribus et on n'oubliera pas de télécharger un livre. On raturera en permanence les plans d'occupation des sols. On remplacera les concerts de klaxon par des arrangements symphoniques pour mobilier urbain. On chaussera des lunettes de réalité augmentée pour découvrir l'histoire de notre ville. Les affiches publicitaires évolueront en fonction de la météo et de l'humeur du passant. On marchera, on s'arrêtera, on s'assiéra à tous les coins de rue.»

C'est un demain qui a moins de 20 ans de perspective. C'est tout ce qui est en train de préfigurer autour de tous ces nouveaux enjeux.

Je l'ai dit lors des états généraux de l'emploi à domicile, la semaine dernière, au Conseil économique, social et environnemental, dans ma conclusion devant nos experts, nos invités, monsieur le Ministre Rebsamen, j'ai annoncé la Conférence de consensus sur «Le domicile, enjeu sociétal majeur ou dérisoire», la création de l'Université du domicile par IPERIA et la nécessité de porter la Fondation du domicile par la FEPEM. Autant de projets qui sauront se nourrir de nos travaux, travaux qui feront l'objet d'une très rapide édition de la Conférence de consensus et de ses actes.



Je vous souhaite de très bons travaux. Je vous remercie d'avoir fait le voyage, l'effort de venir vous installer à l'hippodrome d'Alençon et, Monsieur le Président, de nous accompagner pour la deuxième fois en ce parcours bien particulier d'animation d'une conférence de consensus. Merci à vous.

## **Bernard Monteil**

*Président de la Conférence de consensus,  
Président de l'ISQ*

Merci, Madame la Présidente. Merci d'avoir aussi clairement pour nous tous fixé les finalités et les objectifs auxquels nous devons parvenir d'ici demain 16 heures. Je suis tout à fait ravi de vous accompagner pendant cette journée et demie.

Il m'appartient maintenant de vous dire comment nous allons travailler.

Une phase préparatoire à cette conférence a été menée par différentes personnes d'IPERIA, présentes ici aujourd'hui et qui ont structuré les contributions qui vont vous être présentées autour de six questions clés.

Je ne vais pas revenir sur la thématique de ces questions puisqu'elles viennent d'être évoquées en les situant dans cette évolution du domicile, dont certaines choses, dans la dernière lecture m'ont d'ailleurs quelque peu interpellé : si l'on retrouve dans l'ascenseur des veaux, des vaches et des poules, j'ai le sentiment que cela ressemble à la ferme du XIX<sup>e</sup> siècle où il y avait déjà cela, tout le monde mélangé, mais il n'y avait pas la technologie.

Comment allons-nous travailler ? Le timing que nous allons suivre peut être appelé à avoir quelques minutes de décalage à un moment ou à un autre, mais globalement, nous allons travailler selon ce timing.

Après l'introduction, dans laquelle nous sommes, et jusqu'à 15h30, nous allons prendre connaissance des contributions qui ont été préparées par les six contributeurs qui vont se succéder. On ne discutera pas bien entendu, c'est la règle du jeu dans ce format. Au retour de la pause, nous laisserons la parole aux contradicteurs, aux débatteurs qui apporteront leurs points de vue et qui réagiront sur ces contributions. Après leurs interventions – c'est la raison pour laquelle vous êtes organisés en tables – nous prendrons une vingtaine de minutes, pour permettre à chaque table d'avoir un réel débat.

Cela permettra donc à chaque table un peu de réflexion et de la partager tous ensemble, ce qui devrait nous amener aux environs de 18h30 – 19 heures.

Demain, nous reprenons à 9 heures. Entretemps, et ce soir, nous aurons préparé une première mouture du texte final de la conférence qui sera à nouveau l'objet de réactions de la part des contributeurs, des débatteurs et de l'ensemble des personnes présentes.

Ceci nous conduira en début d'après-midi à rédiger ensemble le texte qui donnera les points clés issus de notre conférence.

Je vous propose de donner la parole à nos six contributeurs. Nous donnerons d'abord la parole à Mélanie Tocqueville, ensuite à Christèle Le Basser, à Jacques Lemonnier, puis à Isabelle Puech, à Jean-Paul Finot, et nous laisserons terminer Marie-Christine Ostuni. Je propose que Mélanie se mette à la première contribution.

Chacun de vous dispose d'environ 10 minutes.

### 3) LA CONFÉRENCE

## LES CONTRIBUTIONS ORALES

# Mélanie Tocqueville

*Responsable de la Direction scientifique à IPERIA l'Institut*

Bonjour à toutes et à tous. Pour ma part, j'ai préparé quatre contributions sur quatre des six questions que nous allons débattre pendant ces deux jours. J'ai souhaité mettre à l'honneur la question du domicile dans toute sa complexité. La question de la complexité était justement le premier pas dans cette recherche puisqu'il existe très peu de recherches, très peu d'études et très peu de travaux menés sur la question du domicile, en tout cas notamment de la part des universitaires et des différents chercheurs. Il m'a donc fallu faire preuve de méthodologie pour pouvoir aborder cette question sous quatre angles différents que je vais essayer de résumer dans les 10 minutes – environ – dont je dispose.

Tout d'abord, il m'a fallu travailler sur la sémantique qui est absolument essentielle lorsqu'on aborde une recherche. Là encore, la question de la sémantique a très vite été un facteur de complexité puisqu'il existe très peu d'études à ce propos.

Au final, le terme même de domicile renvoie irrévocablement à la notion juridique. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons souhaité la présence de Christèle Le Basser qui prendra la parole après moi pour avoir cette vision juridique qui est directement liée au mot même de domicile et à ses références sémantiques.

Sur la première contribution concernant les rôles et les fonctions du domicile, j'ai abordé ce sujet, notamment sous l'angle du sociologue américain Ervin Goffman qui a beaucoup travaillé sur le fait de symboliser le monde comme une pièce de théâtre où chaque individu est un acteur. Dans son fameux essai sociologique *La mise en scène de la vie quotidienne*, il aborde justement cette thématique du domicile. Il explique que le domicile prend toute sa place dans cette scénographie, dans cette immense pièce de théâtre où finalement nous jouons tous et nous avons un rôle chacun différent selon le lieu où l'on se trouve et notamment, selon que l'on soit à l'intérieur de notre domicile ou à l'extérieur de notre domicile. Cette frontière entre l'intérieur et l'extérieur est symbolisée dans les écrits de Goffman par la porte, tout simplement la porte de la maison, qui représente la frontière, la limite entre l'intérieur et l'extérieur, ce que l'on donne à voir ou ce que l'on ne souhaite pas non plus donner à voir. Selon Goffman, le domicile reflète notre personnalité, nos habitudes de vie, notre caractère, nos passions et parfois nos convictions. Il est souvent dit que nous sommes à l'aube d'une révolution numérique ou au contraire, que nous vivons actuellement cette révolution numérique. Goffman n'aborde pas bien évidemment ces évolutions du domicile, mais l'on constate aujourd'hui de toute façon une vraie scénographie du domicile et notamment dans l'introduction des nouvelles technologies.

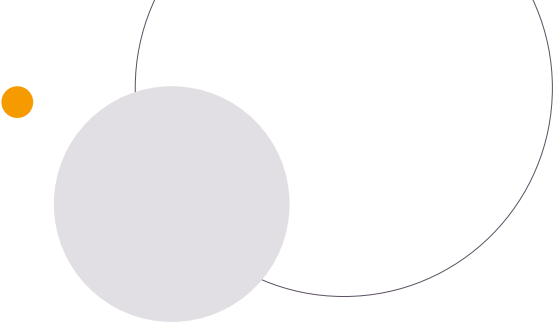
On verra combien les différentes contributions qui ont abordé la question des nouvelles technologies abordent le domicile comme une vraie scénographie et une place du numérique à l'intérieur et à l'extérieur du domicile puisque le domicile intérieur s'ouvre au monde via les nouvelles technologies. Pour moi, la

question de l'introduction des nouvelles technologies à domicile ou encore même du domicile connecté omet bien trop souvent la question de la qualité de vie au domicile. La seule introduction d'outils numériques ne pallie en rien – toujours selon moi, à la solitude, à l'amélioration de l'état de santé ou encore à la proximité des services médicaux sans que la question de la formation ne soit posée.

Je parle d'une expérience personnelle : j'ai été enseignante à Paris à l'Hôpital de la Pitié Salpêtrière, j'ai mis en place une formation universitaire sur la question de l'éducation thérapeutique du patient. Nous avons suivi de nombreux patients qui souffraient de maladies chroniques et c'est justement au contact de ces patients et des différentes expérimentations que nous avons pu mettre en place, qu'on s'est très vite aperçu des limites de l'introduction des nouvelles technologies au domicile et de l'importance de pouvoir s'intéresser aux usages des outils, c'est-à-dire, non seulement aux outils, mais aussi aux usages des outils et à la question du fait que les patients aient besoin de savoir finalement quelle est la plus-value de l'outil dans leur quotidien et notamment, dans leur quotidien de patients.

C'est pourquoi sur toutes les contributions que j'ai pu faire dans le cadre de cette conférence de consensus, j'ai essayé d'avoir au maximum une approche environnementale qui pour moi est au cœur de la problématique, à la fois de ces innovations technologiques, du domicile connecté, mais aussi de l'ensemble des questions posées pendant la conférence de consensus. Je crois que l'on doit, en effet, aborder cette question sur le fait que l'individu vit dans un environnement, dans son environnement, qu'il a ses habitudes de vie, ses souvenirs, son mobilier notamment, les pièces de sa maison et que c'est donc par rapport à cet environnement qu'il faut absolument aborder la question de l'introduction des nouvelles technologies, mais cela apparaît également sur d'autres points.

L'environnement social, l'environnement économique ou encore l'environnement familial dans lequel nous évoluons tend à faire apparaître de nouvelles fonctions à domicile. Et cela, nous l'avons tous remarqué lorsque nous avons écrit nos différentes contributions. On a voulu notamment aborder – et nous l'avons rappelé en introduction – la question des nouvelles solidarités. Nous sommes partis du postulat qu'il existe, qu'il y a une émergence des nouvelles solidarités. C'est ainsi que nous avons posé la question. Et autant sur l'histoire du domicile, il y a très peu d'études, très peu de recherches ou de travaux, autant sur la question de ces nouvelles solidarités, de ces nouveaux rôles, de ces nouvelles fonctions du domicile, il y a au contraire de nombreuses recherches, de nombreux exemples qui font du domicile un nouveau lieu de rencontre, un nouveau lieu de lien social et un nouveau lieu de cohésion sociale. Je dirais même que ces nouveaux mots sont foisonnants, en tout cas au vu du nombre de recherches ou de travaux que l'on peut trouver par rapport à cela. Je dirais foisonnants justement parce que disparates, foisonnants, car fourmillant d'idées, notamment dans les innovations sociales que l'on peut retrouver, pas seulement les innovations technologiques, mais aussi les innovations sociales. Et puis, foisonnants, car justement prospérant à tous points de vue.



On aborde souvent les raisons économiques lorsqu'il s'agit des innovations technologiques, mais je pense qu'au-delà des innovations technologiques, la question des faits de l'économie est également au cœur de ces nouvelles solidarités, par exemple si l'on parle de la colocation intergénérationnelle, notamment les personnes âgées avec le monde étudiant, mais on retrouve aussi cette particularité lorsque par exemple des agriculteurs ou des associations d'agriculteurs réhabilitent des bâtiments pour pouvoir accueillir des étudiants. Là, ce qui est très intéressant est qu'il ne s'agit pas forcément de flux économiques sonnants et trébuchants, mais aussi de ce que l'on appelle le don et le contre-don, comme le disait Marcel Mauss l'anthropologue, c'est-à-dire que l'on est vraiment sur l'idée, qu'à un moment, on réhabilite un logement pour pouvoir accueillir un étudiant sans qu'il y ait de contrepartie financière, mais au contraire qu'il y ait finalement une relation sociale, une cohésion sociale qui s'instaure par rapport à une demande de l'une et l'autre partie.

J'ai abordé également la question des jeunes adultes qui vivent encore chez leurs parents, appelé en France le phénomène Tanguy, et j'ai trouvé intéressant de pouvoir présenter cela en choisissant comme titre « Papa, maman, moi et ma vie d'adulte » pour aborder ce phénomène qui finalement, en est un. Ce n'est pas un épiphénomène, c'est bien un phénomène que ce phénomène Tanguy qui au départ, a des raisons économiques, mais qui va bien au-delà des liens économiques puisqu'on se rend compte que le jeune adulte qui vit encore chez ses parents, c'est aussi l'ensemble de la solidarité intrafamiliale, tout ce qui est relation intrafamiliale qui est également mis en jeu dans cette relation, bien au-delà des conditions économiques. Autant c'était une représentation que j'avais en commençant à travailler sur ce sujet, autant après avoir travaillé je pense qu'au contraire il y a d'autres choses que l'économie qui entrent en ligne de compte lorsqu'un jeune ou une jeune adulte reste chez ses parents.

J'ai également abordé le phénomène du couchsurfing, autrement dit quand son propre canapé devient un lieu de solidarité, d'entraide sociale, qui là encore est un phénomène au niveau international et qui consiste à proposer à des voyageurs égarés ou pas, de pouvoir dormir sur son canapé, dans son domicile, dans ses meubles, une nuit ou plusieurs nuits au cours d'un voyage et qui, là aussi, révèle une autre forme du domicile qui s'ouvre au monde ou aux autres.

Pour évoquer encore les flux économiques – mais je sais que d'autres l'ont abordé donc je vais être très rapide sur la question du e-commerce – c'est-à-dire l'achat par Internet depuis son domicile. Le e-commerce représente 45 milliards d'euros en 2012 avec une croissance de 5% minimum par an depuis 2010. Ce secteur est donc en pleine explosion et renvoie au domicile : on ne se déplace plus pour acheter des choses, mais c'est bien à son domicile qu'on fait l'ensemble de ces activités, ce qui donne au domicile un autre rôle.

Je voulais également aborder – et je l'ai fait dans deux contributions, car cela me paraissait très important –, je ne voulais pas qu'on ait l'impression en écrivant ces contributions, que finalement aujourd'hui, le domicile est en pleine évolution. Je pense et crois sincèrement que le domicile reste un lieu qui est particulièrement sacralisé, un lieu qui de toute façon reste lié à la protection, à une sécurité

(sécurité intérieure, sécurité familiale, sécurité économique, etc.), il s'ouvre, oui, mais en même temps, il reste un lieu de protection et un lieu qui protège. À ce titre, on sait combien la problématique des sans domicile fixe (on n'utilise pas un autre mot), on dit bien les sans domicile fixe parce que cela nous renvoie aussi à la question juridique, mais en même temps parce que le domicile a justement cette sacralisation de protection, en tout cas de lieu qui nous appartient et où éventuellement on se sent bien, en tout cas qui est lié à cela.

La deuxième chose que je voulais rajouter était aussi que le domicile n'est pas forcément le lieu de la protection, mais parfois aussi un lieu de danger ; c'est notamment le cas des violences conjugales ou des maltraitances envers les enfants ou les personnes âgées.

Le domicile reste aussi à un moment, peut-être un enfermement ou en tout cas, une coquille pour pouvoir se protéger aux yeux, au regard du monde, etc. Même si l'on constate des évolutions du domicile, je crois qu'il ne faut pas non plus omettre ces limites à l'ouverture ou en tout cas aux phénomènes que l'on pourrait y voir d'ouverture au monde, d'ouverture aux autres, etc. Nous devons vraiment équilibrer notre discours par rapport à cela en n'oubliant pas aussi ce rôle fondateur du domicile.

Pour conclure, je crois que le domicile est très lié à notre construction identitaire. J'aurais voulu poser la question à l'ensemble de l'assemblée, mais je pense que l'on en reparlera tous ensemble, je crois que si nous nous mettons tous à réfléchir à notre domicile, on verra à quel point notre domicile nous ressemble ou en tout cas à quel point nous souhaitons qu'il nous ressemble. Nous savons aussi que nous donnons à voir de ce que nous sommes lorsque nous recevons des personnes à notre domicile.

C'est le cas par exemple lorsqu'on déménage, on refait tout parce que peut-être, on change de vie, etc., qu'on est autre chose, qu'on a grandi ou qu'on a changé, etc. Je pense que la question de la construction identitaire par rapport au domicile dans notre société, mais aussi dans notre microsociété qui est notre famille ou notre réseau d'amis, de collègues, est aussi absolument importante à pouvoir aborder pendant ces deux jours. Je vous remercie.

**Bernard Monteil :** Merci beaucoup pour ce premier rapport. Nous avons pu voir déjà qu'il y avait beaucoup de choses à débattre, beaucoup d'éléments qui peuvent paraître paradoxaux. C'est une belle entrée en matière. Passons la parole à notre deuxième contributrice, Christèle Le Basser.



## Christèle Le Basser

Directrice juridique à la FEPEM

Bonjour à vous tous. J'ai eu la tâche de rédiger une contribution sous l'angle juridique, chose qui n'était pas aisée parce qu'à peu près toutes les matières du droit français, mais aussi les droits européen et international, traitent du domicile. Quel que soit le droit, il y a une porte d'entrée sur le domicile ! L'objectif n'était pas de faire un catalogue, mais bien d'essayer de trouver des idées conductrices et de voir comment le droit appréhende le domicile. C'est par ce prisme que j'ai essayé de travailler cette contribution.

En droit français, c'est principalement le droit civil qui traite du domicile et qui en donne une définition. Les autres vont soit y déroger, soit compléter, soit tirer des conséquences de toutes ces règles posées par le droit civil. Le droit civil définit le domicile comme étant le lieu où la personne a son principal établissement ; c'est surtout le lieu de vie de l'occupant. Une fois ces définitions données par le droit civil, et notamment par les articles 102 et suivants du Code civil, deux caractéristiques se dégagent sur le domicile et en ceci, je rejoins la première contribution :

- **La première a trait au principe de nécessité.** Le domicile est un élément d'individualisation de la personne, c'est un élément de police civile, on sait où trouver l'individu. C'est pour cela aussi qu'il est «nécessaire». En droit, on a un domicile que l'on soit SDF, gens du voyage, bateliers. L'individu a obligatoirement un domicile juridiquement défini. En fait, cela revient à dire que ce domicile est en partie virtuel. Les SDF n'ont pas de domicile mais il leur est octroyé un domicile théorique ;
- **Vient également le principe de la fixité.** L'individu n'a qu'un seul domicile. En ce sens, le domicile est différent de la résidence qui est plus factuelle.

Le domicile, dans la mesure où il touche à l'intimité de la famille, est protégé par le droit. C'est là que je rejoins la proposition de Mélanie Tocqueville. Le droit fait du domicile un sanctuaire qu'il protège. Protéger, mais peut-être pas à tout prix ; il y a des exceptions : certes, on le protège, mais on met en place des exceptions pour protéger l'individu également. Par ailleurs, dans un second temps, dans une conception plus utilitariste, le droit s'empare de la notion de domicile et de s'en servir comme d'un instrument.

Sur ce premier aspect qui est celui du domicile comme sanctuaire protégé par le droit, il est à noter que le domicile est protégé par le biais du respect de la vie privée. La protection par le droit français est forte. En effet, la norme protectrice est une norme constitutionnelle, c'est-à-dire celle se trouvant au sommet dans la hiérarchie des normes du droit national. En outre, on voit bien que le domicile a une place toute particulière dans la mesure où, en sus d'être protégé par la Constitution au titre du respect de la vie privée, il l'est également par des normes

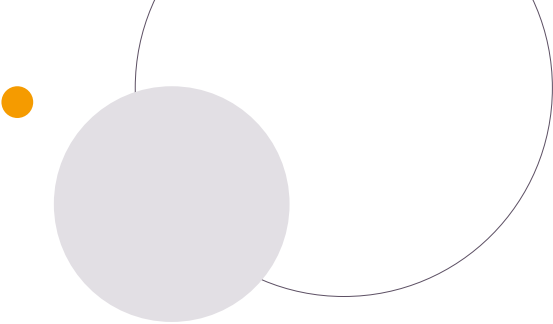
supranationales : par le droit européen et par la Convention universelle des droits de l'Homme. Cette protection est très marquée dans le droit qu'il soit national ou supranational.

Mais en quoi consiste réellement la protection du domicile ? Pour illustrer cette protection sans tomber dans le travers d'un catalogue, j'ai étudié trois idées directrices.

- **Cette protection se matérialise par la lutte contre les intrusions :** ici, c'est le droit pénal qui œuvre pour protéger les occupants. Des sanctions pénales sont posées contre les personnes, qu'elles soient particuliers ou dépositaires de l'autorité publique. Il est toutefois à noter que cette protection ne se fait pas à tout prix. Il y a des exceptions par exemple pour lutter contre les violences conjugales, en cas de flagrants délits...
- **Cette protection se constitue également avec la lutte contre les expulsions abusives.** Les occupants du domicile tels que les locataires, les occupants sans droits ni titres sont tous protégés, une procédure judiciaire spécifique d'expulsion doit être mise en œuvre dans tous les cas. Une protection existe également pour les propriétaires. En matière de saisie immobilière, il y a des règles protectrices contre les manœuvres frauduleuses en matière d'expulsion.
- **Le droit essaye de concilier le droit au respect, à la protection du domicile privé de la personne et le respect du droit des salariés.** Les droits des salariés sont notamment garantis par le droit conventionnel (la convention collective nationale des salariés du particulier employeur et celle des assistants maternels du particulier employeur). Il y a une volonté claire d'établir un équilibre, même si celui-ci est parfois difficile à obtenir.

La sanctuarisation du domicile est donc l'axe majeur, mais le droit va aussi utiliser le domicile comme un instrument. Le domicile devient alors un instrument au service du droit qui va pouvoir, de par l'existence du domicile, attribuer des droits, des prestations et autres règles à son occupant. Rappelons le principe de la nécessité d'avoir un domicile. Certes, le droit impose le fait d'avoir un domicile, mais laisse le libre choix à la personne de choisir son domicile. Par exemple, un couple marié peut avoir un domicile séparé. Il est tout à fait possible de prévoir des domiciles séparés pour l'un ou l'autre. Par contre, toujours dans un but de protection, le droit va aller à l'encontre de ce principe de liberté, pour les mineurs non émancipés ou les majeurs sous tutelle, le choix du domicile n'est alors pas autorisé.

Une fois posé ce principe de nécessité de domicile, le droit se sert du domicile comme un outil de règlement des conflits de normes et de compétences, par exemple le domicile va servir à définir quelle loi appliquer en droit international privé, à déterminer la juridiction compétente... Egalement, le domicile permet l'exercice de droits pour son occupant, que ce soit pour voter, pour célébrer des mariages, pour ouvrir droit au versement de prestations...



En conclusion, on voit bien que l'idée maîtresse est que le droit fait du domicile un sanctuaire en admettant quelques exceptions, mais l'idée-force reste une protection à tout prix du domicile privé par des normes assez fortes, que ce soit en droit national ou supranational.

**Bernard Monteil :** Merci beaucoup pour cet éclairage. A la lumière de ces deux contributions, on comprend bien qu'il y a des choses très évidentes pour nous tous, on comprend en même temps l'évolution, on touche énormément de paradoxes et parfois des éléments parfaitement contradictoires. Je pense que ce sera des points à creuser tout à l'heure dans nos échanges. Passons la parole à notre troisième contributeur, Jacques Lemonnier.

## Jacques Lemonnier

*Fondateur de Synthèse Action*

J'ai eu à répondre à trois questions qui étaient :

- Quel est exactement le périmètre du domicile ?
- Quels sont et seront les rôles du domicile et de quoi sera-t-il exactement le lieu ?
- Quel sens donner à l'accroissement du rôle du domicile dans le sanitaire ?

Je vais m'efforcer de traiter ces trois questions en une synthèse de mes réponses. Je précise tout de suite que je me suis fait aider, c'est-à-dire que j'ai adressé un questionnaire à une vingtaine de personnes. Cela n'a rien de scientifique évidemment de faire cela, ce n'est pas vraiment un échantillon. Ce n'est pas une enquête, mais je me suis fait aider par ces gens en leur posant quatre questions portant sur leur définition du domicile, sur son périmètre, sur ce que l'on peut y faire, pour faire quoi il est le meilleur endroit et sur les critères de qualité du domicile qui leur paraissaient importants.

Ce qui ressort de cela pour commencer, c'est qu'ils considèrent majoritairement comme élément du domicile, maison ou appartement, résidence principale, résidence secondaire, potager, parc ou jardin. Contrairement au législateur, ils considèrent qu'il y a peu de l'ordre du domicile sur une adresse web. Mes quelques interlocuteurs ont exclu du domicile presque unanimement les adresses du type Facebook, Viadeo, LinkedIn, etc. Or, ce microéchantillon allait de 25 à 70 ans, ce n'est donc pas une question de génération. Il y a une légère tendance pour considérer que la voiture fait partie du domicile, sans doute parce que l'on peut en fermer les portes. Si l'on cherche une explication à ces tendances et si l'on croise avec les réponses évoquées par ailleurs – vous allez voir la deuxième question posée –, il me semble qu'il y a donc deux composantes fortes (je vais répéter des choses déjà dites et qui vont être dites après) : intimité et

personnalisation. Il semble bien que la vision du domicile reste finalement traditionnelle dans son périmètre comme on le verra tout à l'heure dans l'énoncé de ses rôles.

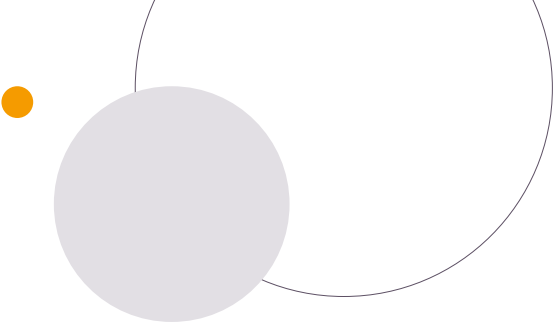
Aux mêmes personnes et dans le même sens, j'ai demandé de m'indiquer leur définition du domicile. Je ne vais pas vous imposer toutes les réponses, mais quelques-unes : « lieu de vie, personnel, familial et support de paix », « le foyer », « un lieu privé où on est à l'abri », « un cocon où la famille vit et échange, partage, se construit, évolue », « l'endroit où l'on se sent chez soi ». Ces réponses font du domicile un point d'ancrage d'une existence personnelle, qu'elle soit individuelle ou collective. Quand je dis « collective », je veux dire « familiale », mais peut-être aussi – on l'a évoqué –, la colocation et ce genre de choses.

Si j'ajoute à ces quelques propos des éléments de ma réponse à la question concernant leur rôle, je propose de considérer le domicile comme un lieu privilégié, voire unique d'existence, de maintien et d'expression d'une identité individuelle et collective.

À ces propositions provisoires de définitions, je joindrais volontiers pour la conforter quelques considérations sur l'évolution de certains loisirs et hobbies : potager, jardinage avec leurs conséquences associées à la volonté d'hygiène de vie, retour de l'art culinaire familial ou non, bricolage qui bien sûr peut avoir des origines économiques et développement durable, dont le domicile est un lieu d'élection.

Voyons maintenant les réponses apportées par cet échantillon, plus révélateur que représentatif, sur deux aspects : Pour quoi le domicile est-il à leur sens le meilleur endroit ? Le meilleur endroit pour quoi faire ? Et ce que doivent être pour eux les caractéristiques essentielles d'un domicile satisfaisant.

À la première question, les réponses renvoient majoritairement pour les  $\frac{3}{4}$  des répondants au rôle traditionnel du domicile : éduquer ses enfants, recevoir des amis, transmettre des valeurs, conserver une tradition, vivre une relation amoureuse, préserver ses biens, transmettre un savoir-vivre. J'aurais tendance à dire que les rôles qui pourraient être la conséquence d'une évolution actuelle liée à la numérisation, au télétravail, à l'intégration du maintien à domicile sont nettement moins plébiscités puisqu'on va voir tout de suite les deux réponses les moins plébiscitées – c'est assez curieux d'ailleurs – : maintenir une vie sociale, domicile collectif par exemple, 3 personnes sur 20 ont répondu oui ; exercer un métier, ce qui est encore plus étonnant, 2 personnes sur 20 ont répondu oui.



Concernant la deuxième question – et là, je vais vous imposer l'exhaustivité totale de ces éléments –, j'ai demandé aux gens quelles seraient pour eux les caractéristiques attendues du domicile. Je vais vous présenter ce que cela donne par rang du 1<sup>er</sup> au 20<sup>e</sup> au niveau des choix :

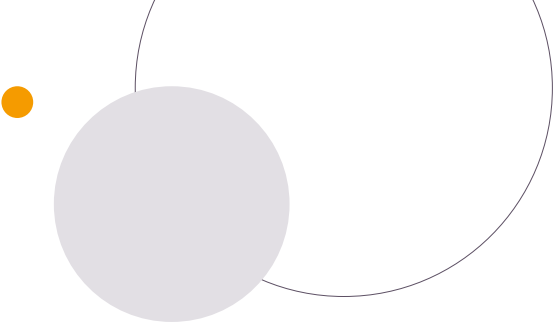
1. Confort personnel
2. Sécurité
3. Intimité
4. Protection de la vie privée
5. Possibilité de recevoir
6. Esthétique
7. Possibilité de personnalisation
8. Espace
9. Situation dans un environnement fonctionnel
10. Dans un environnement attrayant
11. Ergonomie, ménage, entretien
12. Coût modéré – cela vient relativement loin
13. Équipement complet
14. Bonne réception numérique
15. Possibilité d'animal de compagnie
16. Diversité des activités possibles
17. Sanctuarisation – au regard de ce qui a été dit sur le juridique, j'avais un peu regardé ce qu'il en était sur le juridique et j'avais vu que finalement, quelque part, les pouvoirs publics considèrent que le domicile est un lieu sanctuarisé où les gendarmes doivent quand même pouvoir vous trouver
18. Possibilité d'y être malade – c'est un petit peu étonnant dans les réponses
19. Compatibilité avec le vieillissement – or, j'avais des gens de 70 ans dans les répondants
20. Compatibilité avec la fin de vie – en fait, personne n'a envie de mourir, c'est peut-être la raison pour laquelle ces réponses n'ont pas un grand succès

De ces propos me vient donc une définition quasi poétique du domicile qui est que c'est un lieu où l'on est, individuellement ou en famille, avec soi.

Cela m'a amené à une comparaison que j'espère poétique aussi entre le clochard et le SDF. La différence entre le clochard et le SDF est que le SDF ne boit pas obligatoirement. Le clochard, lui, boit. Il boit pour quoi faire ? En fait, le SDF n'assume pas son absence de domicile, il ne l'accepte pas. Le clochard, lui, il a trouvé un « truc » pour être au domicile, c'est-à-dire pour être avec lui-même : il boit. Il boit pour fabriquer une bulle, il boit pour habiter la rue, il boit pour y être chez lui et donc, il boit pour être avec lui-même dans une bulle. Il me semble, même si mon approche n'est pas d'une grande évidence scientifique, que l'évolution du domicile – car bien sûr il y en a, on en a déjà parlé et on va continuer à en parler –, tient un peu à un changement des attentes de ses usagers. Finalement, pour les gens, les attentes par rapport au domicile restent les mêmes, mais c'est par contre, un lieu où l'on peut faire de plus en plus de choses. J'évoquerai trois exemples de ce phénomène, bien sûr favorisés par la connectique :

- Le télétravail, je dirais plutôt d'ailleurs le travail chez soi, parce qu'après tout, on télé-travaille aussi quand on est dans l'entreprise, quand on est devant un écran. Cet esprit du travail chez soi qui présente d'ailleurs l'intérêt, au-delà de tout ce qui peut être intéressant techniquement, etc., de favoriser une tendance fondamentale à mon sens, que j'appellerais celle de l'indépendance professionnelle faisant progressivement de chacun un gestionnaire de lui-même comme ressource humaine. La gestion des ressources humaines s'est déplacée ces dernières années de l'entreprise vers les territoires et vers les individus. Le domicile devient donc une espèce de lieu de gestion des ressources humaines de soi facilité bien sûr par les moteurs de recherche et nombreux sites.
- L'accroissement de la capacité de stockage culturel : grâce à la numérisation, chacun peut avoir chez lui une très grande bibliothèque, un nombre colossal d'opéras et de pièces de théâtre et à peu près tous les musées du monde, tout ceci tenant en quelques cm<sup>3</sup> au lieu d'exiger le nombre considérable de m<sup>2</sup> qu'il fallait auparavant.
- Enfin, la santé qui vient au domicile par le biais de l'HAD, de la médecine ambulatoire, de la télémédecine, mais aussi par l'audience de plus en plus importante de l'hygiène de vie, du développement durable, de l'automédication familiale. De l'ensemble de ces facteurs découle finalement un domicile qui serait un lieu privilégié de pratiques sanitaires fondé sur la prise en charge par chacun du maintien de sa santé et celle de son entourage. Ce domicile centre de santé, plus préventif bien sûr que curatif, implique une plus grande responsabilité de chacun. Et je m'appuierais sur le thème de la santé pour illustrer un espoir.

L'espoir est que cette évolution ait bien lieu, qu'elle soit fiable et ne se traduise pas par le deuil bien français de la prise en charge par les institutions, mais bien par une prise en charge de soi. Si je prends l'exemple de la santé, quelques



points clés semblent ressortir : celui d'abord de l'éducation à la santé, celui cohérent avec celle-ci d'une responsabilisation individuelle vers l'hygiène de vie, la prévention, la capacité à avoir recours à des pratiques de soins autres que la boulimie de tranquillisants, celui de la diffusion d'un socle minimum de connaissances paramédicales évitant négligences dangereuses et errements hypochondriaques.

Je vois d'ailleurs aussi dans cette évolution celle d'un métier d'employé familial qui aura dans le domaine de la santé, mais peut-être aussi dans les autres domaines cités, un rôle de support et à certains égards d'accompagnement. En gros donc, éducation, responsabilisation, culture, professionnalisation.

Mes deux craintes sont d'une part, celle d'un repli sur soi d'individus et de familles qui n'auront plus le besoin de sortir de chez eux et celle, inverse, d'un envahissement par les gestionnaires d'autrui, spécialistes du travail, de la santé, voire de la culture dans une société où l'individualité généralement réduite à l'individualisme est suspecte de manquement à la pensée normative.

**Bernard Monteil :** Merci beaucoup pour tous ces éléments. Je vais appeler la quatrième contribution qui est celle d'Isabelle Puech.

## Isabelle Puech

*Directrice de l'Observatoire des emplois de la famille, sociologue FEPEM*

Bonjour. Ma contribution porte sur la question du domicile comme lieu de production de richesse, d'emploi et de circulation de flux économiques. Je prendrai comme point de départ un phénomène relativement ancien : l'externalisation croissante du travail domestique qui, traditionnellement, vous le savez, est réalisé au sein du domicile de façon invisible et gratuite par les femmes. Cette externalisation croissante se manifeste de façon relativement remarquable par le développement des emplois à domicile. Ce que l'on constate quand on s'intéresse aux emplois à domicile, c'est que malgré le développement quantitatif de ces emplois et malgré le processus de professionnalisation qui les accompagne, subsistent un certain nombre de clichés associés à ces emplois. Ces clichés sont liés en très grande partie au fait que ces emplois s'exercent au sein du domicile et non dans une entreprise « classique ». Espace clos, lieu de vie de l'employeur, le domicile serait propice à des rapports et à des relations d'emploi qui seraient défavorables aux salariés. Le domicile serait le lieu de situations de domination exacerbée.

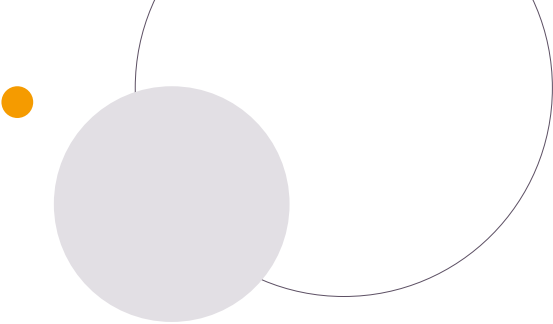
Pour interroger ces clichés, je reviendrai sur deux d'entre eux.

Le premier repose sur l'idée selon laquelle le domicile serait facteur d'isolement pour les salariés. Lorsque l'on regarde les enquêtes sur les conditions de travail

menées en France par les organismes de statistiques publiques, on constate en effet que les salariés à domicile déclarent plus souvent que les autres ne pas pouvoir s'appuyer comme ils le souhaiteraient sur leurs collègues en cas de difficultés, ne pas pouvoir échanger avec eux... autant d'éléments qui tendent à montrer que ces salariés ne sont pas intégrés dans un collectif de travail « classique » tel qu'il a émergé en France autour de la norme d'emploi fordiste. Néanmoins, un certain nombre de travaux ethnographiques permettent d'aller plus loin que les chiffres et montrent comment ces salariés qui travaillent au domicile de particuliers, peuvent créer de nouvelles formes de collectifs de travail. Je pense par exemple aux gardes d'enfants à domicile qui, dans l'immeuble de leur employeur ou bien dans les squares, rencontrent d'autres salariées et créent ainsi des réseaux qui vont leur permettre d'échanger sur leur expérience de travail, sur leurs difficultés, et d'objectiver ainsi leurs conditions de travail. De la même façon, IPERIA et la FEPEM travaillent au développement de relais assistants de vie qui sont aussi une façon de créer du collectif, des lieux d'échanges, d'information et de formation pour les assistantes de vie.

Le deuxième cliché sur lequel je souhaite revenir est celui selon lequel rémunérer les tâches domestiques et de soins à domicile n'irait pas de soi. La marchandisation de l'intime est souvent perçue comme « contre nature » par les tenants d'une vision traditionnelle de la famille qui voient dans le mélange d'intimité et de transfert monétaire une forme de corruption par le marché des relations au sein de la famille. Pourtant, dans la relation de service à domicile, des liens personnels peuvent bel et bien s'établir, précisément parce que l'objet premier de ce service a trait à l'intimité de l'employeur et se réalise au sein de son domicile, au contact parfois des membres de sa famille. Et c'est précisément souvent la qualité de ces relations interpersonnelles qui fait la qualité de la prestation pour la personne qui bénéficie du service, mais aussi la qualité du travail pour la salariée. La dimension relationnelle et émotionnelle du travail à domicile, qui peut être pour la salariée à la fois source de pénibilité physique et mentale, mais aussi de bien-être au travail, rend difficile toute forme d'objectivation de la qualité du service et de standardisation du service. Elle pose l'épineuse question de la reconnaissance de ces pans invisibles du travail des salariés à domicile qui semblent pourtant être précisément ce qui révèle la richesse de leurs compétences.

En vous écoutant et en lisant les autres contributions écrites pour cette conférence, je suis frappée par l'écart qui semble se dégager entre ce que l'on projette sur le domicile – vous l'avez dit : le havre de paix, la sécurité, la protection, du moins sur le plan juridique –, et ce qu'il donne à voir aujourd'hui de la réalité des parcours familiaux et professionnels des familles. J'ai pensé à cela en lisant la contribution sur les mobilités résidentielles et leur incidence sur les périmètres et le rôle du domicile. Les mobilités résidentielles sont parfois des mobilités de longue distance : on change de ville ou de région généralement parce que l'on change de travail. Dans la majorité des cas, ce sont des mobilités liées à des mobilités professionnelles, mais on a aussi quelque chose de relativement nouveau qui concerne des mobilités résidentielles de courte distance qui sont, elles, davantage liées à une logique de cycle de vie. Ces mobilités de courte distance sont pour partie liées aux reconfigurations familiales : davantage de divorces,



de séparations, de jeunes enfants qui, aujourd'hui, ont «deux maisons», tout cela dans un cadre de tension immobilière exacerbée (à Paris, mais pas uniquement).

Cela nous amène à interroger les parcours résidentiels et *in fine* l'attachement au domicile. Traditionnellement, on commençait par louer un petit studio, on quittait ses parents, puis on finissait sa vie dans une grande maison dans laquelle on vivait avec son mari et ses enfants, puis où l'on accueillait ses petits-enfants. Aujourd'hui, les choses sont un peu différentes et je pense que cela a beaucoup d'incidence, non pas sur l'attachement au domicile, mais sur ce qu'il représente dans le parcours de vie des gens. Il y a aussi de nouvelles formes de mobilité résidentielles liées à la précarité, tout cela encore une fois dans un contexte de tension immobilière assez forte. Aujourd'hui, la précarité, la perte d'un emploi entraînent de nouvelles mobilités résidentielles vécues comme régressives : des gens qui soit perdent leur travail, soit ont des difficultés, sont contraints de déménager pour un logement plus petit, moins confortable, plus éloigné de leur vie sociale. C'est intéressant parce que l'on voit comment ces parcours résidentiels sont impactés par tout ce qui se passe dans la famille et sur le marché du travail. Mais on voit aussi comment les difficultés de logement peuvent contribuer à reproduire ces difficultés-là. Une étude récente réalisée par le CREDOC pour le MEDEF montre que dans les grandes entreprises, 40% des salariés sont concernés par les problèmes de logement. Cela n'est pas sans incidence sur la productivité. L'étude montre par exemple que les salariés qui ont des problèmes de logement ou qui ont des temps de transport longs sont moins productifs que les autres. Cela contribuerait aussi à détériorer le dialogue social dans les entreprises. En termes d'attractivité des emplois, aussi, il est toujours plus compliqué de répondre à certaines offres quand le poste proposé est éloigné du domicile.

Je m'écarte un peu du sujet, mais c'était une façon de montrer que le rapport au domicile se transforme sous l'effet d'évolutions sociales, familiales, et économiques majeures, et que les incidences dépassent le cadre strict du domicile, en touchant à la fois à l'employabilité des personnes, à l'insertion sociale et même aux performances économiques des entreprises.

**Bernard Monteil :** Merci. Il reste deux contributions : celle de Jean-Paul Finot et celle de Marie-Christine Ostuni.

## Jean-Paul Finot

*Consultant en management des compétences*

Bonjour à tous. J'ai répondu à deux questions. La première portait sur le périmètre du domicile et la deuxième était : «Le numérique modifie-t-il l'usage même

du domicile ?» Sur cette deuxième question, je vais laisser le soin de répondre à Marie-Christine Ostuni qui va la reprendre et je vais me concentrer sur la première contribution que je vais essayer de construire sous deux angles.

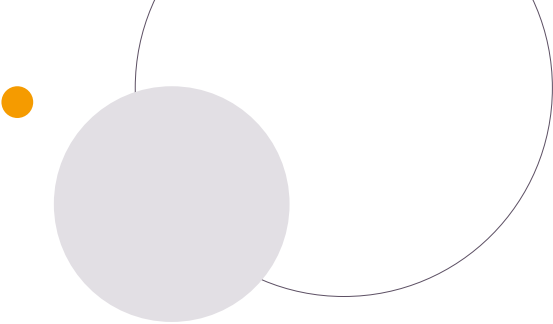
Nous avons beaucoup parlé du domicile comme lieu et, au fond je me pose la question si vraiment le domicile est un lieu. Je me suis aussi posé la question des fonctions du domicile, du domicile comme lieu de savoir, et quels sont les savoirs. On a parlé tout à l'heure de ce que l'on pouvait engranger chez soi, mais quels sont les savoirs spécifiques du domicile ?

Quand on questionne le domicile, on questionne évidemment son environnement immédiat, on se questionne soi-même et puis, en même temps, on essaie de se questionner sur ce qui fait qu'entre la structuration de la société, entre la société et le domicile – notre titre est «Le domicile : enjeu sociétal majeur ou dérisoire ?» –, quels sont les liens entre le domicile et la société.

Est-ce que le domicile est un point sur notre trajectoire ? Je reviens sur ce qui vient d'être dit parce que finalement, le domicile est un peu aujourd'hui et maintenant où je suis, où je me ressource, quel est mon point d'ancrage aujourd'hui, mon port d'attache, est-ce que le domicile n'est pas une oasis, finalement, sur notre parcours ? C'est aussi un point un peu mythique, c'est-à-dire là où je voudrais aller, mais en même temps la nostalgie de là d'où je viens. Je crois qu'autour du domicile, on a toute une mythique un peu personnelle sur ce que l'on appelle le point d'ancrage. Finalement, on est au domicile, on rêve d'en sortir, mais quand on en est loin, on voudrait bien y revenir.

Est-ce que c'est un lieu ? Oui, on va dire que c'est un lieu, c'est un point sur la carte, ce n'est pas n'importe lequel puisque c'est le mien, mon point d'attache aujourd'hui. La première chose que l'on pose à quelqu'un est «D'où tu viens ?», «Je viens d'Alençon...». Le domicile, c'est un lieu de vie, c'est le lieu – on l'a dit, je ne vais pas paraphraser –, de l'intime, c'est aussi le lieu de la naissance, de la croissance et c'est par là où l'on passe, c'est aussi le point de jonction de notre existence sociale, de nos réseaux sociaux. Et puis, on l'a dit aussi, c'est un lieu d'identité, un lieu identitaire. On a parlé des SDF plusieurs fois, et c'est vrai que j'ai remarqué une chose extrêmement intéressante, quand on parle de «sans domicile fixe», on parle bien du mot «domicile» et quand on parle de «SDF», on va même jusqu'à gommer le mot «domicile». C'est bien la négation totale du domicile, de la domiciliation.

Je me suis également posé quelques questions – on a parlé tout à l'heure des mots, de la connaissance des mots, de la sémantique, et j'aime bien regarder un petit peu les choses en termes d'étymologie – lorsqu'on fait quelques retours sur la racine même du domicile, nous savons que cela vient du latin *domicilium*, *domus*. *Domus*, c'est la maison, mais c'est aussi la famille, donc on voit bien cet enracinement. Quand on regarde les articulations et l'étymologie, on voit bien que c'est une notion pleinement partagée dans de multiples cultures puisque la racine indo-européenne qui est *dem* a donné des tas de mots, et chose curieuse dans les recherches que j'ai faites, le mot «*zimmer*», chambre en allemand, vient de cette racine indo-européenne qui est la même racine que tout ce qui a



donné *domicilio*, *domo*, etc. Enfin, on a quand même le sens de la maison, au sens latin du terme, c'est-à-dire l'ensemble du logis, de ses dépendances et par extension de ses occupants.

Je ne vais pas revenir sur des définitions déjà évoquées et qui sont, pour partie c'est vrai, très ancrées sur le plan juridique, mais quand on regarde la question de domiciliation, on ne peut pas parler de domicile si l'on ne parle pas de domiciliation ou d'élection de domicile. Ce qui est intéressant est que ce n'est pas seulement l'endroit, l'adresse que j'ai, l'endroit où je me pose, mais aussi l'endroit de la convergence de mes intérêts, c'est-à-dire comment la personne se vit dans ses intérêts autour du domicile. Je vous ai dit «Le domicile, est-ce un lieu ?», oui c'est un lieu fermé, on l'a dit déjà plusieurs fois, c'est le lieu de l'intime, le lieu de l'identification, c'est un lieu fermé, un lieu privé, c'est le lieu où je me protège, c'est le lieu où je veux me retrouver, c'est le lieu par excellence du libre-choix parce qu'il n'y a pas d'entrave, je me souviendrai toujours de Mme Poutard disant dans une conférence : «Chez moi, je fais ce que je veux.» C'est bien une des formes de définition du domicile : c'est le lieu fermé du moi et je reviens un peu à ce que disait Jacques, c'est le lieu fermé du moi, c'est le lieu de mes habitudes, de la transmission de mes usages personnels, familiaux, c'est là que je définis mes propres règles. On verra que cela a de l'incidence quand on parle aussi des emplois à domicile.

Élire domicile, c'est choisir son lieu de vie, mais c'est aussi habiter. Nous disions tout à l'heure que peu de chercheurs travaillent sur la question du domicile, par contre sur l'habiter, comment habiter, qu'est-ce qu'habiter au sens de la construction de l'individu, activité primordiale, constitutive de la construction humaine. C'est à la fois sa construction personnelle et sa relation à l'espace.

Évidemment le domicile, c'est le lieu du moi, on l'a dit, c'est le lieu du vivre en famille, du vivre ensemble et c'est aussi le lieu des angoisses, on l'a dit tout à l'heure, des affrontements, des conflits, des querelles. Le domicile est un lieu fermé, mais aussi un lieu ouvert, lieu de vie. C'est effectivement d'abord le domicile, lieu de vie pour soi-même et ses occupants, c'est l'image traditionnelle de la famille, mais on voit bien, on vient de le dire, que les évolutions de la société aujourd'hui font que cela change, qu'il y a une espèce de typologie des domiciles et que le domicile a peut-être aujourd'hui par rapport au passé, une autre approche comme on l'a dit tout à l'heure.

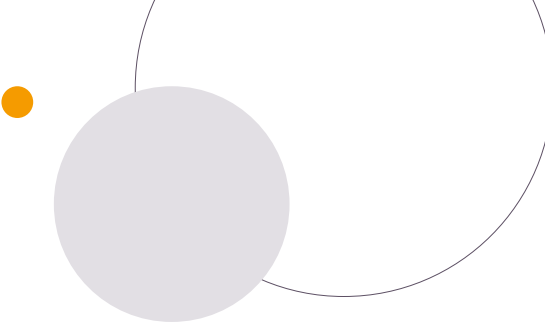
Le domicile est un lieu de vie, mais aussi un lieu qui se partage. Il y a effectivement une multitude d'exemples de partage. Mélanie en a donné quelques-uns sur la façon dont on peut faire l'hospitalité, recevoir des gens de passage, mais ce sont aussi les résidences avec des parties communes, donc la question des parties communes, la question des services partagés entre plusieurs espaces de vie, la mixité entre des occupants valides et des occupants en situation de handicap, ce sont aussi des voies de recherche sur ce qui questionne le domicile. C'est l'ensemble de tous ces habitats qui intègrent des espaces communautaires : le couvent, le béguinage, la maison de retraite, le foyer-logement, autant d'éléments sur lesquels on peut réfléchir quand on parle du domicile. Et puis, aujourd'hui il y a des modes alternatifs qui essaient de trouver ce que l'on pourrait

appeler «habiter autrement», c'est-à-dire ces questions de territoire, d'urbanisme, d'architecture aujourd'hui, de nouvelles façons de concevoir le domicile, d'habiter autrement. Qu'est-ce qui caractérise aujourd'hui notre société, notre façon d'être, notre façon de vivre ?

Le domicile, lieu de vie, lieu qui se partage et le domicile, lieu d'ouverture et de départ. C'est un point de départ des liens personnels. C'est à partir de là que je fais mon cercle, c'est mon voisinage, c'est mon quartier, c'est mon village, c'est ma ville, etc., donc on voit bien que c'est le point de départ de tous ces liens personnels. C'est le lieu de la création, de la relation avec les autres qui viennent chez moi, je vais chez eux, c'est un lieu de création de la relation et puis, évidemment, aujourd'hui, un lieu de connexion et d'ouverture sur l'universel. Je crois qu'entre le premier téléphone et les offres quadruple play, se voit tout un chemin parcouru et l'on voit bien qu'aujourd'hui, le domicile est un lieu encore plus ouvert sur le monde qu'il ne pouvait l'être. En même temps, c'est le lieu du retour sur soi et je crois que l'une des caractéristiques du domicile est à prendre en compte, c'est le point d'ancrage du souvenir, c'est là aussi que je me ressource. Regardons dans certaines civilisations comment le lien aux anciens, le lien aux défunts se fait au domicile. Qu'a-t-on à dire sur le domicile, sur le lien du domicile et de la mort, des anciens et des défunts ? C'est le lieu créatif du devenir personnel, le lieu de la recherche intime, c'est le lieu de la prière, de la relation à la transcendance, le lieu qui est quelque part entre soi et le cosmos. C'est vrai qu'aujourd'hui, de nouvelles façons d'habiter ensemble questionnent cette définition. Peut-on parler de domicile partagé, de communauté de domicile ou de co-domicile ? Pour chaque occupant avec son identité propre, comment peut-on inventer le domicile de l'un ?

La deuxième vision porte sur le domicile, lieu des savoirs. Sur cette question, le premier élément est : le lieu du savoir-vivre avec les autres. Après, j'aurais quelques mots à dire sur le lieu du savoir-faire domestique et enfin, j'aurais un troisième élément sur le savoir-travailler au domicile.

Lieu de savoir-vivre en familistère, c'est le lieu où l'on apprend la relation avec autrui. Quand on dit «savoir-vivre en famille», c'est bien en famille que l'on commence à apprendre les premières règles de la socialisation, du respect de soi-même, du respect d'autrui. Quand on dit «lieu de savoir», c'est aussi le lieu de transmission des savoirs. On va voir à tous les étages que l'on a finalement énormément de savoirs au domicile et que l'on a aussi beaucoup de capacité à transmettre le savoir. Savoir en famille, c'est aussi toute la transmission de la création de la relation sociale avec les autres ; c'est aussi au domicile que l'on apprend les différenciations entre les sexes, entre les éléments de vie sociale, entre l'intergénérationnel, etc. C'est le savoir-vivre en famille, le savoir un peu restreint de vivre entre soi le savoir accueillir les autres et effectivement, si l'on prend quelques exemples, lorsque Mélanie parlait de ces expériences de personnes âgées où dans un cadre finalisé, on fait vivre un étudiant avec une personne âgée pour à la fois habiter pas cher et apporter des services, il y a tout un apprentissage de la relation. C'est important en termes de lieu de savoir et de savoir transmettre et de construction de la relation. Chaque typologie de



domicile débouche finalement sur des conditions particulières de construction de la relation et on le sait bien quand on parle de l'emploi à domicile. Le savoir-vivre en colocation, c'est la même chose, c'est un apprentissage.

Domicile, lieu de construction de relations entre les personnes, c'était cet aspect lieu du savoir avec les autres. Lieu de savoir-faire domestique : on assiste aujourd'hui à un regain, à un renouveau après quelques pertes de sens de tous les savoir-faire du domicile. Ce n'est pas pour rien qu'Ardisson invite des gens pour débattre dans une espèce de salle à manger autour de laquelle les caméras tournent, mais c'est vrai qu'il existe trois raisons à cela : le regain de l'intérêt pour la décoration, pour la cuisine, pour l'art domestique. On pourrait joindre aussi la recherche d'authenticité, les recettes de terroir, etc., ce que l'on apprend à faire à domicile, et là encore, le numérique vient au service de ce savoir-faire domestique et on pourrait dire qu'aujourd'hui, le domicile devient un laboratoire. Là encore, c'est l'idée d'un savoir que l'on accumule et que l'on est en capacité de transmettre.

Le domicile est bien dans son rôle de point de recherche pratique et de diffusion. Autour de cela, je crois qu'il y a la question : comment le domicile peut agréger des données, les transformer et les transmettre.

Je vais passer rapidement sur le dernier point qui est le domicile, lieu de savoir-travailler à domicile avec toutes les configurations de la réalité professionnelle. Au fond, est-ce nouveau lorsque l'on dit que la vie professionnelle rentre quelquefois au domicile avec difficulté et puis quelquefois crée des malaises ? Est-ce nouveau ? Les couturières travaillaient autrefois chez elles, les artisans, les commerçants pour lesquels il y avait une confusion entre le domicile et le travail. Aujourd'hui, la question est : quel est ce lien ? Comment le reconstruit-on ? Comment le renomme-t-on ? Comment met-on de nouvelles normes sur cet envahissement ou bien à l'inverse de l'envahissement, comment fait-on de la création d'activité à domicile et comment se crée-t-on son activité professionnelle au domicile ? Cela correspond effectivement à des tendances actuelles de l'entrepreneuriat individuel et de la volonté de se construire soi-même son activité.

Juste un mot encore, je crois que les nouvelles technologies de la communication favorisent toute cette construction professionnelle au domicile. Je voudrais simplement dire un mot sur le lieu des activités des emplois familiaux. La caractérisation du domicile, le respect du domicile, le respect du privé, etc., est une condition première pour le professionnel qui vient travailler au domicile qu'il soit employé familial ou garde d'enfants, mais en même temps, l'artisan ou l'ouvrier d'une entreprise qui vient installer une antenne, qui vient faire le jardin, etc.

Dernier élément, j'avais parlé du lien entre la société et le domicile. Pour moi, le domicile est un point de maillage dans la construction sociale. La société se construit sur la mise en réseau et le premier nœud de ce réseau est souvent le domicile. C'est à partir du domicile que la société se construit, c'est à partir du domicile que l'individu se socialise et qu'il construit sa vie. Je crois que sur tous les plans de la vie sociale, cette trame est extrêmement importante.

En conclusion, le domicile ne disparaît pas, il profite des innovations, il produit de l'innovation et se transforme. Il devient ce qu'il a toujours été, mais sous des modalités différentes. Merci.

**Bernard Monteil** : Merci beaucoup. Il nous reste donc à écouter la dernière contribution : celle de Marie-Christine.

## Marie-Christine Ostuni

*Responsable développement du Groupe IRCEM*

Bonjour.

La question qui m'était posée était : «En quoi le numérique modifie-t-il l'usage même du domicile ?»

### Le numérique est de plus en plus présent au sein du domicile

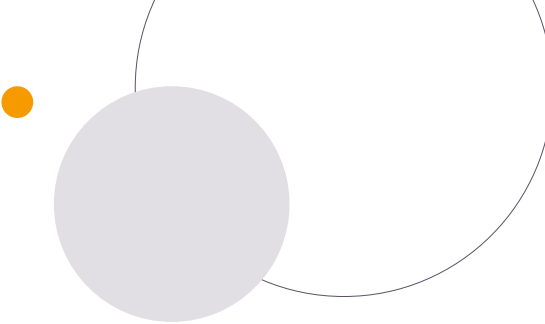
Le nombre de personnes disposant d'un équipement informatique et d'un accès Internet continue à progresser de manière significative. Au-delà de l'équipement de référence, qui reste l'ordinateur fixe, apparaissent de nouveaux terminaux et l'accès au numérique se fait de plus en plus via du multi-écrans.

On constate également le développement du nombre d'équipements au sein du domicile, ce qui n'est pas sans effets sur le développement des pratiques numériques. Les éléments de bureautique (ordinateur, imprimante...), multimédia (smartphones, appareils photos numériques, MP3, consoles de jeu...) ou encore les objets liés à la santé (podomètre, balance ou montre connectée...) font désormais partie du quotidien d'un nombre croissant de Français.

### Le numérique modifie la façon d'investir le domicile

Le domicile représente l'espace de l'intime et de la sécurité. C'est un lieu de vie qui évolue selon les besoins et l'identité de ses habitants.

Le numérique peut faciliter l'appropriation par l'habitant de son espace de vie et des objets qui le composent. De nouvelles interactions se créent (entre les personnes, entre les objets, entre les objets et les personnes) transformant le domicile en un carrefour d'informations, de communication et de réseaux à géométrie variable.



Internet aurait-il déplacé les murs et rendu le monde à la portée d'un clic ?

Les frontières entre le privé et le public, entre l'intérieur et l'extérieur du domicile sont de ce fait gommées : le numérique permettant à l'individu d'être acteur dans sa manière « d'habiter le monde » et de s'inscrire dans « son » réseau de proximité.

L'identité même de chaque habitant se trouve modifiée : chacun pouvant posséder, en fonction de ses activités, plusieurs identités numériques (comptes de messagerie, abonnements, compte sur les réseaux sociaux...).

Compte tenu de la complexité des enjeux techniques, juridiques qu'elle comporte et du niveau d'acculturation qu'elle nécessite, la maîtrise de son identité numérique est-elle réellement possible et accessible pour chacun d'entre nous ?

Le numérique devient-il de ce fait une nouvelle compétence à acquérir pour reprendre le contrôle de son identité et de son lieu de vie ?

### **Le numérique transforme les usages de chaque habitant**

La dématérialisation croissante des services (services publics, médicaux, marchands, etc.) induit une dématérialisation croissante des échanges.

Le numérique simplifie-t-il les usages du quotidien au service du mieux vivre au domicile ?

Services personnalisés, amélioration de la qualité de vie, adaptation et pilotage à distance du domicile (domotique), gain de temps ou maîtrise des dépenses sont autant de bénéfices pouvant être communément associés à son essor.

Depuis leur domicile, les habitants peuvent en effet, grâce au numérique, réaliser un nombre toujours plus important d'activités, tout en préservant un lien social renouvelé.

Les individus ont besoin d'entretenir, à tout âge, les liens avec leur entourage et élargir leur réseau social. Les technologies d'interface permettent de répondre à ce besoin de communication. Elles permettent en effet aux individus, grâce à la diversification des canaux de communication, de gérer leur réseau en le qualifiant, mais aussi d'échanger de manière synchrone ou asynchrone avec leurs contacts en accédant facilement à toutes les informations les concernant (coordonnées, actualités, photos...). Elles peuvent également faciliter l'organisation et la coordination des événements personnels et professionnels.

Peut-on en déduire que le numérique permet réellement de créer de nouveaux réseaux de sociabilité, de nouvelles formes de solidarité et de relation entre les générations ?

Le numérique rend plus accessible l'information et le savoir ; il permet de faire rentrer les loisirs au sein du domicile. Grâce à Internet, la consommation de médias classiques (TV, journaux, radios) progresse, ainsi que les innovations dans le domaine de l'art. Il est désormais possible de visiter un musée sans bouger de son canapé.

Les technologies d'interface impactent la relation de consommation en permettant d'accéder aux services, qu'ils soient publics ou marchands, à partir du domicile connecté. La facilitation des démarches administratives en est l'illustration. L'e-administration est synonyme de gain de temps et permet de mieux anticiper la préparation des dossiers ; elle bénéficie d'une confiance numérique élevée de la part des internautes. Les démarches les plus courantes dans ce cadre sont : la déclaration d'impôt, la consultation des comptes de sécurité sociale et de la CAF.

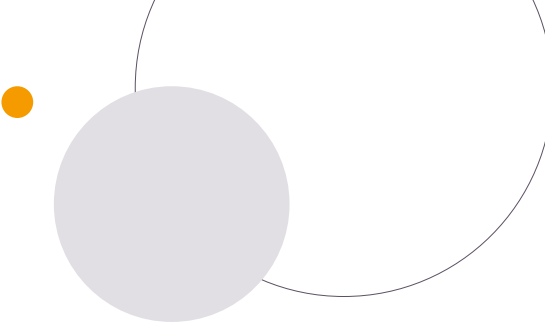
L'usage de la banque en ligne ainsi que la propension à acheter sur Internet progressent également. Le numérique permet d'acheter, vendre, louer et échanger plus facilement. Le client établit une relation plus directe avec les marques et peut contribuer à l'amélioration de produits qui se veulent de plus en plus personnalisés. Les modèles économiques se redessinent : l'économie collaborative, avec les achats groupés par exemple en est une bonne illustration. Dans les secteurs de la banque et du commerce en ligne, les individus restent cependant très sensibles aux problématiques de sécurité et au risque de piratage de données.

La demande de sécurité est une tendance qui progresse et à laquelle le numérique peut apporter des réponses concrètes. De nombreux produits et services permettent de protéger le domicile et les biens qu'il contient, des intrusions et des dommages ; c'est le cas notamment de la télésurveillance. La protection des individus se trouve facilitée par le développement de dispositifs d'alerte, comme la téléassistance, permettant de détecter les risques et de rentrer en contact depuis son domicile avec des services d'assistance et d'urgence.

Peut-on produire de la richesse à partir du domicile ?

L'intégration des technologies numériques fait évoluer les modes de production mais également les méthodes de management. De nouveaux modèles davantage basés sur la collaboration, le partage et l'intelligence collective voient le jour. La culture de l'immédiateté, la possibilité de partager en temps réel, grâce aux outils collaboratifs, aussi bien des documents que des réflexions impacte également le rapport au temps ou les processus de validation. L'utilisation régulière d'Internet au travail par un des membres du ménage augmente la probabilité d'avoir Internet à domicile. On trouve ainsi une complémentarité entre l'usage de l'Internet au travail et celui du domicile et une





interpénétration de ces deux sphères. A titre d'exemple, le télétravail en s'appuyant sur le numérique, ambitionne de faire gagner en efficacité en permettant d'acquies un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Il a l'avantage de pouvoir également se concevoir dans le cadre des sites de proximité permettant de mutualiser les coûts et préserver le lien social grâce à l'échange et au dialogue. Notons enfin à titre indicatif que parmi les recherches effectuées sur Internet la recherche d'emploi se situe dans le haut du classement.

Dans un contexte d'augmentation de la demande de services à la personne et de soins du fait de la croissance démographique, du vieillissement de la population et de la progression des pathologies chroniques, l'offre de soins est de plus en plus contrainte. Face à la pénurie de personnel, le numérique favorise l'accès aux professionnels et le maintien à domicile des plus fragiles. Il peut en effet faciliter l'information, la prise de médicament, le diagnostic de tout événement et complication.

Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les domaines sanitaire et médico-social ainsi que des modes d'exercices pluridisciplinaires au domicile accroissent le besoin d'échange dans l'intérêt d'une meilleure prise en charge des personnes accompagnées.

Les systèmes d'information doivent supporter cette pratique collaborative et permettre aux personnes aidées d'être davantage actrices de leur prise en charge. Ces dernières doivent pouvoir accéder à leurs données personnelles et de santé en toute sécurité. La clarification des modes de consentement pour la collecte, le traitement, l'échange et l'hébergement des données étant une condition *sine qua non* au développement d'un sentiment de confiance de la part des individus.

Malgré les avantages que comportent les TIC, représentent-elles un danger pour la sécurité de nos données personnelles ? Sont-elles une menace aussi bien pour l'emploi que pour l'identité des professionnels ? La relation du soin et du prendre soin étant avant tout une relation humaine en face à face, les professionnels accélèrent-ils ou ralentissent-ils leur diffusion ?

### **Le numérique est-il réellement à la portée de chacun d'entre nous ?**

Si le nombre d'équipements disponibles progresse au sein du domicile, on ne peut que constater une sous-utilisation de ces derniers, qui par ailleurs, souvent de marques différentes, ne sont pas interopérables. Le potentiel réel des équipements utilisés est très souvent méconnu par les non-«initiés». Les technologies et les matériaux sont de plus en plus complexes. Les problèmes techniques, les pannes, le niveau d'assistance pouvant être jugé insuffisant, peuvent vite transformer des éléments «facilitateurs» en de véritables obstacles au quotidien.

Chaque équipement génère des flux d'informations qui ne sont que trop peu maîtrisés par les personnes qui les produisent. Notons à cet effet, que la coordination de flux d'information au service du mieux vivre au quotidien est cependant très complexe à réaliser : événement ou information personnelle, événement ou information partagée (au sein du foyer et/ou avec l'extérieur), sollicitation de ou vers l'extérieur, etc.

Qui exploite réellement les données produites ? Comment remettre l'individu au cœur du système en lui permettant d'exploiter les informations pléthoriques issues de son activité au quotidien pour améliorer sa qualité de vie ?

Malgré une baisse récente des prix, la course à la performance technologique et l'évolution des normes conduisent à un renouvellement important des biens et services qui ne sont pas en phase avec la conception et la vision des investissements domestiques opérés. Les technologies demeurent assez chères, sont consommatrices d'énergie et deviennent vite obsolètes.

Fort de ces constats, comment les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent-elles coller au plus près des besoins et des attentes des individus ?

Dès lors, comment démocratiser et simplifier leur usage au quotidien pour chacun, quel que soit sa situation, son niveau d'équipement et/ou son niveau d'expertise ?

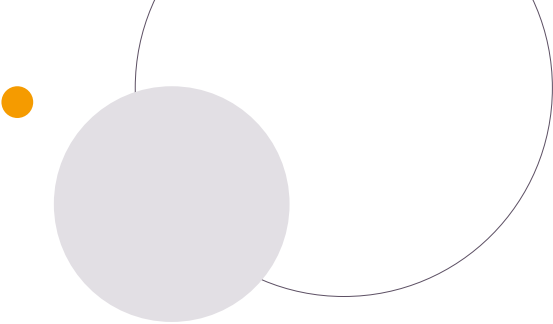
### **Entre accessibilité, usage et utilité**

L'accès aux technologies est un prérequis à l'usage. L'accessibilité technique (présence de matériel, connexion Internet) est corrélée à l'accessibilité économique et aux logiques d'aménagement numérique des territoires. Les enjeux actuels liés au déploiement du très haut débit sur le territoire permettant notamment d'envisager la couverture de la plupart des foyers par la fibre à court et moyen termes.

La notion d'accessibilité n'implique pas uniquement l'accès à la technologie elle-même, mais également la possibilité de pouvoir en faciliter l'appropriation grâce à un accompagnement adapté. Au-delà des infrastructures et des terminaux, la clé reste bien l'individu : ses caractéristiques et ses spécificités détermineront l'usage des technologies qui l'environnent.

L'usage des individus est le plus souvent conditionné par leur histoire, leurs compétences et leur réseau social.

L'utilisation de services en ligne mobilise de nombreuses compétences : manipuler, comprendre, rechercher, évaluer, tout en inscrivant les actions réalisées dans la vie quotidienne. Ces compétences et le niveau d'accès au numérique dépendent bien souvent des caractéristiques socio-professionnelles



de la personne concernée : âge, formation, niveau de culture générale et technologique, revenus, présence du numérique dans l'environnement professionnel passé ou présent. Plus les compétences acquises sont nombreuses, plus les usages seront diversifiés. Notons enfin dans ce cadre que l'entourage relationnel et familial influence également les usages en jouant un rôle de prescription, d'accompagnement et de facilitation.


**La relation numérique ne s'impose pas :** elle ne découle pas de l'installation d'un matériel fût-il couplé d'une assistance à l'usage adéquat. Les individus doivent pouvoir également l'accepter et en ressentir l'utilité ; l'utilité et le besoin précédant l'usage lui-même.

Déterminer les causes d'une non-acceptation est complexe. Elle peut en effet provenir d'une absence de besoin réel ou d'un «non-besoin» exprimé par manque de connaissances, de savoir-faire ou de confiance en soi. Les craintes liées à la complexité technique, à la protection des données personnelles et aux coûts cachés peuvent également prendre le dessus.

Les technologies ne devraient-elles pas «s'effacer» au profit des usages ? La véritable innovation ne se situe-t-elle pas finalement, non pas dans les technologies elles-mêmes, mais dans la manière de répondre plus finement aux besoins des individus tout en préservant la dimension relationnelle et sociétale, qui réside dans la valeur d'utilité sociale produite par l'usage ?

**Bernard Monteil :** Merci beaucoup. Il y a eu beaucoup de richesse dans toutes ces contributions. J'aurais envie de réagir sur certains points, mais je vais respecter la règle du jeu que nous nous sommes imposée à tous. Il est 15h44, reprenons à 16h15.





4

# LES DÉBATS AUTOUR DES CONTRIBUTIONS

LES DÉBATEURS  
-  
LES ÉCHANGES AVEC L'ENSEMBLE DES AUDITEURS

## 4) LE DÉBAT AUTOUR DES CONTRIBUTIONS

### LES DÉBATEURS

**EN FONCTION DE LEURS PRÉSENCES, LES « DÉBATEURS » SONT INTERVENUS SELON DES MODES DIFFÉRENTS :**

- LA MAJORITÉ D'ENTRE EUX, ÉTAIENT PRÉSENTS DÈS LE PREMIER JOUR. ERWAN GRINGOIRE, BÉATRICE CHERRIER, ALEXANDRE SCHMITT ET JEAN-RÉMY ACAR SONT INTERVENUS JUSTE APRÈS LES CONTRIBUTEURS. LEURS PROPOS SONT REPRIS DANS LES PAGES SUIVANTES.
- LES INTERVENTIONS DE DEUX D'ENTRE EUX (OLIVIER ANGOT ET ANNE-MARIE LAVARDE) ONT ÉTÉ PRÉSENTÉES EN VIDÉO EN MÊME TEMPS QUE LES DÉBATEURS PRÉSENTS, ET ILS ONT PU, ÉTANT PRÉSENTS LE LENDEMAIN, LES COMPLÉTER. CES COMPLÉMENTS SONT, ICI, ASSOCIÉS À LEUR INTERVENTION VIDÉO.
- RICHARD WITTORSKY N'A PU INTERVENIR QUE LE DEUXIÈME JOUR. SON EXPOSÉ FIGURE CEPENDANT DANS CETTE PARTIE DE LA CONFÉRENCE, POUR DES RAISONS DE COHÉRENCE DU COMPTE RENDU ÉCRIT.
- POUR CES TROIS DERNIERS DÉBATEURS, ILS SONT DONC, PARTIELLEMENT OU TOTALEMENT, INTERVENUS PHYSIQUEMENT LE 2<sup>E</sup> JOUR, APRÈS LA PRÉSENTATION DU PROJET. LEURS EXPOSÉS ORAUX COMPRENENT DE CE FAIT DE BRÈVES ALLUSIONS À CE PROJET, MAIS DE FAÇON MARGINALE.

**TOUTES LES INTERVENTIONS DES DÉBATEURS FIGURENT DONC DANS CE CHAPITRE.**

## Bernard Monteil

Dans notre programmation, je vous rappelle que c'est maintenant le temps d'écouter les débatteurs. Nous avons sept contributions de débatteurs, dont deux vont être présentées en vidéo. La deuxième contribution sera la vidéo d'Olivier Angot et la cinquième sera la vidéo d'Anne-Marie Lavarde. Ces deux personnes seront présentes avec nous demain. Nous pourrions éventuellement les requestionner si besoin est. Nous allons commencer par le premier débatteur. Je demande à Erwan Gringoire de prendre la parole.

## Erwan Gringoire

*Fondateur de la société Playgrnd, agence conseil en communication spécialisée en « Contenus, Digital, Innovation »*

Bonjour à tous. Je suis fondateur d'une agence de conseil en communication qui s'appelle Playgrnd. Je suis aussi intervenant, professeur à HEC et Sciences Po à Paris sur les sujets de communication, digital, innovation, contenu de marques, tout ce qui tourne autour de la marque et des sujets de marketing.

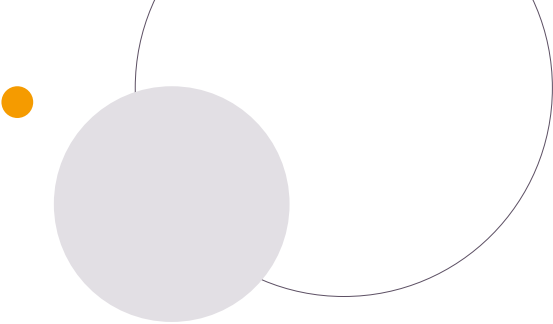
J'ai pu découvrir les contributions en amont et j'ai pu tous vous écouter tout à l'heure. J'ai eu une légère frustration de ne pas pouvoir réagir en live, mais c'est le jeu et c'est vraiment intéressant. Mon parcours me permet de filtrer ce que j'ai pu lire ou entendre sous plusieurs angles. Le premier est l'angle de l'aspect

marque et communication. Vous allez découvrir après pourquoi je parle de cela. C'est aussi l'angle digital, je suis entre deux générations X et Y, mais je suis plutôt un « geek ». C'est aussi l'angle de l'entreprise puisque je suis un entrepreneur, j'ai fondé ma société et donc, recruté des gens. L'angle aussi du planning stratégique sur le sujet de la communication : on observe des tendances, l'évolution des sociétés, des individus, on se questionne sur les usages – ce sont des mots que l'on a entendus tout à l'heure. Enfin, l'angle de formation puisque je suis aussi professeur. Le dénominateur commun de tout cela est que dans les valeurs de la société que j'ai créée, j'essaie de faire en sorte que mes salariés soient meilleurs chaque jour et moi-même, meilleur chaque jour. Nous avons essayé de mettre en place des processus pour être meilleurs chaque jour et j'essaie d'appliquer tous ces filtres à mon raisonnement.

Je vais commencer par une petite histoire personnelle. Ce qui m'a bien ennuyé dans ma maison familiale en Bretagne est que je me suis pesé avant l'été et que mon smartphone a sonné pour m'indiquer que j'avais pris un kilo. Je suis parti me promener la journée et mon smartphone s'est mis en tête de mettre en place un programme diététique qui me permettrait de perdre ce kilo en plus. Je me suis retrouvé dans une rue de Saint-Malo et il m'a indiqué un restaurant à dimension diététique où je pouvais potentiellement manger un peu plus équilibré en fonction de ma géolocalisation. Pour le soir, il s'est aussi mis en tête de me trouver une recette équilibrée qu'il a trouvée sur Marmiton et qui était plébiscitée par mes amis sur Facebook. C'était très bien, mais pour faire cette recette, il fallait que je vérifie mes produits dans le réfrigérateur à distance. Il s'est connecté à mon réfrigérateur qui lui a indiqué qu'il manquait plusieurs ingrédients. Mon réfrigérateur s'est connecté à ooshop.com et j'ai pu avoir les ingrédients livrés en temps et en heure, j'ai pu faire la recette et ma ligne devrait être bien pour l'été. Cette histoire n'est bien sûr pas vraie, mais elle est complètement réaliste. J'ai entendu la projection de cette maison connectée de demain, mais en fait, c'est aujourd'hui. On voit beaucoup de publicité sur Withings, une start-up française qui « cartonne » et vante sa balance connectée qui existe. De même les tablettes sont arrivées il y a quatre ans et sont devenues très populaires l'année dernière, de même les objets connectés sont en train de devenir extrêmement populaires.

Je reprends les notes sur mon smartphone. Ce smartphone est peut-être finalement l'extension du domicile. J'y reviendrai.

En effet, on a dit que tout est accessible au domicile grâce à cette connexion, grâce aussi au cloud, du fait que l'on n'a plus besoin d'avoir les choses chez soi, tout est hébergé à distance sur d'énormes serveurs ce qui permet d'avoir des quantités d'informations astronomiques accessibles n'importe où et notamment à domicile. Le domicile est également accessible à distance avec ce smartphone. La domotique, la gestion de la sécurité, la télésurveillance et même la télémédecine sont aussi complètement actuelles et les opérateurs tels que SFR ou Bouygues – désolé de vous citer les marques –, sont complètement déjà dans ce domaine. Est-ce que le domicile est en mobilité ? Est-ce que finalement le condensé du domicile n'est pas le smartphone ? C'est une question. J'imagine que cela amène certaines incompréhensions chez certains car il y a une dimension générationnelle très forte : nous n'avons pas le même rapport à



Internet ou à la connexion en fonction de nos âges. Il y a aussi dans la dimension générationnelle, un point concernant la notion du domicile. On évoquait la construction d'un nid, c'est toujours le cas, mais l'accès à la propriété n'est pas devenu facile pour tout le monde. Les plus jeunes n'ont pas forcément la possibilité de faire des emprunts, etc. ; il y a des restrictions.

On a parlé de sédentarisation par rapport à la mobilité, autour de moi des gens extrêmement mobiles n'hésitent plus à changer de ville du jour au lendemain et cela, plusieurs fois ; ils ne s'installent pas pour une vie dans une ville, mais habitent plusieurs villes en une même vie.

S'agissant de la relation avec la fonction de domicile, les plus jeunes et même jusqu'à 30-35 ans sont en colocation, c'est le cas de beaucoup d'étudiants. Le télétravail se développe aussi énormément, pour ne citer qu'un livre *La semaine de quatre heures* de Tim Ferris.

La logique de famille a été abordée. La délocalisation du domicile, notamment les maisons de retraite. En fonction des âges et des générations, les rapports sont différents.

Du point de vue de l'emploi à domicile, il y a un comparatif à faire. Je me prends souvent la tête sur mes locaux pour essayer d'accueillir le mieux possible mes salariés, pour qu'ils puissent travailler dans les meilleures conditions de confort. Ce sont des sujets qui ont été abordés par les contributeurs. Il y a des enjeux du quotidien, les murs d'une entreprise versus les murs d'un domicile qui sont les murs de l'entreprise pour ce salarié du particulier employeur. La machine à café, la salle de repos, les salles de repli, la salle du CE, les syndicats, il n'y a pas tout cela dans un domicile.

On parlait d'isolement et de relation avec les autres. C'est en effet un vrai sujet. Comment faire en sorte qu'on puisse avoir des collègues et des collègues à qui on peut parler en temps réel pour échanger sur des sujets ou bien simplement faire une pause ? Si l'on n'a pas envie de voir son patron pendant la journée, il faut peut-être pouvoir réussir à sortir de la maison un moment. Cela arrive en entreprise de prendre une pause et de faire un break. S'agissant de la taille des bureaux, une loi impose 11 m<sup>2</sup> par salarié pour son environnement de travail. Il faut pouvoir aussi penser à ce bureau du salarié du particulier employeur.

S'agissant des enjeux juridiques, un détail : on vient de me dire cette semaine qu'il fallait que j'aie un défibrillateur en 2015 dans mon entreprise, c'est obligatoire, est-ce que ce sera aussi une règle dans chaque domicile pour ces salariés ?

Il y a aussi les enjeux relationnels, la notion d'intimité qui est très souvent revenue dans les contributions, la logique de personnalisation d'espace de travail, les enjeux managériaux, (par exemple, si des parents emploient une garde d'enfants, comment les enfants doivent agir vis-à-vis de cette employée).

Tout cela pour dire que les sujets qui me semblent importants sont l'accompagnement de la transformation de ce domicile en fonction de l'aspect

générationnel : le maintien à domicile, le télétravail, la solidarité, la culture, le business, les espaces de coworking, les associations. Ce sont des évolutions qui viennent, par exemple le statut d'autoentrepreneur ou de l'entrepreneur en tant que tel, - j'ai commencé dans ma cuisine où j'ai monté ma société -, mon enjeu était alors de différencier mon domicile de mon lieu de travail pour pouvoir m'installer dans cette notion «Je travaille maintenant, je suis dans le même espace qu'est mon canapé, mais il faut que je monte ma société». Il faut aussi former les salariés des particuliers employeurs à considérer le domicile comme leur lieu de travail. Je pense que cette formation existe. Il faut aussi former les employeurs à considérer que le domicile est le lieu de travail de quelqu'un. Ce n'est peut-être pas un réflexe qu'ils ont systématiquement.

Un autre sujet est l'accompagnement à la digitalisation du domicile et le maintien de la digitalisation à domicile. On a parlé des bugs qui peuvent arriver et qui mettent en panne toute une structure. Il faut pouvoir y réfléchir aussi pour le domicile puisque c'est un lieu de travail. Et accompagner les gens à utiliser le mieux possible les outils digitaux pour mieux travailler au domicile comme on le fait en entreprise...

Cela mène à trois questions :

En tant qu'entreprise, j'essaie d'attirer les meilleurs talents. Du coup, en se projetant un minimum, ne va-t-on pas se dire qu'un particulier employeur doit réfléchir à mettre en place des conditions les plus belles pour accueillir les meilleurs salariés ? Le domicile ne doit-il pas aussi être réfléchi pour faire en sorte d'attirer les meilleurs talents, même dans le domaine du salarié du particulier employeur ? C'est adopter la logique de marque pour le domicile, comme pour l'entreprise. Google est une marque et a un cahier des charges pour accueillir le mieux possible les salariés. Le particulier employeur doit-il également le mettre en place ?

Quelle place prend le bureau du salarié au sein du domicile ? Quel est son bureau dans le domicile ? Pour faire un lien avec le digital, son bureau n'est-il pas son smartphone ? Son smartphone permet de se connecter avec ses collègues.

Une réflexion un peu plus personnelle : quand j'ai monté ma société, j'ai fait un business plan. Dans ce plan, je devais recruter un profil : une nounou, une garde d'enfants. Je n'ai pas encore mis cela en place, je verrai si je peux le faire également. On parle beaucoup de confusion entre l'entreprise et le domicile, une partie du domicile ne pourrait-elle pas être aussi dans l'entreprise ? L'entreprise ne pourrait-elle pas utiliser le CESU pour payer des salariés du particulier employeur et avoir un espace pour pouvoir accueillir des enfants ?

**Bernard Monteil** : C'était une première réaction avec quelques questions qui accompagnent. Passons au deuxième débattre qui est en vidéo. Il s'agit d'Olivier Angot.

## Olivier Angot

Directeur de GCS Télésanté Basse-Normandie

Je suis directeur d'une structure qui s'appelle Télésanté Basse-Normandie. Juridiquement, nous sommes ce qu'on appelle un groupement de coopération sanitaire, une structure juridique spécifique à la santé que l'on peut un peu assimiler à un GIE. Nous avons des membres issus d'établissements publics ou privés, du monde sanitaire ou médicosocial et du monde libéral, de façon à couvrir tout le monde de la santé. En termes officiels, nous sommes maîtrise d'ouvrage ou assistance à maîtrise d'ouvrage sur les projets de systèmes d'information de santé partagés en télémédecine. Je prends souvent l'image d'un établissement qui souhaite construire des locaux ou s'agrandir, il est le client, il a besoin d'un intermédiaire avec les différents corps de métiers, c'est un architecte, c'est un peu mon travail sur ce domaine de systèmes d'information et de télémédecine.

Au quotidien, nous sommes au service de nos membres. Aujourd'hui, nous avons un peu plus de 70 membres. Nous sommes également au service de la politique et de la stratégie régionale portée par l'Agence Régionale de Santé.

Par rapport aux contributions, l'une d'entre elles a en particulier attiré mon attention. Il s'agit de la contribution produite par Marie-Christine Ostuni sur l'apport des nouvelles technologies au domicile, car cela fait écho à des projets en cours. Historiquement, nous étions beaucoup portés sur des projets plutôt structures de santé avec des projets entre établissements de santé, entre hôpitaux ou périphériques. Nous avons mis en place des outils autour de la télémédecine en particulier qui nous amènent aujourd'hui à aller vers le domicile au sens large, le domicile classique de la personne, mais aussi le domicile collectif, type EHPAD ou maison de retraite. La vocation de la télémédecine est un peu d'être la médecine de proximité de demain, pour pallier à des problématiques de désertification médicale. On sait que dans nos territoires, la denrée «médecins» et la denrée «spécialistes» sont de plus en plus rares. L'objectif est donc de rapprocher ces spécialistes, qui restent plutôt dans les plus ou moins grandes villes, du patient qui est potentiellement à son domicile, à la fois parce qu'il peut avoir des difficultés à sortir de son environnement et parce que sortir de son environnement peut nécessiter de faire plusieurs dizaines ou centaines de kilomètres pour accéder à l'offre. Dans ce cadre, nous avons plusieurs projets. Des projets pour demain, mais aussi des projets qui sont en cours et qui sont aujourd'hui plus proches du service que du projet.

Je peux citer par exemple un premier projet qui est le projet «Domoplaies» : le suivi à domicile de tout ce qui tourne autour des plaies complexes et chroniques. La particularité de ce projet est d'être inter-régional. C'est un projet mené avec le Languedoc-Roussillon, porté par les professionnels et le réseau TELAP. Notre travail porte plus sur les aspects organisationnels et techniques et pas du tout sur l'aspect métier. Nous sommes là pour appuyer ces professionnels. Le projet consiste à permettre à des infirmières libérales au plus près des patients dans les

territoires de bénéficier d'une aide et d'une expertise avec des centres experts, dont trois en Basse-Normandie, situés à Caen, Cherbourg et Alençon. L'idée est que cette infirmière, qui peut se retrouver à un moment donné en difficulté par rapport à une plaie chronique, complexe, dure et sur laquelle elle a un peu de mal à trouver le traitement, soit mise en relation avec une infirmière experte et un médecin du centre expert. L'idée est que le patient rentre dans le dispositif, cela part dans une prestation médicale. C'est vraiment du domaine médical, le médecin traitant est complètement impliqué dans la démarche. À un moment donné, un rendez-vous est pris par cette infirmière avec le centre expert. Cela se réalise en visioconférence, l'infirmière libérale au domicile est équipée d'une tablette. C'est là qu'effectivement, la nouvelle technologie entre au domicile et cette tablette permet de mettre en lien cette infirmière et l'expert qui peut lui prodiguer un certain nombre de conseils et la guider tant sur des gestes que sur des adaptations en termes de pansement par exemple.

C'est le projet sous l'angle idéal. La difficulté est que les nouvelles technologies, c'est très beau, mais il y a quand même un certain nombre de freins et dans la vraie vie, on ne dispose pas toujours des réseaux et de l'infrastructure nécessaire, et on finit en mode dégradé avec parfois de simples photos puisque le besoin au domicile est plutôt dans des domiciles dans les territoires, donc éloignés du spécialiste, et aussi souvent éloignés de réseaux filaires ou 3G performants. Cela fait partie des freins au déploiement de ce type de projets. Néanmoins, cela commence à bien fonctionner à la fois en Languedoc-Roussillon et en Basse-Normandie pour ce qui nous concerne, et permet dans de nombreux cas d'éviter une hospitalisation pour une plaie qui ne serait pas suffisamment bien gérée et amènerait des complexités. Le bénéfice pour le patient est de pouvoir rester chez lui, d'être pris en charge, d'arriver à une gestion satisfaisante de sa plaie.

Dans ce cadre, les nouvelles technologies doivent nécessairement s'accompagner de ce qu'on appelle la conduite du changement, terme que l'on emploie bien souvent, mais en pratique, le métier de l'infirmière n'est pas d'utiliser les tablettes, les nouvelles technologies et on amène dans son environnement des outils dont elle n'a pas forcément l'habitude. La globalité du projet est le domaine médical, un prestataire a été retenu pour livrer le matériel, former le professionnel à l'utilisation de cette technologie. Ces éléments sont importants à prendre en compte dans ces projets. Les nouvelles technologies, c'est séduisant, mais pas toujours très factuel.

C'est l'un des premiers projets dont on peut parler dans le cadre du domicile sachant que ce projet a cette vocation et que l'on commence à le déployer sur les domiciles collectifs, tels que l'EHPAD et la maison de retraite. Les problématiques sont les mêmes, c'est le domicile du patient, l'avantage que l'on a dans ce type de prise en charge en EHPAD est que l'on peut s'appuyer sur la structure et parfois sur un réseau Wi-Fi qui nous permet de sortir de la contrainte, par exemple, de la 3G. Dans le cadre de ces domiciles collectifs type EHPAD, on est au début de l'aventure puisque nous avons un projet qui n'est pas démarré, qui est en instruction, qui est d'amener des téléconsultations dans ces EHPAD, à la fois des consultations programmées qui permettraient de prendre rendez-vous

avec un spécialiste de type dermatologue, cardiologue ou anesthésiste – on peut imaginer plein de choses – mais également en mode urgences, en mettant en relation la structure, l'EHPAD, le patient avec le SAMU, par exemple la nuit, ce qui permet au SAMU de disposer de beaucoup plus d'informations pertinentes pour savoir s'ils doivent envoyer le SMUR, une ambulance ou si cela peut attendre le lendemain. On est vraiment au début de beaucoup de choses.

Si l'on revient à des domiciles plus classiques, nous avons également un projet historique puisqu'il date maintenant de plusieurs années. Il s'agit du Suivi Clinique À Domicile, le projet SCAD, dont la première déclinaison en région a été sur l'insuffisance cardiaque. L'objectif est différent. Ce sont plutôt des patients qui sortent d'hospitalisation ou d'opérations et qui doivent prendre de bonnes habitudes pour permettre une évolution positive de leur santé. On est vraiment dans l'éducation thérapeutique, tant en termes d'activité sportive qu'alimentaire. Ce patient reçoit à l'hôpital une formation propre à l'éducation thérapeutique et est équipé lorsqu'il arrive à son domicile de dispositifs de type tablette qui lui permettent d'interagir quotidiennement. Les questions qui lui sont posées ont été pensées par des spécialistes. En fonction des réponses qu'il peut apporter à ces questions, un algorithme a été spécifié par un spécialiste et permet de détecter les cas qui peuvent poser problème et de répercuter des alertes sur les centres qui gèrent ces alertes et où une infirmière peut anticiper en prenant contact avec le patient pour voir d'où vient le problème, pour le réorienter vers son médecin traitant et, en tous les cas, pour éviter aussi une ré-hospitalisation. Une étude a été faite par l'APRIC, une association qui a montré entre autres, un bénéfice énorme en termes de mortalité.

Voilà des exemples qui montrent que nous sommes au début d'une grande aventure, la télémédecine, où le domicile sera au cœur de nombreux projets.

#### **OLIVIER ANGOT A COMPLÉTÉ SON INTERVENTION LE LENDEMAIN, PAR LES PROPOS SUIVANTS :**

Juste quelques petits points pour rappeler que je dis souvent que la télémédecine est la médecine de proximité de demain, ce qui fait que quelque part c'est «revenir à des fondamentaux» : si l'on se projette quelques décennies en arrière, la médecine était plutôt au domicile et c'était le médecin traitant, le médecin de famille qui venait au domicile. Les années passant, de plus en plus c'est le patient qui a été au cabinet du médecin et de plus en plus a eu lieu de la spécialisation due aux progrès, entre autres médicaux, ce qui fait que le patient s'est éloigné de plus en plus de son domicile pour aller dans l'hôpital de proximité, dans le centre hospitalier universitaire, etc.

Quelque part, la télémédecine, c'est la médecine de proximité de demain, car cela va permettre d'amener le même service, mais en revenant au domicile même si la première raison n'est pas de ramener au domicile, mais la désertification médicale qui fait qu'aujourd'hui, il y a de moins en moins de médecins à proximité et que c'est encore plus criant pour les spécialistes.

Cela amène à une deuxième réflexion qui est un peu comme pour l'école : souvent on dit que c'est l'enfant qui est revenu au centre du dispositif. Dans le

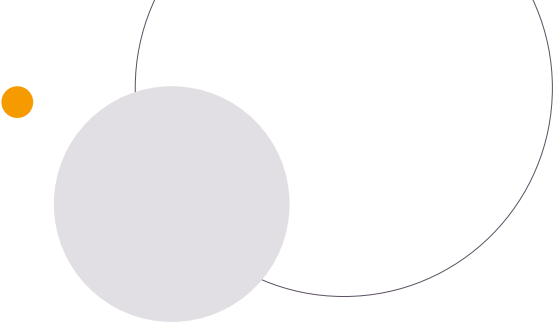
monde de la santé, c'est un peu la même chose, c'est-à-dire que la vision d'il y a une dizaine, une quinzaine ou une vingtaine d'années était plutôt que l'on se concentrait sur la structure, sur l'offre et donc, on construisait dans notre domaine en termes de système d'information autour de la structure et de l'homme. Aujourd'hui, on est beaucoup plus dans le parcours patient. Et de ce fait il s'agit de s'outiller pour que ce soit le patient qui soit au cœur du dispositif, sachant que géographiquement, il va passer du domicile à l'hôpital ou dans des établissements de soins de suite, et en maison de retraite, qui est un domicile particulier, mais qui reste un domicile collectif. Ces outils sont donc au service de ce parcours patient.

Pour la télémédecine, il y a une différence entre «télésanté» et «télémédecine». La télémédecine a un cadre juridique très précis, très strict. Cela a l'avantage comme tout cadre de borner, d'éviter de faire n'importe quoi. Mais cela a le gros désavantage d'amener une inertie dans la mise en œuvre des projets. Il faut donc retenir que l'on ne fait pas de la télémédecine comme on le veut, où on veut et si on a envie. Il ne peut pas exister de télémédecine sans un contrat avec l'ARS (l'Agence Régionale de Santé) puisque quelque part, c'est un outil qui peut aussi modifier le paysage de l'offre de soins et cela s'inscrit tout à fait dans les prérogatives de l'ARS.

Le dernier point est un peu moins positif, mais sur la télémédecine, la télésanté, les nouvelles technologies, il ne s'agit pas des freins technologiques. La technologie permet beaucoup de choses, mais la difficulté tient à ce que l'on a besoin pour ces outils de «tuyaux», que ce soit de réseaux Internet ou des réseaux hertziens type 3G . La difficulté est que là où on en a besoin, c'est plutôt en capillarité dans les territoires : c'est là où il y a un vrai besoin de rapprocher l'offre du patient que l'on a en général le moins de réseau qu'il soit filaire ou hertzien, avec une problématique en plus côté hertzien, ce qui paraît relativement aberrant, y compris pour le monde de l'intérêt public tel que la santé.

Pour bien pouvoir couvrir, il faudrait quasiment avoir, sur la tablette ou autres, trois ou quatre opérateurs parce que ce n'est pas toujours le même qui est le plus pertinent. Technologiquement, rien n'interdirait qu'une carte type santé puisse accéder au meilleur réseau puisque là, on se heurte à des logiques économiques et industrielles qui se croient forcément d'intérêt public. L'autre aspect des nouvelles technologies tient à la genèse des projets : le public n'attend pas la télémédecine comme on construit une piscine. Sauf que la télémédecine, ce sont d'abord des outils, qui sont au service de projets humains, en l'occurrence de projet médical. S'il n'y a pas de projet médical, s'il n'y a pas de réseau au sens de la mise en relation d'un professionnel avec un autre, il n'y a pas de télémédecine. On peut avoir les plus beaux outils, c'est des tuyaux, il faut mettre des gens au bout des tuyaux. Les outils ne règlent pas tout, c'est d'abord avant tout un problème d'existence de réseaux.

**Bernard Monteil :** Je vous propose d'écouter notre troisième débatrice, Béatrice Cherrier.



## Béatrice Cherrier

*Agrégée et docteur en économie*

Je suis maître de conférences en économie. J'enseigne à l'IUT d'Alençon et suis rattachée à l'Université de Caen. Je fais ma recherche dans un secteur qui n'a rien à voir avec les emplois à domicile, la cyberéconomie, etc., je suis chercheur en histoire de la pensée économique. Je suis rattachée à une fondation américaine qui s'appelle l'Institute for New Economic Thinking.

Mon intérêt pour les problématiques dont on débat aujourd'hui vient du fait que lorsque j'ai été recrutée à Caen, à l'IUT d'Alençon qui est un pôle de formation aux services à la personne, on m'a dit : «Voilà, tu vas enseigner les services à la personne.» Je n'en avais absolument jamais entendu parler et je ne savais pas ce que c'était. Et donc, j'interviens en tant qu'espèce d'observatoire extérieur qui étudie beaucoup et essaie de synthétiser énormément d'informations sur le sujet, sur ses évolutions et sur le futur pour mes étudiants. C'est un regard complètement extérieur et un peu théorique parce que je ne suis pas du tout professionnelle du secteur.

Je vais réagir à cette idée que le domicile serait un espace de flux économiques en extension ou en régression. Comme c'est une conférence de consensus, je serai la partie non-consensus. Je vais endosser mes habits de vilain économiste pour vous expliquer que le domicile n'est pas du tout une notion économique. En conclusion, j'essaierai de voir par quoi on peut remplacer cette réflexion normande ou comment on peut réintroduire un peu d'économie dans la réflexion sur le domicile.

Comme l'a dit Mélanie, il est très difficile de trouver de la littérature sur le sujet, en particulier en économie qui est une science qui s'intéresse aux flux économiques entre les agents. Ce sont les entreprises, l'État, etc., et les ménages. La notion de domicile est donc complètement diluée dans les ménages : on ne parle jamais de domicile, on parle des ménages. Effectivement, de manière secondaire, le domicile y est rattaché, chaque ménage a un domicile, mais l'économiste ne s'en préoccupe pas du tout. Donc cela n'apparaît pas tellement dans les statistiques, dans la gestion et dans les théories.

Il est vrai que plus récemment, depuis une cinquantaine d'années, on a essayé d'instiller une dose de géographie spatiale, donc de flux spatial dans l'économie, mais c'est un peu pareil. Il est vrai que l'on analyse des flux d'argent et de biens entre les entités de production, mais surtout au niveau international, un petit peu au niveau national et le niveau minimum est ce qu'on appelle l'économie résidentielle, dont Mélanie parle, et cela reste très minoritaire pour l'instant. C'est quelque chose que l'on n'arrive pas très bien à penser. Le domicile est encore une notion qui, même en économie géographique, en économie spatiale, n'est pas du tout considérée. C'est un problème d'appliquer un raisonnement économique à la notion de domicile parce qu'en plus c'est un objet mouvant : les frontières ne sont pas bien définies, la définition change en permanence et

les économistes n'aiment pas du tout les objets mouvants. Leur manière d'approche est la quantification, la statistique et on ne peut pas faire de statistiques avec un objet mouvant.

Ce ne serait pas forcément un problème que les économistes ne sachent pas penser le domicile si on n'avait rien à voir avec cela. Le problème est que, comme vous le savez, en 2005 a été fait le plan Borloo : on a pris une vingtaine d'activités dans lesquelles vous travaillez, on les a regroupées ensemble avec un objectif affiché de création d'emplois (500 000 en 3 ans) et pour encourager le secteur, on a attribué à toutes ces activités nombre d'avantages économiques et fiscaux. Il a fallu mettre des frontières au secteur et on s'est dit qu'il fallait donner une définition. Quelle définition a-t-on donnée ? «Un ensemble de services contribuant au mieux-être des citoyens sur leur lieu de vie, en particulier leur domicile.» C'est la définition des services à la personne qui place cette notion qui n'existe pas en économie, le domicile, au cœur d'un secteur et qui donne des avantages économiques alors même que les économistes ne savent pas définir le domicile. À partir de là, il y a évidemment eu des problèmes. Il y en a eu trois.

Passons le premier problème qui n'est pas le sujet ici. 2005 était une période de croissance. Évidemment, lorsque l'on est rentré en période de crise, tous ces avantages économiques et fiscaux ont commencé à être remis en cause.

Le deuxième problème est l'utilisation de la fiscalité pour encourager le secteur. La fiscalité est aussi un instrument juste économique et dans cette espèce de pack d'activités qu'on a regroupées, on a commencé à se demander si accorder des déductions fiscales à telle activité, mais aussi à telle activité est cohérent, juste du point de vue économique.

Le troisième problème nous concerne directement aujourd'hui. C'est la pertinence de définir ces activités par rapport au domicile comme critère principal. Comme c'est une cible mouvante, je ne suis pas du tout professionnelle, mais je vais tous les ans voir mes étudiants en stage, je vais donc discuter avec de nombreux professionnels. Un gros problème est, par exemple, que le repassage à domicile peut aussi se faire à l'extérieur, la garde d'enfants est à domicile, mais pas forcément. S'agissant de l'aide aux devoirs qui était avant à domicile, Acadomia a créé il y a deux ans une espèce de contre-activité qui cannibalise l'activité à domicile en donnant des cours dans ses centres. Ce n'est donc pas forcément à domicile. Inversement, des activités n'étaient pas à domicile et y rentrent : la coiffure, le coaching, l'aide administrative, l'informatique, etc. Ce n'est donc pas très clair. Quant à l'aide aux personnes âgées, ce focus sur l'aide à domicile est très compliqué parce que l'on voudrait proposer des packs d'activités qui aident à améliorer la vie des personnes âgées. Une partie est liée, mais pas l'autre. On ne peut donc pas les proposer comme on le voudrait en bénéficiant d'avantages fiscaux. Les économistes ne savent donc pas penser le domicile, mais on travaille quand même ce secteur défini par cela. C'est très compliqué.



Je me suis dit que je n'allais pas m'arrêter là et qu'il fallait que je réfléchisse pour au moins essayer de comprendre pourquoi c'est un problème, pourquoi on n'arrive pas à le penser et quoi proposer. J'ai repris les principaux éléments - ce sont les mêmes que Mélanie, à quoi on pense quand on pense à la dimension économique du domicile. La première chose dont elle a parlé dans sa contribution est le domicile transformé par le vieillissement et la volonté de vouloir vieillir à domicile. Il y a la transformation de l'habitat en foyer aux personnes âgées. Si je remplace le mot «domicile» par le terme «habitat», ce qui n'a pas été trop fait jusqu'à maintenant, j'aurais alors une portée économique parce que j'ouvre la porte sur tout un ensemble d'activités qui non seulement consistent à transformer quelque chose de dur en une notion facile à saisir pour les économistes, mais en plus, je peux compléter la transformation de cet habitat en réponse à d'autres besoins, notamment tout ce qui est transition énergétique, etc. On transforme donc l'habitat par tout un ensemble de systèmes de constructions, donc cela met des frontières économiques qui incluent la domotique, l'écoconstruction, le développement des potagers, les budgets consacrés à la consommation en énergie et le remplacement de cette consommation en énergie par le fait d'investir dans de nouveaux modes d'autonomie énergétique, etc. Là, on réintroduit un peu d'économie, mais en fait, on remplace la notion de domicile par la notion d'habitat. C'est une première chose.

Un deuxième secteur auquel on pense quand il s'agit des flux économiques à domicile est le e-commerce, c'est là aussi extrêmement problématique pour moi. Vous étiez sceptique dans la contribution sur l'intérêt d'inclure le e-commerce là-dedans, je le suis aussi parce que pour moi le e-commerce a peu à voir avec le domicile puisque dans le processus d'acheter quelque chose via le e-commerce, peu importe que le consommateur commande de son canapé, dans le métro ou de son lieu de travail, peu importe qu'il le reçoive à domicile, à son lieu de travail, ailleurs, chez quelqu'un ou à la Poste. Où est le domicile là-dedans ? Ce n'est pas très clair. Par contre, je suis d'accord avec Mélanie, ce qui importe majoritairement dans le e-commerce, c'est plutôt l'exclusion d'un autre lieu qui est le magasin physique plutôt que l'inclusion du domicile. C'est pourquoi il est problématique de le faire rentrer dans nos discussions. Par contre, là où cela a un intérêt, c'est qu'effectivement cela change le comportement des vendeurs. Il y a de plus en plus de vendeurs qui vendent de leur domicile, c'est vrai.

Pour l'instant, il y a peu de chiffres sur le sujet et on aura des chiffres à partir du moment où l'on saura si oui ou non, un bon proxy pour comprendre la notion de vente à domicile est de regarder ce qui se passe avec le statut d'autoentrepreneur. A fin 2012, il y a eu beaucoup de créations, énormément de suppressions, de faillites, etc., et maintenant on va vers la stabilisation. C'est trop tôt pour le dire, mais c'est peut-être à partir de la notion d'autoentrepreneur, d'autoentrepreneur à domicile que l'on va rattacher la notion d'e-commerce à la notion de domicile. C'est juste une piste, ce n'est pas du tout certain.

Une deuxième piste est la vente à domicile. Par définition, il y a un certain critère d'exclusivité, les Tupperware, les Thermomix, certains types de bijoux et certains types de lingerie ne se vendent qu'à domicile. Si on a une certaine exclusivité, on n'a pas ce problème «Oui, on peut le faire là, mais on peut le faire au travail, on peut le faire dans la rue», cela devient vraiment associé et cela devient vraiment une histoire de flux économiques concentrés sur le domicile.

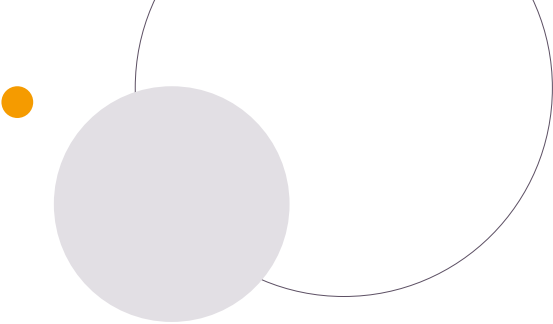
La dernière chose à laquelle on pense quand on se dit économie et domicile, c'est le travail à domicile. C'est un sujet que je connais très bien. Mélanie a fait le travail pour moi, je vous renvoie donc à sa contribution, elle pose quatre questions à la fin de sa partie de réflexion sur le travail à domicile :

- Comment construire la frontière entre vie privée et vie professionnelle ?
- Quelles modalités de contrôle de l'activité ?
- Quelles nouvelles attentes vis-à-vis du travail et du désir d'apprendre ?
- Comment repenser son domicile ?

Je n'ai rien à ajouter à cette réflexion, mais ces quatre questions posent la question du mode d'habiter. Grosso modo, je suis passée du domicile à l'habitat, de l'habitat à l'économie domestique et de l'économie domestique aux modes d'habiter. En faisant cela, on arrive à deux conclusions, la première est que cette notion de modes d'habiter et d'habitat est une bonne manière de penser le problème du domicile parce que cela crée des connexions avec l'économie si c'est souhaitable et surtout parce que, comme cela a été dit tout à l'heure, autant il n'y a pas beaucoup de travaux sur le domicile, autant il y a énormément de travaux sur les modes d'habiter. La moitié de la géographie sociale aujourd'hui en France répond à la question - d'abord il y a deux manières de le faire, il y a de grosses études quantitatives et beaucoup d'interviews et des flux qualitatifs, etc., et grosso modo, les géographes sociaux veulent répondre à quatre questions :

- Quels sont les caractères et les aménités qui garantissent une véritable habitation ?
- Quels sont ces caractères objectifs ?
- Comment ont-ils évolué objectivement ?
- Quels sont ces caractères subjectifs ? (Comment perçoit-on son habitation, ses qualités, etc.)

C'est une littérature que je connais peu, mais je pense qu'elle est très pertinente parce qu'à l'IUT d'Alençon, l'ESO, le gros laboratoire de géographie sociale du Grand Ouest à cheval entre Caen, Le Mans, Alençon, Angers et peut-être Rennes, des géographes sociaux réfléchissent exclusivement à ces questions et en particulier aux questions des modes d'habiter périurbains qui sont très importants, en lien avec le vieillissement, la domotique, les services à la personne



et les emplois à domicile. C'est une première piste. Autant l'économie a peu de choses à dire, autant la géographie sociale a beaucoup de choses à dire. J'ai entendu que vous créez un observatoire du domicile à IPERIA. Cela me semble être une piste à poursuivre.

Les transformations du domicile ont finalement un intérêt pour l'économiste en ce qu'elles changent les manières de gérer un budget et de dépenser. Ce qui est intéressant pour un économiste dans le domicile, c'est que certains flux non marchands deviennent marchands – on en a un peu parlé : les corvées ménagères, l'aide aux devoirs, le repassage, les repas, même la conduite partagée si l'on considère que c'est en lien avec le domicile, mais aussi potentiellement que cela peut rendre certains flux marchands non marchands : l'alimentaire, l'énergie qui était avant une consommation et qui redevient un investissement, cela change complètement le type de flux économiques, le jardinage, etc., cette espèce de mythe de l'autosuffisance, etc. Une partie du coût d'une chambre en maison de retraite qui est directement tarifée puisqu'elle faisait l'objet d'un marché, à partir du moment où l'on revient à domicile, ce ne sera qu'une marchandise. Cela devient très compliqué. Au total, des flux non marchands deviennent marchands, des flux marchands deviennent non marchands, cela crée une sorte d'énorme zone grise au milieu qui devient peut-être un peu marchande, une espèce de secteur gris, un secteur semi-marchand fait de don, de troc, d'entraide, de recyclage, de systèmes d'échanges locaux, d'emplois à domicile, etc., qui est peut-être le cadre de la réflexion.

**Bernard Monteil :** Merci beaucoup. Nous continuons à appliquer nos règles, pas de commentaire et d'intervention entre les différents débatteurs. Je vais passer la parole au quatrième débatteur, Alexandre Schmitt.

## Alexandre Schmitt

*Fondateur de La Maison des Sages*

Bonjour à toutes et à tous. Je me présente brièvement : après une formation de psychologue, j'ai créé au sortir de mes études une association de famille du réseau France Alzheimer. En 2001, constatant la carence d'organismes de formation spécialisés sur la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés, j'ai créé, puis dirigé un organisme de formation professionnelle sur la maladie d'Alzheimer. Dans la foulée, j'ai rencontré Valérie Buisson pour suggérer à IPERIA, à l'époque l'Institut FEPEM, de monter une formation sur la maladie d'Alzheimer pour les salariés du particulier employeur, dont les besoins étaient énormes.

Depuis, IPERIA l'Institut a mis en place plusieurs modules de formation sur les maladies neurodégénératives : maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson.

Au bout de dix ans de bons et loyaux services, j'ai quitté mon poste de directeur d'organisme de formation pour me consacrer à un projet d'innovation sociale qui est aujourd'hui accompagné par Antropia, l'incubateur pour entreprises sociales innovantes de l'ESSEC, et soutenu financièrement par le groupe de protection sociale Humanis. Il s'agit d'un projet de colocation pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, en domicile partagé. Le Morbihan est le seul département de France qui l'a expérimenté avec succès et qui compte aujourd'hui 40 domiciles partagés. Un domicile partagé, c'est une grande maison de 250 à 300 m<sup>2</sup> où 8 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer vivent ensemble, mutualisent toutes les charges de la vie courante, et sont accompagnées 24h/24h par des auxiliaires de vie, dont elles sont l'employeur. C'est une alternative à l'EHPAD.

Le seul pays européen qui a déployé ce projet à grande échelle est l'Allemagne, qui a mis en place depuis 1995 des habitats communautaires pour malades Alzheimer («*Demenz Wohngemeinschaft für alter menschen*»), initié par la branche allemande des Petits frères des pauvres. On compte aujourd'hui plus d'un milliard de structures de ce type, soit 8000 colocataires malades Alzheimer ! Chaque maison ou appartement communautaire réunit entre 6 et 10 personnes.

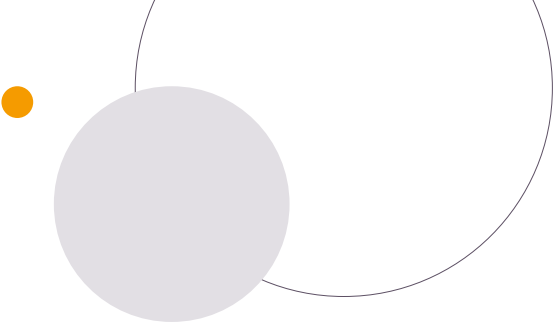
Ce modèle a tellement essaimé en Allemagne, et répond à un tel besoin de la population âgée allemande et de leurs familles, que le ministère de la santé et de la famille allemand a voulu en faire un nouveau modèle social de prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie, en élaborant un cahier des charges avec un référentiel qualité. Ce nouveau dispositif a entraîné la fermeture d'un certain nombre d'EHPAD qui ont été reconvertis en résidences étudiantes, afin de permettre aux étudiants de poursuivre leurs études par l'accès à un logement : tout le monde est gagnant !

Concernant les interventions de ce matin, en tant que psychologue, j'ai relevé que la quasi-totalité des intervenants a employé les termes de «sanctuarisation» et de «sacré» pour définir le domicile.

Au premier degré, dans un sens, c'est assez vrai : on pratique aussi bien sa religion dans un endroit consacré (église, temple, mosquée, synagogue...) que chez soi. Mais on y fait aussi perdurer des traditions et des croyances «laïques», (Père Noël, petite souris, cloches de pâques...), ce qui contribue à maintenir dans le domicile une certaine forme de «sacré» et de mystère.

Le domicile peut aussi devenir un lieu de «pèlerinage» quand il est chargé d'empreintes affectives fortes, avec des souvenirs : l'appartement où on a vécu quand on était petit, la maison de ses grands-parents... C'est comme un «retour aux sources» et de «recueillement» quand on y retourne longtemps après.

La violation du domicile peut être vécue comme une «profanation» qui renforce sa dimension sacrale : un cambriolage, un acte de malveillance, une escroquerie, une dégradation, des tags... sont souvent vécus comme un «sacrilège» qui va au-delà de la seule atteinte aux biens matériels : c'est une partie de soi et de nos proches qui est alors atteinte dans son intimité.



Le domicile est aussi un lieu de «superstitions» : son histoire va conditionner nos perceptions et nos comportements à son égard. Si des événements dramatiques s'y sont déroulés, familiaux ou historiques, s'il y a eu des personnes tristement célèbres qui y ont vécu, le domicile fait alors l'objet de projections négatives, de doutes, de fantasmes. Concrètement, qui voudrait vivre dans la maison d'un horrible dictateur ou d'un tueur en série ?

Le domicile est le lieu par excellence où les habitudes personnelles et collectives se transforment en véritables «rituels» : ses horaires, ses repas, ses rangements, ses émissions TV, ses endroits, sa place...

Aujourd'hui, la perte d'une certaine dimension «sacrale» du domicile peut s'expliquer par la forte mobilité professionnelle (on déménage plus, on s'attache moins aux lieux), par l'évolution des structures familiales (célibat, séparations, monoparentalité...) ainsi que par l'évolution du mode d'organisation sociale (on ne naît plus chez soi mais à la maternité, on ne meurt plus chez soi mais à l'hôpital).

C'est donc dans ce lieu de l'intime et du sacré que les assistantes de vie et gardes d'enfants travaillent au quotidien, ce qui nécessite pour elles de s'adapter en permanence. Le «sanctuaire» du domicile nécessite qu'elles y respectent les habitudes de la personne aidée, son organisation journalière, ses façons particulières de faire, ses non-dits et ses tabous...

Plusieurs des interventions de ce matin me font penser à certains passages de la préface d'un ouvrage, *Habitat & Société*, qui a été rédigé par Geneviève Laroque, ancienne présidente de la Fondation Nationale de Gérontologie :

«Le domicile, c'est comme une seconde peau qui me protège» : le domicile protège des agressions extérieures comme une peau qui protège des microbes.

«Le domicile, c'est mon château, c'est le lieu de mon intimité», Jean-Paul en a parlé.

«Le domicile, c'est celui dont je peux interdire l'accès à la personne qui ne me plaît pas.» La capacité de dire : «Non, tu n'es pas le bienvenu» est importante. C'est une dimension de maîtrise de sa vie, de son destin.

«Le domicile, c'est celui dont j'ai la clé» et quand je n'en ai plus la clé, je ne suis plus dans mon «habitat», pour reprendre ce que disait Béatrice, mais dans un lieu «d'hébergement». Les étymologies entre habiter, être hébergé et le domicile sont complètement différentes.

«Le domicile, c'est mon repaire et mes repères» : c'est le repaire de l'intimité, le refuge, c'est aussi le lieu de l'identité personnelle et sociale. Ceux qui n'ont pas de domicile personnel – SDF, gens du voyage – sont socialement déconsidérés et cristallisent la méfiance.

Comme l'a dit Jean-Paul, mon domicile me reflète jusque dans mes difficultés et stigmatise certaines de mes fragilités, de mes incapacités : si vous rentrez chez

moi et que vous voyez un fauteuil roulant, un lit médicalisé, des barres d'appui, une douche aménagée... cela reflète mon handicap ou ma perte d'autonomie, ce que je suis dans ma chair.

A l'instar d'une tenue vestimentaire qui nous renseigne sur l'identité de son propriétaire (vêtements sales, propres, troués, rapiécés, parfumés, malodorants, chics, dépareillés, etc.), l'intérieur d'un domicile nous envoie également des informations sur son habitant : décoration, état d'entretien du logement, qualité des meubles, etc.

Je voulais simplement revenir sur la différence entre hébergement et habitat. La racine latine étymologique du mot «hébergement» signifie «un lieu retranché de campement destiné aux armées». C'était un lieu où l'on se repliait avant l'attaque. Finalement, ce terme d'hébergement a été repris par le secteur médicosocial comme l'endroit où l'on se retranche quand on ne peut plus rester chez soi. C'est vraiment la dernière solution.

À l'inverse, le mot «habitat» est plus proche du mot «domicile», *domus*, alors que le mot «habitat» vient de *habere*, une déclinaison du verbe avoir. Un habitat est encore quelque chose que l'on possède alors que l'hébergement est quelque chose qui nous échappe. Comme le disait Geneviève Laroque, «je n'en ai plus la clé».

A la question posée aux contributeurs : «Le sens du terme domicile évolue-t-il, et en quoi, du fait de nouvelles solidarités ? (communication, domicile connecté, etc.)», je répondrais qu'aujourd'hui, de nouvelles formes d'habitat et de «vivre ensemble» apparaissent.

**Tout d'abord, il y a l'habitat classique «adapté»**, c'est-à-dire un habitat transformé pour s'adapter au vieillissement, au handicap ou à la perte d'autonomie, avec d'une part des exigences architecturales d'accessibilité au logement, d'adaptabilité et d'aménagement, et d'autre part, l'intégration des nouvelles technologies, domotique et objets connectés, ce que l'on appelle «la maison intelligente».

**Ensuite, il y a les habitats services**, ce sont des résidences nées dans les années 70 (les Hespérides, par exemple) qui s'adressent à une clientèle âgée autonome, valide et plutôt aisée, ainsi que les foyers logements, qui s'adressent à des publics moins aisés. Les prestations sont fournies «à la carte», ce sont des structures intermédiaires entre le domicile classique et l'EHPAD.

**Il y a une troisième forme d'habitat innovant, les habitats intergénérationnels**, aujourd'hui en plein essor. Ce sont des habitats solidaires apparus dans les années 90, qui prônent la mixité des âges contre la ségrégation (des «jeunes» entre eux, ou des «vieux» entre eux dans les EHPAD). On distingue deux types d'habitats intergénérationnels :

- Plusieurs générations vivent dans le même immeuble, avec des « quotas » selon l'âge, la situation socio-professionnelle, la situation familiale et l'état d'autonomie. Dans ce dispositif, un immeuble intègre 3 appartements d'étudiants, 3 appartements de couples et 3 appartements de personnes âgées, plus 2 appartements pour personnes handicapées. En pratique, ce type de formule n'est pas si simple à mettre en place car les besoins et les goûts des habitants évoluent avec le temps.
- Deux générations sous le même toit : un étudiant et une personne âgée. Un étudiant est hébergé gracieusement chez une personne âgée moyennant de menus services : courses, petits bricolages, présence régulière auprès de la personne âgée. L'association Ensemble2Génération a mis ce principe en place avec succès depuis une dizaine d'années en Île-de-France, où les prix des logements sont trop élevés pour les étudiants et où vivent beaucoup de personnes âgées seules. Ainsi, chacun est gagnant-gagnant, et de véritables amitiés se tissent.

#### La quatrième forme d'habitat est l'habitat partagé :

- L'habitat kangourou, très original et très peu pratiqué en France. Il s'agit de plusieurs générations d'une même famille dans le même immeuble, ce qui favorise les solidarités intrafamiliales.
- L'accueil familial, très développé dans la petite enfance, mais peu pour les personnes âgées.
- La colocation, entre étudiants, ou entre seniors, ce qui permet de mettre en commun les charges de la vie courante tout en bénéficiant d'une vie sociale attrayante.

#### La cinquième et dernière grande forme d'habitat est l'habitat « autogéré » :

elle est très marginale et amenée à se développer. Il s'agit d'habitats créés à l'initiative des citoyens, par exemple par des personnes âgées qui anticipent leur dépendance future et qui décident de se regrouper à l'image des « Babayagas » à Montreuil. Le principe repose sur un même immeuble entier autogéré par les habitants, partageant les rôles du syndic, la négociation avec le bailleur, des services croisés...

Dans ce contexte, les interventions des assistantes de vie seront amenées à évoluer avec les nouvelles formes d'habitat - regroupé, autogéré et/ou partagé -, ce qui nécessitera de faire évoluer l'organisation de leur travail, leur suivi, leurs formations et plus généralement, la valorisation de leur métier.

**Bernard Monteil :** Merci beaucoup, je vous propose de passer tout de suite à la vidéo du cinquième débattre, Anne-Marie Lavarde.

## Anne-Marie Lavarde

*Psychologue de formation*

Bonjour à toutes et à tous.

Dans un premier temps, je vais me présenter très brièvement. Je travaille actuellement au laboratoire LADYSS (Laboratoire des Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces) qui est une UMR CNRS. Auparavant, mes activités de recherche étaient menées au sein du Laboratoire de Psychologie Sociale et Environnementale (UMR CNRS). Ces deux laboratoires de recherche CNRS s'intéressent à l'environnement à plusieurs échelles, - locales, urbaines, rurales - et l'habitat (et le domicile) y sont interrogés.

Mon domaine de spécialité est la psychologie sociale et clinique, au départ. Mes problématiques de recherche interrogent le lien social saisi dans ses dimensions temporelles (le parcours de vie), spatiales (territoires humains et infrastructures institutionnelles) et mentales (études des représentations sociales du groupe étudié).

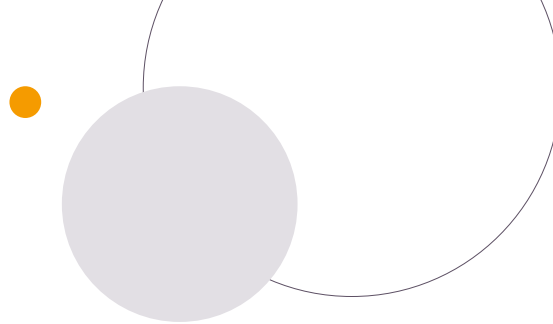
Cette présentation très succincte m'amène à vous proposer dans un deuxième temps, une grille de lecture (questionnement) en partant du contenu des textes présentés et soumis aux débats.

**Le premier constat montre qu'il est très difficile de définir et de questionner le domicile en général car c'est un terme qui est polysémique. L'objet « domicile » est saisi de différentes manières suivant le point de vue des contributeurs (juridique, économique, ethnologique, etc.). En filigrane, nous voyons se profiler différentes approches du domicile :**

- **Le domicile comme lieu et comme espace vécu.** Mes collègues géographes considèrent le domicile comme un lieu, une position dans l'espace, une position qui peut d'ailleurs devenir familière. Cependant, le domicile (on le lit bien dans les textes) est aussi un espace de vie, un espace constitué par l'entourage objectif d'un individu ou d'un groupe d'individus qui vivent dans cet espace. Le domicile devient alors un espace de vie, un espace vécu (Fischer, 1981).

- **Une autre dimension considère le domicile comme un construit social.** Cela renvoie à ses différentes fonctions déclinées dans l'espace. En psychologie environnementale, Moles et Rohmer (1972, 1977) ont distingué différents espaces fonctionnels comme le domicile. Du point de vue de la psychologie sociale de l'espace, Gustave-Nicolas Fischer (1981) montre qu'il existe une spatialité des structures sociales et une sociabilité des structures spatiales. Ce point de vue est intéressant pour ce qui nous occupe dans cette conférence de consensus. Revenons sur le concept d'espace vécu. Il y a trois dimensions dans l'espace vécu : un enracinement qui crée une individualité, une appartenance et une habitabilité. Certains espaces sont acceptés et d'autres sont refusés. On peut se demander pourquoi en termes de contrainte ou de liberté.
- **La notion de territoire** est une autre dimension importante du domicile qui se retrouve presque systématiquement dans tous les textes. Le concept de «territoire» est devenu une catégorie de «pensée banale», mais qui a été beaucoup conceptualisée. Qu'est-ce qu'un territoire ? C'est un environnement physique et social constitué de groupes et/de communautés de vie. Cette notion de «territoire» est au centre de mes travaux de terrain. En exemple, quand je vais au domicile des familles afin de comprendre, par exemple, comment s'organise l'articulation vie familiale/vie professionnelle ou quand je mène un entretien avec des femmes qui vivent en institution sociale (résidence sociale) pour un temps déterminé ; le terrain de recherche est alors considéré comme un «domicile territoire» de groupes et de communautés où les modalités de la relation à autrui sont prises en compte. En tant que psychologue sociale et pour la plupart des chercheurs qui ont travaillé dans ce sens, il n'y a pas de territoire physique considéré seul, mais il est approché comme un cadre, une infrastructure institutionnelle, que ce soit une résidence sociale, un CHRS<sup>(106)</sup>. Au sein de ces territoires vivent des populations «précarisées» ou pas, d'ailleurs (je n'aime pas trop ces catégorisations !). Ces territoires sociaux sont publics ou semi-privés. Parfois, certaines personnes ne sont plus du tout dans un territoire et sont sans domicile. Cependant, elles reconstruisent souvent un territoire à elles dans la rue. Le territoire peut aussi être mental et appréhendé à partir d'une représentation sociale ou des images mentales produites par l'individu en lien avec l'endroit où il vit ou avec l'endroit où il interagit avec des «gens». Le territoire est alors approché dans les travaux de recherche comme une représentation sociale, au sens académique du terme (Moscovici, 1984 ; Jodelet, 2008 ; Rouquette, 2009).

(106) Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).



- Une autre approche m'intéresse aussi en psychologie sociale environnementale, c'est la notion de dynamique psychosociale territoriale. Dans cette perspective, ces questions concernent «l'habiter» : habiter chez soi ou dehors, c'est aussi s'installer dans une dynamique d'«habitabilité». Ainsi, je fais appel au concept de «chez-soi», de Perla Serfaty Garzon qui a publié *Chez-soi. Territoires de l'intimité* (2000). Ce titre évoque le concept d'intimité (*intimacy*) qui, en psychologie environnementale, renvoie à la sphère privée et plus particulièrement au concept de propriété privée (*privacy*) et d'identité de lieu (Proshansky, 1973 ; Smith, 1994). Ces concepts et théories associées ont «traversé l'espace et le temps», mais nous aident à comprendre ce qui se passe dans l'interdépendance entre l'habitat et tous les aspects de la vie sociale. Le «chez-soi» est un concept qui a du sens, mais qui est différent de celui de domicile car il renvoie à la dimension personnelle et privée de l'habitat.

En psychologie clinique, Janine Palmade (1970) interroge l'interaction entre le corps et l'habitat. Comment l'habitat peut-il dialoguer avec «l'identité corporelle» ? Je ne détaillerai pas ces aspects trop analytiques.

Je vais pour ma part, revenir sur les points de vue de la psychologie sociale environnementale qui s'intéresse aux interactions entre l'environnement physique et social dans ses dimensions spatiale et temporelle.

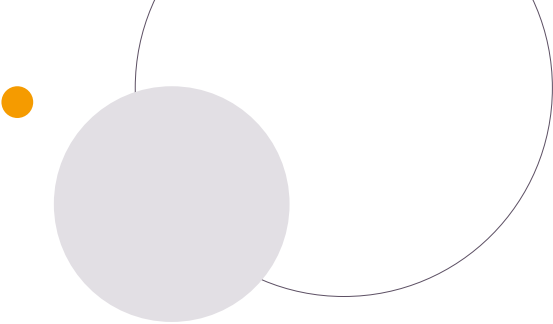
#### **Deuxième constat : une deuxième question m'a été posée : «Qu'est-ce qui fait sens ou qu'est-ce qui correspond à l'appréciation que j'ai du domicile ?»**

Vous l'avez bien compris, je me réfère au domicile à plusieurs niveaux qui renvoient à plusieurs concepts. On ne parle pas de la même chose quand on parle de domicile, d'habitat ou de maison. Qu'est-ce qui fait sens pour moi dans les recherches compréhensives que je mène ? Je cherche à savoir «comment cela marche» pour essayer de comprendre ce qui se passe, donc je m'intéresse au «comment» et moins au «pourquoi». Je suis dans une attitude de recherche compréhensive.

J'ai donc apprécié la question «Qu'est-ce qui fait sens ?» car c'est une invitation à comprendre et explorer le domicile comme un «processus complexe». C'est ainsi croiser plusieurs approches :

- L'approche théorique de l'écologie du développement humain qui est à la fois une approche développementale et une approche sociale (Bronfenbrenner, 1979). Ce psychologue américain montre l'importance du contexte et évoque le concept d'identité en contexte et de transition. Le modèle théorique de Bronfenbrenner (1986) distingue le microsystème, le méso-système ou exo-système. C'est un modèle imagé en cercles concentriques.

**Le microsystème** : la famille dans ce qu'elle a de plus fondamental ; les rôles et les attentes de chacun de ses membres.



**Le méso-système** : ce sont plutôt les interactions entre le microsystème familial et le travail. Ce niveau est évoqué dans les textes.

**L'exo-système** : ce sont les événements qui arrivent et qui peuvent affecter un individu, en positif ou en négatif, et ces événements ont eu des répercussions sur la manière d'agir et d'évoluer.

Cet auteur évoque aussi le **macro-système** qui renvoie à l'ensemble du contexte global.

En résumé, les mots clés sont : approche théorique du développement humain, importance du contexte, contexte spatial, institutionnel, relationnel. Le contexte spatial peut être un hébergement temporaire ou fixe, une structure collective ou individuelle. S'agissant du contexte institutionnel, je fais référence à la notion de cadre, de règles qui déterminent aussi des comportements. Dans le contexte relationnel, se déclinent des manières d'agir ou d'être en relation avec les autres (on peut aussi considérer l'entrée par l'étude des réseaux sociaux). Je vais illustrer mes propos en évoquant le domicile de transition comme celui d'un hôtel social où j'ai mené une recherche qui m'a permis de comprendre en quoi ce logement de transition pouvait être l'objet d'un choix (pour certaines catégories de femmes) lié à la construction identitaire des personnes (Lavarde, 2005, 2013).

- Le concept de transition (Baubion-Broye, 1998) est pertinent ici car il permet de comprendre comment les individus « réaménagent leur manière de vivre en situation » lors des changements environnementaux du parcours de vie (entre autres). Quand il y a des changements d'usage, le domicile bouge aussi. Les déménagements sont des moments de réorganisation qui sont parfois des moments difficiles, des passages, une facette de l'identité individuelle est interrogée. On voit donc que le domicile peut être intéressant à approcher comme un environnement de transition. Ces périodes de changement spatial et temporel invitent l'individu à donner du sens à son nouvel environnement. Ceci contribue à construire son identité sociale ou personnelle.

En résumé, le domicile peut être approché comme un concept en transition parce qu'il a besoin aujourd'hui d'être clarifié et identifié. Notons beaucoup d'hétérogénéité dans les définitions émanant des textes soumis à notre lecture. Nous avons remarqué le besoin de se référer à des concepts différents pour le définir. Est-ce une question d'échelle, une question d'échelle temporelle, une question de niveau d'analyse ou de représentation sociale du domicile ?

Au sens académique du terme, la représentation sociale du domicile génère aussi des pratiques sociales en lien avec cet objet (Abric, 1994). Donc le débat portant sur le domicile s'inscrit aussi dans une dimension politique et sociale.

Pour terminer, ce qui m'intéresse ici, c'est le mot consensus qui est vraiment une manière démocratique d'exprimer nos avis et points de vue en débattant sur le thème proposé (Moscovici et Doise, 1992). Le consensus permet de confronter les postures par une mise en lumière des différents types d'argumentation qui alimentent les interactions et les relations sociales avec pour objectif l'expression

de ces différences de regard. Nous venons tous d'horizons différents, nous avons des statuts professionnels différents, « les représentations des uns ne seront pas celles des autres », mais je pense qu'il serait intéressant de construire ensemble, lors de cette rencontre, le domicile comme un processus complexe issu d'une démarche de consensus, afin de mieux le définir, l'illustrer ou l'habiter.

#### **ANNE-MARIE LAVARDE, ÉTANT PRÉSENTE, A PU COMPLÉTER SON INTERVENTION LE DEUXIÈME JOUR.**

Bonjour à tous,

Nous venons d'horizons un peu différents. Mon domaine disciplinaire est la psychologie sociale et la psychologie clinique. Le terrain de mes travaux de recherche est celui des associations où je rencontre différentes catégories de personnes, des familles aussi. Cela fait « sens » quand on parle du « domicile ». J'ai souligné trois points qui me paraissent importants.

Comme il l'a été dit à plusieurs reprises, à la lecture des textes, on « sent » qu'il y a plusieurs définitions du domicile qui ont des spectres différents et qui recouvrent effectivement différentes attributions, différentes fonctions qui s'inscrivent à un niveau individuel ou à un niveau collectif. On voit bien que le domicile peut être approché suivant la façon dont on ouvre la porte du domicile : si c'est le lieu de vie, de passage ou même si l'on n'a pas ou plus de domicile.

Ce qui m'intéresse particulièrement est la notion de domicile comme territoire. C'est un concept qui a beaucoup été développé en psychologie sociale et environnementale dans la mesure où il fait le lien entre une dimension spatiale, physique, à plusieurs niveaux : local ou environnemental plus large croisé avec une dimension temporelle. Pour moi, c'est fondamental parce que cela permet d'éclairer la réflexion sur ces deux dimensions qui renvoient à un territoire à la fois de groupes et de communautés, mais un territoire qui s'écrit aussi dans le temps dans la mesure où il peut y avoir intervention et changement. Le changement peut aussi être spatial, temporel et c'est pour cela que dans la vidéo, je me suis beaucoup intéressée à ces changements qui, au niveau du domicile, peuvent être définis comme des transitions.

Le concept de transition, au sens tout simple (dire qu'on est en transition), signifie que l'on est en passage, en évolution, en apprentissage ; je trouve que la notion d'apprentissage est le fil conducteur du « parcours de vie ».

- Le territoire physique ;
- Le territoire social (niveau des relations sociales où l'on observe différentes manières d'être en lien avec les autres (que ce soit au niveau de la famille avec les siens ou avec les autres qui viennent au domicile) ;

- Enfin, et là j'insiste parce que c'est vraiment mon domaine de prédilection, le territoire mental. Que cela veut-il dire ? Il ne s'agit pas de faire de la psychologie, je ne suis pas là pour cela, pour faire des investigations, pas du tout, mais j'attire l'attention sur la notion de représentation qui est à la fois individuelle (mentale) et sociale.

On le voit d'ailleurs dans la manière de « parler » du domicile au travers des textes soumis au débat. On parle de « la manière dont on le pense », dont « on se le représente » et dont on en a envie d'en parler puisque l'on a réfléchi sur cet « objet ». Chacun a une manière tout à fait expérientielle de l'évoquer. C'est une représentation experte, c'est aussi une représentation sociale qui est déterminée par le milieu-groupe social d'appartenance. On appartient à des communautés de vie, que ce soit dans nos familles, dans le travail. Cette notion de représentation sociale a été beaucoup développée parce que c'est une manière de penser, de voir et d'agir les « objets » du monde qui nous entoure. Comme on le dit d'une manière un peu imagée : « les représentations des uns ne sont pas celles des autres » et l'on voit bien que sur le terrain, les personnes rencontrées ont une façon de voir, de dire et de défendre leur territoire qui est en lien avec leur manière de penser et d'agir sur ce territoire. Quand je me rends sur ces territoires de vie, j'ai moi-même une autre façon de voir, de penser ce territoire et d'y d'agir.

Toute la question est là – et c'est pour cela qu'il est pertinent d'essayer de faire « consensus » parce que forcément notre identité sociale et professionnelle fait que nous ne voyons pas les mêmes choses de la même manière. C'est vraiment quelque chose que je développe dans mes manières de « faire de la recherche » avec les associations. Il s'agit alors d'une démarche de co-construction de la problématique avec tous les partenaires et non pas d'une méthode classique où le chercheur vient sur le terrain, écoute et repart. J'ai l'impression que la co-construction est un peu l'esprit de cette conférence de consensus, c'est pour cela que cela m'intéresse.

#### **Bibliographie des références citées à retrouver en annexe.**

**Bernard Monteil :** On a pris beaucoup de retard. Je propose à André Montes de nous rejoindre. Je vais demander aux deux derniers débatteurs de synthétiser s'ils le peuvent pour que nous puissions avoir un temps de réflexion et d'interaction entre nous.

## **André Montès**

*Vice-président FEPEM de la région Poitou-Charentes, Président du Conseil de perfectionnement pour le développement et la sécurisation des Certifications Professionnelles*

J'ai lu avec grand intérêt les douze contributions qui m'ont été accessibles très récemment. Parmi ces douze, j'en ai retenu quatre qui m'ont permis d'approfondir ma réflexion sur un certain nombre de points : celle de Jean-Paul Finot concernant la question 1, de Mélanie Tocqueville concernant la question 2, d'Isabelle Puech sur le domicile, lieu de domination par excellence – ce qu'elle a écrit m'a énormément intéressé, je voulais la remercier et la citer au cours de mon petit propos, enfin celle de Christèle Le Basser qui m'a apporté tout ce que j'attendais au niveau du domicile traité sous l'aspect juridique. Je remercie donc vraiment ces quatre contributeurs de m'avoir éclairé.

Je vais commencer par citer Christèle Le Basser qui a tenté de définir les aspects du droit dans les définitions actuelles. Je trouve cela extrêmement intéressant, j'en profite pour dire que le droit du travail donne un certain nombre de droits aux salariés, de droits à l'employeur, en particulier à celui qui habite le domicile. Je voudrais attirer votre attention sur ces droits qui doivent être mis en vis-à-vis avec les devoirs : les devoirs du particulier employeur et les devoirs du salarié. Cela va être le leitmotiv de l'ensemble de mon intervention, je trouve que dans l'ensemble des contributions, vous avez tous – ce n'est bien évidemment pas une critique – parlé de la formation du salarié, mais vous avez très peu évoqué la formation du particulier. Je sais bien que le particulier se forme ou ne se forme pas, c'est sa liberté, mais je trouve dommage que nos institutions – ici représentées – ne s'intéressent pas à cela. Je reprends ma casquette d'origine. Avant d'être en retraite, j'étais dans l'Éducation nationale et j'ai pu notamment travailler avec de grandes entreprises qui réhabilitaient des logements. Cela recouvre un peu une analyse ou deux qui ont été faites sur le domicile et l'habitat. Dans cette étude, on avait montré que la meilleure réhabilitation de logements en termes thermiques venait se heurter aux habitudes des habitants. C'est inutile d'isoler si vous ne changez pas les habitudes des habitants. Si l'occupant continue à ouvrir sa fenêtre pour ventiler son appartement, vous perdez tous les avantages du renforcement de l'isolation thermique et de l'amélioration du système de chauffage.

En tant que particulier employeur, quand un salarié arrive chez nous, on change notre façon d'aménager notre logement, on n'attend pas la même chose de nos enfants, etc. Cet aspect doit être pris en compte dans nos qualifications et nos formations. Un certain nombre d'intervenants l'ont abordé, notamment le premier débatteur, mais je trouve qu'il serait intéressant de pouvoir travailler davantage là-dessus.

Pour revenir à ce qu'a dit Isabelle Puech, sur le domicile, « lieu de domination par excellence ». Elle a bien montré notamment que le domicile était un lieu

d'isolement. Enfin, elle a dit aussi que c'était un lieu où les salariés qui interviennent ont de l'indépendance, de l'autonomie et de la liberté. Je trouve que ces notions sont à mettre en avant nos travaux.

J'en arrive enfin à sa conclusion, où elle disait que «la dimension relationnelle et émotionnelle du travail à domicile peut être pour la salariée à la fois source de pénibilité physique et mentale, mais aussi de bien-être au travail, rendant difficile toute forme d'objectivation de la qualité de la standardisation du service». Enfin elle met en débat «des logiques de valorisation de compétences dans les référentiels de formation et des formes d'organisation du travail des salariés peu qualifiés». Je suis absolument d'accord avec cela, j'aimerais juste ajouter qu'il faut à tout prix s'occuper des conditions de formation des employeurs, il est anormal que l'on ne traite que d'un cas et pas de l'autre.

Dans le monde de l'éducation, plusieurs spécialistes des sciences de l'éducation, tels que Philippe Meirieu, le plus connu, utilisent le concept d'altérité asymétrique. Cela fait très culturel, mais il n'empêche que je trouve que cette notion doit être interrogée dans notre conférence de consensus pour essayer de définir réellement les relations qu'il y a entre le salarié et son employeur au sein du domicile. Je trouve que cette altérité asymétrique, il y a bien un échange, mais cet échange n'est pas symétrique et je crois que cela vaudrait le coup de réfléchir à tout cela.

**Bernard Monteil :** Merci beaucoup pour ces points de synthèse parfaitement clairs. Je vais donc passer la parole au dernier débattre, Jean-Rémy Acar.

## Jean-Rémy Acar

*Directeur général de la FEPEM*

Malheureusement, je suis le dernier à parler, en tout cas dans cette séquence. Merci aussi à André Montès, parce que depuis que Mélanie m'a confirmé que j'intervenais, c'est-à-dire il y a une petite heure, je cherchais quelle était la question par laquelle commencer. André m'a donné la clé.

Je serais aujourd'hui syndicat de salariés, le domicile m'intéresserait parce que j'y achèterais des troupes et qu'il faudrait que cela paye. Je suis aujourd'hui employeur, donc FEPEM, côté professionnel, mais employeur à titre particulier également.

Je me préoccupe de savoir comment je mobilise ces ressources, ces compétences, ce temps que je mobilise chez moi qui doit servir le bien-être de ma famille, donc moi, ma femme, ma famille, éventuellement mes proches et, cette conférence du domicile – pour qu'elle soit profitable de mon point de vue – doit permettre demain, peut-être en tant qu'employeur au domicile, de mieux

comprendre comment tirer parti, comment organiser la poursuite de la vie à mon domicile en intégrant dans cette réflexion le cas particulier des salariés du particulier employeur. Ce que dit André sur la responsabilisation, et donc la formation du particulier employeur, me semble être l'un des enjeux les plus importants de la réflexion que nous faisons avancer tous autant que nous sommes.

Après, sur ce qui s'est dit, j'ai l'impression qu'il s'est dit tellement de choses qu'il serait outrecuidant de tendre à ajouter quelque chose. J'ai aussi l'impression que plus on s'intéresse au domicile, plus il résiste. J'ai beaucoup apprécié l'intervention de l'économiste sur le sujet. L'économie s'intéresse au domicile, on a même tout un vocabulaire qui évolue pour rendre le domicile plus susceptible de jouer un rôle économique. Malgré cela, le domicile nous échappe. Je ne parle pas de l'intervention de Mme Lavarde qui était extrêmement parlante de ce point de vue. Les chercheurs cherchent. Les références qu'elle a citées datent toutes de 40 à 50 ans et le domicile est un objet merveilleux pour les chercheurs puisque c'est clairement inépuisable. Je pourrais prendre d'autres exemples, mais je trouve cette idée que plus on s'intéresse au domicile, plus il résiste est une idée qui mérite d'être creusée et effectivement, on en a quelques exemples récents avec la FEPEM, dans nos échanges avec les politiques. On voit bien que d'un côté, les politiques dans leur sagesse ont fait du domicile un lieu inviolable et que de l'autre, ils ne savent pas comment ils vont y entrer, mais ils ont un besoin presque irrépressible de faire la loi chez nous. Je dirais que c'est dans leur nature. Probablement, il est dans la nature du domicile, donc de nous, de résister dans la mesure du possible.

Le dernier angle qui paraît intéressant est celui de la domotique. J'ai entendu ce mot pour la première fois il y a exactement 30 ans, je me souhaite un bon anniversaire et à la domotique aussi parce que ce sont 30 ans d'échecs sachant que l'on a mis 30 ans pour – je pense –, commencer à comprendre que la domotique n'est pas un marché. Dans le meilleur des cas, il y a des business derrière, mais la domotique en tant que telle, je pense que le mot a d'ailleurs vécu, on a tout tenté et ce qui a marché n'était absolument pas prévu pour marcher et tout le reste qui était prévu pour générer des profits, que je vous laisse imaginer, a échoué. Pour l'anecdote, j'ai entendu le mot «domotique» pour la première fois chez Somfy, une société qui développe des automatismes et qui était à l'époque spécialisée dans les stores et qui a créé la première petite girouette qui prenait le vent avec un microprocesseur : quand le vent forcissait, la girouette déclenchait la remontée automatique du store. On était bien dans l'aspect domotique. Simultanément – et cela, c'est pour Erwan –, j'ai contribué chez Tefal au lancement de la première balance électronique. Tefal ne fabriquait que des poêles et ils ont débarqué sur ce marché avec une gamme de balances électroniques dont le modèle le plus luxueux parlait. Quand je montais dessus, effectivement elle me disait en 1985 : «Vous avez pris 200 grammes». Elle ne me proposait pas de menu. Tout cela pour dire que si l'on saute les étapes, la domotique a tenté d'investir le domicile. Je ne vous parle pas du premier réfrigérateur connecté avec écran Internet qui effectivement mettait en relation le poids des aliments rangés et le magasin, c'est-à-dire que quand il n'y avait plus d'œufs dans le casier à œufs, il pouvait passer une commande via Internet



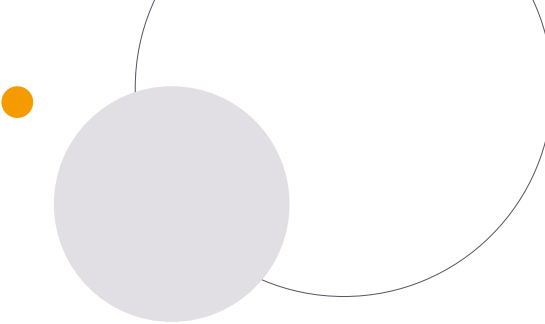
directement au magasin. Échec retentissant. Pas tout à fait retentissant puisque personne n'en avait entendu parler, mais cela fait 15 ans. C'est en 2000 que Whirlpool, première société mondiale, lance cela comme un produit phare et six mois après, le projet est plié, le domicile avait résisté. On n'a pas aujourd'hui, autant que nous sommes, de réfrigérateurs connectés et pourtant, cela existe.

Encore trois ou quatre points. J'ai beaucoup aimé l'image du clochard et de sa bouteille de vin parce que là, au moins, je commence à voir ce qu'est le domicile. Sinon, depuis je suis un peu perdu, mais au fond, le clochard, sa bouteille de vin et ce qu'ajoutait Jean-Paul tout à l'heure, un lieu, la rue et un moment, c'est le moment où j'ai décidé de boire la bouteille que j'ai achetée aujourd'hui. Tout cela fait un domicile, cela fait une bulle, cela fait quelque chose, j'entame une nouvelle relation à moi-même dans un endroit que j'ai choisi, au moment que j'ai décidé. Cette image me laisse penser que le domicile est d'abord le lieu de la relation, de la relation à soi-même et par extension, de la relation conjugale, de la relation familiale, de la relation amicale et puis après, au-delà du domicile, des interactions avec un environnement social, politique et autres, professionnel évidemment.

La deuxième idée qui me vient à l'esprit est le domicile à la fois protecteur et facteur d'adaptation. Je suis protégé chez moi comme le clochard se protège en buvant sa bouteille. Il y a une volonté de s'isoler, de se mettre à l'abri finalement d'un certain nombre de menaces, et de changements qui peuvent être perçus comme menaçants, et mon domicile est aussi l'endroit où je peux me retirer en moi-même pour faire abstraction au moins pendant un temps de ces menaces. Simultanément, c'est mon domicile qui accompagne un certain nombre de changements et qui favorise ces changements. Quand nous avons eu ma femme et moi notre deuxième et troisième enfant, nous sommes passés d'un à trois par le miracle des jumeaux ; heureusement que l'on a changé de domicile. Le fait de choisir un autre domicile pour un domicile plus grand a rendu possible la poursuite d'une vie familiale qui évidemment ne l'aurait pas été sans cela. Adapter le domicile, faire en sorte que le domicile anticipe sur les évolutions, c'est utiliser le domicile comme un facteur pour accompagner les mutations auxquelles nous sommes confrontés individuellement, mais qui peuvent être aussi des mutations qui concernent beaucoup plus largement nos concitoyens.

Le dernier point qui me paraît important est la permanence. Je crois que c'est Jean-Paul qui a conclu en disant que le domicile devient ce qu'il a toujours été. Avec mon esprit caustique, j'ai ajouté « Si c'était pour en arriver là... », mais tout ça pour ça, le domicile est toujours là et moi avec. Ce n'est finalement pas rien. Cette notion de permanence s'oppose à ce qui a été dit par ailleurs, le domicile serait traditionnel, mais non, le domicile est toujours là. Il est traditionnel en ce sens qu'au fond quand on se met dans une perspective de quelques dizaines d'années, on n'a pas l'impression que les choses changent très vite, mais c'est justement la grâce du domicile d'être au fond à l'image de celui qui l'habite, c'est-à-dire que l'individu, l'être humain a besoin d'une permanence.

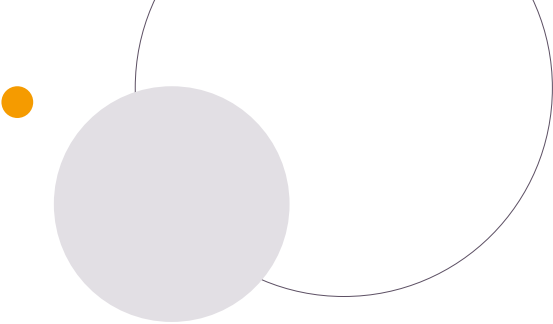
Au fond, ce sont quelques idées pour dire que si demain – et je reviens à la question initiale de voir comment mon rapport au domicile peut m'aider à



anticiper j'espère la poursuite d'une vie longue et heureuse, mais en tout cas, comment optimiser les ressources que je mobilise en particulier dans une relation d'emploi – je me dis au fond que la permanence du domicile s'oppose à la frénésie économique qui voudrait faire du domicile quelque chose de lucratif. Elle s'oppose – on l'a dit tout à l'heure –, à rendre le domicile intelligent. Ce n'est pas très aimable pour le domicile. Je pense d'abord que le domicile est là depuis suffisamment longtemps pour que l'on puisse considérer qu'il a sa propre intelligence. Au fond, l'intelligence du domicile, c'est l'alien. Encore une fois, je me sens chez moi à mon domicile et mon domicile est à mon image d'une certaine façon. Dans la nécessité aujourd'hui de tenir compte du fait que dans le domicile des choses se jouent sur un autre temps, il y a des choses qui relèvent du temps long et qui, effectivement, ne sont pas compatibles, mais sont probablement constituées d'une proposition saine à la frénésie des temps que nous vivons, à l'accélération des révolutions technologiques.

L'accélération des révolutions technologiques, on n'en peut plus. J'ai perdu mon téléphone il n'y a pas longtemps, c'est changer d'OS comme on dit aujourd'hui, c'est juste une guerre. Windows a planté mon PC dans la foulée, c'est la loi des séries. Rétablir Windows et remettre toutes ces petites icônes à la place – je ne vous parle pas des messages à ranger dans une douzaine de boîtes aux lettres – c'est juste un travail de forcené. On a besoin du temps long et on ne peut pas aborder le domicile sur un mode strictement économique qui est un mode aujourd'hui du temps de plus en plus court.

Je tire une deuxième conclusion. Au fond, le domicile, c'est la dimension individuelle qui s'oppose à des politiques publiques, à une économie qui est collective par construction, voire collectiviste dans certains cas. On est dans une dialectique – je ne veux pas laisser penser que quand on fait des expérimentations au domicile ou avec des gens à leur domicile, on serait forcément dans du cas par cas, mais nous ne sommes pas systématiquement tous pareils, voilà les grandes catégories de logements entre lesquelles il va falloir choisir, on est dans un échange parce qu'on rentre dans une dimension individuelle. Les politiques l'ont bien compris, le concitoyen à son domicile, c'est un problème de démocratie. C'est parce qu'il existe et qu'il est chez lui qu'il peut décider de voter ou non, de soutenir tel type de politique ou pas et qu'il va accepter au fond une négociation que l'on va qualifier de politique. Tout cela pour dire que la modélisation du domicile telle qu'on pourrait l'aborder sur un plan philosophique, scientifique ou économique ne me semble pas aujourd'hui possible et encore moins souhaitable, qu'à l'arrivée, le rôle que nous jouons – on va dire entre IPERIA, la FEPEM, les personnes qui cherchent, qui étudient, qui travaillent avec nous autour de cette convention de consensus –, s'inscrit bien là où on peut probablement rendre des choses possibles sans tomber ni dans l'écueil économique ou politique d'un côté et sans pour autant investir et mettre sous tutelle d'une manière ou d'une autre le particulier employeur et son salarié. On est dans le champ de la formation, on est dans le champ de l'usage, de la création d'habitudes, de la responsabilité et je pense que c'est un chemin sur lequel je vous souhaite de poursuivre.



## Richard Wittorski

*Professeur des universités en formation des adultes, spécialiste des questions relatives aux rapports travail-formation et à la professionnalisation*

**INTERVENTION RÉALISÉE LE LENDEMAIN, APRÈS PRÉSENTATION DU PROJET DE TEXTE DE CONSENSUS (VOIR CHAPITRE SUIVANT), MAIS RAPPORTÉE DANS CE CHAPITRE POUR DES RAISONS DE COHÉRENCE.**

Bonjour à toutes et à tous. Je suis professeur spécialisé plutôt sur les questions de rapports travail-formation, formation par alternance, de professionnalisation et je vous remercie de m'accueillir parmi vous. J'ai beaucoup aimé la présentation du texte. À partir de là, j'avais prévu de dire des choses que je vais dire assez rapidement.

Je voudrais partir de la présentation parce que je ne suis pas un spécialiste du domicile bien sûr, comme sans doute beaucoup d'entre vous, et je voulais interroger la question du domicile avec mes propres lunettes, c'est-à-dire mon intérêt pour les questions liées à la formation, aux apprentissages et à la professionnalisation.

En y réfléchissant, mais aussi par rapport ou à partir de la présentation faite à l'instant du texte provisoire, je trouve que la question du domicile est un beau sujet parce que c'est probablement le principal lieu de la principale fonction de construction de soi. Je voudrais l'aborder sous la forme des apprentissages ; pas tellement des apprentissages scolaires (on pourrait dire que l'apprentissage est d'abord une question scolaire, le collège, le lycée, l'université, etc.) mais des apprentissages que l'on développe au fil de l'activité. Il y a probablement là une question intéressante.

Si le domicile correspond à un moment important pour nous en termes de quantité de temps, c'est sans doute aussi un moment important, de manière significative, dans la construction des apprentissages : pas seulement les premiers apprentissages en termes de socialisation, de transmission – j'ai vu que cela avait été évoqué tout à l'heure –, de transmission de valeurs, d'éléments identitaires, etc., mais aussi la construction de nouveaux apprentissages qui n'existaient peut-être pas.

Je voudrais faire un lien – c'est pour cela que j'ai beaucoup apprécié la présentation et merci de me laisser intervenir après – et partir du point concernant les changements qui touchent le domicile : les nouvelles technologies, les nouveaux liens sociaux, la structure familiale qui bouge, les mobilités, les nouvelles formes de prise en charge de la santé, etc.

Tous ces changements occasionnent forcément des activités un peu différentes par rapport à celles auxquelles nous avons été habitués : les membres du domicile doivent faire un peu autrement certaines choses qu'ils faisaient auparavant, ou faire des choses nouvelles. Du coup, si l'on a une définition assez

large de l'apprentissage comme étant la transformation d'habitudes, d'activités, de façons de faire et pas seulement de l'apprentissage de savoirs, il y a des apprentissages qui se développent au fil de l'activité et donc, sans doute plus qu'avant, la question des apprentissages est un enjeu au vu des changements.

Si l'on considère que le domicile, les fonctions du domicile – c'est mon point de vue, on n'est pas obligé de le partager – sont relativement stables, on considère que l'on est dans une logique de transmission. S'il y a des changements, on est dans une logique de transformation et de nouveaux apprentissages.

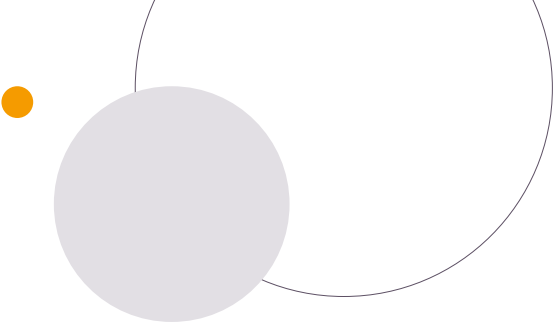
Du point de vue de l'enjeu social ou sociétal, il y a peut-être aussi la question du développement, de la reconnaissance de ces apprentissages à un certain moment, et notamment en lien avec la validation des acquis d'expérience qui existe depuis quelques années.

**Je voudrais reprendre peut-être deux ou trois points de façon un peu plus systématique. Je voulais d'abord dire que j'ai lu les textes des contributeurs et que mon premier réflexe a été de préparer pour aujourd'hui et d'une certaine façon, c'est bien qu'il n'y ait pas eu d'enregistrement de ma présentation parce qu'elle aurait peut-être été un peu décalée en ce que je faisais le lien entre le domicile et le rapport entre salariés et particuliers employeurs.** On est très nettement sur la question du domicile, donc j'ai refait un peu ma copie hier soir. Je voulais développer plusieurs points.

Le premier est qu'il y a peut-être – c'est en réaction –, adhésion et peut-être petite nuance par rapport à des textes produits – de mon point de vue, bien sûr, toujours –, concernant l'usage du mot « domicile ». En y réfléchissant et en lisant les textes, je pense qu'il y a au moins trois significations du mot « domicile » :

- le domicile en tant que désignation sociale, vous le savez et cela a été noté, c'est l'adresse sur les documents officiels ;
- le domicile comme lieu physique. On avait évoqué hier la question de l'habitat, cela peut parfois se réduire au lieu d'habitation ;
- le domicile comme investissement affectif, émotionnel, relationnel. On est moins alors dans la désignation sociale que dans le rapport que l'on entretient au lieu. Le lieu est aussi composé de personnes, de passé, d'histoire, de projections éventuellement. Je ne sais pas s'il est utile de faire apparaître cela, mais il y a le domicile construction sociale et le domicile rapport subjectif.

On voit bien qu'il y a des caractéristiques singulières s'agissant du rapport que l'on entretient avec le domicile, cela a été dit, je l'ai relevé dans les textes et cela a été redit ici. Je ne vais pas faire de redite, mais l'idée d'un refuge, d'un espace privé et non public avec une charge affective souvent importante, sanctuarisé, cela a été dit tout à l'heure. Je ne vais pas reprendre tous ces éléments qui me semblaient quand même être des conditions particulières par rapport à des situations professionnelles par exemple, ou d'autres situations dans lesquelles on pouvait être insérés et dans lesquelles on peut déployer une activité.



Le troisième point que je voulais développer est le point le plus important pour moi. C'est la question des fonctions remplies par le domicile et je voudrais faire le lien entre fonction, activité développée et apprentissage construit ou produit à l'occasion de ces activités pour remplir cette fonction.

Il y a des fonctions traditionnelles. J'ai repéré cela dans plusieurs textes :

- fonction de socialisation : on apprend à devenir, à se construire comme enfant, adolescent, membre de la famille, etc., on apprend des rôles sociaux sans doute ;
- fonction de transmission. Cela a été évoqué tout à l'heure ;
- fonction de soutien matériel, soutien en cas de problème de santé.

Il y a des fonctions un peu nouvelles. C'est lié à la rubrique changements proposée tout à l'heure, notamment en lien avec le travail, les nouvelles formes de travail, mais ce n'est pas tout à fait toujours nouveau. Le fait qu'il y ait une délégation plus forte de certaines fonctions assurées auparavant au domicile, je pense notamment aux emplois à domicile, à des fonctions qui étaient réalisées par des membres de la famille et sont plus qu'avant peut-être déléguées à des personnes extérieures.

Bref, l'idée que ces différentes fonctions – c'est en quelque sorte mon point d'appui, je ne sais pas s'il sera utile – nécessitent le développement d'activités, qu'elles soient nouvelles ou anciennes ou liées à des activités à développer, c'est-à-dire que l'on a des choses à faire et à transmettre.

On a des choses à faire pour transmettre, la transmission passe par des explications, par des gestes sans doute, par l'organisation de situations familiales au domicile et je me suis dit que ces activités sont forcément, si l'on a une définition large comme je le disais tout à l'heure des apprentissages, le support d'apprentissages. Elles sont l'occasion d'apprentissages, et encore une fois, pas tellement en lien avec les apprentissages scolaires qui ont souvent pour particularité d'être très formalisés et écrits. Beaucoup d'apprentissages se développent un peu dans l'indiscible de l'activité, de ce que l'on fait, de ce que l'on pense, des ajustements mutuels.

J'ai essayé de réfléchir à ce qui pouvait être spécifique à ces apprentissages et je me suis dit – un peu en essayant de regarder ma propre situation, ce n'est pas facile –, qu'il y a au moins sans doute quatre caractéristiques des apprentissages qui sont souvent «co-construits», c'est-à-dire qu'ils sont largement produits dans l'interaction avec les autres membres de la famille, alors que beaucoup d'apprentissages dans la vie professionnelle sont aussi en lien avec des situations, mais pas toujours collectives.

Je pense qu'au domicile, beaucoup d'apprentissages sont élaborés ensemble, donc des ajustements mutuels. C'est l'une des caractéristiques de ces

apprentissages. Ce sont des apprentissages très situés. C'est le dernier point, très en lien avec des situations particulières, des moments de vie, de fin de vie au domicile.

C'est un peu la double conséquence s'ils sont – comme diraient certains – très incorporés. Ce sont des apprentissages qu'on aurait sans doute du mal à dire si vous posez la question de ce que l'on apprend à son domicile. Je pense qu'on est à la fois rempli de ces apprentissages, mais aussi très étranger vis-à-vis de ceux-ci, comme d'autres dans la vie professionnelle, mais je pense que c'est vraiment une caractéristique de ce qui se joue au domicile. L'autre conséquence est qu'ils sont difficilement transférables.

Il y a eu dans les textes des propositions intéressantes, je voulais les reprendre et compléter. S'agissant de la nature des apprentissages, je pense qu'il y a bien sûr des compétences techniques, relationnelles, managériales sans doute, y compris en lien avec les autres membres qui sont dans le domicile et ceux qui y travaillent, éventuellement. Et aussi peut-être – je ne sais pas comment il faut les appeler –, mais des façons de concevoir les autres, les conceptions d'autrui ou des schémas de représentation. Des apprentissages ne sont pas liés à des façons de faire, mais à des façons de penser, penser les autres, les conceptions des autres, par exemple des conceptions sociales, des conceptions professionnelles. Tout cela doit énormément être travaillé au domicile, mais encore une fois de façon très incorporée aux situations.

La conséquence de ce point est de dire que si l'on regarde effectivement du point de vue de ce qui se passe au domicile et pas seulement la désignation sociale, on voit qu'il y a – à mon avis, en tout cas c'est une hypothèse –, beaucoup d'apprentissages qui se déploient, qui sont de nature culturelle, identitaire ou expérientielle et je me suis dit en allant un petit peu plus loin qu'il y avait sans doute un intérêt – je ne le ferai pas aujourd'hui, mais ce serait peut-être un chantier à ouvrir – d'utiliser des grilles et des travaux qui existent aujourd'hui pour essayer de mieux saisir ces apprentissages.

La question du domicile a été travaillée, mais pas forcément sous l'angle des apprentissages qui s'y déploient et là, on a pourtant des grilles d'analyse utiles pour les interroger et les identifier. Je ne vais pas en faire la liste, mais me sont venues spontanément trois ou quatre traditions de travaux. Je pense par exemple à l'ensemble des courants d'analyse du travail qui donnent des outils. Je pense particulièrement aux apprentissages incorporés. Des travaux intéressants existent sur cette idée que l'on apprend au fil de l'activité, ce ne sont pas des apprentissages très attachés aux situations, aux postures, aux affects du moment et souvent, on a beaucoup de mal à prendre de la distance ; et d'une certaine façon, a-t-on besoin de le faire ? Il est vrai que l'on est invité de plus en plus dans les situations sociales à le faire, mais peut-être pas forcément à domicile, sauf si on fait le lien avec la reconnaissance de certains apprentissages dans le cadre par exemple de la VAE et pour des raisons aussi de mobilité personnelle.

## 4) LE DÉBAT AUTOUR DES CONTRIBUTIONS LES ÉCHANGES AVEC L'ENSEMBLE DES AUDITEURS

On peut faire l'hypothèse que certains apprentissages développés au domicile sont tout à fait utiles professionnellement, encore faut-il pouvoir mettre le doigt dessus. Cela me semble être un enjeu de ces travaux.

Je pense aussi à des travaux plus largement puisqu'il y a toute une tradition de travaux qui se sont développés sur l'analyse de l'activité, les courants d'analyse de l'activité au sens large, pas seulement analyse du travail ; il y a toute une tradition depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle au sujet de l'analyse du travail. On connaît tous un certain nombre de choses. Et depuis à peu près une trentaine d'années, des travaux s'intéressent à l'activité au sens large, le travail n'étant qu'une activité. Ce qui se passe au domicile pourrait par exemple être étudié avec ces travaux.

Je pense aussi à tous les travaux sur l'autoformation, l'apprentissage des apprentissages informels, l'autodidaxie, ce sont des travaux intéressants pour interroger la question.

Et des travaux plus récents qui relèvent de ce que l'on appelle l'ergologie, proposés par Yves Schwartz notamment. L'idée que l'on peut regarder le travail comme étant un rapport entre le corps, les postures, une rencontre entre une personne, son histoire, une situation particulière. C'est une approche très clinique de l'activité, de ce qui se passe quand on fait quelque chose, que ce soit au travail ou dans d'autres situations.

Mon dernier point était de dire qu'il serait peut-être utile de se pencher sur ces apprentissages ; cela me semble en tout cas bien intéressant, notamment au service, à un certain moment, de leur reconnaissance, notamment en lien avec l'idée des mobilités.

**Bernard Monteil :** Merci beaucoup. Nous avons entendu énormément de choses avec énormément de richesse, beaucoup de points. À de nombreuses reprises, il vous est arrivé d'avoir envie de réagir, d'avoir envie de pointer tel ou tel aspect. Je vous félicite donc toutes et tous pour votre formidable capacité de résistance à la frustration. Nous allons maintenant ouvrir le débat à tous les gens présents.

**Bernard Monteil :** Nous allons maintenant ouvrir le débat à tous les gens présents. Je vais proposer aux tables de noter, dans ce que vous avez entendu – j'ai vu que vous preniez des notes –, les éléments sur lesquels vous pensez que demain matin, il faudra revenir pour qu'ils apparaissent dans le texte consensuel.

Je vous propose de pointer cela à vos tables, d'échanger, puis je demanderai à une personne par table de structurer et de faire remonter le produit de ces échanges dans notre débat. Enfin nous aurons une petite demi-heure de partage général sur ces différents points.

### La première table

**Le rapporteur :** Le domicile paraît être un socle d'aspect déterminant. Partons sur l'exemple du chef d'entreprise qui dans le cadre de son travail doit légiférer pour accueillir des salariés dans son entreprise. Cela paraît beaucoup plus complexe de faire la même chose dans le cadre du domicile. Cette comparaison nous a permis d'enchaîner sur la porosité du domicile puisque l'on constate de plus en plus que l'entreprise vient au domicile, mais aussi que le domicile va vers l'entreprise. Nous étions en train d'imaginer une entreprise qui fasse le lien entre les domiciles.

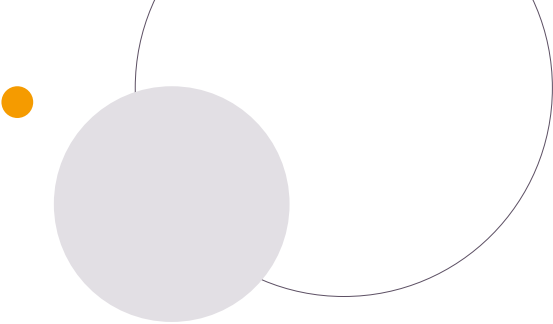
**Un membre de la première table :** La question, qui est une piste de recherche, enfin de débat, est la porosité entre les activités domestiques et familiales et les activités professionnelles. À titre d'exemple, j'évoquais l'idée que l'on pourrait imaginer une très grande entreprise avec des gens qui travaillent ensemble dans un réseau et qui travaillent en fait à leur domicile en étant connectés les uns aux autres. C'était un exemple. La question de fond est la porosité entre l'activité domestique et familiale et l'activité professionnelle.

**Le rapporteur :** Nous avons ensuite parlé du retour du domicile à ce qu'il a pu être avec plusieurs familles, plusieurs générations qui travailleraient et habiteraient sous le même toit et du droit qui ne suit pas cette évolution du domicile, alors qu'elle permettrait pourtant de stabiliser un peu la situation du domicile.

La complexité vient de l'intérêt de légiférer pour stabiliser le domicile et en même temps, le côté hermétique du domicile qui pose des difficultés pour légiférer.

Nous avons dit qu'il y avait des invariants au domicile, qu'un domicile restait toujours quatre murs avec sa décoration et des choses personnelles, mais qu'en même temps, les comportements au sein du domicile évoluent, notamment avec l'introduction des nouvelles technologies, mais aussi l'introduction des salariés du particulier employeur par exemple. La notion de domicile à la fois reste permanente et à la fois évolue.

Nous avons aussi évoqué la perte de la valeur du domicile puisque de plus en plus, avec les nouvelles générations, on est amené à beaucoup voyager suite à



des changements d'emploi ou familiaux. Comme on l'avait évoqué plus tôt, le smartphone qui contient maintenant toutes les informations dont on a besoin simplifie beaucoup ces changements au domicile et cela fait perdre un peu de valeur à ce domicile.

Nous avons évoqué en plus de cela la nécessité de recomposer un réseau social à chaque déménagement qui peut être aussi une question à soulever dans ces cas-là, tout en restant connecté avec les personnes que l'on a connues avant grâce aux nouvelles technologies.

Il y a aussi le rapport du domicile avec la culture puisqu'on parle de salarié du particulier employeur, on parle de personnes qui vont chez les gens et qui doivent respecter la culture de ces personnes. Nous avons abordé la question de la formation de ces personnes. Il est important de former les personnes qui vont travailler au domicile de l'employeur. Comme on l'a dit tout à l'heure, il est aussi important de former les personnes qui sont particuliers employeurs. Il faut former les personnes sur tous ces aspects, aussi au niveau du droit qui doit évoluer, au niveau des métiers et au niveau des nouvelles technologies. Il faut former les personnes sur tous les nouveaux aspects du domicile.

Je vais peut-être terminer sur la question de la domotique. On en a parlé tout à l'heure avec des débats contradictoires par exemple sur l'utilisation du smartphone qui permet beaucoup d'innovations au niveau domotique, qui permet beaucoup de nouveautés et de nouvelles choses au domicile, mais qui pose des problèmes. Nous parlions du cas des pannes de smartphone qui peuvent poser beaucoup de problèmes. Il faut aussi un accompagnement de la numérisation du domicile.

**Bernard Monteil :** Avant de passer la parole à une autre table, voyons les réactions à cela.

**Un intervenant :** Il faut peut-être ajouter la question du patrimoine. C'est un peu plus ma spécialité. Je parle de patrimoine culturel immatériel dans mes recherches, qui est la nouvelle catégorie de patrimoine créée par l'UNESCO et qui permet de classer tous les patrimoines qui ne sont pas tangibles. Par exemple, le repas gastronomique français a été classé à l'UNESCO, or je trouve qu'il y a une forte ressemblance entre ce patrimoine et le domicile puisque le domicile est avant tout un patrimoine familial que l'on peut transmettre de génération en génération, mais ce domicile évolue. Pour classer un patrimoine culturel immatériel, l'UNESCO exige que ce patrimoine soit toujours pratiqué, soit toujours remis à jour et évolue comme le domicile qui lui, continue d'exister dans sa forme globale, mais qui va évoluer avec l'introduction de salariés du particulier employeur et de nouvelles technologies.

**Un intervenant :** Je dirais bien une petite chose sur la porosité entre l'entreprise et le domicile. Dans un ouvrage édité par le Medef, il est dit qu'une étude anglaise a montré que les gens consacraient deux heures par jour dans l'entreprise à des activités exclusivement personnelles. Deuxième point, on voit

assez souvent des gens essayer d'importer un petit bout de domicile à l'entreprise avec les photos des enfants ou des napperons au crochet ce qui est d'ailleurs quelquefois ennuyeux pour l'image d'entreprise.

## La seconde table

**Bernard Monteil :** Passons à une autre table et réagissons. L'objectif en fin de journée est qu'il y ait débat même un peu déstructuré. Le temps de la structuration, c'est demain.

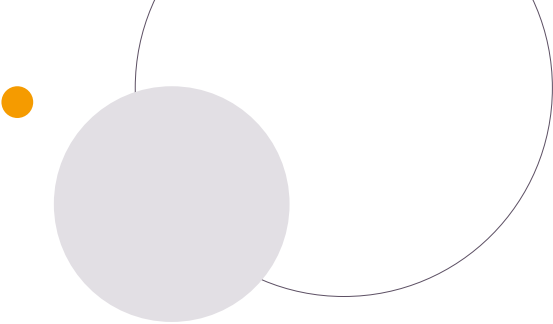
**Le rapporteur :** Ils m'ont laissé la parole. C'est un grand risque et ils le savent. Nous avons listé trois interventions : Comment se sert-on du domicile pour s'adapter et pour se préserver des nouvelles formes de précarité, de marchandisation ? En quoi le domicile évolue-t-il pour s'adapter à un environnement qui n'est pas nécessairement le plus facile ? C'est l'une des raisons de sa prégnance.

La question qui a été posée sur l'évolution du domicile est la notion des invariants. Si l'on fait évoluer les pratiques vers le domicile, il y a nécessité de tenir compte des invariants, c'est-à-dire que le domicile peut résister comme l'a dit Jean-Louis, il doit répondre alors aux nouvelles agressions et si l'on ne respecte pas les invariants clés comme la sécurité, la liberté, l'autonomie de la personne, on ne peut pas vraiment apporter de réponse efficace à la question des invariants.

La question de savoir s'il y a finalement une modification des évolutions ou si c'est toujours la même chose qui se produit et le fait que l'habitat intergénérationnel, la notion du travail qui se passe au domicile, le fait qu'en ruralité on revient finalement à des sujets qui existaient il y a 30 ans, 40 ans ou 50 ans, n'est-ce pas là une reproduction avec un nouveau modèle ?

Le troisième point est que le domicile est un sujet, pas un objet. On a bien le sentiment aujourd'hui que l'on ne peut pas le traiter uniquement avec une définition qui serait «un habitat». Pour beaucoup de choses qui ont été dites, ce «domicile sujet» serait un concept innovant et mobile, cohérent avec le phénomène de ré-internalisation globale, c'est-à-dire que l'on a vécu toute une période où l'on sortait du domicile pour faire beaucoup de choses, pour acheter, pour travailler, etc., et là, on pourrait peut-être penser que l'on est en train d'amorcer un phénomène inverse de ré-internalisation qui donne du sens, mais avec de nouvelles méthodes, de nouveaux outils. On serait plutôt dans une approche où ce sont des cycles et des tendances qui se jouent sur une centaine d'années ou à peu près.

Le dernier point est que deux choses n'existent pas au domicile aujourd'hui dans la tendance : la naissance et la mort. Cela n'a pas du tout été abordé dans les contributions. Pour la naissance, on sort et d'ailleurs, on revient de plus en plus vite puisqu'on sort de l'hôpital pour très vite rentrer, mais globalement, la



naissance n'a plus lieu au domicile. Il n'y a pas de tendance forte – sauf à la marge de certaines catégories de population – mais globalement, il n'y aurait pas de tendance forte pour y revenir ou en tout cas, on sortirait de plus en plus rapidement et l'on reviendrait plus vite au domicile.

Et pour la mort, on a tendance à penser que quand elle arrive, on sort vite pour qu'elle se passe ailleurs et quand elle est là, le corps ne revient pas au domicile puisqu'on a les fameuses chambres funéraires qui sont aujourd'hui des espaces d'accueil appartenant à un autre domicile. Ces deux approches de la naissance et de la mort ne semblent pas pour l'instant être une tendance, mais peut-être que si (on n'en sait rien) pour les prochaines périodes de réinvestissement du domicile.

**Une intervenante :** J'ai peu de connaissances par rapport au réinvestissement du domicile dans le cycle de la vie, même si je trouve que c'est assez anecdotique. Par contre, pour la mort, si puisqu'avec toutes les démarches de mise en place et de développement national et majeur de l'hospitalisation à domicile, il y a une grande proportion de soins palliatifs qui permet de vivre à la maison et avec des décès qui se déroulent de plus en plus à la maison. Le corps reste de plus en plus souvent à la maison si la famille le souhaite, et c'est de plus en plus fréquent. C'est de plus en plus fréquent effectivement quand on va faire des accompagnements de deuil que le corps soit à la maison dans le salon et les enfants en activité. C'est de plus en plus fréquent.

**Une intervenante :** Je vais parler de la naissance. Il y a quand même plusieurs dizaines d'années que des groupes de personnes pensent qu'il faut revenir aux fondamentaux, des femmes accouchent au domicile et sont préparées pour cela. Ce n'est évidemment pas beaucoup, mais il y a une tendance au retour aux sources.

**Un intervenant :** Pour aller dans le même sens, je me suis posé une question en entendant ce que disait cette table sur le fait que beaucoup de choses qui viennent ont existé avant. Sommes-nous en train de sortir d'une bulle qui serait la bulle des Trente Glorieuses et qui serait une parenthèse ?

**Un intervenant :** Y a-t-il des traits fondamentaux liés à la personne humaine, liés aux propos de chacun ? Tout ce qui a été dit cet après-midi autour de ces sujets montre bien qu'il y a une dimension extrêmement profonde, charnelle dans la relation au domicile. Le domicile, c'est une partie de moi, c'est la projection de mon identité. C'est pour cela que lorsqu'on me cambriole, j'ai le sentiment d'être violé. On m'a peut-être volé trois choses sans valeur, mais c'est moi qui ai été agressé. Ces éléments ne sont-ils pas inhérents à la personne humaine quelles que soient les périodes de l'histoire ?

En revanche, tous les autres aspects de l'identité de chacun (social, relationnel, professionnel) ne font-ils pas que l'on a d'autres éléments et qu'on vit ce lien différemment ? Je n'ai pas tellement l'impression que c'est un retour. J'aurais envie de le dire ainsi. Pardonnez-moi, on a le droit de se lâcher un peu en fin de journée, on a un peu le sentiment de dire à beaucoup de moments que l'on

réinvente l'eau chaude. Des gens de plusieurs générations qui vivent ensemble sous le même toit, des gens qui bossaient à la maison et qui étaient super heureux et le domicile, lieu de domination, oui dans certains cas et au contraire, dans bien d'autres. Tous ces éléments font notre histoire personnelle. Je n'ai jamais vécu la domination dans mes différents domiciles depuis que ma mémoire me rappelle à moi, mais je sais aussi que cela existe ailleurs. C'est là où l'on voit bien des relations très personnelles.

**Bernard Monteil :** Autres réactions ?

**Un intervenant :** Je voudrais juste réagir à ce que vous dites sur la notion d'atteinte à l'intimité lors d'un cambriolage. Sur la sphère digitale, cela existe aussi, quand on se fait pirater ses données. Du coup, va-t-on associer une dimension digitale à cette notion de domicile ?

**Un intervenant :** Pour moi, la notion de digital est une prolongation de soi. Si quelqu'un fouille dans mon iPhone, je le tue.

**Un intervenant :** Je suis complètement d'accord avec vous. C'est une réaction que l'on connaît bien avec les jeunes. Aujourd'hui, aucun professeur ne peut demander à des élèves de 6<sup>e</sup> ou de 5<sup>e</sup> de déposer leur iPhone dans une corbeille à l'entrée, car c'est comme si vous leur coupez la main. C'est une prolongation de soi. Et le phénomène de la digitalisation est fort dans les jeunes générations et vous, vous êtes déjà trop vieux, pardonnez-moi, il faut penser à ceux qui ont moins de 15 ans. Le phénomène fabuleux de la digitalisation, c'est qu'il est prodigieux. Ce qui est aujourd'hui naturel chez les enfants et les adolescents est contagieux vis-à-vis de toutes les générations. La différence est que lorsqu'on a passé un certain âge, on est un peu moins habile dans les fonctionnalités, mais je connais plein de gens qui ont plus de 80 ans, ils ne sont pas geeks, mais ils fonctionnent très bien avec les outils.

**Bernard Monteil :** Autres réactions ?

**Un intervenant :** Je voudrais juste ajouter une petite chose. On parlait de cycles. Si on a des cycles, on revient à ce qui a déjà été fait du point de vue historique, on pourrait peut-être aussi dire tout simplement «Pourquoi ne pas étudier ces cycles pour mieux anticiper l'avenir» ?

---

## La troisième table

**Bernard Monteil :** Autre table. Vous, peut-être ?

**Le rapporteur :** Merci. A cette table, nous avons travaillé un peu dans le format du jour, c'est-à-dire en conférence de consensus. M. Lemarié a lancé un débat, ce qui fait que la synthèse n'a pas été simple, donc je vais essayer de la faire. Il n'y a pas beaucoup de matière, mais elle est de qualité. C'est l'important.

Nous sommes repartis de la partie domination dans le domicile comme facteur d'isolement. En fait, on s'aperçoit que cette notion d'isolement et de domination se retrouve en dehors du domicile, si tant est que l'on ait trouvé une définition du domicile parce que c'est l'un des points sur lequel il n'y a pas eu de consensus à cette table. En tout cas, ce sur quoi il y a eu consensus, ce sont les formes d'emploi à domicile quelles qu'elles soient, elles provoquent ou elles génèrent des équilibres relationnels différents qui peuvent finalement convenir à des personnes comme elles peuvent ne pas leur convenir au même titre que dans d'autres environnements, d'autres équilibres relationnels conviennent à des personnes et ne conviennent pas à d'autres. Je ne sais pas si c'est très clair. En tout cas, il y a un consensus sur ce sujet que l'on souhaite d'ailleurs voir inscrit dans le texte de consensus, pour qu'il soit en débat puisque c'était aussi l'objet de ce travail. A priori, mes collègues me soutiennent, sinon qu'ils interviennent.

Le deuxième élément est que l'intrusion de l'emploi à domicile quel que soit sa forme est évidemment une remise en question permanente des frontières entre vie privée et vie professionnelle. On n'a pas dit qu'il y avait confusion de ces vies, la notion retenue est qu'il fallait quand même avoir un minimum de dénominateurs communs en termes de valeur. On n'est pas obligé de partager les valeurs. Beaucoup de choses ont été dites cet après-midi à propos de ces valeurs, il y a eu un consensus sur un dénominateur commun que l'on n'a pas réussi à définir sur ce sujet-là et que l'une des valeurs était une notion de respect. En tout cas, cette valeur respect faisait partie de ce dénominateur commun. Également une question de confiance spontanée.

Ensuite, nous sommes revenus à l'économie, mais nous avons finalement convenu que pour les théories de l'économie traditionnelle, l'objet – si on peut l'appeler ainsi, je rejoindrai la table qui est à côté de nous –, le domicile est un objet d'étude très compliqué. Finalement, on pourrait imaginer que ce soit quand même un objet d'étude économique dans la mesure où la consommation de tout ce que l'on achète se fait au domicile. On parlait du e-commerce, peu importe que cela se fasse dans le métro, etc., mais pour beaucoup d'éléments dans le cadre du e-commerce et notamment de ce que l'on peut acheter, la consommation se fait au domicile.

**Un membre de la table :** Là, on a un lien que l'on pourrait intégrer. Nous n'avons pas pu la questionner, mais demain je pense que Béatrice revient, nous pourrions échanger là-dessus. Pour ceux d'entre vous qui l'ont parcouru ou lu, il existe un ouvrage sur l'économie du partage qui montre bien – il faut apporter des nuances –, que le développement de l'économie du partage a été fortement accéléré par les outils technologiques et bouleverse les schémas économiques. En fait, c'est refaire du troc : c'est l'invariant. Le troc existe depuis la nuit des temps, mais la numérisation et la digitalisation font que ce troc devient d'une puissance inouïe. Tous ceux qui luttent contre cela sont morts, que ce soit les taxis, la SNCF, etc. Il vaut mieux prendre BlaBlaCar pour faire Paris/Lyon, que le TGV, c'est beaucoup moins cher et je pars quand je veux – pas sur Paris/Lyon, sur Paris/Alençon.

**Une intervenante :** C'est un modèle économique intéressant à aller chercher.

**Un membre de la table :** Complètement. Et là, le domicile devient majeur. C'est à l'intérieur du domicile que je vais décider de partager telle ou telle chose, d'échanger un plat cuisiné fait par mon voisin contre l'assistance au gamin pour faire ses devoirs de maths. Cela se développe. Il est difficile d'en faire un objet d'étude économique, mais cela change complètement des business models.

**Un membre de la table :** Il y a un site qui s'appelle Super Marmite qui permet à chacun de préparer sa tarte du dimanche et de dire que s'il reste une part, plutôt que de la jeter, il va la vendre à ses voisins. Est-ce que son business model est rentable ? Est-ce qu'il a gagné de l'argent depuis ? Je ne sais pas.

**Un membre de la table :** Je connais une start-up, ce n'est pas vraiment une start-up parce que c'est une micro à l'heure actuelle, mais cela se développe partout. Sur un réseau très local du Val-d'Oise d'une zone de 30 ou 40 000 habitants, ce monsieur a simplement monté un site et il contrôle l'accès au site pour des gens qui disent «moi, je sais faire tel truc de jardinage, tel truc de peinture, toutes les choses dont on a besoin tous les jours» et la personne qui n'a plus envie de tondre son gazon va sur le site et trouve cinq personnes capables de le faire plutôt le samedi, le vendredi soir, etc. Après, derrière le troc, probablement... (J'espère qu'il n'y a pas d'inspecteur du fisc dans la salle parce qu'il est évident qu'il faut qu'ils réfléchissent aussi à l'impact que cela a sur les recettes de TVA). C'est autre chose.

**Le rapporteur :** Je voulais juste appuyer pour vous dire que le débat que l'on a eu se résume à ce qu'effectivement par rapport à l'intervention de l'économiste, le domicile peut être un objet économique. D'abord, parce qu'il n'est pas lié à l'acte d'achat de biens de consommation comme le dit Baptiste et deuxièmement, à condition qu'on le considère comme singulier. Les modèles que vous évoquez ne sont pas des modèles, mais des phénomènes émergents qui viennent contester les modèles dominants (cf. les taxis dont on parlait tout à l'heure) et qui sont la somme d'initiatives individuelles. L'aboutissement est que le domicile est singulier et qu'il n'y a pas d'autre solution si on veut l'inclure dans un processus économique que de rentrer dans un processus dialectique de co-production. Les tartes de Super Marmite sont fabriquées par les gens. Elles ne sont pas fabriquées par un Sodexo qui aurait décidé de venir nous nourrir chez nous à l'insu de notre plein gré.

Je conclus sur ce dernier point qui a fait beaucoup de débat dans cette table et qui n'est pas arrivé à un consensus. On souhaiterait le voir inscrit dans le texte pour débat. C'est évidemment cette notion qui a été évoquée par la table d'à côté. Il y a une confusion, en tout cas ce n'est pas très clair dans ce que l'on appelle le domicile, on a l'impression que l'on gravite beaucoup autour, on part de la personne et de tout ce qui est autour d'elle, le matériel, un habitat, une voiture, une identité numérique, que ce soit un smartphone ou son adresse mail, bref tout part de la personne et en ce sens, on rejoint la table d'à côté, il y a donc déjà une notion de consensus sur deux tables, ce qui est intéressant, un peu sur la notion de sujet et non d'objet. C'est évidemment très flou et cela mérite d'être creusé.

**Une intervenante :** Par rapport aux différents modèles économiques, l'un des prix Nobel d'économie, Amartya Sen, a entièrement travaillé sur l'économie de la réciprocité, ce qui montre tout de même qu'à l'échelle mondiale il y a aussi une prise de conscience d'un autre modèle économique où en partant du domicile et en tout cas, en partant des relations interindividuelles, parfois de tout petits groupes et qui ensuite prennent une grande échelle. Il y a une certaine prise de conscience par rapport à cela. Je crois qu'Amartya Sen vient d'Inde, mais son modèle a été moult fois répété dans d'autres pays, notamment dans beaucoup de pays d'Afrique.

## La quatrième table

**Bernard Monteil :** Un mot pour la dernière table.

**Le rapporteur :** Bonsoir à tous. Pour faire écho un peu à la nature même de cette conférence de consensus, je crois qu'il y a un point sur lequel nous sommes tous d'accord, c'est que globalement, nous ne sommes pas encore tous d'accord pour définir le domicile. Mais à mon avis, nous avons essayé de faire ressortir des points clés, en tout cas des choses qui nous ont marqués dans cette journée. C'est assez subjectif. Globalement, nous avons évoqué le numérique. On n'est pas forcément d'accord. Plus que des désaccords, on parlera de plusieurs angles de vue, on parlera de la notion de protection, on parlera du domicile comme projection personnelle, on parlera rapidement de dématérialisation, de formation et de contexte référentiel. Globalement, le numérique me semblait important, une question s'est posée : «Le numérique est-il propice à l'isolement ou à l'ouverture ?» Quid du lien social à distance ? Le numérique peut tuer le lien social ou le renforcer, si ce n'est un débat, c'est seulement une question qui a été posée à cette table. Nous avons aussi parlé d'habitude, de la vision que l'on en développe par soi-même, selon l'usage que l'on fait du numérique. Ce n'est finalement pas le numérique qui nous isole, mais l'usage du numérique va éventuellement arriver à l'isolement.

Du coup, la façon d'utiliser le numérique peut devenir isolant ou bien au contraire, ouvrir. La question du numérique est donc une question d'usage et pas une question technique, ce qui est plutôt positif parce que cela laisserait une marge de manœuvre, du potentiel.

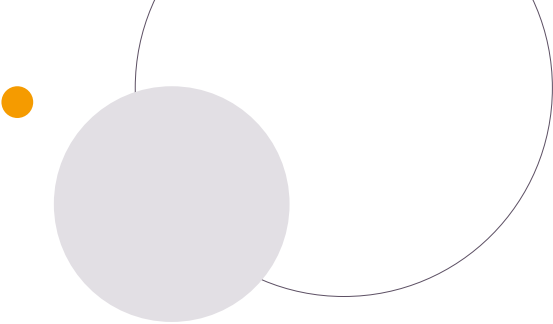
Nous avons ainsi rebondi, nous avons rebondi sur la notion de protection. On a beaucoup entendu ce terme. Ce qui nous a finalement un peu tous surpris à cette table, mais protection de soi, protection du domicile, la notion d'absence de domicile, cela veut-il dire que l'absence de domicile signifie absence de protection ? On a vu que certains n'ont pas de domicile et réussissaient à se recréer un lieu de protection pour autant. La notion de domicile clos, les murs du domicile, nous a emmenés sur les murs de la société, les murs des réflexions. Le domicile est-il un monde interne ? A-t-on tendance à clore son domicile ? Si l'on clôt le domicile, comment laisser entrer l'autre ? Même quand c'est pour son

service, pour son bien ? Une barrière, comment rompre cette barrière ? Nous nous sommes dit aussi que chaque personne aura ses propres barrières, ses barrières personnelles plus que les murs qui entourent son logement. Les barrières du domicile ne sont-elles pas plutôt les barrières de sa propre identité ? Cela fait aussi écho avec ce paradoxe par rapport au numérique de l'ouverture de soi, de son identité sur les réseaux sociaux. On va clore son domicile pour se protéger, mais en même temps on va poster un *selfie* de ce qui reste dans son frigidaire reconnecté en disant que l'on s'est fait pirater ce frigidaire, que l'on nous a livré un kilo de topinambours et trois kilos de betteraves ; mais heureusement avec les réseaux sociaux, un ami va peut-être nous envoyer une recette de gratin aux topinambours et aux betteraves. La notion d'hyper-connexion, elle aussi, est-elle une raison d'avoir peur ou peut-on plutôt la voir comme une opportunité ? Cela nous a amenés aussi sur un autre point de domicile, la projection personnelle. Passer du toit au foyer, de l'hébergement à l'habitation, finalement tout dépend aussi du ressenti intellectuel, de la façon dont chacun aborde son propre domicile. Nous nous sommes rendu compte qu'il y avait autant de domiciles que d'individus. Cela complexifie un peu la chose parce que si on doit étudier le domicile et que l'on doit étudier tous les individus, cela va être un peu plus long.

Il y a cette part subjective du domicile qui est la plus difficile à aborder. C'est finalement celle qui nous laisse un peu en dehors. L'inviolabilité du domicile aussi, par exemple rentrer chez une personne âgée qui ne veut pas nous ouvrir pour une raison ou pour une autre, c'est un cas assez classique. Du coup, cela nous a amenés aussi à réfléchir à la dématérialisation par nature du domicile : le domicile est-il une maison, une habitation, un foyer, un cercle relationnel, un cadre interne ? Est-ce que pratiquer le domicile, c'est pratiquer l'intime ?

Si on se concentre sur l'habitation, la maison, on ne peut pas évacuer l'intime. Du coup, le dernier point pour arriver à la conclusion nous a amenés à la formation. En même temps, c'est aussi au cœur du sujet, il n'est pas seulement question de domicile, mais de ce que l'on va faire dans et de ce que l'on va faire du domicile. Cette fameuse gestion de l'intimité, quelle que soit la forme, cela nous a permis aussi d'évoquer la rencontre des mondes, de deux mondes, le monde de l'employeur autant que le monde du salarié. Le salarié doit apprendre à rencontrer le monde de l'employeur chez qui il va intervenir. L'employeur doit aussi à un moment apprendre à rencontrer le monde du salarié qui va intervenir chez lui. Considération des codes des deux parties, notion d'interaction culturelle... Le domicile étant un espace d'interaction culturelle à part entière d'autant plus quand on est sur le service à domicile. Du coup, cela nous a aussi amenés en dernier point à cette notion de contexte référentiel. Quid des disparités territoriales et donc culturelles ? Nous nous sommes dit aussi un moment que déjà en France, du nord au sud, on n'aurait pas le même rapport aux autres, le même rapport au domicile, le même rapport à l'intimité, etc., alors Afrique, Scandinavie également, il y aura des différences sociales. Cela nous amène aussi à dire que c'est un enjeu sociétal, mais qui dit enjeu sociétal dit aussi enjeu pour quelle société, pour quelles évolutions sociétales ? C'est une projection ou une inter-projection identitaire au cœur du sujet finalement.





A un moment on s'est posé des questions, est-ce que le terrain de jeu de ces discussions, est-ce que l'enjeu de ce sujet est le domicile ou est-ce la société dans laquelle sont les domiciles ? Une autre question en parallèle : est-ce que l'enjeu finalement est le domicile encore une fois ou est-ce le foyer ? Il serait difficile d'y répondre ce soir, mais il y a certainement beaucoup de choses à échanger pour demain.

**Une intervenante :** Bon courage.

**Bernard Monteil :** Merci beaucoup. S'il n'y a pas de réaction, je vous propose de continuer de façon informelle à table sachant que l'on va travailler après ce soir et qu'en tout état de cause, nous nous retrouvons tous ici demain à 9 heures.



# 5

## L'ÉLABORATION DU TEXTE CONSENSUEL

UN PROJET DE TEXTE ET DES PROPOSITIONS  
D'AMENDEMENTS  
-  
L'ÉCRITURE COMMUNE DE LA NOTE DE CONSENSUS

## 5) L'ÉLABORATION DU TEXTE CONSENSUEL

### UN PROJET DE TEXTE ET DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS

**ENTRE LE PREMIER ET LE DEUXIÈME JOUR, LE GROUPE DE PILOTAGE (BERNARD MONTEIL, MÉLANIE TOCQUEVILLE, ARNAUD, FARHI, BAPTISTE LENFANT, JEAN-PAUL FINOT, JEAN RÉMY ACAR, JACQUES LEMONNIER) DE LA CONFÉRENCE A ÉTABLI UN PROJET DE TEXTE QUI ÉTAIT PRÉSENTÉ À L'ÉCRAN ET QUI A ÉTÉ PARCOURU PAR BERNARD MONTEIL.**

## Bernard Monteil

Merci d'être tous là. Nous avons une journée de travail qui va être assez dense, donc je vais vous proposer les règles du jeu et le planning suivants.

Dans un premier temps, nous allons revenir ensemble sur le premier projet de texte que nous avons rédigé hier soir. Je vous expliquerai dans un instant comment nous l'avons construit.

Je vais vous demander de ne pas trop réagir sur le projet puisque nous allons passer immédiatement la parole aux débatteurs qui, comme ils l'ont fait hier, vont réagir sur le projet.

Nous nous arrangerons, puisque nous ne sommes pas excessivement nombreux, pour que ce ne soit pas simplement des monologues de débatteurs, mais qu'il puisse y avoir des interactions et des rebonds des uns et des autres.

Nous reprendrons point par point et nous nous efforcerons de trouver des éléments de consensus pour construire le texte final.

Nous avons entendu beaucoup de choses extrêmement intéressantes et riches hier après-midi. Comme toujours, quand on établit un texte réduit, il y a un risque d'appauvrissement de ce qui a été exprimé. Nous avons donc choisi de préparer ce texte en trois temps.

Dans une première partie, nous avons abordé ce que nous avons appelé les «invariants». Le terme n'apparaît pas dans le document bien entendu puisque vous avez vu qu'à plusieurs reprises, tant dans les contributions que dans les débats, nous avons évoqué un certain nombre de choses, et le groupe s'est dit que cela se passe aujourd'hui, mais sous une forme ou sous une autre, ce n'est pas vraiment nouveau. Qu'est-ce qui est vraiment nouveau ? Qu'est-ce que les invariants ? Les invariants, qui au cours des deux, trois ou quatre siècles écoulés montrent que dans le domicile, il y a des choses que l'on retrouve, pas forcément toutes, pas forcément systématiquement, etc., mais globalement, on les retrouve. Nous en avons listé un certain nombre, nous allons les lire.

Dans une deuxième partie, nous avons pensé que nous étions bientôt en 2015 et que des choses changent, il y a des évolutions, des choses qui changent de façon très forte, très fondamentale. Quelles sont ces évolutions ? Quels sont ces

changements qui impactent ces invariants du domicile ? Nous avons listé un certain nombre de points, neuf au total. Nous verrons ensemble si nous gardons les neuf ou si nous les rédigeons autrement. Ce sont en fait des sources d'évolution.

Dans une troisième partie, nous nous sommes demandé : «Au cas où les choses ne se passaient pas bien, si nous les laissons filer, si nous ne faisons pas de propositions fortes, quels seraient les risques ? Risques d'éclatement, de difficulté à gérer son domicile, etc.»

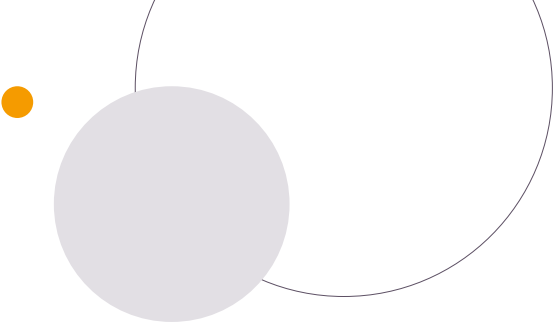
Bien entendu, il manque probablement à l'issue de ces trois parties, des propositions d'action éventuelles, des pistes d'action. Ce qui nous paraît assez intéressant à proposer – et vous nous direz si nous gardons cette trame –, de garder cette trame en trois progressions. Nous sommes partis de la question posée dans le titre de conférence : «Le domicile : enjeu sociétal majeur ou dérisoire ?», nous avons enlevé le sociétal, le «majeur» et le «dérisoire» pour d'abord dire en quoi c'est un enjeu et cela renvoie aux invariants.

Examinons le texte pour ce qui concerne les invariants.

### Les invariants

Nous pouvons constater à travers nos observations et au cours du temps, les invariants suivants :

- Le domicile est encadré juridiquement par un ensemble de textes le définissant comme un lieu «sanctuarisé» et un lieu de localisation administrative de la personne.
- C'est un lieu de sécurité et de protection (sous une forme ou sous une autre, cela l'a toujours été).
- C'est un lieu d'expression et de projection de l'identité de la personne et du foyer. Nous voulions insister sur le fait que dans cet invariant, il y a l'idée que la personne projette, marque de par son identité ce qui est son domicile.
- C'est un lieu de vie personnelle.



- C'est aussi éventuellement un lieu d'activité professionnelle en fonction des choix de la personne. Ceci peut être constaté historiquement. Nous avons eu un débat assez long là-dessus parce qu'en fait, nous avons réentendu dans l'après-midi au cours des présentations, le fait de dire que quelque chose est nouveau, il y a l'intrusion du professionnel au domicile avec le télétravail, les outils technologiques qui facilitent l'accès à toutes les informations, etc. Et puis, cela a été dit hier après-midi, ce n'est quand même pas nouveau. Historiquement, il existe en effet de nombreuses situations de mélange entre le domicile et le travail, que ce soit pour un artisan, un agriculteur, un commerçant, il y a un mélange entre son domicile et son métier, et sa vie professionnelle. Pour un commerçant, cela posait d'ailleurs un problème juridique puisque vous savez qu'il n'y a pas si longtemps qu'un texte de loi a dit que la caisse du métier n'est pas la caisse de la maison. Jusqu'aux années 70, si le commerçant avait besoin de sous, il les prenait dans la caisse. C'était un doux mélange.
- C'est un lieu de production, d'expression et de pérennisation culturelle. C'est un lieu où s'exprime la culture au sens sociologique du terme, la culture du groupe, du mini-groupe incluant notamment l'éducation où l'on transmet des savoirs, des savoir-vivre, des valeurs, des traditions, des comportements et bien entendu, où l'on nourrit sa créativité personnelle.
- C'est un lieu de partage et d'accueil, soit par de l'intergénérationnel, du réseau, le voisinage, l'entourage. C'est un lieu ouvert.
- C'est un lieu d'accompagnement et de prise en charge de toutes les étapes de la vie, qu'il s'agisse de moments heureux ou douloureux. Nous avons mis entre parenthèses le terme «prendre soin» parce que nous cherchions un terme qui aurait pu être synthétique sur tout cela. Bien sûr, il y aura là tous les aspects d'accompagnement, de santé, mais pas seulement.

Tous ces éléments montrent que le domicile constitue un élément essentiel pour la personne et la famille. Nous avons conclu que nous ne savons pas encore si c'est un enjeu majeur, mais il est en tout cas un enjeu fort et essentiel.

Nous pourrions laisser un espace dans le texte projeté pour passer à la deuxième partie.

## Les changements

La deuxième partie dit que cela bouge. Que nous apportent les perspectives du XXI<sup>e</sup> siècle ? Passons aux tirets.

S'agissant du premier, nous sommes rentrés par celui-là parce que nous considérons que ce n'était pas un élément de fond. C'est une modalité, c'est un outil, c'est une technique, mais en revanche, elle impacte tout le reste. Elle infuse sur tous les changements.

- **Numérisation et digitalisation du domicile.** Nous avons mis quelques mots clés, mais cela va être un travail tout à l'heure avec les débatteurs et cet après-midi de mettre un peu de chair autour de tout cela. Nous avons mis domotique, domicile connecté, réseaux, etc.
- **Nouvelles formes de lien social, nouveaux modes de relation.** Nous avons regroupé tout ce qui peut être l'intergénérationnel, l'accueil d'inconnus qui signifie que dans de plus en plus de situations, on va faire entrer dans son domicile des gens que l'on ne connaît pas, par exemple la vente à domicile – cela existait déjà, mais cela se renforce –, les locations du type Airbnb, j'accepte de quitter mon domicile et d'y faire entrer cinq personnes que je n'ai jamais vues, j'ai juste comme élément de confiance que je suis passé par le site dans lequel j'ai confiance. Il faut bien sûr enrichir tout cela.
- **Évolution des structures familiales.** Cela comprend à la fois les personnes isolées, les personnes qui ne sont pas directement dans la cellule familiale au sens restreint, les familles recomposées. Quel est le domicile d'un enfant de six ans en garde alternée ? Souvent, on sait que ce n'est pas facile de trouver des repères là-dedans. Cela concerne aussi des familles monoparentales.
- **Nouvelles formes de travail à domicile.** Nous avons dit tout à l'heure que c'est un invariant. Il y en a toujours eu, en tout cas pour ceux qui le souhaitent et qui avaient fait ce choix de vie. Ce choix de vie voulait dire que la personne a fait volontairement ce choix de vie ou que c'est sous contrainte. Un fils d'agriculteur qui hérite de la ferme n'a peut-être pas fait de choix de vie, mais cela se passe quand même ainsi. Dans les nouvelles formes de travail, il y a bien entendu les aspects nouveaux avec le télétravail et l'on retrouve tous les éléments : activité indépendante, autoentrepreneur et les éléments renforcés par la digitalisation qui font que beaucoup de choses deviennent faciles. Si la personne décide de le faire, elle a nombre d'outils qui lui facilitent la chose.
- **Nouvelles formes d'habitat.** Nous avons eu une intervention assez forte à la description de tous les éléments autour de l'habitat. Cela va de la colocation aux habitats partagés, au béguinage, aux résidences services, aux habitats communautaires, etc.

- **Mobilité.** Nous avons pensé qu'il fallait faire un point spécifique puisque de plus en plus de personnes sont confrontées à des situations de mobilité. Ce peut être des mobilités professionnelles, des mobilités géographiques, des mobilités qui rejoignent aussi de nouvelles formes de relations. Il y a donc toutes formes de mobilité. De ce fait, le domicile est maintenant quelque peu perturbé. Dans ces nouvelles formes de mobilité : métier, domicile, célibat professionnel – pour ceux qui ne connaîtraient pas ce terme, c'est un terme très pudique qui est utilisé par un certain nombre de grandes entreprises type Orange, France Télécom à l'époque, mais cela existe encore aujourd'hui, EDF, etc., où l'on dit aux gens : «Vous travaillez à Alençon, il n'y a plus de job pour vous à Alençon, nous en avons un à Bordeaux, et vous conseillons vivement d'y aller parce que sinon, c'est compliqué. — Oui, mais j'ai un conjoint, des enfants, une maison, cela va bien, etc. — Ah, mais il n'y a pas de problème, nous vous payons toutes les semaines l'aller-retour à Bordeaux, vous êtes dégrevé d'une part de vos frais sur place et vous revenez passer le week-end.» En général, cela précède une phase de célibat tout court, mais pas toujours. Célibat ou polygamie, je ne sais pas. Je ne devrais pas dire de telles bêtises, mais c'est la vraie vie.
- **Nouvelles formes de prise en charge de la santé.** Il s'agit de tout ce qui est autour de l'articulation entre les établissements de soins et de domicile. Nous avons cité quelques points : HAD, ambulatoire, télé médecine, maintien à domicile, soins palliatifs. Il y en a sans doute d'autres.
- **Développement de l'économie de réciprocité.** Cela existait il y a 50 ans, il y a 80 ans, j'habitais dans l'immeuble où j'avais un voisin à côté, il fallait que je fasse garder mes deux enfants pour aller faire des courses, j'avais quelqu'un que je connaissais bien, je lui demandais s'il pouvait me les prendre cet après-midi en lui disant que je lui rendrais service le lendemain. La notion d'échange et de réciprocité n'est pas nouvelle, mais elle est complètement transformée à nouveau par la digitalisation parce que du coup, elle va devenir un système complètement structuré et institutionnalisé. Nous avons cité quelques éléments : covoiturage, échange de savoirs et de services, etc. Le lointain devient prochain. Démultiplication, mise en place d'un système.
- **Nouvelles formes de précarité, fragilisation d'origine économique.** Ce n'est peut-être pas le plus gai. Ce dernier changement est lié aux situations économiques actuelles avec les risques liés au chômage, de paupérisation, de précarité, donc de perte du domicile et de perte d'emploi. Nous avons ajouté «accession à la propriété» parce que nous nous sommes dit que dans la relation de la personne à son domicile, ce n'est pas tout à fait pareil si elle est propriétaire ou locataire. Il y a une implication probablement plus forte si elle est propriétaire. Du coup, les situations économiques actuelles font qu'il est quasiment impossible de faire un premier achat dans un certain nombre de régions, de villes en France sans un fort apport, par exemple en région parisienne ; il faut que la personne hérite ou gagne au loto. Je pense que cela n'a pas lieu qu'à Paris, mais aussi dans d'autres grandes villes.

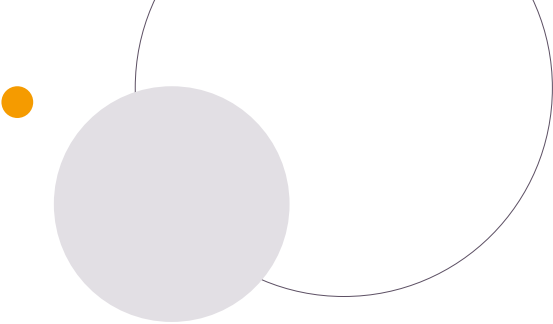
Voilà, toute une série de changements, j'attends que vous réagissiez tout à l'heure.

### Les risques

Nous en avons identifié quatre.

- Le premier est qu'il y a quand même un risque, dans la situation actuelle, bien sûr le domicile est un lieu de protection, un lieu où l'on est bien, un lieu refuge, nous n'avons pas employé – je vous proposerai de voir si nous ne pouvons pas le recaser parce que j'aime bien le terme –, repère, cadre. Nous ne l'avons pas utilisé, mais c'est aussi un lieu qui permet d'avoir des repères, d'avoir un cadre et si je n'ai pas de cadre, je peux le transgresser, mais pour cela, il faut qu'il y en ait un sinon ce qui se passe est un peu anarchique. Le risque est effectivement que cela devienne un lieu où l'on s'enferme, où l'on se replie.
- L'envahissement. C'est le contraire. Il se passe tellement de choses autour de nous que tout le monde vient, nous ne savons plus qui fait quoi, à quel moment et surtout s'il y a des générations différentes, des besoins du travail, une partie du travail, nous allons recevoir peut-être des relations professionnelles, des clients, etc., il y a un côté envahissant.
- Forme de dissolution des invariants, risque de l'éclatement social, fracture numérique. C'est bien beau de dire que la digitalisation va imprégner tous les changements, il y a peut-être des gens qui ont un peu de mal à passer, à intégrer ce fonctionnement numérique. Ceux qui n'en ont pas, tant mieux, mais ceux qui pour des raisons éducatives, économiques ou pour diverses raisons ne peuvent pas utiliser ces outils ou les utilisent vraiment un minima. Régulièrement aujourd'hui, on nous dit que certaines choses ne peuvent être faites que par Internet. Il n'y a personne pour répondre au téléphone, il n'y a pas de guichet, on ne peut pas y aller. 80% des personnes sont peut-être équipées, mais que fait-on avec les 20% restants ?
- Violation, notamment de l'identité numérique. C'est le problème de protection, de sécurité d'outils, etc., y compris le fait de se faire usurper sa propre identité et d'avoir ensuite des exploitants de cette usurpation, dont on sait bien qu'il est extrêmement difficile de se battre contre cela.

Du coup, nous nous disons qu'à la lumière de ces risques, il est effectivement essentiel de faire du domicile un enjeu sociétal parce que ces risques sont trop importants pour laisser faire les choses. Et, il doit y avoir, ensuite, une ligne juste, donc un enjeu sociétal majeur et non dérisoire. Notre raisonnement aboutit à cette conclusion.



Que faire pour éviter le risque qu'il devienne un enjeu dérisoire, c'est l'objet de la quatrième partie qui est complètement ouverte, les trois premières sont ouvertes aussi. Il était peut-être 23h30, nous étions un peu fatigués et nous avons dit qu'il fallait quand même que vous travailliez un peu aujourd'hui !

---

## Béatrice Cherrier

C'est très court. J'avais juste deux suggestions en regardant comment c'était rédigé. La première est qu'il y manque une introduction. L'introduction dirait de quoi l'on parle, ce que l'on entend par domicile. Et comme après, vous avez décliné en «C'est un lieu de, c'est un lieu de, c'est un lieu...», ce serait «Qu'est-ce qu'un lieu de ?», ce serait une introduction pour présenter toutes les options envisagées ensuite : un terrain, un bâti, une adresse administrative, une maison, un habitat, un territoire, un chez-soi, un ensemble de projections, un ensemble de représentations sociales et affectives, un ensemble de relations sociales et au fur et à mesure de la discussion on peut ajouter tout ce que l'on veut. Ce serait une introduction pour dire que le domicile, c'est beaucoup de choses et voilà dans quelles directions il est possible de partir.

Comme il y a neuf points sur les transformations, ma deuxième proposition serait de structurer cela selon ces neuf points.

---

## Bernard Monteil

Le fait de rentrer dans le texte et d'y apporter des modifications, c'est le travail de cet après-midi.

---

## Béatrice Cherrier

Pour la deuxième partie, sur les neuf points listés, pour que ce soit plus structurant, je proposais de les redispacher en quatre grandes entrées :

1/ De nouvelles infrastructures. Cela inclut les nouvelles caractéristiques physiques (écologie, architecture, territoire, numérisation et digitalisation) ;

2/ De nouvelles évolutions socioéconomiques, la nouvelle temporalité, la nouvelle mobilité et les nouvelles organisations de la famille qui entraîneraient le point 3 ;

3/ De nouvelles fonctions et de nouveaux usages, de nouvelles formes d'habitat (collectif, partagé), de nouveaux usages professionnels et de nouveaux usages en termes de santé. C'est un endroit où on est. On n'en a pas parlé, mais c'est un endroit où l'on soigne et où l'on meurt.

4/ De nouvelles infrastructures et de nouvelles évolutions socioéconomiques qui entraînent de nouvelles fonctions, de nouveaux usages et de nouvelles formes de relations extérieures et là, on a ce qui est une nouvelle forme de réciprocité et tous ces extérieurs qui pénètrent au domicile (baby-sitter, emprunteur, acheteur, aide-soignant, etc.)

Il manque la nouvelle précarité que je n'ai pas réussi à redispacher, mais pour moi, elle va dans les risques, ce n'est pas une solution.

---

## Bernard Monteil

Il ne faut pas non plus que l'on soit obsédé par une structuration qui aurait une valeur académique remarquable, il faut aussi laisser des choses plus compréhensibles par n'importe quel lecteur.

---

## Jean-Rémy Acar

Je voulais juste revenir sur la présentation de M. Angot qui a introduit son propos en disant qu'au fond la télésanté, c'est réinventer la médecine de proximité et c'est donc un retour aux fondamentaux. Je trouve que par rapport à l'articulation proposée du texte, cela nous donne un éclairage sur la façon de faire évoluer cette articulation avant de rentrer dans les détails sur les finalités que nous poursuivons.

Tel qu'il est présenté, nous avons des invariants et je pense qu'il y a matière à enrichir, dans ce que je viens de dire, la permanence au fond du domicile.

Ensuite, il y a l'idée qu'il y a des changements. Personnellement, je ne partage pas cette idée. Je pense que l'on peut questionner les invariants, on peut renouveler un certain nombre de choses, on peut réinventer les invariants eux-mêmes, la médecine de proximité en l'occurrence, et là, il y a un champ absolument passionnant à creuser parce que d'un point de vue opérationnel c'est au fond notre préoccupation quotidienne.

La troisième partie qui est présentée plus comme risque me semble être au contraire une source d'opportunités et je pense que l'on a tout intérêt à formuler cela ainsi. Je vais prendre juste deux exemples sur ce mode de raisonnement. Nous avons parlé par exemple de la désertification médicale, je pense que par

rapport à il y a un siècle, il n'y a jamais eu autant de médecins. Par contre, on fait face à des besoins exponentiels. Il y a aujourd'hui un nombre de spécialités qui fait qu'effectivement pour chaque spécialité, on ne sera plus jamais en situation de couvrir physiquement les territoires. Aujourd'hui, on ne lutte donc pas contre la désertification, on fait face à des besoins grandissants.

Du point de vue de la FEPEM, je fais juste une analogie parce que c'est une préoccupation que je voudrais partager avec vous. Nous ne luttons pas contre le chômage, nous créons l'emploi de proximité. C'est beaucoup plus intéressant, ambitieux et plus efficace. J'ai lu l'autre jour dans *La Vie* un dossier qui s'appelait «Ces citoyens qui créent de l'emploi», je me suis dit que cela ne parlait forcément que de la FEPEM. Malheureusement, cela ne parlait pas du tout de la FEPEM, j'ai donc fait part à nos contacts de ma déception. «Les citoyens qui créent de l'emploi» est en l'occurrence un dossier sur l'économie sociale et solidaire tout à fait sympathique qui présentait des initiatives absolument exemplaires et l'association qui prenait la parole avait intitulé son interview «Faire tout pour lutter contre le chômage». À l'arrivée, elle a créé 250 emplois, ce qui en soi est exceptionnel. Au moment où l'on dépasse les 5 millions d'inactifs dans notre pays, j'ai peur que le combat soit perdu si l'on continue à le mener de cette façon. Créons de l'emploi d'une part et faisons face à des besoins exponentiels à nos domiciles et là, je pense que nous allons effectivement trouver les vraies opportunités de changer quelque chose.

## Bernard Monteil

Je voudrais rebondir là-dessus en posant une question sur cette notion de création d'emploi : il est vrai que l'on n'est pas dans un catalogue de mesures anti-chômage et c'est aussi un mouvement, je ne sais pas si cela a un lien avec l'évolution des fonctions du domicile, mais j'en perçois une, c'est une offre. Je m'appuie sur une expérience très opérationnelle. Je connais une association et je sais que d'autres font aussi ce travail qui aide des personnes. Vous consacrez un an, deux ans, trois ans quand vous êtes sans emploi, une fois de plus, vous allez voir Pôle emploi et comme vous le savez, c'est une catastrophe.

Les gens ne trouvent pas et cette association dit qu'il faut recourir à la créativité, aux apprentissages, se demander : «Comment doit-on réfléchir ensemble pour inventer votre nouvelle forme d'emploi. Comment envisageriez-vous de travailler au domicile, etc.» Cela peut être plein de choses extrêmement diverses, mais l'idée est que la personne devienne complètement acteur, n'attende pas que quelqu'un l'appelle en lui proposant un job. C'est «Qu'est-ce que tu fais pour créer ton emploi ?» Si l'on pense que cela a un lien avec le domicile, si cela marche, c'est aussi parce que cela s'inscrit dans un lien avec le domicile différent de celui que l'on a avec une entreprise, je le vois dans cela, dans ce cas précis que je connais qui est donc très concret, opérationnel. Quand il y a une réelle stabilité affective – je ne vais pas reprendre tous les mots que vous avez évoqués

(territorial, spatial, etc.), inventer son emploi aujourd'hui, c'est souvent une relation à son domicile. C'est son entreprise dans son garage, c'est l'entrepreneur dans son salon, c'est le salarié du particulier employeur.

## Jacques Lemonnier

Par rapport au texte, nous sommes des gens qui avons commis ce texte et par rapport à ce qui est dit, on peut éventuellement avoir à apporter quelques précisions. Pour l'instant, le texte finit sur les risques, il n'est pas du tout dans notre intention dans le texte de majorer la notion de risques, nous l'avons fait apparaître, elle serait logiquement entre parenthèses entre l'idée de changement – et normalement, dans la partie suivante, ce qu'il faut faire. C'est la quatrième partie du texte qui doit apparaître et qui va dépasser la notion de risque.

## Erwan Gringoire

En réaction au texte, je suis impressionné par la synthèse qui est très riche, en si peu de temps, je suis bluffé. Ce sont plutôt des éléments de détail. Je ne sais pas si c'est du détail ou si c'est important. Par exemple, vous commencez par l'expression d'identité de la personne, je me trompe peut-être, mais j'ai l'impression que l'on ne parle pas de la famille. Le domicile est aussi un lieu de la famille et n'est-ce pas l'expression de l'identité de la famille ? Il y a peut-être une dimension à ajouter ici.

Quand on parle de transmission de savoir-vivre, de notion de culture, la famille intervient. Aujourd'hui, c'est lié au numérique, dès lors qu'il y a ces nouvelles mobilités où des enfants partent à l'étranger ou dans d'autres coins de la France, le numérique permet de maintenir une forme de domicile distant par Facebook, par Skype. Je ne sais pas si ce sont des éléments intéressants dans le texte.

Ensuite, un mot apparaît aussi, c'est la prise en charge de la santé, on a parlé de télémédecine à l'instant, je ne sais pas si c'est un gros mot, le terme «vieillesse» est-il un mot à ajouter ? Je n'ai pas vu le maintien à domicile.

On parle d'économie de réciprocité et je ne crois pas avoir lu «économie collaborative» alors que ce terme a été beaucoup employé hier et fait partie des nouvelles mutations.

Les deux derniers points sont la notion de perception de valeur vis-à-vis du domicile. Dans toutes ces nouvelles choses par rapport aux invariants, la perception de valeur peut être différente. Une question à se poser est peut-être de savoir comment continuer à ajouter de la valeur au domicile. Il faut s'y projeter.

Je parle de la valeur perçue par l'individu vis-à-vis de son domicile, si c'est juste un endroit pour dormir ou si au contraire c'est un endroit de construction. Il y a cela aujourd'hui dans la réalité des villes ou des campagnes.

Le dernier point, que l'on l'a beaucoup abordé, je ne l'ai peut-être pas vu, mais le texte ne parle pas de juridique alors qu'il faut peut-être ajouter la dimension juridique au niveau des risques ou imaginer un nouveau système juridique pour encadrer ces nouvelles mutations de société.

Un dernier petit point, il est question de fracture numérique, je suis complètement d'accord. Mais il faudrait peut-être valoriser les deux axes liés à la fracture numérique : l'accessibilité dont on parlait hier et l'apprentissage du numérique. Il faut peut-être mettre ces deux mots.

## André Montès

Je voudrais juste ajouter un chiffre et une réaction. À écouter la synthèse des débats et des contributions qui a été présentée et qui est remarquable, je reviens à quelque chose qui m'avait marqué à la lecture des contributions. Le chiffre n'a jamais été cité, donc au risque d'être un peu contredit, je vous dis le chiffre que j'ai en tête : en France, il y a 30 millions de domiciles. Je ne sais pas si c'est un chiffre qui vous intéresse, mais pour moi, cela explicite les grandes difficultés que l'on rencontre pour définir le domicile. Il y a 30 millions de cas particuliers et on essaie de trouver une synthèse. Vous l'intégrez ou non, vous verrez...

Deuxièmement, je remercie Richard Wittorski de son intervention parce qu'il a énormément développé ce que j'ai essayé de faire passer hier. Je trouve extrêmement intéressant ce qui a été dit sur la transmission de savoirs, je m'y retrouve complètement et il a beaucoup développé le peu que je vous avais dit sur la transmission de savoir, de naissance, de savoir-faire, savoir technique pour les salariés, mais pour les particuliers employeurs. La FEPEM devrait donc aussi s'emparer de ce point.

## Bernard Monteil

Autre réaction ?

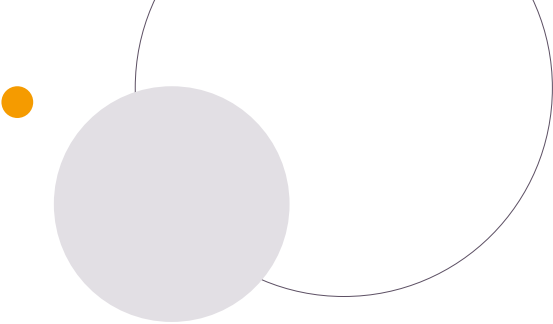
## Josette Jeantet

Bonjour messieurs, dames. Je suis vice-présidente de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation. Je n'étais pas là hier, mais j'ai été très intéressée par tout ce que vous nous avez présenté et ce que nous ont dit les personnes. Je me dis aussi que c'est un enjeu de société, mais je poserai la question, à laquelle sommes-nous prêts ? Les particuliers employeurs que nous représentons sont des millions et en majorité, des personnes qui ont 80 ans ou plus. Il y a donc un grand chemin à parcourir si c'est une production pour 20 ans, à ce moment-là je suis preneuse, car cela fait plus de 20 ans que je transmets et c'est déjà pourtant difficile.

D'autre part, bien sûr des évolutions font que l'on va réaliser des actes de santé au domicile, ce n'est pas une évidence car ce n'est pas donné à tout le monde. Aussi, je ne suis pas assurée que le personnel de santé actuel soit déjà suffisamment formé pour la télétransmission, je n'en suis pas sûre.

Je parlerai de quelque chose que je connais, par exemple de l'ambulatoire, bien sûr nous en sommes à 25-30% d'actes chirurgicaux ambulatoires et on vise 70% comme les pays nordiques. C'est beaucoup et en plus, je le dis parce que cela fait 44 ans que je suis dans le milieu de la santé, il nous faut beaucoup éduquer les prescripteurs que sont les médecins parce qu'ils ne donnent pas d'information, ils ne disent rien aux personnes. Même lorsque nous sommes des gens avertis, nous sommes obligés de quêmander de l'information. Je vois par exemple, puisque maintenant on peut très bien faire une chirurgie partielle par voie endoscopique et pratiquement peut-être pas tout à fait en forme ambulatoire ici en France, mais en 48 heures ou en 72 heures. Je m'interpelle. Autre chose, il faut aussi que l'on fasse des choses de l'apprentissage, mais que des personnes qui interviendraient dans les cas soient aussi des autoapprenants comme vous l'avez dit, monsieur. C'est vrai, ce n'est pas donné à tout le monde et cela donnerait beaucoup de sens à notre travail. Pour l'avoir vécu puisque j'ai vécu dans les tout débuts de la technicité en médecine, je dois dire qu'il faut en premier maîtriser la technicité pour revoir le malade derrière. Cela ne va donc pas être une évidence parce que la technicité est valorisante. Qui que ce soit pour l'instant même si l'on va voir dans les hôpitaux, on voit que le personnel soignant va observer un malade et sans pourtant je dirais, j'ai débuté en 1963, j'ai débuté aussi par de la réanimation, maintenant dans les secteurs, elles sont sept fois plus d'infirmières, mais que font-elles ? Elles regardent les scopes, les robinets parce qu'un malade a facilement huit pousse-seringues autour de lui. On regarde tout cela, mais je ne les vois pas et je ne les ai pas vues parce que ce sont des expériences récentes, je ne les ai pas vues toucher le malade. Cela veut dire que l'on dépasse maintenant la technique qui est quand même la base du médical. C'est pour le monde médical, mais le monde normal qui n'a pas de notion, que va-t-il faire ? Comment va-t-il se débrouiller ? Je suis très interrogative là-dessus. Et puis, là aussi, l'expérience me montre que la personne ne se souvient pas et ce n'est pas son problème de voir la technique réalisée et réussie. Par contre, elle se souvient très bien de la façon dont on l'a entourée et tout le confort qui va avec. Pour moi, c'est un souci. Je ne sais pas comment nous allons pouvoir leur apprendre tout cela.





---

## Bernard Monteil

Je crois que tout cela renvoie à différents éléments que nous avons évoqués autour justement de la prise en charge et de la notion d'apprentissage au domicile par différentes personnes de la famille parce que si c'est juste apporter, «transférer» un geste technique ou un outil technique, c'est vrai que ce n'est pas du soin. C'est indispensable, mais il y a tout ce qu'il y a autour qui fait normalement la qualité du soin qui peut être essentielle pour des gens qui ne sont pas du métier. Je ne sais pas comment il faut le reprendre tout à l'heure, mais je suis très sensible au fait – je dépasse le problème de la santé à domicile –, mais sur bien d'autres sujets, il y a toute la relation de proximité qui est derrière cela. Elles ont beaucoup de mal à emmener aux toilettes, à essayer et à comprendre que cette relation de proximité est ailleurs que seulement quelques heures, c'est plus que de l'apprentissage, c'est une transformation culturelle.

---

## Mélanie Tocqueville

C'est pour cela que j'ai dit que c'était sociétal parce que dans la société dans laquelle nous vivons actuellement, je m'interroge.

---

## Bernard Monteil

D'accord. Y a-t-il des réactions sur ces interventions ?

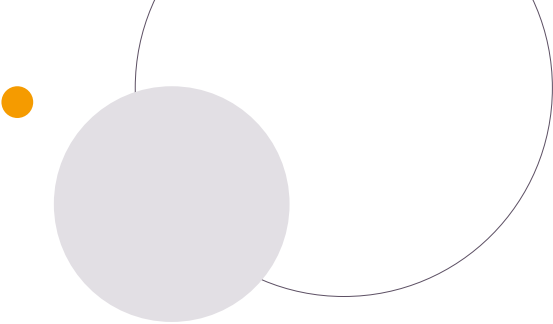
---

## Olivier Angot

Oui, l'une pour venir en écho et l'autre pour peut-être un tout petit peu modérer. Pour venir en écho, sur l'aspect formation, dans notre métier, on parle de conceptualisation du changement, tout le monde a ses grands termes pour dire plein de choses, mais c'est effectivement un élément primordial de pouvoir amener l'accompagnement, pas forcément la prise en main de la technologie, mais en tout cas, ne pas mettre un truc qui arrive en plus sans expliquer les tenants et les aboutissants. Effectivement, sur notre projet et sur les projets auxquels on est attentif, sur le fait de pouvoir appréhender ou s'autoformer, on se rend compte qu'on se met parfois des craintes, des barrières et que, de temps en temps, il faut peut-être essayer dans la vraie vie pour voir si c'est vraiment la réalité. Je vais prendre l'exemple de l'un de nos projets, je crois que je l'avais évoqué hier dans la vidéo : il s'agit du suivi des plaies à domicile où du coup, on emmène une technologie à l'infirmière qui n'est pas forcément habituée à avoir cette technologie. La grosse crainte des professionnels était : «Ah, oui, tous vos

trucs de techno, cela va déshumaniser tout cela, on ne va plus avoir de lien.» Avec un an de recul, ils ont été surpris que les patients avaient beau être par l'intermédiaire d'une tablette, d'un écran ou autre, ils s'étaient complètement approprié le dispositif et avaient l'impression d'avoir ce lien avec ce spécialiste. Et que de toute façon, s'ils avaient pu prendre un rendez-vous, ils l'auraient eu dans six mois ou un an, et là, ils l'ont eu à court terme. Puis la crainte de dire que cela va enlever l'aspect relations humaines, c'est peut-être même plutôt le contraire parce que justement, comme il y avait du côté du professionnel la crainte que cela enlève cet aspect humain, je pense qu'ils ont été plus attentifs à la façon de communiquer avec le patient par ce vecteur, ce média qu'ils ne l'auraient peut-être été dans leur cabinet parce qu'ils auraient enchaîné avec x consultations derrière. C'est ce qui modère un tout petit peu. Par contre, la formation est importante, sachant qu'aujourd'hui, les professionnels qui sont en activité sont un peu plus nés avec la nouvelle technologie, effectivement des professionnels qui vont arriver en fin d'activité à la retraite sont un peu plus hostiles à prendre en main quelque chose de nouveau. Le temps va aider par rapport à votre question de savoir si c'est pour demain ou dans 20 ans. Effectivement, je crois que cette partie va aider et aussi de l'autre côté, on voit beaucoup aujourd'hui, par exemple mes parents et mes grands-parents disent qu'ils vont essayer l'informatique, c'est effectivement pour essayer au début pour tâtonner et en définitive, quand je vois mes parents aujourd'hui qui ont 65 ans, depuis qu'ils sont à la retraite, ils sont plus accros que moi, mais on ne l'aurait jamais imaginé la première fois qu'on leur a offert une tablette et en définitive, ils sont toujours derrière la tablette parce que cela rapproche les liens – j'ai une sœur en Suède et une autre en Allemagne.

Une dernière réflexion par rapport à la désertification médicale et au fait de savoir s'il y a un désert médical ou non. Oui, il y a un désert médical. Non seulement, en nombre, mais quelque part, on ne peut pas lutter contre le fait que l'on est dans une société de consommation. Il serait complètement utopique de dire qu'on va lutter contre et aujourd'hui, l'une des problématiques est que l'on consomme de la santé à la fois parce que l'on s'écoute un peu plus et que l'on va un peu plus vers les médecins. On a l'impression d'avoir besoin d'eux en termes mécaniques. Il y a de plus en plus de population, de plus en plus âgée, donc mécaniquement on consomme plus de santé. Cela fait que l'on a besoin d'un peu plus de professionnels. De l'autre côté, l'évolution de la santé et le fait de vivre en société font qu'il y a de moins en moins de médecins de famille qui commencent à 7 heures le matin et finissent à 23 heures. De la même façon, la profession s'est beaucoup féminisée avec les conséquences proches de l'aspect famille, enfant, de garder un cadre de vie qui fait que même si on a plus de médecins, en temps-homme on n'en a pas forcément autant qu'historiquement. La deuxième chose par rapport au désert, c'est le désert local. Historiquement le médecin de famille à la campagne était un notable et, globalement, économiquement il suffisait à faire vivre la famille. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il faut que l'épouse ait un travail. Les enfants ont un besoin d'accès à des activités, ce qui fait que mécaniquement ces spécialistes et ces médecins se retrouvent dans des agglomérations pour que madame puisse avoir un emploi, ce qui est



logique, et que les enfants puissent accéder aux activités. Tout cela fait qu'il y a de vrais déserts médicaux en campagne et en ville aussi même, y compris en région parisienne et dans certains quartiers.

---

## Anne-Marie Lavarde

Merci beaucoup de me donner la parole. Je voudrais juste rebondir sur la question de ce qui a été dit par madame que j'ai beaucoup apprécié au niveau de la manière de parler de son expérience parce que j'ai quelque chose que je n'ai pas entendu dans le texte que vous avez présenté qui est très bien structuré à mon sens. Il s'agit de la dimension éthique et la dimension des limites que l'on voit bien, que l'on entend bien quand vous parlez de la télémédecine. Je suis la première à dire qu'il y a aussi des limites, on est parfois dans le virtuel. L'autodiagnostic, quand on est sur Internet et que l'on voit tout ; je lisais un petit journal dans le métro où les médecins sont au bout du fil quand leurs propres pairs viennent leur demander un appui pour un diagnostic, il y a des limites. Je pense que c'est quelque chose d'important, l'éthique, la limite.

Juste un mot, quand vous dites la vie normale ou les gens, je crois que j'ai évoqué la question qui n'apparaît peut-être pas dans le texte, c'est la parole des différentes populations qui sont concernées par les interventions, on peut dire de sens commun, les gens, comment ils pensent et ce qu'ils en disent parce que ce sont les premiers acteurs, ils sont concernés. C'est souvent considéré comme des pensées biaisées, des choses qui n'ont pas d'intérêt alors que pour moi si on les écoutait un petit peu plus, ils iraient peut-être un peu mieux.

---

## Virginie Alloux

Dans la continuité de ce qui vient d'être abordé, je souhaiterais réagir sur ce que disait Mme Jeantet, concernant l'aspect humain en lien avec les technologies et la dimension de formation qui vient d'être évoquée. Se former à l'utilisation de la technologie me semble nécessaire, et en particulier, comme l'a décrit Mme Lavarde, par rapport aux limites de son utilisation et aux modalités d'utilisation correctes et/ou adaptées à l'éthique. Pour moi, cela fait aussi rebondir sur la question de la formation à la pratique à domicile. Je prendrai l'exemple des professionnels de santé comme les infirmiers parce que c'est ce que je connais le mieux. Ces futurs professionnels pendant leur cursus ne sont pas formés à la pratique au domicile bien qu'une grande proportion soit vouée à y travailler. Ils sont formés aux techniques professionnelles, à la déontologie, etc., mais en aucun cas à une « spécialité » ou à une spécificité de la pratique au domicile. Pourtant, il est très différent de pratiquer dans un espace public comme l'hôpital ou dans un espace privé tel que le domicile. Pour prendre ma propre expérience, en tant que psychologue, j'ai travaillé en hospitalisation à domicile. Il y a 12 ans,

nous n'étions que 3 ou 4, je me suis même confrontée à des collègues qui considéraient que l'on ne pouvait pas travailler à domicile correctement tellement les cadres sont différents. Je pense que le problème pour les infirmiers aujourd'hui, et par extension pour tous les professionnels qui interviennent à domicile, peut-être pour le particulier employeur lui-même aussi, est que la spécificité du domicile est rarement vraiment abordée comme quelque chose de particulier en matière de positionnement, d'accueil, voire même de pratiques matérielles et techniques. Par exemple, en matière de stockage de produits médicaux, les réglementations à domicile ne sont pas les mêmes que les réglementations à l'hôpital ou dans des structures spécialisées. Il me semble donc important de prendre conscience et de former à cette spécificité de l'intervention à domicile. Cela commence à venir, certaines facultés proposent des séminaires de psychologie abordant les pratiques symboliquement appelées « hors les murs ». Cela reste récent et rare, il reste beaucoup de travail à faire par rapport à cette question de la spécificité du domicile et de la pratique au domicile...

---

## Alexandre Schmitt

On avait une réflexion tout à l'heure, c'était finalement que le domicile s'est masculinisé. Autrefois, les rôles entre hommes et femmes étaient très répartis, l'homme travaillant aux champs et la femme restant à l'intérieur de ses murs. On s'aperçoit en fait aujourd'hui que l'homme et la femme travaillant, ils partent tous les deux et finalement, l'homme s'est beaucoup plus aussi réinvesti sur les tâches domestiques que ce soit mon expérience personnelle ou celle de beaucoup de jeunes hommes en contrepartie des grands-parents. Finalement, aujourd'hui, les jeunes hommes passent beaucoup de temps auprès de leurs enfants, à faire des loisirs à domicile, font aussi du ménage et la dimension « le domicile pour les femmes et l'extérieur pour les hommes » est beaucoup moins vraie. Il y a finalement une réappropriation du domicile par les hommes, en tout cas par la nouvelle génération. En cela, cela peut paraître une évolution.

La deuxième chose est que l'on a peu évoqué le domicile comme valeur marchande. Le domicile peut avoir une valeur marchande et un certain coût, d'un calcul rationnel de la part de ses occupants. Je pense par exemple à un couple qui préfère légitimement investir dans une maison ou un appartement plutôt que de louer en se disant que cela sera à eux et qu'ils le légueront plus tard à leurs enfants ou un jeune couple qui commence à se dire qu'il débute dans la vie, qu'ils n'ont pas forcément un gros salaire et qu'ils vont commencer avec un petit appartement et qu'ils achèteront ensuite un appartement plus grand, puis une maison. Du coup, il y a aussi cette notion d'évolutivité liée à un projet familial qui fait que finalement le domicile va changer au fur et à mesure que les revenus évoluent et également la taille de la famille comme le disait monsieur. Le domicile peut aussi avoir une valeur marchande pour les commerçants, par exemple on sait qu'ils ont une cotisation pour la retraite différente d'un retraité et ils vont donc avoir peut-être tendance à investir dans la

pierre pour plus tard pour avoir un revenu complémentaire à leur retraite. Aujourd'hui, on a aussi des formes de mise à disposition de son logement moyennant finances. Je pense aux gîtes ruraux, on voit souvent l'été en Bretagne le nombre de gîtes ruraux autour de chez nous, ce sont des gens qui vivent chez eux, qui ont une ferme ou pas d'ailleurs ou une maison individuelle et qui louent une ou deux chambres un peu sur le modèle des Bed and Breakfast, mais du coup, c'est quand même une évolution du domicile. Ce n'est pas que chez moi, c'est aussi une source de revenus supplémentaires, complémentaires ou parfois complètement un métier à part entière, ce sont des gens dont le métier est d'accueillir des personnes en gîte. C'est vraiment une dimension marchande qui me semble très importante dans la dimension du domicile qui n'est pas qu'un habitat où je vis avec ma famille, mais est aussi un lieu qui peut me rapporter de l'argent, pas simplement parce que j'y travaille, mais parce que je le mets à disposition moyennant finances comme un complément de revenus. Cela peut être aussi ce qui se développe, il existe des sites spécialisés, par exemple vous voulez aller en Toscane, vous recherchez quelqu'un qui vous prête sa maison pendant deux semaines et moyennant quoi, si la personne est intéressée pour venir par exemple à Alençon, vous lui mettez votre maison à disposition. Il y a donc un échange, c'est «Je vais chez toi en vacances, tu viens chez moi en vacances, on échange, on fait des économies», c'est quand même une ouverture à une personne extérieure dans son propre domicile. J'ai un copain qui est passé par un site à Paris qui est au chômage, qui avait des problèmes financiers et qui a loué à trois reprises en un week-end à des Hollandais et des Anglais son appartement, il est venu à la maison pour se faire un revenu complémentaire. Il faut donc relever une dimension marchande du domicile.

Je conclurai pour dire que le domicile peut être menaçant, ce n'est pas qu'un lieu où l'on est bien, on est heureux, on grandit, on se forme, on apprend... C'est clair, ce sont les fondamentaux, ce sont des invariants, mais j'allais dire aussi que le domicile peut être menaçant quand on habite par exemple en HLM dans des quartiers sensibles et que finalement, on y est un peu contraint par la force des choses parce que par exemple, on est issu de l'immigration et que finalement, déjà on n'est plus dans son pays d'origine et en plus, on est dans un domicile que l'on n'a pas forcément choisi et dans un contexte d'habitat qui n'est pas forcément exceptionnel. Du coup, il peut être perçu comme menaçant de la part de la personne qui y vit.

Je rebondis sur ce que disaient madame et Erwan par rapport à la vieillesse, le domicile, on y vit, on y vieillit et puis, à un moment donné, si on ne l'adapte pas, il peut être vraiment menaçant avec des risques très importants tels que des risques de chute, d'intrusion, de maltraitance et d'abus divers. Pour rejoindre la télémédecine, quand on est handicapé ou quand on a des maladies graves chroniques invalidantes, il faut effectivement être relié, connecté avec l'extérieur sinon à un moment donné, on ne peut plus y rester parce qu'après cela relève de l'hospitalisation au long cours ou de l'EHPAD quand la personne a la maladie d'Alzheimer qui évolue et n'a plus les moyens d'embaucher quelqu'un 24h/24. Il y a donc aussi une dimension de menace qui peut être reliée au domicile qui n'est pas qu'un aspect positif, mais qui peut avoir aussi un caractère de risque, de menace et pas forcément de bien-vivre.

## Bernard Monteil

Je rappelle que les contributeurs peuvent aussi rebondir.

## Sandrine Leroyer

Ce qu'on a dit hier, mais qui n'a pas été beaucoup développé est que le domicile est aussi un lieu d'isolement quelquefois subi, mais souvent voulu. C'est aussi un lieu de laboratoire. On y fait ses propres expériences, c'est ce qui a été redit ce matin. On y crée de la valeur, pas au sens économique du terme, mais de la valeur sociale, de la valeur culturelle. On y développe ses propres expériences et de plus en plus – et c'est peut-être cela qui est nouveau, oui et non, disons que c'est de plus en plus visible, ce n'est pas si nouveau –, le partage de ses expériences via les vidéos qui peuvent être postées, je pense notamment au site YouTube où l'on a de plus en plus de gens qui partagent leurs trucs et astuces sur des petits bricolages, sur comment faire les soins de cheveux et du coup, cela fait émerger de nouvelles activités, on a notamment un site – je n'ai pas le nom en tête –, où une jeune fille a créé son activité à partir de ses petits trucs et astuces qu'elle partageait. Du coup, elle a créé son activité professionnelle sur tout ce qui est soins du corps, soins des cheveux. Ce n'est pas forcément un lieu dans lequel on va venir intégrer le travail, mais à partir duquel on va créer un travail.

Pour réagir à ce que disait M. Montès, c'est peut-être sur cet axe qu'il faudrait justement travailler par rapport à nos particuliers employeurs pour partager les bonnes pratiques, les analyser et faire en sorte qu'elles s'ouvrent de la même manière.

## Arnaud Farhi

J'ai une petite question à M. Angot sur Domoplaies sur cette question d'usage. La tablette est-elle intermédiée par l'infirmière par exemple ou y a-t-il des situations où les patients eux-mêmes photographient la plaie avec la tablette et sont en lien ? Cela me paraissait un petit peu clé sur le rôle de la tarification de la technologie et de la connexion via un être humain à un réseau.

## Olivier Angot

En l'occurrence, dans le projet Domoplaies, le vecteur entre le patient et le spécialiste est l'infirmière. L'infirmière libérale dans ces domiciles classiques individuels ou l'infirmière de l'établissement dans ces domiciles collectifs type

EHPAD. Il y a toujours cet intermédiaire qu'est le professionnel puisque l'idée – contrairement à l'autre projet SCAD que j'avais évoqué concernant le suivi clinique à domicile –, c'est d'appuyer le professionnel dans son activité sur des plaies chroniques ou complexes où le professionnel se retrouve en difficulté et où une expertise est apportée à celui-ci pour également lui apprendre des choses au passage. L'objectif est que ce professionnel soit accompagné au long cours sur une plaie particulière, ce sont deux ou trois téléconsultations pour qu'il soit en autonomie y compris sur ce cas complexe. Si, pour x raisons, il a besoin d'une nouvelle aide, là c'est de l'appui du professionnel au bénéfice du patient. C'est un peu différent par rapport à l'autre projet du suivi clinique à domicile où l'on est plus dans l'éducation thérapeutique – ce n'est pas de la télésurveillance. Suite à son hospitalisation, le patient a été éduqué autant en termes de bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène de vie, etc., et l'idée est de mettre un outil lui posant quelques questions sur ce qu'il a mangé, sur son poids – l'idée n'est pas d'avoir une balance automatique, mais que le patient prenne conscience et soit acteur. L'idée est de retirer le dispositif au bout de deux ou trois mois pour qu'il ait de l'autonomie. Dans le cas du suivi à domicile, le patient est tout seul. Demain ce sera une tablette, pour l'instant cela ressemble à un vieux Minitel parce que cela date un peu, mais en tout cas, le principe est là, il est l'acteur tant en termes de réponse pour qu'il prenne conscience de bonnes habitudes et qu'il n'ait plus besoin de cet outil demain. L'idée est de ne pas l'assister. La difficulté de l'assister est que c'est de l'assistanat au long cours. S'il ne s'imprègne pas de ces bonnes pratiques, il va toujours attendre que l'outil l'aide ou déduise les choses. On est vraiment sur deux approches différentes en termes de télésanté au domicile.

## Jean-Paul Finot

J'aurai une intervention croisée parce que je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Sandrine en disant que le domicile était un lieu de création de valeur. La question qui se pose à nous – on l'a dit ce matin, il y a 30 millions de domiciles – est celle de la mesure et ce qu'est cette valeur. Hier, dans ma présentation, je disais que le domicile était un lieu de savoir et d'apprentissage sur trois plans :

- savoir-vivre en famille et apprendre à vivre avec les autres ;
- quels sont les savoirs domestiques mis à l'œuvre au domicile ?
- quels sont les savoirs travaillés au domicile ?

En disant cela, on voit bien l'immensité du champ que les économistes n'appréhendent pas et que d'autre part, quand on parle de transmission, l'analyse de cette valeur ou de ces savoirs et des modalités de transmission des savoirs, il y a tout un champ – j'anticipe peut-être un peu sur la suite –, de travail important pour décoder ces savoirs, décoder les modalités d'apprentissage parce qu'on est dans une forme d'obscurité. Je crois qu'il est intéressant de le

rapporter à ce qu'a dit Mme Lavarde tout à l'heure. Sommes-nous en capacité de faire exprimer, de faire utiliser la parole comme moyen d'expression ? Hier, Jacques a fait sa petite enquête et nous a rapporté la parole d'une vingtaine de personnes. Il y a déjà eu un certain nombre d'enquêtes, je pense à des travaux qui datent des années 70 sur les arts de faire et l'invention du quotidien avec Michel de Certeau où l'on a travaillé beaucoup à écouter les gens et les faire parler sur la façon dont ils font la cuisine, dont ils transmettent leurs recettes. Je crois que l'on a un champ devant nous extrêmement important pour essayer de clarifier, de décoder cette valeur produite au domicile et la façon dont elle peut se transmettre, se construire et continuer de se construire.

## Bernard Monteil

Jacques.

## Jacques Lemonnier

J'ai un peu l'habitude de faire la synthèse même quand on ne me l'a pas demandé.

## Bernard Monteil

Dans dix minutes, il faut s'arrêter, donc c'est très bien.

## Jacques Lemonnier

C'est complètement irrépressible chez moi, je suis vraiment désolé. J'ai noté deux ou trois choses à ajouter. C'est un peu l'idée de savoir ce que l'on peut intégrer dans tout ce qui a été dit par les débatteurs. Au niveau des changements, il y a l'échange au domicile, c'est vrai, je crois que cela change beaucoup la manière que l'on a de gérer son domicile quand on sait que l'on va prêter à quelqu'un. C'est ce qui a été évoqué par Alexandre. L'économie collaborative, on vient d'en parler. Dans les invariants, la notion évoquée par Richard Wittorski du principe de construction de soi, je crois que cela vaut vraiment la peine de le rajouter. Et puis, il y avait l'idée de l'isolement. Je pense qu'il faut qu'on arrive à le mettre quelque part. C'est presque un changement à certains égards même si les personnes isolées existaient déjà.

Après, je vais faire encore pire, je crois que le quatrième chapitre va être ce qu'il faut faire. Je trouve que beaucoup de choses ont été dites par les débatteurs. Je les résume rapidement pour que vous ayez le temps de les oublier pour qu'on les redécouvre cet après-midi au moment de la relecture du texte :

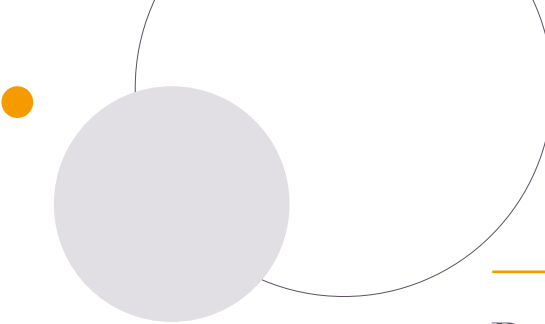
- formation, formation au numérique, déshinibition par rapport au numérique, à des modalités d'apprentissage spécifiques et à des modalités d'analyse d'activités ou de choses comme celles que Richard Wittorski a évoquées qui sont probablement à structurer, à fabriquer et à codifier ;
- responsabilisation, éthique et limites disait Mme Lavarde, cela me paraît important ;
- création de son propre emploi disait Jean-Rémy Acar ou plutôt de sa propre activité professionnelle. Les deux, c'est un tandem, Jean-Rémy et Sandrine ;
- développement de bonnes pratiques d'échanges ;
- diffusion et motivation aux bonnes pratiques à tous égards ;
- le savoir-vivre en famille a été évoqué ;
- un dernier point que j'appellerais professionnalisation, il faut quand même que l'on fasse une petite allusion à l'emploi à domicile parce que sinon plein de gens ici ne vont pas être contents. En effet, développer l'acquisition de pratiques spécifiques au fur et à mesure que vont se développer certains aspects technologiques, etc. Accompagner bien sûr cette évolution par des dispositifs originaux. Professionnalisation du manager, du binôme, cela a d'ailleurs été évoqué lors des emplois de la famille et un accompagnement professionnalisant. Je crois que beaucoup de choses se réfèrent à l'accompagnement dans ce que vous évoquez par exemple.

Pour finir, dans le développement, il y a l'idée de faire intervenir les pouvoirs publics, c'est toujours un peu embêtant parce qu'ils le font souvent très oralement ! Quand vous avez évoqué le problème des tuyaux, quelque part c'est clair, s'il n'y a pas de tuyaux à la campagne, il ne se passera pas grand-chose à certains égards.

Des réglementations adaptées dans le sens de l'autonomie et pas l'inverse.

Et qu'il y ait quelque part une recherche de développement du domicile qui renvoie un petit peu à tout cela et à tout ce qui a été dit jusque-là.

Avec toutes mes excuses pour cette espèce de manière de faire les choses.



## Bernard Monteil

Avez-vous des compléments ?

## Jacques Lemonnier

Il y sûrement des choses à ajouter.

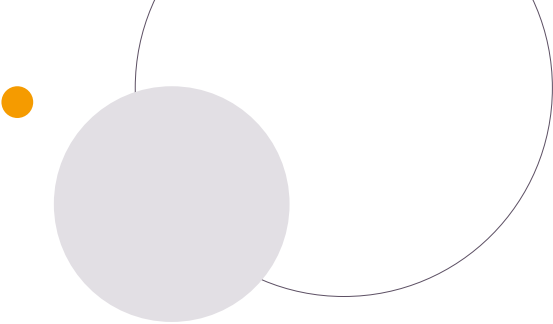
## Bernard Monteil

Avez-vous des rebondissements là-dessus ?

## Estelle Bonnaud

Le domicile est souvent représenté par le « nous » à l'intérieur duquel il y a plein de « moi ». Ça semble être sur le domicile le champ des possibles où je vais pouvoir exprimer mon moi à travers la notion de plaisir qui a démarré avec un cadeau qui était une machine à coudre, tout simplement. C'est également une approche sociologique que je vous apporte ici puisque la notion de moi arrive de plus en plus dans notre organisation et dans notre vie. C'est une approche que je trouvais intéressante de partager avec vous. Le domicile également comme un lieu sécurisé où je peux vivre, me faire plaisir sans être en conflit avec ceux qui m'entourent, m'accompagnent au quotidien. C'est la possibilité d'investir de manière sécurisée pour la personne elle-même.

Concernant le domicile, je pensais particulièrement à la région du Perche où pas mal de gens se sont domiciliés puisqu'ils vont loin de Paris. Je suis en train d'élaborer ma pensée, mais ce qui veut dire que les gens travaillent de plus en plus chez eux, je vais peut-être m'égarer avec la notion de télétravail, mais je trouve intéressant de dire je vais travailler chez moi pour avoir ce recul par rapport à l'entreprise, pour avoir cette capacité à également développer dans le cadre de notre mission une espèce d'harmonie. Je ne l'ai pas du tout vécu en région parisienne où je peux élever mes enfants dans des valeurs qui me ressemblent et parce que ce sont de nouvelles générations qui recherchent ce développement d'harmonie et de pouvoir s'exprimer, et s'expatrier un petit peu à Paris juste pour aller chercher la valeur travail et partager.



Je pense également à la notion d'isolement évoquée au niveau du domicile, mais aussi à la de pépinière où l'on rassemble des gens isolés pour leur permettre de se retrouver entre eux, de déjeuner et d'avoir également leur identité en termes de développement.

---

## Béatrice Cherrier

Je souhaitais rebondir et étoffer un peu les risques en suivant M. Lemonnier pour étoffer un peu les « Que peut-on faire et que peut-on demander aux pouvoirs publics ? » Ce qui est frappant c'est que l'on réfléchit beaucoup aux modalités de réinvestir le domicile, notamment par la santé, etc., et quand même, je voulais rappeler que dans une situation on devrait encore sortir toute une partie des gens de leur domicile insalubre, dangereux, etc., et qu'on n'a même pas les moyens de sortir les gens qui devraient l'être, qui ne peuvent pas aller en EHPAD et qui vont finir par revenir rapidement à l'hôpital pour les accompagner correctement. Une question qui viendrait est : « Si le domicile devient le lieu du bien vivre et du bien vieillir, est-ce que l'on ne va pas avoir une inégalité encore plus grande ? » Déjà, c'est une condition qui n'est pas remplie d'avoir un domicile décent, c'est un règlement des risques et du coup, dans les « Que faut-il faire ? », « Quid du cadre législatif ? » La dame qui avait commencé à présenter cela n'est pas là, mais elle avait commencé par dire que l'on a une obligation d'avoir un domicile même si fictif pour les SDF, mais alors « Et le droit ? », le droit opposable au logement, le droit d'avoir un domicile décent et le droit d'avoir un domicile pour bien vieillir ? Qui va financer toutes ces adaptations du domicile pour qu'on puisse mettre en connexion la santé ? Parce que les innovations proposées par M. Angot, je ne sais pas qui finance quoi, etc., mais quelle est la part de privé et la part de public ? Selon la façon d'y réfléchir, ne va-t-on pas vers une plus grande inégalité de tout cela ? Une inégalité qui serait une inégalité du domicile, c'est aussi une question que je pose.

---

## Bernard Monteil

D'autres éléments à ajouter ?

---

## Erwan Gringoire

C'est très court et on l'a abordé hier. Si le texte a pour vocation à être porté par exemple à l'Europe, il y a une dimension culturelle très importante et le rapport que l'on peut avoir au domicile est différent d'un pays à un autre. Il y a aussi la notion de religion versus la laïcité, si on écrit quelque chose, on parle de loi, de

l'aspect juridique, cela va en opposition avec un cadre personnel intime où la religion peut transparaître. Je ne sais pas trop comment décrire cet ensemble, mais l'une des questions me semble aussi cet axe.

---

## Johann Chalmel

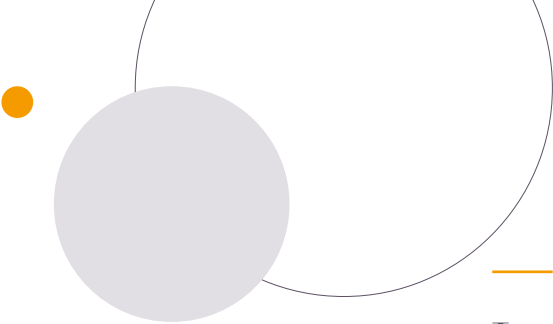
Des invariants traversent peut-être les frontières et les cultures. Cela peut être intéressant. On cherche toujours à définir le domicile, il peut être intéressant d'avoir une définition basique.

---

## Olivier Angot

Pour reprendre sur les aspects financiers, globalement sur les projets de télémédecine, je parle bien de télémédecine, après il y a une frontière, parfois on parle plus de Silver économie, je suis vraiment sur le domaine de la télémédecine où on est vraiment sur des missions de service public. Nos projets ont tous vocation à être subventionnés. On dit toujours qu'un projet a une date de début et une date de fin et qu'à un moment donné cela doit devenir un service. S'il est mis en place, il sert à quelqu'un et quand je dis à quelqu'un, le bénéficiaire, c'est le patient, mais nos outils sont au service des professionnels. Si notre outil sert à quelqu'un, il est légitime qu'à un moment donné ce quelqu'un paye. Cela peut être l'établissement. Cela reste toujours des fonds publics, mais voilà le modèle.

Une remarque de façon plus globale, je mets toujours des guillemets parce que cela peut être toujours interprété de diverses façons, mais malgré tout, j'aimerais vous parler du retour sur investissement. L'investissement est global et le retour n'est pas forcément toujours monétaire, cela peut être la qualité de prise en charge, etc., mais si on s'arrête sur l'aspect financier, l'une des grosses difficultés d'aujourd'hui - cela a beau être tous nos impôts, nos cotisations -, c'est la segmentation. Globalement, le problème sur nos projets est que l'on demande à un acteur d'investir et c'est un autre qui fait des économies. Du coup, il n'y a pas de répartition de ce retour sur investissement. Je prendrai un exemple, ce n'est pas le domicile, ce n'est pas encore le particulier, mais on est à Alençon, je vais prendre cet exemple, mais on est en train de mettre des usages en place entre la prison de Condé-sur-Sarthe dont on sait bien que les environs sont évidemment toujours très calmes et une prise en charge par télémédecine avec l'hôpital de Mamers et puis le CPO pour le côté psychiatrique. Aujourd'hui, l'investissement il est fait par qui ? L'investissement est fait par le monde de la santé, les économies sont faites par le judiciaire parce que cela réduit les extractions qui coûtent beaucoup plus cher. Sauf que comme il n'y a pas de vases communicants ils font des économies, nous, cela nous coûte de l'argent, mais le modèle économique n'est pas bon. On peut faire la même chose



avec des hospitalisations plus globalement, on est au sein même du monde de la santé où malgré tout c'est toujours segmenté. Nos projets sont financés par des FIR (Fonds d'intervention régionaux) alloués par l'ARS qui nous sont versés par la CPAM, mais à l'arrivée, on va éviter les transports en ambulance, donc celui qui va faire des économies est la Sécurité sociale, mais à un moment donné, il va falloir quand même poser tous les modèles pour que les économies qui sont faites là puissent être réinvesties sur d'autres modalités dans nos projets.

---

## Bernard Monteil

Merci. Deux dernières interventions ou trois, mais de deux minutes chacun. Gardez-en un peu pour cet après-midi.

---

## Anne-Marie Lavarde

Moi, j'ai déjà beaucoup parlé. On va faire une petite intervention conjointe très rapide. À écouter tout ce qui se dit, j'ai l'impression qu'il y a plusieurs niveaux explicatifs : un niveau idéologique, politique, il ne faut pas oublier, et puis il y a un autre niveau, quand on parle des SDF par exemple, c'est beaucoup plus compliqué de parler de domicile pour tous et à tous, moi qui ai pratiqué, quand on offre un domicile à la maison où on accueille un SDF, différents facteurs interviennent. On est là à un autre niveau explicatif.

---

## Jean-Paul Finot

On anticipe aussi sur l'après-midi, par rapport à notre projet, il y a un recentrage à faire sur la question du domicile qui est de l'ordre du cadre de la famille, de la personne. S'agissant des politiques, j'ajouterai aussi que quand la structuration de la société se fait, c'est à partir des citoyens, du domicile que l'on crée la politique. Je souhaiterais que l'on ne dérive pas quelque part sur la recomposition des politiques publiques par rapport à l'habitat, par rapport à la santé si l'on veut rester sur notre champ.

---

## Jean-Rémy Acar

J'appuie tout à fait dans cette direction. Les questions de financement sont intéressantes et je pense que l'exemple de la prison est exactement l'antithèse de ce que l'on veut dire sur le domicile. Si j'ai un reste à charge ou si je finance quelque chose, c'est la contrepartie légitime au fait que c'est à mon domicile, que c'est ma décision et que c'est de moi qu'il s'agit. Il ne s'agit pas de poser la question « Qu'est-ce que l'État va prendre en charge ? Comment la société va faire mon bien à l'insu de mon plein gré ? ». D'un point de vue collectif, il s'agit de poser la question « Comment je suis acteur et comment je coproduis, c'est-à-dire comment je cofinance ? ». C'est là où le domicile est effectivement singulier et un partenaire absolument indispensable à toute politique ou à toute évolution sociétale prise dans une globalité.

## 5) L'ÉLABORATION DU TEXTE CONSENSUEL

### L'ÉCRITURE COMMUNE DE LA NOTE DE CONSENSUS

#### Bernard Monteil

Je vous propose de consacrer nos échanges de l'après-midi aux points de fond que vous souhaitez voir ajoutés à notre note de consensus. Une fois que ce listage aura été effectué, les rédacteurs finaux s'attacheront à les structurer au mieux.

Concernant les invariants, des remarques ont été formulées quant à la nécessité de développer l'aspect juridique du domicile.

**Le domicile est encadré juridiquement par un ensemble de textes le définissant comme un lieu «sanctuarisé» et un lieu de localisation administrative de la personne.**

#### Arnaud Farhi

Je pense que le corpus réglementaire est débordé par les nouvelles pratiques, et que cela engendre un risque pour le citoyen. L'aspect juridique pourrait donc également apparaître dans le chapitre consacré aux risques.

#### Alexandre Schmitt

Pour les personnes âgées, la maîtrise des données numériques est un véritable enjeu. Il s'agit d'éviter les risques liés à la multiplication de ces données ; notamment moyennant un encadrement juridique.

#### Jean-Paul Finot

Par conséquent, il convient de réserver nos amendements liés à la dimension juridique au chapitre consacré aux risques, ou aux évolutions.

#### Erwan Gringoire

Je suggère d'ajouter la notion de famille au premier invariant :

«Un lieu de localisation administrative de la personne et de la famille»

#### Anne-Marie Lavarde

J'estime que le terme «sanctuarisé» est trop connoté.

#### Jacques Lemonnier

Le domicile est souvent associé à la notion de «violation». Je suggère donc d'utiliser le terme «inviolable».

#### Bernard Monteil

Je vous propose la formulation suivante :

Le domicile est incarné juridiquement par un ensemble de textes le définissant comme un lieu privé, protégé et inviolable, et un lieu de localisation administrative de la personne.

Nous vérifierons si, d'un point de vue strictement juridique, le terme «inviolable» est pertinent.

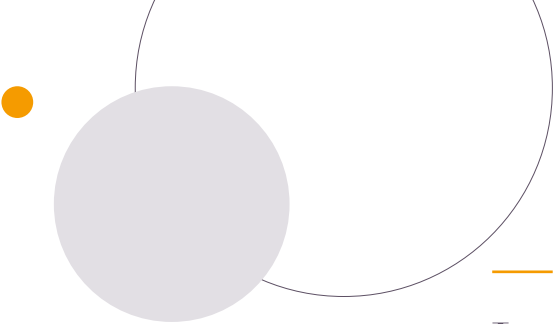
#### Sylvain Cousinard

Manifestement, nous partageons tous le sentiment que la définition juridique du domicile est relativement imitée. Par conséquent, ne devrions-nous pas souhaiter que cette définition juridique évolue ?

#### Jean-Paul Finot

Je crois que la question juridique n'est jamais parfaitement stabilisée. Ce que nous appelons un «invariant» est en réalité soumis à une série de jurisprudences faisant évoluer le droit en permanence. Aucune définition ne peut anticiper les évolutions du droit. Je préférerais que soit soulignée la nécessité de demeurer vigilant à ces évolutions du droit, dans le chapitre consacré aux risques.





---

## Jacques Lemonnier

Je suggère donc d'évoquer une temporalité présente :

Le domicile, aujourd'hui, est incarné juridiquement par un ensemble de textes le définissant comme un lieu privé, protégé et inviolable et un lieu de localisation administrative de la personne.

---

## Arnaud Farhi

Sur le principe, je suis d'accord sur le fait de mentionner la famille dans cette définition. Toutefois, d'un point de vue légal, il a été souligné que le domicile de l'époux pouvait être différent de celui de son épouse.

---

## Isabelle Puech

Par ailleurs, dans le cas des véritables gardes alternées, les enfants bénéficient de deux adresses.

**C'est un lieu de sécurité et de protection.**

---

## Jacques Lemonnier

Je propose la formulation suivante :

C'est un lieu que chacun veut de sécurité et de protection.

**C'est un lieu d'expression et de projection de l'identité de la personne et du foyer.**

---

## Bernard Monteil

Je pense que nous pourrions ajouter la notion de « construction de soi ». Par ailleurs, il conviendrait de nommer les différents types d'apprentissages mentionnés par Monsieur Wittorski.

---

## Jean-Paul Finot

Je propose de conserver la formulation actuelle, et de consacrer un item spécifique au domicile comme lieu de savoir et d'apprentissage.

---

## Anne-Marie Lavarde

Je propose la formulation suivante :

C'est un lieu d'expression et de projection de l'identité personnelle et sociale.

---

## Bernard Monteil

Je pense que cette phrase renvoie à deux idées distinctes. D'une part, le domicile est un lieu de construction de l'identité personnelle et sociale. D'autre part, il est le lieu de l'expression et de la projection de cette identité.

---

## Anne-Marie Lavarde

À ce sujet, lors de mon intervention, j'évoquais le terme d'« appropriation ».

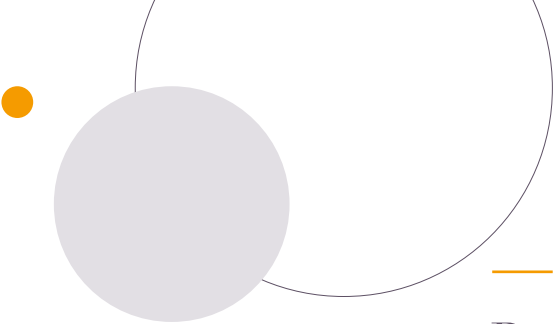
---

## Bernard Monteil

Je propose la formulation suivante :

C'est un lieu de construction de l'identité personnelle et sociale. C'est un lieu d'appropriation, d'expression et de projection de cette identité.

**C'est un lieu de vie personnelle ; c'est aussi éventuellement un lieu d'activité professionnelle en fonction des choix de la personne. Ceci peut être constaté historiquement.**



---

## Bernard Monteil

Je ne suis pas certain que la dernière phrase de ce paragraphe («Ceci peut être constaté historiquement») soit absolument nécessaire.

Je suggère donc de la supprimer :

C'est un lieu de vie personnelle. C'est aussi éventuellement un lieu d'activité professionnelle, en fonction des choix de la personne.

---

## Virginie Alloux

Lors de son intervention, Madame Lavarde a distingué la notion de «lieu» et d'«espace». Elle a également insisté sur la notion de «territoire».

---

## Anne-Marie Lavarde

La notion de territoire est axée sur l'appropriation et une dimension relationnelle. Le territoire est à la fois individuel et social. Cette notion se différencie de la notion de domicile par une dynamique relationnelle.

---

## Johann Chalmel

Le territoire se construit en fonction des autres, comme une protection.

---

## Bernard Monteil

Je propose la formulation suivante :

C'est un lieu de vie personnelle. C'est aussi éventuellement un lieu d'activité professionnelle, en fonction des choix de la personne. C'est un territoire que l'on construit, et que l'on défend.

**C'est un lieu de production, d'expression et pérennisation culturelle, incluant notamment l'éducation, la transmission des savoirs, des savoir-faire, des valeurs et des traditions, des comportements et de la créativité personnelle.**

---

## Bernard Monteil

Je suggère de conserver cette formulation, en y ajoutant quelques précisions sur les différents types d'apprentissages. J'ai été particulièrement sensible à ce qu'a dit Monsieur Wittorski sur les apprentissages informels et incorporés, qui sont difficilement codifiables.

Par ailleurs, ces apprentissages constituent un ensemble de codes du domicile, que les «visiteurs» extérieurs sont tenus de respecter.

Je propose donc d'ajouter telle quelle la formulation de Monsieur Wittorski :

Des apprentissages coconstruits par des interactions et des ajustements mutuels, des apprentissages situés en particulier dans des moments de vie, des apprentissages incorporés et difficilement codifiables.

---

## André Montès

J'aurais souhaité que l'on tienne compte de la formation des particuliers employeurs. Les particuliers employeurs, en effet, ont des responsabilités et des devoirs.

---

## Bernard Monteil

Cet aspect sera pris en compte au moment de rédiger le quatrième chapitre de la note, comme suggéré par Jacques Lemonnier.

---

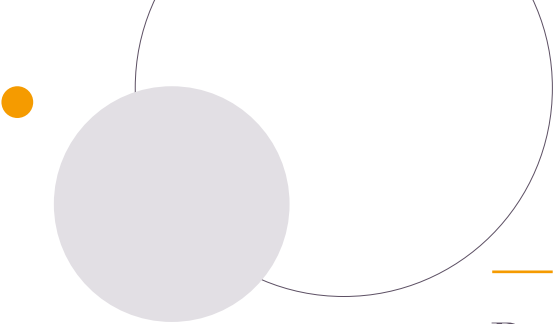
## Anne-Marie Lavarde

Le terme «codifiable» me semble curieux.

---

## Virginie Alloux

En réalité, monsieur Wittorski évoquait la notion de métacognition, à savoir la capacité d'un individu à reconnaître les apprentissages qu'il est en train d'acquérir. Il ne s'agissait donc pas de codification.



---

## Bernard Monteil

Je suggère donc de supprimer le terme codifiable :

Des apprentissages coconstruits par des interactions et des ajustements mutuels, des apprentissages situés en particulier dans des moments de vie, des apprentissages incorporés.

**C'est un lieu de partage et d'accueil (relation intergénérationnelle, entourage, réseau de relation...)**

---

## Jacques Lemonnier

La notion d'«intergénérationnel» évoquée dans ce paragraphe diffère de celle qui est mentionnée dans le chapitre consacré aux changements. L'«intergénérationnel» traditionnel, en effet, est intrafamilial.

---

## Bernard Monteil

Je propose la formulation suivante :

C'est un lieu de partage et d'accueil (relation intergénérationnelle au sein de la famille, entourage, réseau de relation...).

**C'est un lieu d'accompagnement et de prise en charge de toutes les étapes de la vie, qu'il s'agisse des moments heureux ou douloureux (prendre soin).**

---

## Alexandre Schmitt

Il me semble que le terme «solidarité» devrait apparaître dans ce paragraphe.

---

## Bernard Monteil

Je propose la formulation suivante :

C'est un lieu d'accompagnement, de solidarité, dans la prise en charge de toutes les étapes de la vie, qu'il s'agisse des moments heureux ou douloureux (prendre soin).

---

## Alexandre Schmitt

Si le domicile est lieu où l'on s'aime, il est également un lieu où l'on se déteste. Les pulsions agressives sont canalisées par les parents et la vie familiale. En ce sens le domicile est un lieu de lutte, qui est formateur et socialisant.

---

## Bernard Monteil

La détestation au sein de la famille, lorsqu'elle est particulièrement forte, peut mener à l'éclatement du domicile.

---

## Alexandre Schmitt

Oui, le domicile est lieu de négociation et d'apprentissage de la frustration. Ces dimensions se retrouvent également à l'école.

---

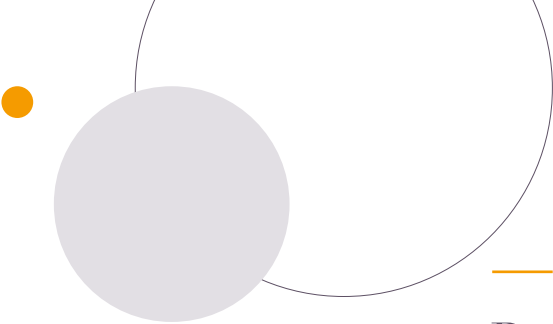
## Jacques Lemonnier

Je dirais que le domicile est un lieu où les sentiments négatifs et positifs sont hypertrophiés.

---

## Anne-Marie Lavarde

Je ne suis pas d'accord avec cette proposition.



---

## Bernard Monteil

Il me semble que le domicile, à la différence du lieu de travail, est avant tout un lieu de confiance, propice à l'expression et à la confiance.

---

## Béatrice Cherrier

Je suggère de faire apparaître cette idée dans le cadre d'un paragraphe précédent :

C'est un lieu de construction de l'identité personnelle et sociale. C'est un lieu d'appropriation, d'expression et de projection de cette identité. C'est un lieu de construction d'un ensemble de relations, positives ou négatives.

Par ailleurs, nous ne mentionnons à aucun moment que le domicile implique un terrain, des murs, un bâti, une architecture... La référence au lieu physique est absente de notre texte.

---

## Mélanie Tocqueville

La question de savoir si le domicile est un objet physique a été largement débattue. Toutefois, aucune réponse définitive n'a été apportée.

---

## Jean-Paul Finot

La difficulté de nos débats tient précisément au fait que nous ne disposons pas d'une définition commune, universelle, du domicile. Aussi, avons-nous décidé de le définir à partir d'une série d'invariants, de possibles modifications et risques.

---

## Anne-Marie Lavarde

En réalité, il existe plusieurs définitions du domicile, qui renvoient à un lieu, à un espace de vie, à un espace vécu ou à un territoire.

---

## Bernard Monteil

Je suggère d'évoquer cette polysémie dans le premier paragraphe ; le domicile peut être un espace physique, qui peut être un territoire, un espace de vie...

---

## Jean-Paul Finot

Il faut garder à l'esprit que même le SDF est domicilié.

**Numérisation, digitalisation : domotique, domicile connecté/réseaux**

---

## Bernard Monteil

Nous avons placé la notion de numérisation en premier lieu, car elle nous paraissait transverse.

---

## Jean-Paul Finot

En effet, la numérisation est une évolution majeure qui impacte le domicile dans toutes ses dimensions.

---

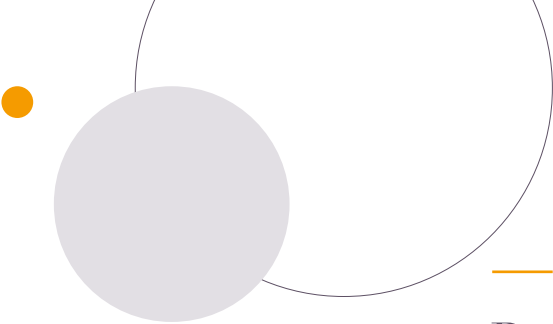
## Erwan Gringoire

Nous avons également évoqué l'idée du domicile «éclaté» (Facebook, Skype...)

---

## Mélanie Tocqueville

Nous avons également abordé la question de l'accessibilité numérique et des apprentissages numériques. Ces questions peuvent être mentionnées parmi les évolutions du domicile, ou parmi les actions à mener.



---

## Arnaud Farhi

Par ailleurs, il était question d'évoquer le vieillissement de la population, et le concept d'économie collaborative.

---

## Bernard Monteil

Je suggère d'ajouter cette notion dans le paragraphe évoquant l'économie de réciprocité.

Nouvelles formes de précarité, fragilisation d'origine économique (paupérisation, précarité, perte d'emploi, perte de domicile, accession à la propriété...).

---

## Jacques Lemonnier

Par ailleurs, les fragilisations ne sont pas seulement économiques ; elles renvoient également aux notions d'isolement, de vieillissement...

---

## Bernard Monteil

Je suggère donc la formulation suivante :

Nouvelles formes de précarité, de fragilisation d'origine économique, (paupérisation, précarité, perte d'emploi, perte de domicile, accession à la propriété...), sociale et sociétale (isolement et vieillissement).

**Nouvelles formes de prise en charge dans le domaine de la santé : HAD, ambulatoire, télémedecine, maintien à domicile, soins palliatifs.**

---

## Jean-Paul Finot

Les nouvelles formes de prise en charge dans le domaine de la santé ne concernent pas que les personnes âgées.

---

## Bernard Monteil

Le phénomène d'allongement de la durée de vie est réel. Le pourcentage de personnes âgées, y compris en bonne forme, qui nécessite des aménagements et des accompagnements spécifiques est en constante augmentation.

---

## Jacques Lemonnier

Je suggère d'utiliser la notion de «perte d'autonomie» qui renvoie à la fois au vieillissement et au handicap.

---

## Bernard Monteil

Je suggère donc la formulation suivante :

**Nouvelles formes de prise en charge dans le domaine de la santé, de la maladie et de la perte d'autonomie : HAD, ambulatoire, télémedecine, maintien à domicile, soins palliatifs.**

---

## Olivier Angot

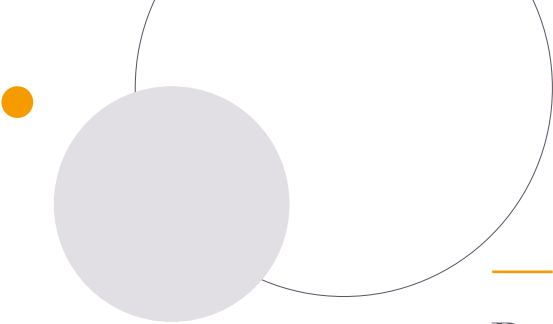
Selon moi, l'enjeu du bien vieillir ne se résume pas au domaine de la santé. Il s'agit précisément d'adapter l'environnement pour éviter la maladie, ou la perte d'autonomie.

---

## Bernard Monteil

Je suggère donc d'intégrer la notion de bien vieillir :

**Nouvelles formes de prise en charge dans le domaine de la santé, du bien vieillir, de la maladie et de la perte d'autonomie : HAD, ambulatoire, télémedecine, maintien à domicile, soins palliatifs.**



---

## Virginie Alloux

Je suggère de parler d'«accompagnement» plutôt que de «prise en charge».

---

## Bernard Monteil

Je suggère la formulation suivante :

Nouvelles formes de prévention et de prise en charge dans le domaine de la santé, de la maladie et de la perte d'autonomie : HAD, ambulatoire, télémédecine, maintien à domicile, soins palliatifs.

---

## Jacques Lemonnier

Au sujet des nouvelles formes de lien social, nous avons évoqué les échanges de domiciles, pour les vacances, qui font évoluer la relation au domicile.

---

## Sylvain Cousinard

Au chapitre des évolutions, je propose de mentionner la notion d'«ouverture» du domicile, à la fois liée à de nouvelles pratiques (échanges d'appartements, sous-location...) et à l'intrusion de l'intime sur les réseaux sociaux.

---

## Virginie Alloux

Cette tendance renvoie peut-être à une évolution des barrières. Les limites, dans notre société actuelle, ne sont plus forcément les mêmes que par le passé.

---

## Béatrice Cherrier

Selon moi, le couchsurfing d'une part, et Airbnb et la vente à domicile d'autre part, renvoient à des réalités bien distinctes. Le premier relève du lien social, tandis que les autres relèvent de la marchandisation. Cette distinction, me semble-t-il, devrait apparaître.

---

## Bernard Monteil

Je suggère donc d'inscrire la marchandisation du domicile parmi les évolutions.

---

## Jacques Lemonnier

Pour le quatrième chapitre, qui reste à écrire, je propose la trame suivante :

### **Formation :**

- formation au numérique
- accessibilité au numérique
- désinhibition
- modes apprentissage spécifique au domicile

### **Responsabilisation :**

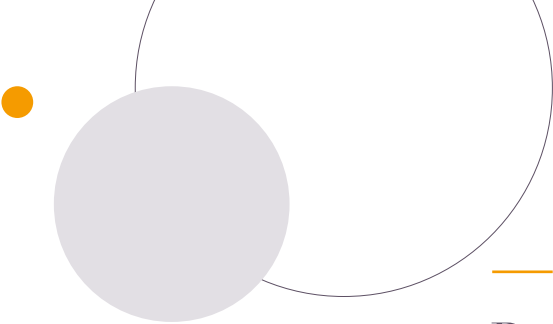
- éthique et limites
- création de son activité professionnelle
- diffusion et motivation aux bonnes pratiques
- éviter les abandons de responsabilité familiaux

### **Culture**

- valeurs
- valorisation du domicile dans l'esprit de ceux qui s'y trouve et s'y retrouve
- savoir-vivre en famille

### **Professionnalisation**

- l'emploi direct à domicile : développer l'activité l'acquisition de pratiques spécifiques
- formation au management pour employeurs salariés et binômes
- accompagner cette évolution par des dispositifs originaux



- accompagner cette évolution par de nouvelles certifications en fonction de l'apparition de nouveaux métiers
- instaurer un accompagnement professionnalisant

#### Développement

- les réseaux hertziens et filaires
- obtenir une réglementation adaptée dans le sens de l'autonomie, et non l'inverse
- développer une R&D du domicile
- adaptation du cadre juridique pour tenir compte de ces évolutions.

---

## Olivier Angot

La formation renvoie à la notion plus générale de «conduite du changement», qui inclut également une part d'«information».

---

## Erwan Gringoire

En effet, le terme «accompagnement» pourrait être mentionné.

---

## Bernard Monteil

Je suggère donc de nommer ce sous-titre comme suit :

Formation et accompagnements aux nouveaux usages du numérique.

---

## Béatrice Cherrier

À quel endroit comptez-vous inscrire la question de la formation du particulier employeur ?

---

## Bernard Monteil

Je propose d'ajouter l'item suivant :

Formation à travailler chez soi.

---

## Erwan Gringoire

Nous avons également évoqué la nécessité pour le salarié de s'adapter aux environnements culturels et «religieux» des domiciles au sein desquels il travaille.

---

## Jean-Rémy Acar

Selon moi, cela s'appelle «apprendre à vivre ensemble». Cela ne concerne donc pas que le domicile, même si celui-ci peut être un bon lieu d'apprentissage. Je pense, par ailleurs, que le terme «apprentissage» est préférable au terme «formation».

---

## Virginie Alloux

Peut-être pourrions-nous ajouter la formation aux spécificités de la pratique à domicile parmi ces items. Cette formation serait destinée aux intervenants à domicile : infirmières, médecins, plombiers...

---

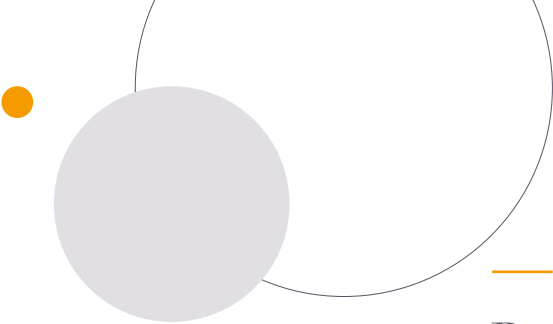
## Bernard Monteil

Je pense que nous devons étoffer l'item «éthique et limite».

---

## Anne-Marie Lavarde

La notion d'éthique est liée au fait de travailler chez autrui. Tandis que les limites sont plutôt liées à la sphère médicale.



---

## Marie-Béatrice Levau

Je propose d'ajouter la création d'une « charte des bonnes pratiques » permettant de favoriser l'intrusion de la silver economy au domicile, parmi les pistes d'actions à mettre en œuvre.

---

## Jacques Lemonnier

J'insiste sur le fait que la responsabilisation doit concerner l'ensemble des acteurs, et non seulement les emplois directs. Je suggère donc de spécifier que la charte des bonnes pratiques est destinée à tous les acteurs.

---

## Olivier Angot

S'agissant des « limites », je pense qu'il suffirait d'appliquer les cadres juridiques existants, qui sont déjà très – ou trop – contraignants.

---

## Jacques Lemonnier

C'est précisément la raison pour laquelle nous avons évoqué une évolution de la réglementation allant dans le sens de l'autonomie.

---

## Erwan Gringoire

La trame proposée évoque la création d'emplois à domicile. Ne faudrait-il pas, plus largement, favoriser la création de valeurs au domicile ?

---

## Bernard Monteil

Nous pouvons préciser, en effet, que la création de valeurs ne s'entend « pas seulement au sens économique du terme ».

---

## Estelle Bonnaud

Selon moi, l'item « éviter les abandons de responsabilité familiaux » ne constitue pas une action.

---

## Sandrine Leroyer

Il conviendrait peut-être d'ajouter les notions de partage et d'échange, qui permettrait de favoriser et de renforcer les responsabilités familiales.

---

## André Montès

Par ailleurs, cet item est le seul à être formulé de façon négative. Je suggère donc d'utiliser les termes « prévenir » ou « favoriser », plutôt qu'« éviter ».

---

## Bernard Monteil

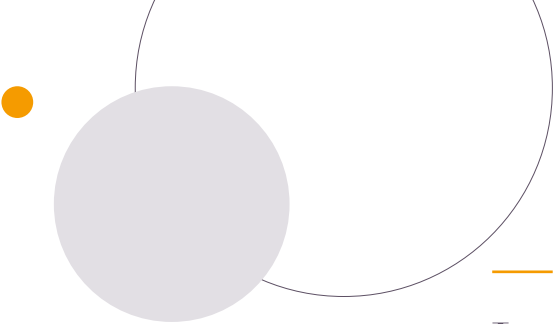
Dès lors, je propose de retenir la formulation suivante : « prévenir et favoriser les responsabilités familiales ».

---

## Anne-Marie Lavarde

À mon sens, il conviendrait d'évoquer l'« éducation familiale », moins connotée que la « responsabilité familiale ».





---

## Jean-Paul Finot

Je suggère de formuler cet item comme suit :

«Favoriser l'éducation et la responsabilité familiale».

---

## Bernard Monteil

Je propose de modifier le troisième item relatif à la professionnalisation comme suit :

«Accompagner la professionnalisation des acteurs par des dispositifs originaux et par de nouvelles certifications en fonction de l'apparition de nouveaux métiers».

---

## Jacques Lemonnier

Je propose de formuler le dernier item relatif à la professionnalisation comme suit :

«Faire que l'accompagnement social soit professionnalisant».

---

## Arnaud Farhi

L'idée, en effet, consiste à ce que l'accompagnement renforce l'autonomie du bénéficiaire.

---

## Erwan Gringoire

Parmi les items consacrés au développement, je propose la formulation suivante :

«Développer l'infrastructure numérique, les outils et les services digitaux».

---

## Jean-Paul Finot

Je pense que l'identification des savoirs au domicile, évoquée par Monsieur Wittorski, doit figurer parmi les développements. Cette identification doit permettre de travailler sur la question de l'apprentissage.

Je suggère donc la formulation suivante :

«Observer et inventorier les savoirs et les bonnes pratiques du domicile à des fins d'apprentissage».

---

## Olivier Angot

Je pense qu'il faut insister sur le fait que le nécessaire développement des infrastructures renvoie à la notion d'égalité d'accès, notamment au sein des territoires non couverts par le réseau. Il en va de la responsabilité des pouvoirs publics.

---

## Jean-Rémy Acar

Aujourd'hui, ce sont les intercommunalités et les municipalités qui s'organisent pour densifier les réseaux. La démarche vient donc du citoyen, au sein de sa collectivité. Il ne faut pas s'attendre à ce que ce soient les pouvoirs publics qui s'en chargent.

Ainsi, selon moi, il conviendrait de formuler l'item suivant comme suit :

«Obtenir une réglementation respectueuse du libre choix de l'individu».

En effet, la législation s'arrête là où l'individu exerce son pouvoir de décision.

---

## Anne-Marie Lavarde

Je ne perçois pas exactement ce que nous entendons par «R&D du domicile». S'agit-il de recherche-action ?

---

## Bernard Monteil

J'imagine la création d'une section R&D au sein de l'université du domicile.

---

## Johann Chalmel

Je propose de formuler l'item évoquant l'accès inégalitaire au réseau comme suit :

« Développer et démocratiser l'infrastructure numérique »

---

## Bernard Monteil

Je pense que le terme « démocratiser » est trop politique. Je lui préfère les termes « rendre accessible ».

---

## Béatrice Cherrier

Je propose une formulation plus générale :

« Réfléchir au cadre institutionnel, technique, légal, juridique et financier »

---

## Jean-Paul Finot

Je pense que dans le cadre de l'université du domicile, qui implique une R&D du domicile, un travail d'inventaire des savoirs et de veille technique et réglementaire peuvent être effectués. Les politiques publiques, en effet, se construisent à partir du domicile. Il faut donc interroger la capacité de l'individu, à son domicile, de peser sur les décisions.

---

## Bernard Monteil

Je propose que vous soit envoyée très rapidement une version de la note de consensus basée sur les échanges que nous venons d'avoir. Vous pourrez, le cas échéant, proposer des amendements, ou signaler d'éventuels oublis.

---

## Marie-Béatrice Levau

Je pense que nous serons capables d'adresser une première mouture de ce texte à l'ensemble des contributeurs et participants à cette conférence, à la fin du mois de janvier. Sans réaction de la part de ceux-ci, dans un délai à définir, nous considérerons que le texte est approuvé.

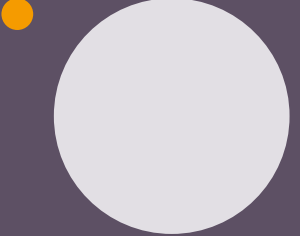
## Clôture des travaux

---

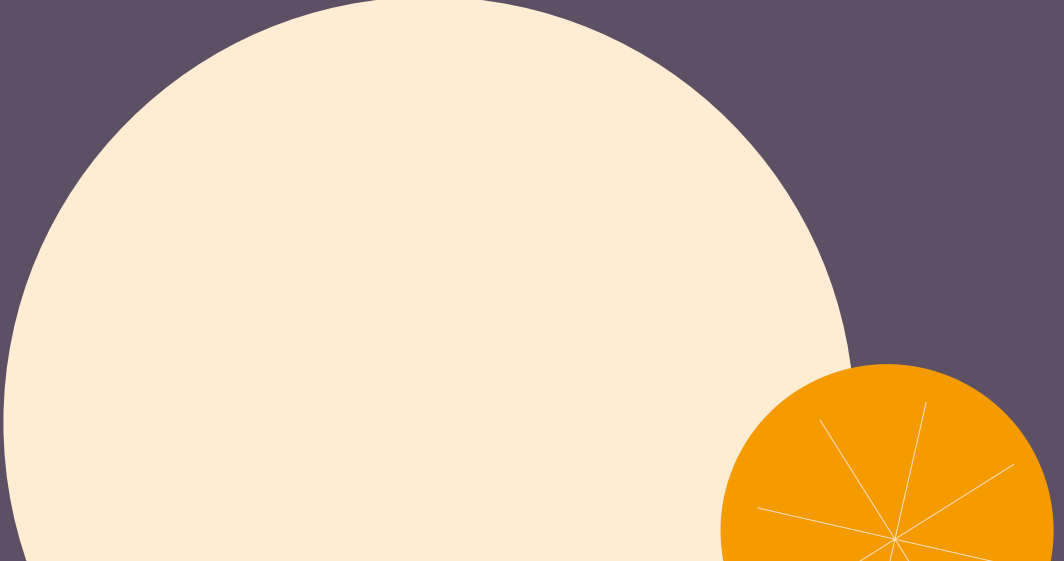
## Marie-Béatrice Levau

Je tiens à remercier toutes les équipes ayant préparé cette conférence de consensus. Le sujet du domicile ne faisant pas l'objet d'une importante littérature scientifique, la rédaction des contributions ne fut pas une tâche aisée. À ce titre, nous sommes donc des précurseurs. Nos travaux seront très utiles à IPERIA, la FEPEM et l'IRCEM. J'espère qu'ils seront également utiles à vos propres travaux.

Je voudrais, enfin, remercier le Président, dont la tâche fut extrêmement difficile. Il convient désormais de rédiger une note de consensus qui reflète l'esprit de nos travaux et de nos discussions. Je suis convaincue, en effet, que le domicile est un véritable enjeu sociétal.



# LES PERSPECTIVES



# INTRODUCTION

## Quelles perspectives pour IPERIA l'Institut ?

Loin d'être un événement isolé, la deuxième conférence de consensus organisée en décembre 2014 par IPERIA l'Institut, a constitué une étape importante de la structuration d'une action de recherche et développement forte au service de l'emploi entre particuliers et plus largement au service des acteurs du domicile.

Depuis sa création, IPERIA a en effet souhaité trouver des solutions déployables à grande échelle aux problèmes rencontrés par les parties prenantes de l'emploi entre particuliers. Pour cela l'Institut a souhaité prendre le temps de la recherche pour mettre en œuvre des solutions réellement adaptées non seulement aux besoins, mais également aux environnements très complexes dans lesquels les acteurs de l'emploi à domicile évoluent.

C'est ainsi que les relais assistants de vie, imaginés dans le cadre d'un projet européen en 2006 pour lutter contre l'isolement professionnel des assistants de vie, couvrent aujourd'hui, grâce au soutien de la CNSA puis d'AGEFOS PME et de la Branche professionnelle des salariés du particulier employeur, plus de trente départements.

De même, la conférence de consensus dédiée au management partagé en mars 2011 a très largement inspiré les outils et bonnes pratiques qui seront accessibles gratuitement dès 2016 à l'ensemble des mandataires et des particuliers employeurs désireux d'améliorer les pratiques de management au domicile et ainsi la qualité de la relation de travail entre particuliers.

Après ces premiers succès, IPERIA l'Institut a souhaité non seulement élargir le champ de ses recherches à l'ensemble des activités qui peuvent se déployer au domicile, mais également structurer ses recherches et son développement autour de deux entités.

La première est un Conseil de l'Innovation Sociale (CIS), présidé par une personne extérieure à IPERIA l'Institut, ayant pour vocation d'orienter les recherches de l'Institut en mobilisant des chercheurs, mais également des opérationnels venus d'horizons très divers.

C'est notamment grâce au CIS qu'une première recherche dédiée aux apprentissages à domicile et menée en partenariat avec Centrale Supélec et l'Université de Rouen, a débuté dès septembre 2015.

La seconde est une Université du domicile destinée à étudier les usages et les pratiques à domicile.

A l'occasion de la publication des Actes de la conférence de consensus, nous souhaitons présenter ces deux entités afin d'initier de nouveaux partenariats, mais également provoquer de nouveaux débats que nous espérons aussi féconds que les précédents.

### **Richard Wittorski**

Président du Conseil de l'Innovation Sociale d'IPERIA l'Institut

### **Arnaud Farhi**

Directeur du Pôle Expertise et Innovation d'IPERIA l'Institut



# LE CONSEIL DE L'INNOVATION SOCIALE

## Conseil de l'innovation sociale d'IPERIA l'Institut

### IPERIA l'Institut, une expertise reconnue sur le champ des compétences du domicile

#### Vingt ans d'expérience et de confiance

Depuis vingt ans, IPERIA contribue aux politiques de professionnalisation des salariés du particulier employeur, dont la spécificité est le travail à domicile.

Depuis vingt ans, IPERIA accompagne les deux branches professionnelles, celle des salariés du particulier employeur et celle des assistants maternels, pour construire, diffuser, développer la professionnalisation des salariés de ces branches, tant sur les objectifs de formation que sur les modalités de leur accès à la formation professionnelle : c'est ainsi que plus de 175 000 parcours de formation ont été mis en œuvre, pour un secteur qui compte 1,7 million de salariés travaillant auprès de 3,5 millions de particuliers employeurs.

Le partenariat engagé avec ces deux branches professionnelles spécifiques de l'emploi à domicile s'inscrit dans la confiance d'un dialogue social construit et éprouvé, et dans la logique durable d'une véritable politique de ressources humaines de tout le secteur de l'emploi à domicile.

#### Une expertise ajoutée, une expertise à venir, une contribution aux enjeux sociétaux du domicile

L'expertise déployée par IPERIA, à partir de la professionnalisation de l'emploi à domicile, qui constitue son cœur de métier, prend aujourd'hui une nouvelle dimension : l'expertise construite sur la problématique des compétences des salariés à domicile questionne les pratiques sociales de l'emploi et du travail à domicile, tant du point de vue du salarié que du point de vue de l'employeur.

En 2011, IPERIA a réuni des experts pour promouvoir les enjeux du management de l'emploi à domicile, entendu comme un engagement à la construction d'une relation de qualité entre employeur et salarié. Ce fut la production remarquable d'une conférence de consensus sur le « management partagé ».

En 2014, IPERIA questionnait les enjeux sociétaux du domicile, dans une nouvelle conférence de consensus réunissant de nouveaux experts, et produisait une réflexion sur les pratiques sociales et les usages du domicile, comme lieu d'apprentissage, comme lieu de maillage de réseaux familiaux, personnels et professionnels, et comme lieu d'exercice d'activités professionnalisantes.

### Le Conseil de l'innovation sociale, une instance de la gouvernance d'IPERIA

#### Une instance voulue et souhaitée par IPERIA

Dans cette perspective, et pour structurer son programme de recherche, IPERIA a souhaité se doter d'une instance de conseil et de réflexion, composée de membres choisis en raison de leur expertise et de leur engagement sur les thématiques traitées par l'Institut, avec le souci d'une approche pluridisciplinaire.

Installé par le Conseil d'administration de l'Institut, le Conseil de l'innovation sociale contribue à l'orientation des projets de recherche et d'innovation engagés par l'Institut. Il apporte à IPERIA :

- une ressource de veille et d'intelligence économique et sociale ;
- une compétence d'analyse et d'évaluation ;
- une force de proposition et d'orientation.

#### Une instance qui questionne les pratiques sociales

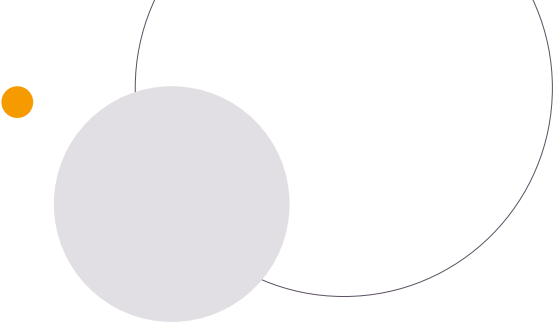
Le Conseil de l'innovation sociale contribue au questionnement des mutations de la société, particulièrement au regard des enjeux du domicile et de ses usages : il en facilite la contextualisation, il en analyse les pratiques, il cherche à promouvoir des réponses, à en identifier les impacts, et analyse les changements.

#### Une instance qui accompagne la structuration des travaux d'IPERIA

Dans le prolongement des travaux initiés par IPERIA, la recherche de solutions innovantes aux problématiques rencontrées au sein du domicile constitue un axe majeur. Cette recherche se déploie principalement sur deux dimensions :

- le domicile lieu des apprentissages et d'émergence de compétences spécifiques ;
- le domicile, point d'ancrage de la construction de réseaux de professionnalisation.

Le Conseil de l'innovation sociale apporte son appui aux travaux engagés par IPERIA : il permet de faire le point des recherches actuelles sur le domicile, son rôle et ses usages, il initie et enrichit les travaux de recherche, il en dégage des lignes d'action.



### Une instance qui contribue à la valorisation des travaux conduits par IPERIA

En complément des résultats de la conférence de consensus sur les enjeux sociétaux du domicile, le Conseil de l'innovation sociale est appelé à promouvoir et soutenir la valorisation des productions d'IPERIA : il participe à l'évaluation des travaux, il en soutient la valorisation auprès des réseaux de la recherche, auprès des institutionnels et auprès des publics.

Et si l'innovation sociale concernait aussi les pratiques construites et vécues au sein du domicile ?

Au carrefour d'une réflexion pluridisciplinaire sur les enjeux du domicile, IPERIA appelle la construction d'une réflexion permettant de repérer et d'initier de nouveaux espaces d'innovation sociale, favorisant le bien vivre ensemble, et la structuration de la société civile.







# L'UNIVERSITÉ DU DOMICILE

# Accompagner les compétences et la transmission des pratiques à domicile

### Le sens du projet

L'Université du domicile prend ancrage dans la conviction que les pratiques du domicile mobilisent de réelles compétences qui se transmettent et se perfectionnent, et inscrivent le domicile dans ses enjeux sociétaux, particulièrement au regard :

- de la nécessité de renforcer les liens sociaux et familiaux ;
- de la recherche de l'équilibre des temps de vie, marquée par la porosité entre espaces et temps sociaux privés et professionnels ;
- du questionnement de la citoyenneté et de la responsabilité individuelle au domicile ;
- des besoins d'épanouissement personnel et familial ;
- de la performance sociale et professionnelle attendue.

Le domicile constitue bien un enjeu sociétal majeur, parce qu'il est le creuset de nombre d'aspects de la vie personnelle et sociale, parce qu'il apparaît de plus en plus comme un lieu pluri-finalisé, lieu de projets et objet de nombreux réinvestissements. Dans un environnement où l'évolution des technologies de communication est majeure, le domicile est engagé dans de multiples connections et mutations. Enfin, il demeure une entité économique et sociale nécessaire au maintien de la cohésion sociétale.

Les finalités du projet de l'Université du domicile s'inscrivent dans ce contexte et ces perspectives : si le domicile est un contributeur majeur au bien-être et à la cohésion sociétale, il s'agit d'accompagner les «habitants» du domicile dans l'exploration de leurs pratiques et dans l'amélioration de celles-ci en vue du mieux vivre au domicile, gage du mieux vivre en société. Ceci afin de leur permettre de :

- comprendre les enjeux du domicile dans les mutations socio-économiques qui touchent à la vie quotidienne, et en particulier les impacts des mutations numériques ;
- faire émerger les compétences qui régissent les savoir-faire au domicile et les savoirs familiaux ;
- valoriser ces savoir-faire spécifiques en vue de leur transmissibilité, et de leur transférabilité éventuelle ;

- promouvoir et développer de nouvelles pratiques innovantes au service des usages du domicile.

L'enjeu est de proposer des réponses à leurs besoins explicites ou implicites pour acquérir, capitaliser et valoriser leurs expériences au domicile, leurs savoirs, leurs savoir-faire, constituant d'un savoir-vivre «signifiant de culture».

Il s'agit bien de mettre au service des «habitants» un ensemble de méthodes et d'outils favorisant l'appropriation des usages et activités du domicile, facilitant et encourageant ainsi leur valorisation.

### L'ambition du projet

L'objectif est d'accompagner les «habitants» du domicile pour :

- contribuer à construire et développer du lien social à domicile ;
- s'informer, se former et bénéficier des expériences et bonnes pratiques reconnues ;
- valoriser les compétences à domicile en vue d'un bénéfice personnel ou professionnel ;
- se réapproprier des savoirs en rupture de transmission ;
- manager ses temps de vie pour un mieux vivre à domicile.

3)

RECHERCHE  
« TRAVAIL ET  
APPRENTISSAGE  
AU DOMICILE »

## Comment identifier et reconnaître les apprentissages mutuels des particuliers employeurs et de leurs salariés au domicile : une recherche collaborative

### Contexte de la recherche

Notre recherche s'inscrit dans le champ du travail à domicile. Malgré sa réalité ancienne, celui-ci est demeuré longtemps une forme professionnelle méconnue, confinée à la sphère domestique, notamment en ce qui concerne l'emploi direct par les familles. Depuis les années 30 pourtant, ce champ de pratiques tend à s'organiser. L'Etat y voit une source d'emplois pérennes et favorise ainsi les conditions d'embauche mais aussi l'accès à l'emploi. Mais l'élargissement et le dynamisme de ce secteur semblent s'être développés au détriment d'une reconnaissance des professionnels du champ qui peinent en réalité à former un groupe professionnel de référence. Leurs conditions d'exercice et les relations particulières qu'ils développent avec leur particulier employeur, parfois multiple, rendent difficile la définition et l'émergence d'une identité commune et partagée. Elle se déroulera sur les années 2016 et 2017.

### Les chercheurs associés

Dans cette perspective, IPERIA a sollicité un groupe de chercheurs pour travailler ensemble à une reconnaissance des métiers au domicile à travers une meilleure compréhension des activités et des apprentissages qui s'y déploient souvent de façon mutuelle entre salarié et particulier employeur.

Le groupe de chercheurs est constitué de :

- M. Richard Wittorski, Professeur d'Université, membre du laboratoire CIVIC (Centre interdisciplinaire de recherches sur les valeurs, les idées, les identités et les compétences en Éducation et en formation, Université de Rouen), Directeur de l'École Supérieure du Professorat de l'Académie de Rouen et président du Conseil de l'Innovation Sociale d'IPERIA l'Institut ;
- M. Patrick Obertelli, Professeur à Centrale Supélec, laboratoire CRF (centre de recherche sur la formation) au CNAM ;

- Mme Catherine Clénet, Maître de conférences, membre du laboratoire CIVIC (Centre interdisciplinaire de recherches sur les valeurs, les idées, les identités et les compétences en Éducation et en formation, Université de Rouen) ;
- M. Jean-Paul Finot, consultant en management des compétences ;
- Arnaud Farhi, Directeur du Pôle Expertise et Innovation à IPERIA l'Institut ;
- Mélanie Tocqueville, Responsable de la Direction Scientifique à IPERIA l'Institut.

### Objet de la recherche

Le travail collaboratif est au cœur de la démarche de recherche : engagement entre échanges et discussions avec les acteurs d'IPERIA et l'université en amont de la recherche, pour constituer l'équipe même de chercheurs puis pour co-construire la problématique.

La recherche portera sur la mise à jour des interactions, voire des co-constructions par lesquelles le particulier employeur et son salarié développent leurs apprentissages liés à leurs rôles professionnels, mis en perspective avec les éléments de construction identitaire connexes au processus. Le périmètre d'étude comprend les aspects formels et informels. Par ailleurs, les rôles éventuels de tiers pourront être pris en compte. L'analyse concerne la co-activité.

Au travers d'une perspective longitudinale du parcours du salarié, il s'agira d'identifier comment le salarié construit son identité au travers des transactions multiples et complexes. Quels sont les facteurs de construction des identités dans la durée côté employeur et côté salarié ? Ainsi, nous souhaitons collecter des données sur les éléments externes de sécurisation de l'activité et des statuts, sur les réseaux qu'ils construisent, sur la stabilité des employeurs, et aussi des éléments du socle personnel identitaire.

Une attention particulière sera accordée au domicile, non seulement dans ses caractéristiques physiques, mais aussi en tant que lieu d'exercice professionnel qui par ailleurs est composante de l'intimité de l'employeur et fortement investi à ce titre. Pour imager, le domicile est un 3<sup>e</sup> acteur avec l'employeur et le salarié, et aussi un élément transversal aux deux axes d'étude.

La population choisie en fonction du critère des enjeux socio-économiques forts s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement des familles et des personnes âgées à leur domicile, en nous intéressant tout particulièrement aux métiers d'assistant de vie et d'employé familial.

Cette étude est une entrée et abondera une réflexion sur les nouvelles formes d'emploi direct entre employeur et employé, en très fort développement sous l'effet des mises en relation directe que permet la communication informatique. Ce sont les nouvelles formes de travail et de relations sociales qui ici sont en jeu.

## Méthodologie de recherche

Nous avons fait le choix d'une recherche qui soit axée sur une entrée qualitative. Ainsi, la recherche comprend deux phases :

- Une phase exploratoire comprenant des entretiens avec 8 salariés et leurs employeurs, donc un total de 16 entretiens ;
- La phase d'étude à proprement parler, qui comprendra un certain nombre d'entretiens avec les salariés et un nombre équivalent avec des employeurs de ceux-ci.

Le groupe travaille actuellement à la précision des critères retenus en matière de localisation géographique et de collecte de données pré-entretiens pour favoriser une rencontre personnalisée et de confiance.

Les chercheurs sont amenés à rencontrer les employés, au mieux à leur domicile et à réaliser des entretiens individuels semi-directifs. La plus-value de la recherche consiste à entreprendre la même démarche auprès d'un des employeurs de l'employé rencontré.

Les guides d'entretien que nous avons établis ont été travaillés afin de placer les salariés et particuliers employeurs dans une posture de praticien réflexif, en suscitant chez eux des analyses de leurs pratiques. Cela est particulièrement important et intéressant pour les chercheurs associés à cette recherche de travailler sur la dimension de la construction identitaire de chacune des parties prenantes à cette recherche.

Ainsi, les guides d'entretiens comportent une dimension biographique, et l'examen des interactions spécifiques entre le salarié et un employeur particulier.

Les entretiens seront enregistrés et retranscrits, ou retranscrits directement lors du déroulement de ceux-ci et garantissant l'anonymat de nos interlocuteurs.

## La valorisation scientifique de la recherche

Enfin, deux membres de l'équipe projet, Mme Clénet et Mme Tocqueville, ont proposé un article au congrès de l'AREF, Actualité de Recherche en Education et Formation, qui se déroule à Mons (Belgique) en Juillet 2016. Leur texte présente les enjeux et les perspectives de cette recherche. La communication, acceptée par les auditeurs, sera présentée lors d'un symposium qui est placé sous la thématique «Enjeux sociaux majeurs et questions de recherche».

Ce symposium a pour enjeu d'identifier des tendances communes et des spécificités concernant la façon dont la recherche est sollicitée dans des

contextes à fort enjeu social. Mais également la manière dont les recherches sont ensuite engagées puis conduites ainsi que le mode d'appropriation des résultats par le terrain.

Six communications sont proposées et ont pour point commun de traiter des spécificités des démarches de recherche dans des contextes marqués par des questions sociales vives en France ou à l'étranger.

A l'issue du congrès de l'AREF, les chercheurs prévoient une publication qui permette de valoriser le travail engagé au cours de cette recherche particulièrement innovante, sur un sujet spécifique qui mérite un croisement des regards et des expertises.

Ancrée dans l'analyse des savoirs et des pratiques, cette recherche collaborative permet une compréhension du contexte (sociétal et scientifique) mais aussi des évaluations des besoins implicites.



## Annexe : la liste des participants à la conférence

### Président

**Bernard Monteil**, Groupe Cohérence

### Contributeurs

**Jean-Paul Finot**, Consultant

**Anne-Marie Lavarde**, CNRS

**Christèle Le Basser**, FEPEM

**Jacques Lemonnier**, Synthèse Action

**Marie-Christine Ostuni**, Groupe IRCEM

**Isabelle Puech**, FEPEM

**Mélanie Tocqueville**, IPERIA l'Institut

### Débatteurs

**Jean-Rémy Acar**, FEPEM

**Olivier Angot**, GCS Télé Santé Basse-Normandie

**Béatrice Cherrier**, Université d'Alençon

**Erwan Gringoire**, Playgrnd\*

**André Montès**, FEPEM Poitou-Charentes

**Alexandre Schmitt**, La Maison des Sages

**Richard Wittorski**, Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de Rouen

### Auditeurs

**Virginie Alloux**, IPERIA l'Institut

**Estelle Bonnaud**, Synthèse Action

**Johann Chalmel**, IPERIA l'Institut

**Sylvain Cousinard**, TOMO®

**Arnaud Farhi**, IPERIA l'Institut

**Céline Cahery**, invitée

**Josette Jeantet**, Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Professionnelle des salariés du particulier employeur (CPNEFP SPE)

**Chantal Lamy**, Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Professionnelle des assistants maternels du particulier employeur (CPNEFP AM)

**Patricia Lebrun**, IPERIA l'Institut

**André Lemarié**, IPERIA l'Institut

**Baptiste Lenfant**, IPERIA l'Institut

**Sandrine Leroyer**, IPERIA l'Institut

**Marie-Béatrice Levaux**, FEPEM/IPERIA/EFFE

**Véronique Moins**, IPERIA l'Institut

**Gloria Ortiz**, IPERIA l'Institut

**Gigliana Paviotti**, invitée CARER+

**Anita Poutard**, IPERIA l'Institut

**Johan Prod'homme**, Synthèse Action

**Nadège Turco**, IPERIA l'Institut

## Bibliographie

ABRIC, J.-C., *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF, 1994.

AVRIL, C., *Les aides à domicile. Un autre monde populaire*, Paris, La dispute, 2014.

AVRIL, C. & CARTIER, M., « Subordination in Home Service Jobs: Comparing Providers of Home-Based Child Care, Elder Care, and Cleaning in France », in *Gender and Society*, 2014.

BANENS, C., *L'humain avant tout. Recherche d'humanisation et reconnaissance du travail dans le ménage à domicile*, Mémoire de Master 2 Genre, politique et sexualités, EHESS, 2014.

BAUBION-BROYE, A. (dir.), *Événements de vie, transitions et construction de la personne*, Saint-Agne, Editions Eres, 1998.

BERNARDO, L., « La place des sentiments dans l'aide professionnelle de gré à gré », in WEBER, F., GOJARD, S., GRAMAIN, A. (dir.), *Charges de famille : Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris, La découverte, 2003, p. 362-389.

BLONDEL, J.-P., *This is not a love song*, Paris, Robert Laffont, 2007.

BRESSÉ, S., *Les particuliers employeurs en situation de handicap : quelles réalités ?*, Observatoire FEPEM, 2014.

BRESSÉ, S. & PUECH, I., *Qui sont les particuliers employeurs en perte d'autonomie et leurs salariés ?*, Observatoire des emplois de la famille, 2011.

BRONFENBRENNER, U., *The Ecology of Human Development: Experiments by Nature and Design*, Cambridge, MA: Harvard University Press, 1979.

BRONFENBRENNER, U., *Ecology of the Family as a Context for Human Development: Research Perspectives, Developmental Psychology*, 22(6), 1986, p. 723-742.

CLOZEL, D., *Analyse qualitative des risques professionnels, des conditions de travail et de l'état de santé des salariés de l'aide et du soin à domicile pour soumettre plusieurs méthodes d'approche à investiguer*, Mémoire de l'EHESS, 2008.

FISHER, G.-N., *La psychosociologie de l'espace*, Paris, PUF, collection « Que-sais-je ? » n° 1925, 1981.

FISHER, G.-N., *Psychologie de l'environnement social*, Paris, Dunod, 2e édition, 1997.

GOFFMAN, E., *Les mises en scène de la vie quotidienne*, Paris, Les Editions de Minuit, 1973.

HEIDEGGER, M., « Bâtir, habiter, penser », in *Essais et conférences*, (1951), Paris, Gallimard, collection « Tel » n° 52, 1980.

JODELET, D., « Le mouvement de retour vers le sujet et l'approche des représentations sociales », *Connexions*, 1, 89, 2008, p. 25-46.

LAVARDE, A.-M., « Femmes en résidences sociales, un logement de transition » in ROBIN, M. & RATIU, E. (Eds.), *Transitions et Rapports à l'Espace*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 75-101.

LAVARDE, A.-M., « La demande d'hébergement transitoire en résidences sociales caritatives : un événement moteur dans le parcours de vie des femmes », in *Recherches Familiales*, 10 janvier 2013.

MESSU, M., *Un ethnologue chez le coiffeur*, Paris, Fayard, 2013.

MOLES, A. & ROHMER, E., *Psychologie de l'espace*, Paris, Casterman/Poche, 1972.

MOLES, A. & ROHMER, E., *Théorie des actes, vers une écologie des actions*, Paris, Casterman, 1977.

MOSCOVICI, S. (dir.), *Psychologie sociale*, Paris, PUF, 1re édition 1984, Quadrige 1, 2005.

MOSCOVICI, S. & DOISE, W., *Dissensions et consensus. Une théorie générale des décisions collectives*, Paris, PUF, 1992.

PALMADE, J., « Habitabilité du situant et accessibilité des signes » in PALMADE, J., LUGASSY, F. & COUCHARD, F. (Eds.), *La dialectique du logement et de son environnement*, Paris, Publications de Recherches Urbaines. Ministère de L'Équipement et du Logement, 1970, p. 153-215.

PICQ, F., « Le personnel est politique. Féminisme et for intérieur », in *Le for intérieur*, Paris, PUF, 1995.

PUECH, I., *L'emploi des femmes dans les services à domicile. Quelle croissance, quelle qualité, quelles politiques ? Une comparaison France-Belgique des femmes de ménage travaillant chez des particuliers*, Rapport de recherche, DULBEA, Université libre de Bruxelles, 2007.

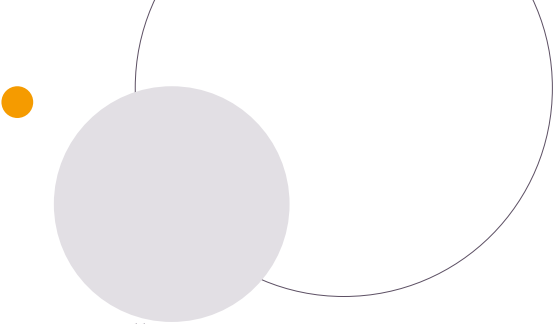
PROSHANSKY, H. M., *The City and Self Identity. Environment and Behavior*, 10, 2, 1978, p. 147-169.

ROUQUETTE, M.-L. (dir.), *La pensée sociale*, Toulouse, Érès, 2009.

SERFATY-GARZON, P., *Chez Soi. Les territoires de l'intimité*, Paris, Armand Colin, 2003.

SINGLY (de), F., *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2010.

SMITH, S.G., « The essential Qualities of a Home », *Journal of Environmental Psychology*, 14, p. 31-46, 1994.



**STICKER, H.-J., PUIG, J. & HUET, O.,** *Handicap et accompagnement. Nouvelles attentes, nouvelles pratiques*, Paris, Dunod, 2009.

**TRAVUT, L. & WEBER, F.,** *L'emploi direct déclaré ou non, un révélateur des besoins d'aide ? Point de vue des salariés et point de vue des familles*, Rapport de recherche, 2011.

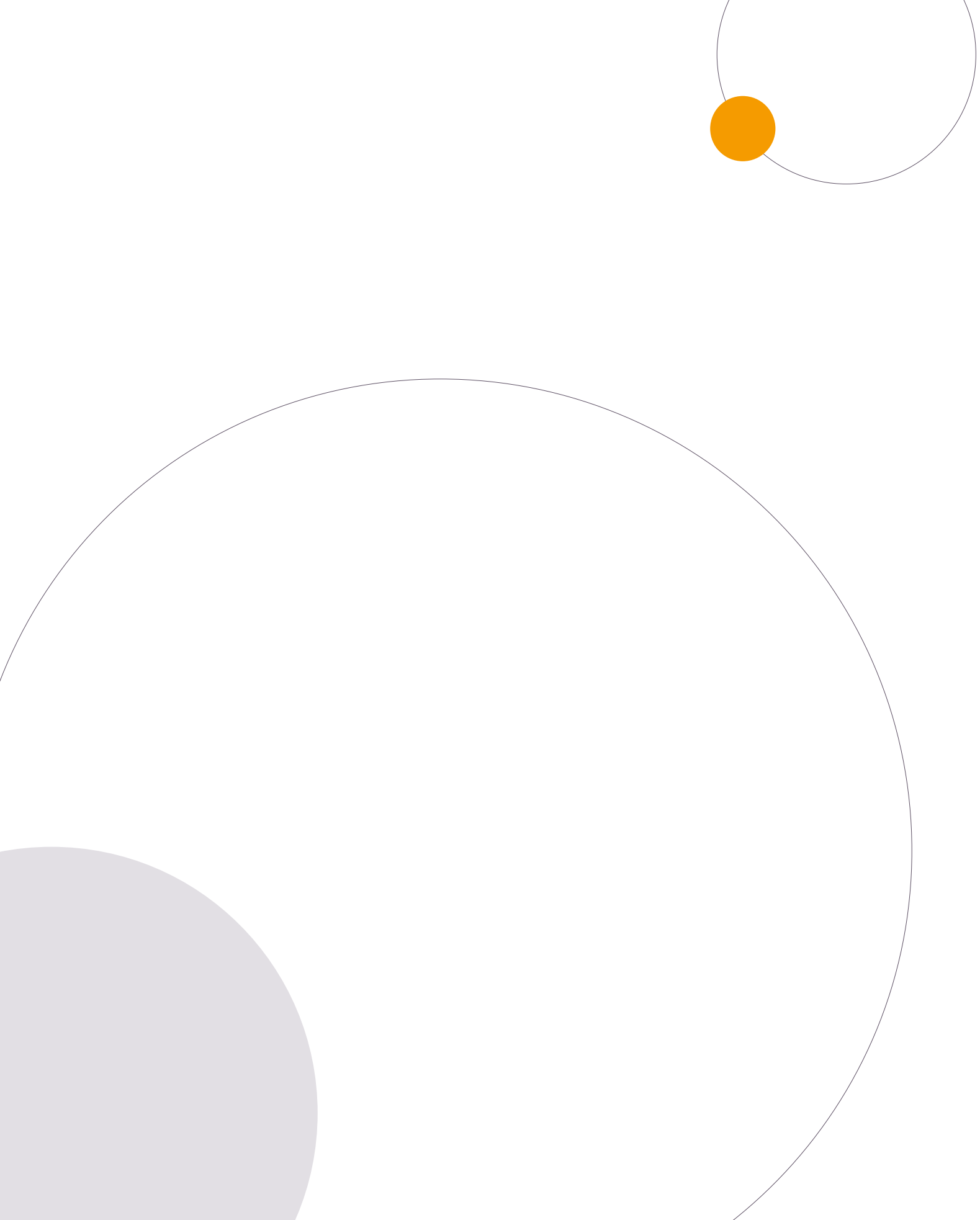
**WEBER, F.,** « Le maintien à domicile à quel prix ? », in **WEBER, F., TRABUT, L. & BILLAUD, S.,** (dir.), *Le salaire de la confiance. L'aide à domicile aujourd'hui*, Paris, Editions Rue d'Ulm, 2014, p. 9-40.



# Glossaire

<b>IRCEM</b>	Groupe de protection sociale des emplois de la famille à domicile
<b>CNRTL</b>	Centre national de ressources textuelles et lexicales
<b>INSEE</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>ADMR</b>	Aide à domicile en milieu rural
<b>CREDOC</b>	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
<b>DREES</b>	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
<b>INVS</b>	Institut de veille sanitaire
<b>CEN</b>	Centre européen de normalisation
<b>DGEA</b>	Direction générale de l'emploi et des affaires sociales
<b>VAE</b>	Validation des acquis de l'expérience
<b>FEVAD</b>	Fédération du e-commerce et de la vente à distance
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économique
<b>DARES</b>	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
<b>HAD</b>	Hospitalisation à domicile
<b>APA</b>	Allocation de perte d'autonomie
<b>INPES</b>	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
<b>SF2H</b>	Société française d'hygiène hospitalière
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>SESSAD</b>	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
<b>EUROSTAT</b>	Office européen des statistiques
<b>CNAF</b>	Caisse nationale des allocations familiales
<b>DALO</b>	Droit au logement opposable
<b>PCH</b>	Prestation de compensation du handicap

<b>GIE</b>	Groupement d'intérêt économique
<b>APRIC</b>	Association pour la promotion de l'invention et de la création
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>ESSEC</b>	Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales
<b>SUPELEC</b>	Ecole supérieure d'électricité
<b>EHPAD</b>	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
<b>CHRS</b>	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
<b>FEPEM</b>	Fédération des particuliers employeurs de France
<b>FIR</b>	Fonds d'intervention régionaux
<b>CNSA</b>	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
<b>AGEFOS PME</b>	Association de gestion des fonds de formation des salariés des petites et moyennes entreprises
<b>CIS</b>	Conseil de l'innovation sociale
<b>CNAM</b>	Caisse nationale d'assurance maladie
<b>AREF</b>	Actualité de recherche en éducation et formation
<b>CNRS</b>	Centre national de la recherche scientifique
<b>CPNEFP SPE</b>	Commission paritaire nationale pour l'emploi et la formation professionnelle des salariés du particulier employeur
<b>CPNEFP AM</b>	Commission paritaire nationale pour l'emploi et la formation professionnelle des assistants maternels du particulier employeur
<b>EFFE</b>	Fédération Européenne des emplois de la famille
<b>FNG</b>	Fondation nationale de gérontologie
<b>LIS</b>	Logement intergénérationnel et solidaire
<b>DULBEA</b>	Département d'économie appliquée de l'université libre de Bruxelles (ULB)
<b>EHESP</b>	Ecole des hautes études de santé publique
<b>DUDH</b>	Déclaration universelle des droits de l'homme
<b>CEDH</b>	Chambre européenne des droits de l'homme



Imprimerie Laballery  
Dépôt légal : juin 2016



